UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/mmoiresurlesmiss00obri

MÉMOIRE SUR LES MISSIONS

DE LA

# NOUVELLE-ECOSSE

## DU CAP BRETON

## ET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

DE 1760 A 1820

D'APRÈS LES ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC ET DE LA PROPAGANDE DE ROME

Réponse aux "Memoirs of Bishop Burke" par Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, redigée par un comité de prêtres du diocèse de Québec

48945
1900

QUÉBEC
C. DARVEAU, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
82, rue de la Montagne, 82

1895

# AVANT-PROPOS

—

Au cours de l'automne de 1891, Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, écrivit à Son Eminence le cardinal Taschereau pour lui demander s'il existait aux archives de l'archevêché de Québec quelque correspondance de Mgr Burke, évêque de Sion, premier vicaire apostolique d'Halifax ; et dans le cas où cette correspondance existerait, si Son Eminence aurait quelque objection à la communiquer, ainsi qu'un certain nombre de renseignements sur le même sujet, que Mgr O'Brien indiquait dans sa lettre. Le Prélat donnait pour motif de ses recherches une Notice Biographique de Mgr Burke qu'il se proposait de publier. Son Eminence acquiesça aussitôt à

la demande de Mgr O'Brien, fit faire les recherches nécessaires et ordonna la copie de toute la correspondance de Mgr Burke, laquelle certifiée et collationnée fut expédiée peu de temps après à Halifax. Mgr O'Brien s'empressa d'accuser réception de cet envoi, en y joignant ses plus sincères remerciements pour l'empressement et la courtoisie avec lesquels Son Eminence et l'archiviste de l'archevêché avaient répondu à sa demande. La Notice Biographique que préparait Mgr l'archevêque d'Halifax a été publiée il y a quelques mois sous le titre de *Memoirs of Bishop Burke.*

Il est vraiment regrettable qu'avant de faire paraître cet opuscule, l'auteur ne se soit pas donné la peine de faire copier tous les documents de l'archevêché de Québec relatifs au sujet qu'il avait à traiter. Ils sont d'une abondance dont il ne paraît pas avoir eu même le soupçon ; et on sait par ce qui précède qu'il avait toute facilité pour les obtenir.

La conséquence de cette négligence est que son travail est tout à fait incomplet et inexact. Il suffit de le parcourir pour se convaincre que son auteur semble être pris d'une antipathie irrésistible pour tout ce qui est canadien. Au reste, il n'a pas souci de le dissimuler.

Les *Memoirs of Bishop Burke* ne sont qu'un long réquisitoire contre l'Episcopat et le clergé canadien. La thèse que l'auteur a entreprise et qu'il a essayé de prouver est que nos Evêques et notre clergé ont délaissé de tout temps, mais surtout depuis la conquête, les catholiques des Provinces Maritimes, particulièrement les Acadiens, et que c'est aux prêtres irlandais qu'ils doivent

leur reconnaissance. "*Quebec did not supply missionaries even to the Acadians*", page 142.

La compilation de pièces authentiques qui forme le présent Mémoire prouve surabondamment tout le contraire. Quiconque prendra la peine de le lire en restera convaincu. Nous n'avons cependant pu y faire entrer qu'une partie des documents qui ont trait à cette question car ils sont si nombreux que leur publication formerait plusieurs volumes. Quand on les parcourt et qu'on observe le soin minutieux et l'exactitude avec lesquels les Evêques de Québec dirigeaient les affaires dans leurs moindres détails, on est tenté de croire qu'ils n'étaient occupés que de cette partie de leur Diocèse, pourtant la moins considérable.

Si l'auteur des *Memoirs*, avant de publier son travail, eût pénétré dans les voûtes de l'Archevêché de Québec où se conservent les archives du diocèse ; s'il eût vu la vaste collection de manuscrits in-folio qui contiennent la correspondance des évêques et autres documents épiscopaux ; s'il eût feuilleté la masse des papiers originaux classés dans un ordre parfait, et embrassant plus de deux siècles, nous doutons qu'il eût risqué de s'aventurer plus loin. Une étude plus approfondie lui aurait démontré l'impossibilité de soutenir sa thèse.

Le fait du soin continuel de nos évêques à tenir avec tant d'ordre les actes de leur administration prouve *a priori* qu'ils ont dû être loin de négliger cette administration elle-même.

Dans la rédaction du présent Mémoire, nous avons adopté les divisions suivantes qui s'imposaient d'elles-mêmes :

PREMIÈRE PARTIE.

Les missions de la Nouvelle-Ecosse, du Cap-Breton et de l'Ile du Prince-Edouard avant l'arrivée de l'abbé Burke (1760-1801).

DEUXIÈME PARTIE.

L'abbé Burke et les missions du Haut-Canada (1794-1801).

TROISIÈME PARTIE.

M. Burke, puis Mgr Burke à Halifax (1801-1820).

# PREMIÈRE PARTIE

—

Les missions de la Nouvelle-Ecosse, du Cap-Breton et de l'île du Prince-Edouard avant l'arrivée de l'abbé Burke (1760-1801).

Quand on considère l'état actuel de l'église catholique au Canada, devenue une puissance avec laquelle il faut compter, ayant à sa tête un Cardinal, six Archevêques, plus de vingt Evêques et Vicaires Apostoliques, dirigeant des milliers de prêtres, des ordres religieux, des congrégations de tout genre et deux millions de fidèles, on a peine à se figurer l'état de faiblesse et de prostration dans lequel se trouva réduite cette même église, le jour où elle tomba sous le joug de la protestante Angleterre. Le pays avait été ruiné par cinq années de guerre sans relâche. Le siège épiscopal de Québec, demeuré vacant par la mort de Mgr de Pontbriand arrivée en 1760, allait rester inoccupé durant l'espace de six ans.

Le recrutement du clergé séculier et régulier dont près des deux tiers se faisaient en France, [1] fut tout à coup interrompu. L'œuvre des missions sauvages se

1—*Mémoire de MM. Adhémar et Delisle*, représentants des Canadiens, à Londres, en 1784.

trouva presque anéantie. Les ordres des Jésuites et des Récollets étaient condamnés à disparaître. Le collège des Jésuites, le seul du pays, d'où était sorti le clergé canadien, avait été supprimé. Le nombre des prêtres, tant séculiers que réguliers, se trouvait tellement réduit que la plupart avait deux et trois paroisses à la fois à desservir [1]. Mais de tous ces maux, le plus funeste était l'anéantissement des moyens d'instruction qui menaçait de tarir la source du clergé. Pour réparer tant de désastres, il ne fallait plus compter sur aucune des immenses ressources qu'avait fournies auparavant la France, mais uniquement sur le petit peuple canadien qui ne s'élevait pas à 80,000 âmes, auquel il allait falloir des années de travail avant de s'arracher à l'extrême dénûment de toutes choses où l'avait réduit la dernière guerre. Telle était la situation en présence de laquelle se trouva le grand évêque Briand, quand il revint de Londres (1766) où il lui avait fallu séjourner près de deux ans avant de se faire reconnaître, non pas comme évêque de Québec, mais simplement comme surintendant de l'église du Canada, avec l'autorisation de se faire consacrer et d'ordonner des prêtres. Son premier soin, après avoir réglé les affaires les plus importantes restées suspendues pendant son absence, fut de tourner son attention vers les parties les plus distantes et les plus délaissées de son immense Diocèse, du côté de l'ouest vers la région des Grands Lacs, appelée les pays d'En Haut, et du côté de l'est vers celles du golfe Saint-Laurent, comprenant l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, le Cap-Breton, l'île Saint-Jean île du Prince-Edouard, et la Baie des Chaleurs.

Vers l'ouest, le Détroit, centre principal du commerce des pays d'En Haut, avait été desservi depuis

1—Le clergé ne comptait plus que cent trente-huit membres en 1766.

longtemps par les Pères Récollets. Le P. Potier y évangélisait les Sauvages, particulièrement les Hurons, depuis 1744, tandis que son confrère, le P. Le Simple Boquet se dévouait aux Français du fort et des cantons voisins. L'évêque de Québec envoya successivement à leur secours différents prêtres canadiens, jusqu'à ce qu'il mît à la tête de cette mission en 1781, son propre grand-vicaire, M. Hubert, l'un des prêtres les plus remarquables de son diocèse, qui devait être son second successeur sur le siège de Québec. Ce zélé dignitaire avait sollicité lui-même ce poste lointain et difficile, parce qu'il voyait beaucoup de bien à faire parmi la population française du Détroit et les tribus sauvages groupées en villages aux environs.

Du côté de l'est où Halifax, capitale de la Nouvelle-Ecosse, était devenu le centre des missions, l'abbé Maillard était resté le seul missionnaire après 1760. D'autres prêtres, comme l'abbé Manach, avait vainement sollicité l'autorisation d'y revenir. Les gouvernants de la province n'y avaient souffert que l'abbé Maillard, parce qu'ils y avaient tout intérêt, car ce missionnaire était seul capable de pacifier les tribus micmaques, ennemis acharnés des Anglais.

Mgr Briand n'avait pas attendu d'être de retour à Québec pour chercher les moyens de venir au secours des Acadiens. Il avait placé dans les séminaires de France pas moins de *quatre jeunes gens* de cette nation pour les préparer à devenir des missionnaires. Et, qu'on remarque bien ceci, il n'y avait qu'un mois et demi qu'il était débarqué à Québec, quand il écrivit l'admirable Lettre Pastorale qu'on va lire, datée du 15 juillet 1766. Mgr Briand était arrivé le 28 juin précédent.

" Jean-Olivier Briand, Evêque de Québec, à Nos Très Chers Frères en Jésus-Christ, les Acadiens habitants de l'île Saint-Jean et à tous autres dispersés soit

sur l'île du Cap-Breton, soit dans les différents lieux de la Nouvelle-Ecosse et Gaspésie.

" Vous nous êtes toujours présents à l'esprit, Nos Très Chers Frères, et ce n'est qu'avec la plus vive douleur que nous vous savons dépourvus de prêtres et privés des secours de l'Eglise et des sacrements que notre Sauveur a institués pour la rémission de nos péchés et la consommation de notre salut ; notre cœur paternel est d'autant plus sensible à votre désolante situation que nous savons que vous la sentez comme de vrais chrétiens et qu'elle vous fait pousser des gémissements continuels. Que nous nous trouvons heureux d'avoir pour enfants de tels chrétiens ! Le récit que l'on nous a fait de votre attachement à votre religion et à la vraie foi que vous avez reçue de vos pères, nous a plusieurs fois tiré les larmes des yeux, et je puis vous assurer que je suis continuellement occupé des moyens de subvenir à vos besoins spirituels et de faire finir vos peines ; la Providence semble avoir écouté vos prières et vouloir favoriser mes projets ; les Anglais eux-mêmes, qui sont à la tête d'une compagnie pour la pêche qui se fait sur l'île Saint-Jean, me sollicitent et me pressent de vous donner un missionnaire. Que le Seigneur est bon, qu'il est puissant, qu'il est miséricordieux ! Il n'abandonne jamais ceux qui le cherchent dans la sincérité et simplicité d'esprit et de cœur et rien ne résiste à sa puissance. Il tient le cœur des rois en sa main et il les tourne comme il lui plaît : notre glorieux monarque et l'illustre et puissante nation à laquelle nous venons d'être agrégés, en nous permettant le libre exercice de notre sainte religion pour laquelle d'ailleurs et le prince et ses sujets ont l'opposition la plus marquée, ne nous sont-ils pas une preuve sensible que le doigt de Dieu agit ici en votre faveur et que le Seigneur sait lever les obstacles les plus invincibles, lorsque par notre conduite nous savons intéresser sa gloire et sa miséricorde à ce que

nous lui demandons. Réjouissez-vous donc, mes Chers Frères ; après tant d'épreuves, tant de calamités, tant de malheurs, il semble que le Seigneur veuille enfin les terminer. Disposez-vous à lui en montrer votre reconnaissance par une constante et inviolable fidélité à sa sainte loi et à toutes ses volontés ; mais ce n'est pas assez de rendre à Dieu ce que vous lui devez, vous avez la même obligation envers notre gracieux souverain. C'est une vérité que Jésus-Christ lui-même nous a enseignée. Rendez à Dieu ce que vous devez à Dieu, et à César ce que vous devez à César ; nous vous exhortons donc, Nos Très Chers Frères, à vous conserver aussi scrupuleusement attachés et fidèles à notre roi qu'à Dieu, parce que vous ne pouvez plaire à Dieu qu'autant que vous serez soumis au roi dans les choses qui ne sont point contraires à votre religion. Je prends des mesures pour vous procurer le printemps prochain quelqu'un de vos anciens missionnaires, je tâcherai que ce soit M. Girard ; la compagnie dont j'ai déjà parlé veut bien faire les frais du passage, mais il faudrait faire passer cette heureuse et consolante nouvelle à vos autres frères afin qu'ils se réunissent à vous dans l'île, ou ailleurs, en assez grand nombre pour pouvoir occuper un prêtre et fournir à ses besoins. Je suis avec un sincère, paternel, et le plus tendre attachement, Nos Très Chers Frères en Jésus-Christ. J. Ol. Eveque de Québec".

Cette Lettre Pastorale n'a pas besoin de commentaires. Ne croirait-on pas lire une épître des Apôtres ? Quels sages et pieux conseils le saint Evêque donne à ces bons Acadiens ! Comme il les console et les encourage dans leur isolement ! Il espère leur faire venir bientôt un prêtre de France. On verra plus loin comment il continua ses efforts, et comment il réussit à obtenir l'abbé Le Roux, l'un des plus saints prêtres qui les ait desservis. On s'étonne de la constance avec laquelle les Acadiens ont persévéré dans la foi, malgré

leur délaissement et la longue absence de secours religieux qu'ils ont eus à souffrir. Le secret en est avant tout dans la grâce attachée à ces exhortations du premier pasteur, seuls moyens qu'il eût alors à sa portée.

Après la mort du grand-vicaire Maillard, le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Michael Franklin, se décida de demander à l'évêque de Québec un autre missionnaire, dont la présence était reconnue nécessaire pour continuer l'œuvre de pacification des sauvages. Mgr Briand y consentit, malgré l'extrême pénurie de prêtres où il se trouvait, et le grand embarras qu'il prévoyait pour le successeur de l'abbé Maillard. Il avait fallu l'expérience consommée de ce vieux missionnaire, son autorité incontestée parmi toutes les tribus, la haute influence qu'il avait acquise auprès des Anglais, pour triompher de difficultés qui, pour un autre, auraient été insurmontables. Le prélat n'avait à sa disposition qu'un tout jeune prêtre, d'ailleurs plein de piété et de zèle, prêt à se dévouer à cette tâche ardue, malgré l'opposition que sa famille, l'une des plus distinguées du pays, mettait à son éloignement. L'éducation parfaite de l'abbé Bailly de Messein, ses manières de gentilhomme accompli, jointes à une prudence au-dessus de son âge, donnaient la confiance qu'il parviendrait à se faire accepter à Halifax.

Il le fut en effet, grâce surtout à la bienveillance et à la haute protection du gouverneur Franklin et de son successeur, Lord Campbell. Mais cette faveur même ameuta contre lui les classes inférieures de la société, composées de sectaires ignorants qui jetèrent des cris de fureur bientôt entendus jusqu'à Boston, capitale du fanatisme Yankee. La vieille cité puritaine s'en émut, ses gazettes retentirent d'injures et de protestations d'un ridicule achevé. " L'établissement d'un prêtre dans la Nouvelle-Ecosse, disait-on, était la honte du présent

règne. Si l'on souffre que le Roi y mette un prêtre, il faudra souffrir qu'il en mette dans Boston ".

La fermentation devint si grande que l'abbé Bailly ne se crut pas en sûreté " dans le grenier ": où il rassemblait quelques Acadiens et sauvages : il fut contraint d'aller subitement " chercher un trou à six mille de la ville, dans les bois, pour célébrer les dimanches ". Une députation d'Acadiens étant venue sur les entrefaites, demander l'autorisation d'avoir un missionnaire, reçut un refus absolu.

" C'est tout ce que je puis faire, écrivait l'abbé Bailly, que de me maintenir ici. Même à l'égard des Acadiens, je ne suis que faiblement toléré ".

C'est alors que le jeune missionnaire exprimait à son Evêque ce vœu vraiment apostolique.

" Si je le pouvais, j'endosserais un habit de jardinier, et je ferais fleurir un jardin spirituel au cap de Sable ; c'est l'endroit où il y a le plus de catholiques, et les plus fervents. D'ailleurs, cela est si loin de la ville et si à *désamain*, qu'un larron pourrait y vivre quarante ans sans être pris. Que serait-ce donc d'un honnête homme qui se comporterait en bon sujet, et qui sous main, exercerait ses fonctions ? Je ne me risquerais dans aucun autre endroit [1] ".

L'abbé Bailly ne voyait d'autre pied à terre pour un missionnaire que dans la Baie des Chaleurs, d'où il pensait que " prudemment et en habit séculier, ce missionnaire pourrait faire un tour sur la partie de la Nouvelle-Ecosse ".

L'évêque de Québec goûta sans doute cet avis de l'abbé Bailly, car peu après il tenta de ce côté l'accès de la Nouvelle-Ecosse, qu'il était réduit à assiéger, pour ainsi dire, comme une place forte. Ce fut un jésuite, ancien missionnaire d'Acadie, sous le régime français, le

1—*Lettre de l'abbe Bailly à Mgr Briand*, 4 avril 1771.

P. de la Brosse, qui eut le courage, malgré ses cinquante-huit ans, d'embrasser cette rude tâche.

L'abbé Bailly, à son retour à Québec, resta toujours profondément attaché de cœur aux missions d'Acadie. Devenu évêque, sous le titre de Capse, et coadjuteur de l'évêque de Québec, il continua d'y correspondre et envoya plusieurs fois des présents aux églises. Par son testament, il légua au P. Jones pour les missions de la Nouvelle-Ecosse, mille louis sterlings qu'il avait déposés à la banque d'Angleterre.

Voici le texte des pouvoirs extraordinaires donnés au P. de la Brosse par Mgr Briand, le 11 avril 1770:

" Nous vous donnons par ces présentes le pouvoir de desservir les habitants de Rimouski, de l'île Verte et de Cacouna et généralement tous les catholiques établis depuis Cacouna et au-dessous jusqu'à l'Acadie, l'île Saint-Jean et l'île Royale, et d'y faire toutes les fonctions curiales dans ces différents endroits...

" Outre cela, pour l'Acadie, l'île Saint-Jean et Louisbourg nous vous accordons le pouvoir de dispenser jusqu'au second dégré pur exclusivement, soit de parenté, soit d'affinité, soit à l'égard de ceux qui se seraient déjà mariés sans prêtre, soit à l'égard de ceux qui voudraient se marier; de faire toutes les bénédictions même réservées, et généralement tous les pouvoirs nécessaires pour remplir votre ministère selon les vues que je vous ai communiquées de vive voix ".

On voit par cette lettre que le P. de la Brosse avait une mission toute particulière pour l'île Saint-Jean, le Cap-Breton et l'Acadie, puisque l'Evêque de Québec lui avait donné des pouvoirs exceptionnels pour ces parties les plus inaccessibles du diocèse.

Cinq mois après le départ du P. de la Brosse (16 septembre 1770), Mgr Briand profita de la présence à Québec de quatre Acadiens de l'île Saint-Jean, pour

adresser aux habitants de cette île une autre Lettre Pastorale non moins touchante que celle de 1766.

" Jean-Olivier Briand par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique et romain, évêque de Québec, Aux habitants catholiques et romains de l'île Saint-Jean, salut et bénédiction en N. S.

" Nous ne pouvons, Nos Très Chers Enfants, envisage votre situation sans que notre cœur paternel soit attendri ; nous avons vu avec bien de la joie quatre de vos frères satisfaire avec piété et édification aux devoirs du christianisme ; nous leur avons administré le sacrement de la confirmation ; que ne m'est-il possible de vous aller trouver pour vous procurer les mêmes secours et les mêmes faveurs ! Votre délaissement m'afflige ; j'ai fait des démarches en France pour vous procurer un missionnaire ; je n'ai pas réussi parce que sans biens je ne pouvais faire les frais du voyage, et que l'anglais de Londres auquel on m'avait dit de m'adresser n'a point écrit à Paris. J'ai envoyé en Acadie un missionnaire, il y a deux ans, et je l'avais chargé de vous aller visiter, j'apprends avec chagrin qu'il ne l'a point encore fait Cette année j'avais encore donné commission à un père Jésuite, dit la Brosse, de se transporter chez vous, mais le gouverneur de Québec n'a pas voulu le permettre sans le consentement du gouverneur d'Halifax, ce qui a été un nouveau sujet de chagrin pour moi ; toutes ces démarches, Nos Très Chers Enfants, doivent vous convaincre de mon zèle, de mon affection pour vous et des soins que je prends de votre salut.

" Que faut-il maintenant que vous fassiez de votre côté pour l'affaire de votre salut et pour votre religion ? Voici trois partis que vous pouvez prendre. Le premier est d'écrire au gouverneur d'Halifax pour le supplier de vous envoyer M. Bailly, missionnaire, ou de l'aller chercher vous-mêmes. Le second parti, le voici : le P. de la

Brosse doit aller jusqu'à la Baie des Chaleurs ; il faudrait aller le trouver là, ou demander au gouverneur d'Halifax qu'il vous permît par écrit de l'aller chercher pour le mener dans votre île. Si cela ne se peut exécuter, je viens de parler à un prêtre qui m'a promis que si vous envoyez le printemps prochain un petit navire convenable, c'est-à-dire une petite goélette ou une bonne chaloupe pontée, il irait passer deux mois avec vous, pour vous instruire, vous confesser, vous communier, baptiser les enfants, c'est-à-dire suppléer les cérémonies du baptême, raccommoder et réhabiliter les mariages et marier ceux qui se présenteraient : voilà, Nos Très Chers Enfants, les moyens que j'ai trouvés ; le dernier serait le plus coûteux pour vous, mais si les deux autres moyens ne réussissent pas, vous ne devez pas balancer à prendre celui-ci. On doit tout sacrifier pour le salut. Plusieurs de vos jeunes gens n'ont point vu célébrer le Saint Sacrifice de la Messe, ne se sont point confessés, n'ont point reçu l'Adorable Sacrement de l'Eucharistie, et conséquemment ne connaissent leur religion qu'en idée et qu'en paroles. C'est bien peu et trop peu même, pour former en eux les attachements invincibles à la religion que nous voyons avec tant d'admiration et de contentement dans les anciens Acadiens".

L'évêque accorde ensuite les dispenses nécessaires à ceux qui se seraient mariés avec des empêchements de parenté ; puis il ajoute : "Dans la suite on attendra pour se marier qu'un prêtre vienne dans l'endroit, car j'espère que dans la suite il vous en ira un tous les ans ; peut-être même en aurez-vous un résident qui sera même de votre nation, car j'ai quatre acadiens en France, dont deux seront bientôt prêtres. Il y a un Bourg. Voilà, Nos Très Chers Enfants, les instructions que nous n'avons pu vous refuser. Soyez-y fidèles et appliquez-vous à instruire et à affermir vos enfants dans la reli-

gion. Comme vous ne pouvez recourir à la confession et que vous êtes exposés à mourir sans sacrements, veillez bien sur vous-mêmes. Cette considération, doit, je pense, faire une grande impression sur vous. Je vous souhaite une foi vive et forte, une confiance selon Dieu et une charité parfaite, une bonne santé selon le bon plaisir de Dieu et tous vos besoins temporels autant que vous en profiterez pour servir le Dieu qui les donne ".

Où trouver chez un évêque une plus tendre sollicitude pour ses ouailles ? Avec quelle attention et quel sens pratique, il a médité et il expose les différents moyens que doivent prendre les Acadiens pour s'assurer l'assistance d'un prêtre ! Avec quelle précision il en indique les moindres détails ! Quelle vigilance il recommande pour que chacun se préserve du péché et se conserve dans la grâce, vu surtout la privation de prêtres où ils sont ! Qu'on se figure l'impression que dut produire cette Lettre Pastorale quand elle fut lue par quelque chef de famille dans les assemblées des différents groupes acadiens. Avec quel respect ils l'écoutèrent ! Quelles douces larmes tombèrent de leurs yeux et quelles bonnes résolutions ils prirent de s'y conformer ! Qu'est-ce qu'un Evêque pauvre, délaissé, sans ressources, pouvait faire de plus pour ses brebis abandonnées ? Les successeurs de Mgr Briand firent de même. On le prouvera à satiété. Néanmoins ce sont ces mêmes Evêques auxquels l'auteur des *Memoirs of Bishop Burke* jette la boue à la figure en les accusant de négligence, d'oubli de leurs devoirs, en un mot d'être indignes de leur position.

Il n'y a guère à douter qu'après la lecture de cette Lettre Pastorale, les Acadiens de l'île Saint-Jean n'aient fait des démarches pour avoir la visite d'un prêtre, particulièrement l'abbé Bailly. Il est même probable qu'ils envoyèrent quelques-uns des leurs le chercher, comme

ils le firent ensuite pour l'abbé Le Roux, ainsi qu'on le verra plus loin.

A l'exemple de l'abbé Bailly, le P. de la Brosse étendit sa sollicitude non-seulement sur la péninsule de la Nouvelle-Ecosse, mais jusque dans l'île Saint-Jean et le Cap-Breton. Jusqu'où pénétra-t-il ? On l'ignore. Mais on connaît assez le zèle apostolique du P. de la Brosse pour être assuré qu'il ne se laissa arrêter que par des obstacles invincibles. Toutefois l'âge de ce vénérable vieillard, usé par près de vingt ans de travaux au Canada, ne permettait pas d'espérer de lui un long ministère dans cette âpre région. Aussi l'évêque de Québec y pourvut-il, en ménageant aux Acadiens, avec une attention qui dut leur aller au cœur, un pasteur de leur propre nationalité, l'abbé Bourg, qu'il avait, comme on l'a vu, fait instruire en France. L'abbé Bourg répondit pleinement à la confiance du prélat. Doué d'un tempérament vigoureux, il parcourut sans relâche pendant des années, les différentes missions du golfe, fit plusieurs fois le tour de la Nouvelle-Ecosse, du Cap-Breton et de l'île Saint-Jean. Son zèle lui fit attacher une attention particulière aux pauvres tribus micmaques, qu'il évangélisa dans leur propre langue, dont il comprit le génie, aussi bien que les plus habiles missionnaires des premiers temps.

Les éloges que Mgr Briand adressai à l'abbé Bourg en lui expédiant des lettres de Vicaire-Général pour l'Acadie, font voir qu'il était digne d'ouvrir la liste des prêtres acadiens. Le Prélat rappelait avec attendrissement la réponse vraiment digne d'un ministre de Jésus-Christ, que le brave missionnaire lui avait faite en apprenant, à son retour d'Europe, la tâche ardue qui lui était assignée. "Je ne suis venu que pour les âmes abandonnées de secours".

L'Eglise du Canada traversait en ce moment une des crises les plus terribles de son existence : tout sem-

blait présager l'extinction à courte échéance. Le petit nombre de prêtres demeurés au pays avaient vieilli ; plusieurs étaient devenus infirmes ; d'autres étaient morts, et les vides qu'ils avaient laissés avaient été à peine comblés, tandis que les fidèles s'étaient accrus avec une étonnante rapidité. Cent quarante-six prêtres, dont cent quarante-deux seulement étaient valides, voilà tout ce qui restait en 1790, pour desservir une population de 150.000 âmes, dispersées depuis le Détroit jusqu'au golfe St. Laurent [1], c'est-à-dire sur une étendue de plus de cinq cents lieues. Le gouvernement d'une extrême défiance épiait les moindres démarches de l'épiscopat et du clergé ; aucune communication avec Rome n'était permise. Les évêques ne se risquaient d'y expédier des lettres que dans le cas d'urgence absolue, et ils ne pouvaient le faire que secrètement par des voies détournées Deux anciens prêtres de Québec, retournés en France, l'un canadien, M. de la Corne, doyen du chapître de la cathédrale, l'autre français, M. de Villars, ancien prêtre du séminaire de Québec, devenu supérieur des Missions Etrangères, à Paris, avaient été nommés Vicaires-généraux de Québec, et servaient d'intermédiaires à l'évêque. Encore fallait-il que les lettres ne leur fussent pas adressées directement, mais à un négociant de Paris, afin de ne pas éveiller de soupçons. Les réponses de Rome étaient expédiées au Vicaire-Général de Villars qui les remettait à ce négociant pour être adressées à un citoyen de Québec.

Lors de la guerre de l'Indépendance Américaine, Mgr Briand et son clergé donnèrent des marques de loyauté qui furent hautement appréciées par Sir Guy Carleton, alors gouverneur du Canada et par les ministres

1—*Archives de l'Archevêché de Québec.* Registre D. E. *Denombrement du clergé et des catholiques du Canada* fait par ordre du gouvernement en 1790.

de l'Angleterre. On peut affirmer sans crainte que, sans l'attitude loyale de l'évêque, sans ses énergiques protestations, ses mandements et ses exhortations adressés au clergé et au peuple, l'Angleterre aurait perdu son dernier pied à terre en Amérique, car le peuple canadien qui se composait des mêmes hommes qui s'étaient battus quinze ans auparavant contre les Anglais sur les plaines d'Abraham, sympathisaient pour la plupart avec les Américains révoltés. Il fallut toute l'influence qu'avaient sur eux Mgr Briand et son clergé pour les maintenir dans la fidélité. Le gouverneur Carleton l'avoua hautement et le fit savoir à Londres. Mgr Briand s'empressa de profiter de ces bonnes dispositions du gouverneur pour essayer d'obtenir l'autorisation de faire venir des prêtres de France. Afin que sa démarche eût plus de poids auprès des ministres de Londres, il fit dresser une requête par des laïques, au nom du peuple canadien. Les députés choisis furent MM. Adhémar et Delisle, deux des citoyens les plus honorables de Montréal. Ils exposèrent dans leur requête que, depuis la cession du Canada à l'Angleterre, le libre exercice de la religion catholique y avait été maintenu. " Notre très gracieux Souverain en parlement et de son consentement a déclaré en mil sept cent soixante-quatorze que, pour l'entière sécurité et tranquillité des habitants de la Province de Québec, les catholiques romains y résidant pourraient avoir, conserver, et jouir du libre exercice de la religion de l'Eglise Romaine ". Ainsi par cet acte authentique, " le culte de nos Pères a été légalemeut établi ici ".

Les Canadiens ont montré leur reconnaissance pour cette libéralité du gouvernement anglais en demeurant fidèles à leur allégeance, malgré les sollicitations des Américains, lorsqu'ils envahirent le Canada en 1775. Le clergé donna l'exemple de cette fidélité et la prêcha par ses actes et ses paroles. " Plusieurs d'entre eux furent

enlevés de leurs demeures, menés au loin, emprisonnés, chargés de chaînes, insultés et pillés par les ennemis de Sa Majesté".

Les représentants de la Grande-Bretagne, particulièrement le gouverneur, Sir Guy Carleton, témoignèrent hautement leur reconnaissance à l'évêque de Québec et à son clergé. "L'éducation, ajoutait la requête, n'est bornée et négligée dans notre Province que parce que nous manquons de professeurs et de maîtres qui puissent parmi nous, comme partout ailleurs, exciter une noble émulation pour les sciences et pour les arts". Aujourd'hui, les moyens de profiter de la liberté du culte catholique accordés aux Canadiens, font défaut. Avant la conquête, "environ les deux tiers du clergé du Canada étaient européens. La source d'où nous les tirions annuellement nous est devenue étrangère depuis l'an mil sept cent soixante et, depuis cette période de temps jusqu'à présent, la plupart d'entre eux sont décédés et ceux qui nous restent sont vieux ou infirmes ; et encore par un heureux contraste, notre colonie qui était demeurée longtemps pour ainsi dire, dans un état léthargique et languissant, est devenue sous la douce administration du gouvernement britannique plus peuplée et plus fertilisée, d'où il est nécessairement résulté que de nouvelles paroisses se sont rapidement établies dans presque toutes les parties de la Province. En outre, le digne Prélat qu'il a plu à Sa Majesté de préposer au gouvernement spirituel de notre Eglise, ne peut, malgré tous ses soins, en tirer assez de su ets pour remplir les besoins multipliés d'un si vaste diocèse qui contient environ cent trente mille fidèles, de sorte qu'à présent environ soixante-quinze paroisses se trouvent dénuées de curés. Les collèges, les communautés, les hôpitaux de nos villes et les missions sauvages manquent presque entièrement de Directeurs, de Précepteurs et de Missionnaires".

En conséquence, "nous demandons de tirer à nos propres frais et suivant que le besoin du diocèse l'exigera, des sujets ecclésiastiques d'Europe parlant le langage de notre pays et dont les mœurs soient connues, lesquels seront par notre dit évêque présentés au gouverneur de la Province, pour prêter le serment de fidélité accoutumé, lors de leur arrivée à Québec [1] ".

Le ministère anglais répondit par un refus péremptoire à la requête des Canadiens, pourtant si bien motivée et fondée sur les principes les plus élémentaires de la justice. Mgr Briand se vit donc forcé, avec une extrême douleur de renoncer à l'espoir de recruter son clergé parmi celui de France. Il ne lui resta plus qu'à se tourner du côté des îles Britanniques, où il espérait que le gouvernement mettrait peut-être moins d'obstacles à laisser venir au Canada des prêtres anglais, irlandais ou écossais. Dans cette vue, Mgr D'Esglis qui succéda peu après à Mgr Briand, se mit en rapport avec M. l'abbé Hussey, résident à Londres, et le nomma son grand vicaire. Il entretint avec lui une correspondance régulière, dans laquelle il ne cessait de le supplier de lui trouver de bons sujets, et de les faire agréer par les ministres. Ses démarches ne furent pas inutiles, car ce fut par l'intermédiaire de M. Hussey, qu'il obtint successivement quatre prêtres, M. Rodrigue Mac Donell qui arriva à Québec au mois de juin 1784, et fut chargé de la mission de Saint-Régis dans le Haut-Canada, MM. Phelan et Power, venus l'année suivante, à qui le grand-vicaire Bourg, alors dans la Nouvelle-Ecosse, confia diverses missions dans cette partie du diocèse, et M. Edmund Burke arrivé en 1786 qui devint un des di-

1—*Mémoire présenté à la cour de Londres* par Messieurs Adhémar et Delisle, citoyens de Montréal, députés des catholiques romains de la Province de Québec, dans lequel on prouve le besoin où se trouve cette Province d'avoir des Prêtres d'Europe pour l'exercice de la religion romaine.

recteurs du séminaire de Québec, où il professa la philosophie et les mathématiques. Telles étaient alors les susceptibilités et les défiances du gouvernement anglais qu'il s'irrita en apprenant la liberté que l'évêque de Québec avait osé prendre de nommer M. Hussey son grand-vicaire à Londres, et il lui en fit faire des reproches dans une de ses dépêches au gouverneur du Canada Mgr Hubert, successeur de Mgr D'Esglis écrivant à son agent à Paris, M l'abbé de Villars, directeur du séminaire des Missions Etrangères, lui indiquait les moyens détournés qu'il devait prendre pour correspondre avec lui, sans éveiller de soupçons, soit à Londres, soit à Québec.

" Vous écriviez, il y a un an ou deux, à Mgr D'Esglis que l'abbé Hussey pouvait être par la suite d'un grand secours à ce Diocèse. Mais le ministère s'étant trouvé offensé de sa nomination au grand vicariat, je me trouve dans l'impossibilité de l'employer davantage.

" La présente vous sera vraisemblablement remise par M. Lavallée auquel je me suis fait l'honneur d'écrire et d'envoyer une procuration sur le témoignage que vous avez rendu à sa bonne volonté et à son affection pour l'église de la Nouvelle-France. La raison qui m'engage à adresser mes paquets plutôt à lui qu'à vous, c'est afin que l'extérieur de nos lettres, lorsqu'elles passeront à Londres, n'annoncent aucune affaire ecclésiastique, le gouvernement étant là-dessus d'une délicatesse extrême. Je vous conseille d'en faire de même, lorsque vous m'écrirez, et d'adresser plutôt à M. Louis Germain, fils, négociant à Québec, qu'à moi ; à moins de rencontrer une occasion dont vous soyez extrêmement sûr [1] ".

Pour annoncer au Cardinal Antonelli, Préfet de la Propagande, la mort de Mgr D'Esglis, Mgr Hubert dut se servir d'une voie secrète, celle de M. Watson, l'un des amis intimes de Mgr Bailly.

1—*Lettre de Mgr Hubert à M. de Villars*, 20 octobre, 1788.

Le retour de l'habile et conciliant Sir Guy Carleton, devenu Lord Dorchester, qui fut nommé gouverneur pour la troisième fois en 1786, amena des jours plus sereins pour l'Eglise du Canada. Il était convaincu que l'Angleterre n'avait pas de meilleure politique à suivre qu'à favoriser l'épiscopat canadien dont il avait appris à connaître la loyauté éprouvée. Dans une entrevue qu'il eut avec Mgr Hubert, il voulut savoir si le Diocèse de Québec avait encore besoin de prêtres européens, et quel sort on pourrait leur faire. Mgr Hubert en prit occasion de lui adresser un mémoire.

" L'évêque de Québec, lui disait-il, voulant répondre aux désirs de Son Excellence a l'honneur de lui soumettre très respectueusement les observations suivantes. Le retour de plusieurs prêtres de ce diocèse, en France, lors de la conquête, l'interruption des études pendant plusieurs années, la dispersion d'un grand nombre de sujets au siège de 1759, six ans de vacance de l'évêché de Québec, enfin notre séparation d'avec la France d'où l'Eglise du Canada avait coutume de tirer une partie de ses sujets, voilà probablement les principales causes qui ont rendu le nombre des ecclésiastiques de ce pays si inférieurs en proportion à celui des peuples Depuis 1766, il y a eu tous les ans plusieurs ordinations dans le Diocèse, et néanmoins, il n'y existe pas aujourd'hui 150 prêtres, quoique le nombre des catholiques puisse être estimé à plus de 150,000. Mgr Briand avait demandé de faire venir des prêtres de France, seulement des Missions Etrangères et de Saint-Sulpice, uniquement pour les séminaires de Québec et de Montréal, où ils enseigneraient et desserviraient la ville. Et quelques-uns pour les missions sauvages. Alors les prêtres canadiens auraient suffi assez largement pour les campagnes". Il a été refusé et " l'on a cessé depuis longtemps de faire des démarches pour en obtenir.

" En 1785, un évêque d'Irlande offrit des prêtres

irlandais pour le secours du diocèse de Québec ; sur quoi feu M. D'Esglis écrivit à M. l'abbé Hussey à Londres, le priant d'obtenir du ministère britannique la permission de faire passer dans ce Diocèse des prêtres irlandais ou anglais, pour instruire dans les séminaires et desservir les sauvages ". Mgr Hubert expose ensuite les inconvénients qui pourraient résulter de l'envoi de prêtres britanniques. " Leurs évêques garderaient les meilleurs. Ceux qui viendraient pourraient-ils s'accommoder à notre manière de vivre appliquée et laborieuse ? Peut-être leur liberté de langage ferait-elle quelques impressions désavantageuses sur les esprits d'un peuple auquel nous avons toujours prêché une obéissance exacte aux ordres du Souverain et de ses représentants et une soumission entière à tout système légal de lois sans examen ni discussion. Tant que les Canadiens n'ont point entendu d'autre politique que celle-là, ils ont donné les plus beaux exemples de soumission et de fidélité envers le gouvernement ; il n'était pas rare autrefois de voir des partis considérables de milices canadiennes quitter joyeusement leurs foyers pour aller défendre leur roi et leur patrie, tantôt au Détroit, tantôt à la Belle-Rivière ou aux autres extrémités de la colonie. Si depuis 1775, cette ardeur s'est ralentie dans certains endroits de la Province, si l'on ne retrouve pas toujours le même empressement, la même soumission à l'autorité publique, n'a-t-on pas droit de s'en prendre aux progrès qu'a faits parmi nos Canadiens, l'esprit de liberté et d'indépendance amené d'abord par la circulation des manifestes des Anglo-Américains au commencement de la dernière guerre, et répandu depuis par la multiplication et la licence de nos gazettes et par la liberté des conversations sur les affaires politiques. Quel danger pour nos peuples, s'ils avaient des pasteurs qui favorisassent ces idées !

M. Briand qui connaissait parfaitement bien les

Canadiens et qui avait observé pendant son séjour à Londres, les maximes sur lesquelles se dirigeaient les prêtres catholiques d'Angleterre, ne les a jamais crus fort propres au gouvernement spirituel des peuples canadiens élevés dans des principes tout à fait dissemblables. M. D'Esglis était dans la même persuasion, lorsqu'il se bornait à les demander pour professeurs des hautes sciences ou pour missionnaires des sauvages. Les dernières lettres qu'il écrivit en Angleterre à ce sujet tendaient seulement à obtenir des missionnaires britanniques pour la desserte de la Nouvelle-Ecosse, qui fait partie de ce diocèse, ainsi que les îles adjacentes. Cette Province, en effet, où les catholiques nombreux sont presque tous anglais, irlandais, écossais ou acadiens, sachant bien la langue anglaise, ouvre une carrière honorable au zèle des ecclésiastiques britanniques ; c'est pourquoi l'évêque de Québec supplie avec instances le gouvernement de vouloir bien continuer de permettre l'émigration de missionnaires anglais ou irlandais dont la Nouvelle-Ecosse pourrait encore avoir besoin. Cette partie de son troupeau lui est chère comme toutes les autres, et il ne se verrait frustré qu'avec peine de ce seul moyen de pourvoir à sa desserte [1] ".

On ignore quelle fut la réponse que fit Lord Dorchester à ce mémoire. Quoiqu'il en soit, on y voit clairement exposées les vues larges et désintéressées qui faisaient agir nos évêques. Dédaignant toutes considérations mesquines placées bien au-dessous de l'atmosphère sereine où vivaient ces prélats, ils ne se proposaient dans toute leur conduite que la gloire de Dieu et le bien spirituel de leurs ouailles, à quelque origine ou nationalité qu'elles appartinssent.

Nous avons dû anticiper sur les événements pour

1—*Mémoire concernant l'admission de prêtres européens dans le diocèse de Quebec*, Québec, 20 mai 1790.

faire connaître sous leur vrai jour et mettre en lumière la situation du pays au point de vue religieux et l'esprit de l'épiscopat canadien. Durant l'intervalle qui s'était écoulé entre la mission de l'abbé Bailly et celle de l'abbé Bourg, dans la Nouvelle-Ecosse, un changement notable s'y était opéré. La guerre de l'indépendance américaine avait fait affluer sur ses côtes une foule de loyalistes ou partisans de la cause anglaise, dont une grande partie était catholique. Soit que leur nombre en imposât, soit que le fanatisme y fût tenu en échec par des gouverneurs à vues larges, les missionnaires ne rencontraient pas la même hostilité ouverte qu'au temps de l'abbé Bailly. Ils pouvaient circuler librement et se livrer aux fonctions de leur ministère sans être molestés [1].

Du côté de l'île Saint-Jean, la population catholique s'était vue presque doublée par l'arrivée de familles écossaises fuyant devant la persécution qui sévissait dans leur pays, depuis les troubles politiques du milieu du siècle dernier. Lors de la défaite de Culloden (1746) qui avait mis fin au soulèvement excité en Ecosse par l'héritier des Stuarts, le prince Charles-Edouard, ses partisans, pour la plupart Highlanders, parmi lesquels il y avait beaucoup de catholiques, avaient été poursuivis avec autant d'acharnement que de cruauté par les vainqueurs. Les malheureux restes de l'armée du Prétendant n'avaient pu échapper au glaive ou au cachot, qu'en se réfugiant dans les parties les plus inaccessibles de leurs montagnes. Ces vengeances se continuèrent pendant plusieurs années, et ce fut pour s'y soustraire, qu'une cinquantaine de familles, ayant à leur tête le fils d'un des chefs de la rébellion, le laird of Glenaladale, s'embarquèrent pour l'Amérique et vinrent

1—En 1783, les chefs de la congrégation d'Halifax avaient obtenu du Parlement Provincial l'abolition des lois interdisant le culte catholique.

aborder à l'île Saint-Jean (1772). Ils avaient avec eux un de leurs prêtres, aussi pieux que brave, l'abbé James Mac Donald, qui les desservit dans l'île et embrassa aussi dans sa sollicitude les Acadiens qui n'avaient alors que des missionnaires de passage et qui d'ailleurs étaient trop pauvres pour en entrenir un à leurs frais [1].

Dès la première occasion qui s'était présentée après son débarquement, l'abbé Mac Donald avait écrit à l'évêque de Québec (9 septembre 1772) pour lui annoncer son arrivée. Il accompagnait sa missive d'une copie des pouvoirs qu'il avait reçus de Rome et s'offrait à exercer le saint ministère dans l'île Saint-Jean où il était déterminé de se fixer. Il avait étudié à Rome, disait-il, savait assez bien l'italien et le français et parlait également l'anglais et le gaélique. Mgr Briand dont on connaît le grand désir d'avoir un missionnaire pour l'île Saint-Jean, fut ravi de joie en apprenant le secours inespéré que la Providence lui envoyait. Il s'empressa de féliciter l'abbé Mac Donald et de l'assurer de toute sa protection.

1—Cette première colonie écossaise était une des mieux formées de toutes celles qu'on ait vues aborder en Amérique. Elle avait une organisation complète, comprenant tous les degrés de l'échelle sociale, le clergé, la noblesse et le peuple. C'était une image de la cité antique allant s'implanter ailleurs avec ses dieux, comme Enée quittant les rivages de Troie. Elle avait son aumônier dans l'abbé James Mac Donald qui, comme on va le voir, était un homme fort instruit, éduqué à Rome même ; son chirurgien, le Dr Roderick Mac Donald qui avait pris ses degrés de médecine en Hollande. Ses chefs issus du sang le plus pur de la Calédonie étaient des hommes éclairés autant que des soldats aguerris, possédant des biens considérables. Le capitaine John Mac Donald, gentilhomme d'une éducation parfaite avait une fortune qui lui permit d'acheter deux townships pour lui-même et ses tenanciers. Bien d'autres, quoique moins favorisés du côté des richesses avaient cependant des moyens suffisants pour former de solides établissements. Cette première colonie fut suivie de plusieurs autres qui ont créé avec le temps le puissant groupe écossais des Provinces Maritimes.

Voici le texte des pouvoirs accordés par Mgr Briand à M. Mac Donald.

" Joannes Olivarius Briand miseratione—divâ et Stæ sedis apostolicæ graâ Eppus Quebecensis, eidem sedi immediate subjectus &., &. Dilecto nobis in Xto Dno Jacobo Mac Donald presbytero ex Scotia oriendo salutem et benedictionem.

Ut licite et validè in insulà à Sto-Joanne in fluvio Sti. Laurentii, insulisque et terris vicinioribus facultatès tibi à Stâ sede traditas exercere possis et valeas, non solùm ergà scotos sed etiam ergà Gallos, Accadienses, aliosque cujuscumque regionis sint catholicos, Romanos, aut fieri cupientes, in prædictis locis degentes aut illuc devenientes, per nos non obstat,—immô prædictis facultatibus eo modo, qui à Stâ sede præscribitur utendi licentiam tibi concessimus, ac per præsentes concedimus, rogantes insuper Dominum nostrum Jesum Xtum ut serves incolumem, augeasque magis ac magis eximiam tuam charitatem, zelumque tuum confovendæ dilatandæque nostræ Stæ religionis.—Datum Marianopoli, alias in urbe montis regalis, die 8bris 21a. an. 1772 ".

Au cours de l'été de 1773, l'abbé Mac Donald fit le voyage de Québec, où il fut reçu avec toutes sortes de témoignages d'amitié. L'évêque et ses amis, particulièrement l'abbé Dosque, ancien missionnaire de l'île Saint-Jean, alors curé de Québec, lui firent divers cadeaux pour sa mission. " Je vous rends grâce, écrivait peu de temps après l'abbé Mac Donald à l'abbé Dosque (Malpec, 23 septembre 1773), pour l'amitié que vous m'avez montrée durant le temps que j'ai été à Québec. Je vous informe que j'ai fini les seize messes que vous m'avez données à dire avant de partir de la ville de Québec, et comme j'espère de finir, avant l'hiver, toutes les messes que M. Gravé m'a données, je voudrais quelques messes encore à présent. Il y a des Français qui voudraient

avoir trois ou quatre catéchismes de Québec pour leurs enfants, et je promets de dire autant de messes pour cela ; mais il faut m'écrire les noms des personnes pour qui je dois dire ces messes. Je crois passer l'hiver à Tracadie, puisque j'ai passé l'hiver dernier à Malpec. Il est vrai que je suis mal pourvu pour l'hiver ; mais rien ne me donne autant de peine que d'être si loin de tout prêtre en cas de maladie. Ayez la bonté de saluer de ma part tous mes amis et *bienfaiteurs* de Québec. Tous les habitants vous envoient leurs compliments ".

La lettre que l'abbé Mac Donald adressa cinq jours après à Mgr Briand (28 septembre) renferme quelques détails assez curieux.

" Il y a deux mois depuis que je vous ai écrit ma dernière lettre en anglais avec mon cousin M. Cameron, et depuis lors, j'ai eu le bonheur de jouir d'une santé passablement bonne. Dieu veuille que la présente vous trouve jouissant du même avantage. Quant à moi, je me porte bien toujours, quand il fait beau temps comme dans l'été, ainsi que l'automne ; mais j'ai grand'peur de l'hiver, parce qu'il est ici beaucoup plus rigoureux qu'en Europe. J'espère pourtant d'être mieux préparé pour cet hiver, parce que j'ai apporté un poêle avec moi de Québec qui sera fort utile pour moi en tenant la chambre chaude.

" Quelques familles acadiennes sont venues de la grande terre, savoir de Cocagne jusqu'ici pour faire leurs devoirs auprès de moi. Et après une semaine de repos, ils s'en allèrent chez eux. On m'a dit qu'ils ont été cinq ans sans avoir de prêtre parmi eux. C'est pourquoi ils voudraient bien m'emmener à Cocagne pour me faire leur curé là. La plus grande part des habitants catholiques d'ici s'en iraient aussi à la grande terre, si j allais avec eux, et sans doute ils y seraient plus heureux et plus tranquilles qu'en cet endroit. Je crois que mes frères et autres amis sortiront de l'île le printemps qui

vient ; mais je ne sais pas encore où ils voudraient aller. Ils parlent de monter à Québec pour aller à Montréal. J'ai promis aux gens de Cocagne, d'aller les visiter le printemps prochain, si M. Bourg ne vient point les voir. S'il vous plaît, Monseigneur, de me donner la permission de les visiter, je serai content de demeurer là, si mes amis prennent des terres à l'Acadie, au lieu d'aller au Canada. Je donne cette lettre à un de mes cousins qui va à Québec et qui ira avec plaisir vous voir pour avoir votre bénédiction. Je me recommande à vos bonnes prières ".

Mgr Briand a écrit sur le revers de cette lettre le précis de la réponse qu'il fit à l'abbé Mac Donald.

" M. Bourg, disait-il, est à présent du côté de Cocagne. Si vous vous abouchez, vous pourrez prendre les mesures les plus propres à desservir les continents, et j'approuverai toujours tout ce qui sera fait de concert. De ma part, vous serez toujours bienvenu à Québec. Le seul obstacle ne peut venir que de la part du gouvernement (8 novembre 1773) ".

Il est bien probable que si l'abbé Mac Donald avait voulu profiter de la liberté que lui donnait l'évêque de Québec, la masse de la population catholique, tant écossaise qu'acadienne l'aurait suivi sur la côte voisine, comme il le dit. Le sort de l'Eglise dans l'île du Prince-Edouard aurait été bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. Au lieu de la multitude de grandes et belles paroisses catholiques qu'on y voit, elle serait probablement presque tout entière peuplée de protestants.

L'abbé James Mac Donald qui fut le premier missionnaire résidant dans l'île Saint-Jean après la conquête, abrégea ses jours au service de ses ouailles des deux nationalités. Aussi les Acadiens, autant que les Ecossais de l'île Saint-Jean, ont-ils gardé un culte pour sa mémoire [1].

1—Peu de temps après son arrivée, Father James bâtit une cha-

A la mort de l'abbé Mac Donald arrivée en 1785, la Providence ne permit pas que ces héroïques réfugiés restassent longtemps privés de prêtre. On verra par la suite de ce récit comment l'abbé Mac Eacharn, qui était destiné à devenir le premier évêque de l'île Saint-Jean, fut appelé à venir à leur secours. C'était l'époque où se faisait le plus sentir la pénurie des prêtres dans le diocèse de Québec. Mgr D'Esglis voulut subvenir aux besoins spirituels les plus pressants des Acadiens de l'île Saint-Jean, en choisissant l'un des plus respectables d'entre eux, Jean Doucet, pour lui confier certaines

pelle près du cimetière de l'ancienne église de Saint-Louis-du-Nord-Est. Souvent il alla porter les secours de la religion le long de la côte du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et jusqu'au Cap-Breton. Il avait pour compagnon ordinaire de ses courses un jeune calédonien, son neveu, dont il avait remarqué l'intelligence et la piété, et qu'il s'était attaché comme servant de messe. Ce jeune homme, béni de Dieu, a laissé une nombreuse postérité dans l'île du Prince-Edouard.

Une vingtaine d'années après la mort de Father James, le capitaine Boudrot d'Arichat vint offrir en vente un chargement de harengs à Charlottetown. Il y rencontra notre Ecossais devenu alors père d'une charmante famille, et lia conversation avec lui. En apprenant que c'était le même qu'il avait vu enfant servir la messe à Father James, lorsque celui-ci était venu la dire pour la première fois à Arichat, il lui sauta au cou et l'embrassa avec effusion. Depuis lors il ne manqua jamais d'aller lui rendre visite chaque fois que ses affaires l'appelaient à Charlottetown. Lorsque le capitaine Boudrot fut devenu trop vieux pour naviguer, il n'oublia jamais jusqu'à sa mort d'envoyer régulièrement chaque automne à son ami le plus beau quart de harengs qu'il faisait choisir sous ses propres yeux.

Aujourd'hui un des petits-fils du servant de messe de Father James est un des curés les plus distingués de l'île du Prince-Edouard. C'est un beau type du Highlander, grand, à la démarche fière et martiale. Il se trouvait de passage à Québec un jour que notre ancien gouverneur écossais, le marquis de Lorne, donnait un levée. La haute stature du curé, sa tête qui dépassait la foule, attirèrent de loin l'attention du marquis. Lorsque au moment de la présentation, il entendit prononcer le nom écossais de l'abbé, tous ses traits s'illuminèrent de joie, il fit un pas en avant, lui serra vivement la main et interrompit un instant le levée pour lui faire un bout de conversation.

fonctions ecclésiastiques réservées ordinairement aux prêtres. La lettre qui lui fut adressée par le vicaire-général de l'évêque de Québec, M. Gravé, est une pièce à citer.

" Henry-François Gravé, vicaire-général du diocèse de Québec, au sieur Jean Doucet, demeurant à Racicot, en l'île Saint-Jean, salut.

" Vu la privation de missionnaire où se trouve votre île, depuis la mort de M. Mac Donald votre dernier Pasteur ; le désir que nous avons de vous procurer, autant qu'il est en nous, les secours spirituels dont vous avez besoin, nous a engagés à vous nommer et autoriser vous Jean Doucet, et nous vous nommons et autorisons par ces présentes, au nom et de la part de Monseigneur l'évêque de Québec, à l'effet de baptiser par toute l'île Saint-Jean, les enfants ou adultes qu'on vous présentera et à recevoir le consentement de mariage des personnes qui voudront contracter, pourvu qu'il ne se trouve entre elles aucun empêchement de parenté ou d'affinité. Ces pouvoirs néanmoins ne dureront que jusqu'à ce que vous soyez pourvus d'un missionnaire, ou que vous receviez la visite de M. Bourg notre grand-vicaire, qui vous les continuera, s'il le juge à propos.

" Donné à Québec, sous notre seing, le sceau du Diocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le six octobre, mil sept cent quatre-vingt-cinq.

GRAVÉ, VIC.-GEEAL.,
Par Monsieur le Grand-Vicaire,
PLESSIS, Diacre, Sec. [1] "

Lorsque Mgr D'Esglis avait pris possession du siège épiscopal de Québec à la fin de l'année 1784, il s'était empressé de renouveler le titre de vicaire-général accordé par son prédécesseur à M. Bourg. Il accompa-

1—*Registre D.E folio.* 53 Recto. *Pouvoirs accordés à Jean Doucet domicilié à l'île Saint-Jean.*

gnait sa lettre du beau témoignage qu'on va lire. " Le zèle avec lequel vous avez servi le Diocèse sous M. Briand, mon prédécesseur, m'a engagé à vous envoyer des lettres de Grand-Vicaire que vous trouverez ci-jointes. Il ne coûte pas de communiquer ses pouvoirs, quand on s'adresse à des personnes qui en usent aussi bien que vous. Je ne sais trop où vous faites actuellement votre résidence. Je suppose que c'est à Halifax pour l'avoir entendu dire à des personnes qui en revenaient. Du moins, l'intention de mon prédécesseur était que vous fissiez votre séjour dans cette ville. Elle devient considérable ; les catholiques y sont nombreux à ce qu'il paraît. Elle conviendrait donc mieux que tout autre lieu à la résidence d'un grand-vicaire. C'est sur ces principes que mon prédécesseur se fondait pour vous engager à y demeurer, lorsqu'il vous fit écrire le 16 de juillet dernier par M. Gravé. Il désirait encore que vous lui donnassiez avis de l'état de cette mission. Cependant, on n'a pas reçu de vos lettres depuis ce temps-là. Ne tardez pas, je vous en prie, à m'éclairer sur ces deux objets. Dans la supposition que vous restassiez à Halifax, vous pourriez charger M. Le Roux de la desserte de la Baie des Chaleurs et des lieux circonvoisins en le revêtant des pouvoirs que vous jugerez à propos de lui donner [1]. Au reste, l'embarras où nous nous trouvons pourrait bien ne pas durer longtemps. J'ai prié M. Hussey, mon grand-vicaire, à Londres, d'envoyer, s'il en trouvait, des missionnaires à votre secours. N'en envoyât-il qu'un, tous les deux ans, vous pourriez vous en servir avantageusement, en leur donnant ce qu'il vous plairait de juridiction que nous nous réservons de ratifier [2] ".

1—M. Le Roux n'était pas encore arrivé en Amérique ; mais il était annoncé par des lettres expédiées de Paris à Québec.

2—*Lettre de Mgr D'Esglis à M. Bourg*, à Tracadie, datée de Saint-Pierre, Ile-d'Orléans, 2 janvier, 1785.

M. Bourg répondit à cette lettres par le Mémoire suivant, daté d'Halifax, le 22 août 1785.

" Monseigneur, Voyant par moi-même, l'été dernier, que l'église bâtie par les (Catholiques) Romains dans Halifax, pouvait être dans le cours de l'été suffisamment avancée pour pouvoir y célébrer la sainte messe, ayant l'approbation de notre très digne gouverneur, et pour me conformer au désir de votre prédécesseur, je consentis d'y venir faire au plus tôt possible ma résidence. En conséquence, je partis aussitôt pour retourner chercher mes effets en la Baie des Chaleurs; mais par un long et pénible voyage, exposé aux plus grands dangers de la mer, étant obligé moi-même de servir de matelot, voyant tout le monde déconcerté, excepté le capitaine; de sorte que je suis resté trois semaines au lit après mon arrivée en la baie. Pour lors, la saison étant trop avancée, je n'ai pu être de retour à Halifax avant le 1er août; j'ai eu bonne réception du gouvernement, ainsi que de la part de tous les Messieurs catholiques. L'église est spacieuse, fort belle, et parfaitement finie en dehors, et de plus, fort avancée en dedans. En attendant que l'on bâtisse un presbytère auprès de l'église, ils m'ont loué une fort belle maison; ils ont demandé avant mon arrivée un second prêtre pour rester avec moi. Je ne sais s'ils l'obtiendront, s'il vient et qu'il soit bon sujet, j'en serai satisfait. Il pourra rester constamment dans la ville, ce qui me donnera lieu, en attendant que je puisse avoir quelque confrère, d'aller visiter les pauvres acadiens et sauvages dans les différents endroits éloignés. Cette congrégation est déjà fort nombreuse et elle augmente de plus en plus de jour en jour. Je pourrai par la suite en donner un compte exact à Sa Grandeur. M. Le Roux, qui dessert Memramcouk et les environs, a été nommé de la part de votre prédécesseur pour aller prendre ma place en la baie, mais dernièrement, par suite d'une représentation faite de la part de tous les

habitants, appuyée des Messieurs de l'endroit, et particulièrement, en considération du grand âge de ce cher et brave confrère, j'ai cru devoir lui faire réponse de rester en sa paroisse encore cet hiver, et que j'en écrirais en conséquence à Sa Grandeur. Il est trop âgé pour pouvoir desservir tous les endroits de la Baie des Chaleurs et environs. Il serait à propos, s il est possible que Sa Grandeur y fixe un jeune prêtre, mais en ceci comme en toutes choses, nous suivrons les volontés de Sa Grandeur ".

M. Bourg ajoutait dans une autre lettre datée d'Halifax, le 3 octobre 1785.

" Ainsi que j'en ai informé Monsieur Gravé, Vicaire-Général, afin d'en instruire Sa Grandeur, il est arrivé depuis quelque temps un Monsieur prêtre d'Irlande que les catholiques romains avaient demandé avant mon arrivée. D'autant que je puis en juger par ses attestations, ainsi que par sa conduite, c'est un très bon prêtre, un homme savant rempli de zèle et de piété et fort bon prédicateur en la langue anglaise ; enfin un homme pour lequel j'ai d'autant plus d'estime que je le connais davantage. Je serai très satisfait de retourner dans mon ancienne paroisse. Ces jours derniers j'ai reçu une lettre de ces chers paroissiens qui m'a touché jusqu'aux larmes, les voyant pour cet hiver, destitués de tous secours spirituels. Ainsi, avec la permission de Sa Grandeur, je m'y transporterai à la fin de l'été prochain. Je dis sur la fin de l'été, attendu que j'ai dessein d'aller desservir ce printemps la baie Sainte-Marie et le Cap Sable et venir à Halifax, puis d'en partir aussitôt pour aller desservir les gens d'Annaréchaque (Arichat) c'est-à-dire du Cap-Breton et de l'île Saint-Jean en m'en retournant en la baie. Je vais satisfaire Sa Grandeur sur le désir qu'elle m'a témoigné d'être instruite des noms des différents endroits où il y a des (Catholiques)

Romains, ainsi que du nombre des familles qu'il peut y avoir en chaque. 1° Halifax, j'en ignore encore la quotité, mais Sa Grandeur pourra en être instruite par la suite par M. Jones. C'est le nom de ce Monsieur prêtre ci-dessus mentionné. 2° A l'ouest d'Halifax, environ 50 lieues, il y a le Cap Sable et de 15 lieues de cet endroit, la baie Sainte-Marie. Dans les deux endroits, il y a 150 familles, tous français-acadiens. 3° Au Cap-Breton, à l'est d'Halifax, environ 60 lieues, il y a à Arichat et aux environs, pour le moins, 140 familles, tous français-acadiens et beaucoup d'irlandais. 4° L'Ile Saint-Jean où il y a environ 50 familles de français et quantité d'écossais, lesquels espèrent un prêtre de leur pays [1]. Je ne parlerai point de Ménoudie, Peticoudiac et Memramcouk. C'est où M. Le Roux fait sa résidence pour le présent. Un prêtre français jeune et robuste serait suffisant, lequel ferait sa résidence à Annaréchaque ou Cap-Breton, d'où dans le courant de l'été, il irait desservir le Cap Sable et la baie Sainte-Marie. Comme il y a plusieurs autres endroits où il y a considérablement de Romains Catholiques, irlandais et autres, il serait absolument nécessaire d'avoir encore quelques messieurs prêtres anglais et irlandais, et pour cet effet, je crois sincèrement que Sa Grandeur ne peut pas mieux placer sa confiance qu'en la personne du susdit nommé M. Jones ; en conséquence d'ordonner si Sa Grandeur le juge à propos : 1° Qu'aucun prêtre d'Irlande ou d'autre part ne peut exercer son ministère dans Halifax ou environs, sans avoir été demandé aux seigneurs évêques d'Irlande par le susdit. 2° Que le susdit serait chargé, comme restant dans l'endroit capital, de veiller sur les Messieurs missionnaires anglais et obligé d'en faire son rapport de temps à autre, à Sa Grandeur".

1—L'abbé Mac Donald, missionnaire des Ecossais, dont on a déjà parlé, était mort peu de temps auparavant.

Le 23 octobre, 1785, Mgr Briand adressa la lettre suivante à M. Bourg.

" Mon cher grand-vicaire, Je ne sais si vous avez encore besoin pour vos cantons de prêtres irlandais ni comment vous feriez pour subvenir à leur temporel. J'écris à Monseigneur de Cork que vous lui manifestez sur cela vos besoins. J'écris aussi à M Hussey de n'en plus envoyer. Vous remarquez cependant bien que vous pourriez peut-être en recevoir quelqu'un, et conséquemment, qu'il n'en faut pas demander à Cork avant d'en avoir donné avis à M. Hussey. En un mot, s'il vous en manque, demandez-en ; si vous en avez de trop, vous pourriez l'envoyer à quelqu'un des postes de la baie des Chaleurs. M. Girouard que j'ordonne aujourd'hui, doit faire son principal domicile à Bonaventure, parce que les habitants de Tracadièche m'écrivent qu'ils n'ont point de chapelle et plusieurs autres considérations [1]. Je vous prie encore de donner sur cela votre avis. Courage, mon cher grand-vicaire, continuez de procurer la gloire de Dieu et de l'Eglise *et cum venerit princeps pastorum*, etc. Ce doit être le premier et presque l'unique but de vos travaux".

M. Le Roux était débarqué à Halifax le 1er août 1785, et M. Jones le 28 du même mois. Peu de temps après arrivèrent MM. Phelan et Power envoyés par M. Hussey. Tous deux furent immédiatement employés dans les missions, soit acadiennes, soit de langue anglaise ; car, comme M. Jones, ces deux prêtres pouvaient parler les deux langues. M. Phelan avait séjourné en France et M. Power avait étudié au collège irlandais à Paris [2]. M. Bourg eut, à partir de ce jour, la liberté d'aller desservir les établissements de la baie des Cha-

1—M. Girouard fut plus tard curé de Saint-Hyacinthe, où il fonda le collège de ce nom.

2—*Lettre de M. Jones*, 5 octobre 1790.

leurs, où il devait être assisté par le jeune abbé Girouard. Ainsi, grâce au zèle de l'évêque de Québec et de son grand-vicaire, les missions du golfe Saint-Laurent se trouvaient organisées autant que le permettaient les moyens de ses populations presque toutes pauvres. Ce résultat n'avait pas été obtenu, comme on a pu le voir, sans bien des démarches et une sollicitude incessante. A cela, il faut ajouter de nombreux sacrifices pécuniaires ; car une grande partie des dépenses de voyage des missionnaires, depuis M. Bailly, avaient été défrayées par les évêques. En dernier lieu encore, le voyage de M. Edmund Burke d'Europe à Québec avait été payé par Mgr D'Esglis [1]. Ces sacrifices étaient d'autant plus pénibles que nos Evêques n'avaient aucun revenu fixe. Ce n'était cependant que le commencement de pareils actes de générosité. On en trouvera des preuves réitérées et authentiques tout le long de ce Mémoire.

Le premier des quatre nouveaux missionnaires, descendus à Halifax, l'abbé Le Roux, annonçait son arrivée par la lettre suivante, adressée à M. Gravé, vicaire-général de Monseigneur D'Esglis.

" Aussitôt mon arrivée en cette ville qui a été le premier du présent, j'ai eu l'honneur de recevoir les lettres de Sa Grandeur avec les pouvoirs qu'elle a jugé à propos de me communiquer. Hier est arrivé un Monsieur prêtre, nommé Jones, d'Irlande, que les Romains Catholiques de cet endroit avaient demandé. Je crois que c'est un grand bien pour l'accroissement de notre Sainte Religion en cette ville. C'est un très digne ministre de Jésus-Christ qui est à ce qu'on dit, fameux prédicateur en la langue anglaise ; ce qui est directement ce qui me manquait. Vous trouverez incluse en la présente, la lettre qui est adressée à Monseigneur l'évêque à son sujet. Comme ce très digne homme doit toujours rési-

1—*Lettre de Mgr D'Esglis à M. Husecy*, 1787.

der dans Halifax, je serai en lieu d'aller visiter dans le cours de l'été tous les pauvres acadiens et sauvages du Cap-Breton, de la baie Sainte-Marie, et du Cap Sable.

" Touchant le nombre des catholiques résidant en cet endroit, je n'ai pu en donner le nombre à Monseigneur. Il augmente chaque jour ; je le saurai en peu et ne manquerai pas d'en informer Sa Grandeur [1] ".

L'abbé Le Roux était un prêtre breton comme Mgr Briand, de qui il était l'ami et qu'il avait dû rencontrer en France, lorsque ce Prélat était venu s'y faire consacrer.

L'abbé Le Roux était muni des meilleures recommandations de l'abbé de La Corne et de l'Archevêque de Tours qui l'avait employé dans son diocèse, où il avait été supérieur dans une institution ecclésiastique. C'était un homme apostolique qui, malgré son âge, avait consenti à s'exiler pour répondre aux désirs de ses amis, l'abbé de La Corne et Mgr Briand lequel l'avait appelé au secours de la portion la plus délaissée de ses ouailles. On va voir par des témoignages réitérés qu'il devint un des ouvriers évangéliques les plus zélés et les plus actifs de cette région.

M. Jones était un religieux capucin du couvent de Bar-sur-Aube, en Champagne. La première lettre qu'il adressa à l'évêque de Québec contient quelques renseignements sur sa vie. Elle est écrite en anglais et accompagnée d'une traduction française que voici : [2]

" Monseigneur, Je prends la liberté de vous écrire en anglais, parce que je pourrai communiquer mes idées avec plus de clarté dans cette langue que dans la langue française.

1—Halifax, 29 août, 1785.

2—La plupart des lettres de l'abbé Jones aux évêques D'Esglis, Hubert et Denaut sont en français ; celles adressées ensuite à Mgr Plessis sont toutes en anglais. La collection de ces lettres, classifiées avec soin, forme un cahier considérable.

" Je vous assure, Monseigneur, de mes respects très humbles, et je vous informe que je suis le prêtre désiré par les catholiques de la ville. Renfermées dans celle-ci, je vous envoie, Monseigneur, leurs lettres qui m'étaient adressées. J'ai montré mes lettres de créance (de l'Archevêque de Dublin, des évêques de Cork et de Kerry, et de mon supérieur) à M. du Bourg, qui m'avait produit une lettre du Vicaire-Général de votre Seigneurie. J'enverrais mes papiers à Québec, si j'étais assuré qu'ils seraient rendus saufs. Notre digne gouverneur et les autres gentilshommes de cette ville confirmeront ce que j'ai déclaré, si Votre Seigneurie le demande.

" Le porteur, le capitaine White, a une lettre pour Votre Seigneurie du Docteur Jean Butler, évêque de Cork, dans le diocèse duquel j'ai travaillé pendant les huit dernières années. La grande correspondance qu'il y a entre cette ville et la ville de Cork, tous les catholiques romains de cette place étant des irlandais de la province de Munster, tout cela, dis-je, donne au clergé de cette Province, une plus grande facilité de connaître les dispositions et l'intérieur du peuple de Halifax, qu'aucun autre des sujets de Sa Majesté. Les anglais eux-mêmes ont grand besoin de leurs missionnaires ; outre cela les missionnaires anglais ne sont pas si propres à desservir les irlandais que les gens de leur propre pays ; car quoique les Anglais et les Irlandais entendent et presque toujours parlent la même langue, cependant, il y a une grande différence entre leur accent et leur prononciation, particulièrement entre celle du menu peuple qui forme la plus grande partie de l'église romaine ici. En considération de ces raisons, le Docteur Butler a offert ses services dans sa lettre à Votre Seigneurie, pour fournir ou plutôt pour former un plan destiné à procurer quelques ouvriers pour Halifax et les autres établissements de cette Province. Le Docteur Butler m'a prié de vous donner, Monseigneur, mon opinion

sur cette affaire. Ce que je pense est qu'il faudrait s'adresser aux évêques irlandais, jusqu'à ce que les enfants de cette province aient reçu une éducation propre pour la prêtrise. Pour parler franchement, je crois qu'il serait trop long d'attendre l'éducation des sujets de ce pays, et personne qui n'entende très bien l'anglais n'est propre pour le pauvre peuple ici. Monseigneur, j'ai quitté ma patrie et des amis nombreux et respectables, sans aucun autre motif que de servir la cause prédite, je l'ai au cœur ; j'espère donc que Votre Seigneurie me pardonnera la liberté que je prends. Je pense que deux prêtres irlandais (s'il y a du pain ; ce dont je doute, pour quelque temps encore) bien recommandés à Votre Seigneurie doivent demeurer ici toujours, afin qu'au cas d'accidents, un resterait jusqu'à ce qu'un autre arrivât. Ce n'est pas tout homme qui est propre pour cette ville, il doit être un homme actif et de mœurs strictement pures. Par rapport à moi, j'offre avec toute mon âme mes services et si Votre Seigneurie a quelque objection à ce que j'ai dit ou fait, je demande votre pardon très humblement [1].

En présence des excellentes recommandations dont M. Jones était muni, l'évêque de Québec n'hésita pas à lui confier la paroisse d'Halifax. Il songea même dès lors à partager entre lui et M. Bourg la supériorité des missions de cette partie du diocèse. De la baie des Chaleurs, où il allait établir sa résidence, M. Bourg aurait la charge des missionnaires de langue française, tandis que M. Jones dirigerait ceux de langue anglaise. Dans une lettre subséquente, Mgr D'Esglis lui disait d'accorder la juridiction à M. William Phelan, dont le grand-vicaire Hussey lui avait annoncé l'arrivée au cours de l'année 1786. Il en fit de même pour M. Thomas Power, débarqué à Arichat, en octobre, 1787, avec des lettres de M. Hussey.

1—Halifax, Sept. 4th 1785.

L'évêque de Québec avait poursuivi un double but en s'efforçant d'obtenir des missionnaires des Iles Britanniques : c'était de secourir en même temps les catholiques des langues anglaise et française de cette région. Voilà pourquoi il avait insisté auprès de M. Hussey de choisir, autant que possible, des prêtres qui pussent entendre et parler les deux langues. De plus, comme il y avait un certain nombre d'Ecossais qui ne savaient pas l'anglais, une correspondance fut entamée avec les vicaires apostoliques d'Ecosse, dans le but d'en obtenir des missionnaires parlant le gaélique.

Voici en quels termes, M. Jones renseignait l'évêque de Québec sur sa congrégation, dans une lettre écrite le 23 avril, 1787.

" My Lord, I have strained every nerve to forward the cause in this part of your Lordship's Diocese, but it is impossible to answer the calls of my ministry, without assistance, and unless some generous friends lend a helping hand, there will be no resources to depend upon. Now that the glebe house is almost finished, very little difference it must make between the maintenance of one and two clergymen ; for my part my resources are exhausted, and I am in debt to the amount of fifty pounds sterling. I have written to M. Hussey, but I fear it will avail but little. My Lord, not as much as a chalice, vestment, book, or even altar cloth, but what I supply...

" Our Congregation is entirely composed of the labouring people ; it follows that we must share their distresses...

" As to the mission of Cape Breton, it is much more regular than this, because the Roman Catholic Congregation there is composed of French and Indians, who are accustomed to rule and order since the days of the immortal Maillard ; here it is quite the reverse, for since the peace this Province is filled, with men of all

nations and religions; the greater part of the Irish are bred to the fisheries and not accustomed to any rule for years back. Moreover, there are many protestant ministers dispersed through this Province, at the expense of the old country, and our people familiarized to them, renders it almost impossible to bring about a change ".

Dans une autre lettre écrite quatre jours après, M. Jones ajoutait : " There is a wide difference between this mission and any other in your Lordship's Diocese, for instance the French who inhabit Cumberland (Memramcouk), or Narichat, make it a point to give, what they call dues to Mr Phelan, or Mr Le Roux, but the Roman Catholics who came into these Provinces, as loyalists, have no idea of such rules, nor in fact are they acquainted with them, and if they were, they have not the means. Your Lordship must know, that many of them came from the States, where they never exercised the religion of their fathers; many more were of the army, navy etc, where they never practised any mode of worship. Add to all this, that they have familiarized themselves to the ways of their neighbours; and as the latter are served *gratis*, they forever expect the same ".

Enfin, le 2 mai suivant, M. Jones terminait ainsi une de ses lettres: " The Missions of these Provinces, will not advance, unless some resources are made for their support, at least for a few years ".

Le grand-vicaire Gravé, au nom de l'évêque de Québec, répondit à M. Jones par la lettre suivante (22 octobre 1787):

" Monsieur, Il a paru nécessaire qu'entre les missionnaires actuellement existant dans la Nouvelle-Ecosse, on en choisit un pour être supérieur des autres, les diriger dans leurs opérations et gouverner en chef les missions de cette Province au nom et sous l'autorité

de l'évêque et de ses grands-vicaires. C'est pourquoi Monseigneur l'évêque de Québec, à ma prière, vous a constitué Supérieur de ces missions,comme vous le verrez dans le diplôme ci-joint. Il renferme à peu près tous les pouvoirs dont les missionnaires de la Nouvelle-Ecosse peuvent avoir besoin ; et notre intention est que, pour jouir de ces pouvoirs dans l'occasion, ainsi que pour tout ce qui concerne la conduite spirituelle des fidèles confiés à leurs soins, ils s'adressent à vous de qui émaneront les grâces et les facultés, suivant les besoins et le mérite des postulants.

" Je remercie Dieu du succès que vous avez eu dans la construction de l'église et du presbytère d'Halifax, et du courage avec lequel vous avez supporté les contrariétés inévitables dans ces sortes d'entreprises. Il est disgracieux que l'évêque n'ait pu vous secourir dans cette bonne œuvre, et qu'il soit presque dans l'impossibilité de vous promettre rien de certain pour l'avenir. Cependant, vous pouvez tirer, quand il vous plaira, sur M. Bédard, procureur du séminaire de Québec et y résidant, une lettre de change de 937 livres de 20 sols à quelques jours de vue. Ce secours est léger, mais je prends actuellement des mesures pour vous procurer une somme plus considérable l'année prochaine.

" J'ai mis dans une caisse qui partira pour Halifax à la première occasion, à l'adresse de M. Edmund Phelan, et dont vous voudrez bien payer le port (à moins qu'on ne le paye à Québec même) deux ornements bénits, un rituel de Québec, et des Saintes Huiles dans une boîte d'argent, le tout pour votre église d'Halifax. Outre cela, deux douzaines de livres de prières français et six douzaines de catéchismes du Diocèse pour M. William Phelan. Je vous prie de les lui faire tenir par une occasion sûre, en l'avertissant que pour prix des catéchismes, il sera obligé de célébrer 144 messes à l'intention dirigée par un prêtre de Québec qui a payé ces catéchismes

chez le marchand. Enfin, vous trouverez dans le même ballot, deux garnitures de nappe d'autel, et deux pierres consacrées dont l'enveloppe qui est bénite peut tenir lieu d'une nappe. Vous disposerez de ces derniers articles en faveur de telle mission qu'il vous plaira.

" Dans la caisse que je vous envoie est incluse une plus petite, adressée à M. Le Roux, que je vous prie instamment de lui faire parvenir par une occasion sûre ainsi que les lettres que vous pourriez recevoir à son adresse.

" Comme l'édition du rituel de Québec est tout à fait épuisée sans que l'évêque soit assez riche pour le faire réimprimer présentement, et que d'ailleurs les statuts et ordonnances du Diocèse faits jusqu'à présent n'ont pas été rédigés en code, nous serions d'avis que pour le gouvernement spirituel des missions de la Nouvelle-Ecosse, on s'en tint, jusqu'à nouvel ordre, au droit commun, et qu'au défaut de rituels de Québec vos missionnaires se servissent du rituel romain pour l'administration des sacrements. Je pense que Dieu tirera également sa gloire de vos travaux, sans que vous vous donniez la peine de vous astreindre à suivre dans tous les points une discipline étrangère à vos usages, et que nous ne pouvons pour le présent vous faire connaître d'une manière suffisante. Au reste, l'évêque de Québec se réserve le droit de vous soumettre à la discipline de son Diocèse, quand les circonstances le permettront et qu'il le jugera convenable.

" Sur votre exposé, on conçoit facilement qu'il faudrait des ouvriers évangéliques dans plusieurs missions de la Nouvelle-Ecosse qui n'en ont pas eu jusqu'à présent. Mais en vérité, le Diocèse de Québec est hors d'état d'en fournir par lui-même... Les ecclésiastiques canadiens ne suffisent qu'avec beaucoup de peine à remplir les places vacantes au centre du Diocèse. Il n'y a donc de ressources pour la Nouvelle-Ecosse que dans

le zèle des prêtres irlandais ou anglais qui voudront bien s'y transporter et travailler sous vos ordres. Nous remettons à votre prudence de placer ces missionnaires, suivant leurs talents et le besoin des peuples, et de donner à la juridiction telles bornes qu'il vous plaira, soit pour le lieu, soit pour la durée.

" Pour ce qui concerne le temporel, il me semble qu'en préposant un prêtre à plusieurs cantons à la fois, et faisant convenir les paroissiens d'un certain tribut fixé proportionnellement aux facultés de chaque particulier, vous pourriez avec peu de prêtres, remplir un grand nombre de missions et procurer par ce seul moyen, une subsistance honnête aux missionnaires.

' Vous me ferez plaisir de regarder en toutes sortes d'affaires M. William Phelan comme un homme de mérite, et de lui donner plus de pouvoirs qu'au commun des missionnaires.

" Suivant ce qu'il nous écrit en dernier lieu, un nommé M. Power doit être arrivé d'Irlande pour travailler au saint ministère en Nouvelle-Ecosse. Vous lui assignerez ainsi qu'à M. Phelan lui-même telles missions que vous jugerez à propos...

" S'il survenait quelques autres prêtres français en la Nouvelle-Ecosse, je vous prierais de les adresser à M. Bourg qui a reçu des ordres particuliers à leur occasion...

" Les Acadiens établis dans la Nouvelle-Ecosse doivent s'accoutumer aux missionnaires anglais puisqu'on ne peut plus leur en procurer d'autres. Leur délicatesse sur ce point serait déplacée, d'autant que la plupart entendent et parlent passablement l'anglais ".

Ce dernier avis du grand-vicaire Gravé au sujet des Acadiens, ne pouvait être plus sage dans les circonstances. Il avait un motif particulier de le donner ; car la plupart des Acadiens insistaient avec opiniâtreté

pour n'avoir que des prêtres d'origine française ou canadienne, ce qui était pour lors impossible, et il fallait pourvoir avant tout à leur salut. M. Phelan s'en était plaint à l'égard des Acadiens de l'île Saint-Jean, dans un Mémoire qu'il avait adressé de Miramichi à M. Gravé, le 16 août de la même année. Les Acadiens de l'île avaient obstinément refusé ses services, préférant faire la dépense et se donner le trouble d'envoyer quelques-uns des leurs au delà du Détroit jusqu'à Memramcouk pour chercher M. Le Roux qui avait commencé à les desservir de cette manière depuis 1786, et qui continua de le faire jusqu'en 1788. Ce fut même le sujet d'un conflit entre lui et M. Phelan dont il se plaignit dans une lettre à l'évêque, du 4 août, 1788. M. Jones se plaignit à l'évêque du même entêtement de la part des Acadiens du Cap de Sable et de la baie Sainte-Marie.

On peut juger de l'attachement et du soin tout particulier de l'évêque de Québec pour ses ouailles des Provinces Maritimes par la Lettre Pastorale qu'il leur adressa le 19 octobre 1787. Nous n'en donnons ici que des extraits, parce qu'elle se trouve imprimée dans la collection des Mandements des Evêques de Québec.

" A Nos Très Chers Enfants en Notre-Seigneur Jésus-Christ les Catholiques Anglais, Irlandais, Ecossais, Acadiens et autres établis à Halifax, au Cap-Breton, à l'Ile Saint-Jean, à Shelburn, à Antigonish, à Digby, à Memramcouk, au Cap-Sable, à la baie Sainte-Marie, à Miramichi, à Annaréchaque, et généralement dans toutes les parties de la Nouvelle-Ecosse, Salut et Bénédiction.

" Dieu ayant permis, Nos Très Chers Enfants, que par notre qualité d'Evêque de Québec, nous fussions chargé de la conduite de vos âmes, nous avons appris avec une joie inexprimable que, dispersés que vous êtes, confondus avec des religionnaires étrangers, et n'ayant point, pour la plupart autant de secours spirituels qu'il

vous en faudrait et que nous désirerions vous en procurer, vous aviez néanmoins persévéré constamment dans votre foi et votre attachement à la Communion Romaine. C'est une grâce dont nous remercions le ciel tous les jours, et que vous ne sauriez trop reconnaître vous-mêmes. Quelle bonté en effet de la part de Notre Dieu, d'avoir bien voulu songer à votre salut, et conserver votre religion dans ces lieux écartés, tandis que tous les jours, on voit un si grand nombre de malheureux qui se pervertissent et se damnent au sein des villes catholiques où les secours leur abondent, où ils entendent fréquemment la parole de Dieu, ont des prêtres sans nombre et peuvent recevoir, quand il leur plaît, le Pain Sacré que Jésus-Christ a laissé aux fidèles pour fortifier les faibles et maintenir les justes dans la voie qui conduit au ciel . . .

" Ceux d'entre vous qui ont été longtemps dépourvus de missionnaires, ont peut-être cru que nous les avions oubliés ou que nous avions de l'indifférence pour leur salut. Hélas ! Mes Frères, auriez-vous pu former de tels soupçons contre un Evêque qui vous aime de toute son âme ? N'en doutez pas, nous vous regardons comme une partie de notre troupeau, aux besoins de laquelle Dieu nous a chargé de pourvoir préférablement à bien d'autres qui nous paraissent moins religieux que vous. Malheureusement, nous sommes au milieu de notre diocèse comme un père pauvre au milieu d'une nombreuse famille. Tous les catholiques compris entre le fleuve Mississipi et l'île de Terreneuve, si l'on en excepte les Provinces-Unies, sont à notre charge. Ce sont autant d'enfants qui crient de tous côtés et qui nous demandent du pain. Nous faisons tous nos efforts pour les nourrir et cependant nous n'y réussissons pas. Au moment que je vous écris ceci, il y a au centre du diocèse, des peuples innombrables auxquels nous ne pouvons donner de pasteurs, à raison de la rareté des ecclésiastiques. Vous en

manqueriez encore, Nos Très Chers Frères, si les vertueux missionnaires européens ne se fussent transportés chez vous avec une ardeur dont nous conserverons éternellement le souvenir. Aussi, nous vous exhortons tous, de quelque canton que vous soyez, à témoigner beaucoup de respect, d'obéissance et d'affection pour les prêtres que nous avons chargés de la conduite de vos âmes. Gardez-vous bien de les contrister par vos péchés et par vos dérèglements. Recevez avec soumission la parole qu'ils vous annoncent de la part de Dieu, leurs avis, leurs remontrances et leurs réprimandes, s'ils sont dans le cas de vous en faire quelquefois ".

L'évêque donne ensuite des avis particuliers à chacun des principaux groupes de la Nouvelle-Ecosse, de l'île Saint-Jean et du Cap-Breton. Puis il termine ainsi :

" Enfin, je vous dis à tous : Aimez-vous les uns les autres comme Jésus-Christ vous aime. Qu'il n'y ait point dans vos Congrégations de division, de guerre. Rappelez-vous souvent que vous avez tous le même Dieu, la même foi, le même baptême, que vous participez tous aux mêmes sacrements, et que vous espérez tous la même récompense éternelle ".

Le vénérable M. Le Roux exprima à l'évêque de Québec par la lettre suivante la joie qu'il avait ressentie en recevant son Mandement :

" Aussitôt après la réception de votre lettre pastorale, j'en ai fait la lecture à mon petit et pauvre troupeau, pendant trois dimanches consécutifs, selon vos ordonnances. Elle a produit jusqu'à présent un bon effet, et le troupeau et le pasteur ne cessent de chanter vos louanges, et d'offrir des vœux au Seigneur pour votre conservation.

" Voilà bientôt quatre ans que j'ai été envoyé dans les colonies comme missionnaire de la part de M. l'abbé de La Corne, ancien doyen et vicaire-général de Québec,

résidant à Paris et faisant les affaires pour le Canada, et après plusieurs sollicitations et engagements à passer dans l'Acadie, dépourvue de prêtres depuis plusieurs années, n'y ayant trouvé en arrivant que M. Bourg et M. Jacques Mac Donald, mes fidèles et sincères amis, avec lesquels je me suis toujours bien comporté. Ils ont eu ma confiance, j'ai eu la leur ; tout mon chagrin est de ne pas avoir vu assez souvent M. Bourg, votre grand-vicaire, qui comme moi, a essuyé assez de chagrin dans sa paroisse, et de la part de qui ? de ceux à qui il a fait le plus de bien. Je me trouve aujourd'hui dans le même cas ; car il m'est tombé entre les bras, c'est-à-dire dans ma paroisse, une vingtaine de familles de la rivière Saint-Jean, très pauvres, (que j'ai voulu corriger). J'ai réussi auprès de quelqu'une, et les autres ont demeuré rebelles ; c'est ce qui fait aujourd'hui ma disgrâce ; je les ai presque tous soulagées autant que j'ai pu, puisque j'ai été obligé d'acheter du blé pour m'aider à vivre. Ma chapelle n'a encore rien fourni depuis quatre ans. J'ai fait tous les frais possibles tant par mes propres mains, que de ce que j'ai donné etc...

" Autres inconvénients, je me suis transporté sur l'île Saint-Jean, tout proche de ma paroisse, pour y faire une petite mission, canton qu'on appelle Malpec, que j'ai eu coutume de desservir. M. Phelan, d'Arichat, s'est trouvé formalisé de cela. Je lui ai fait réponse que l'île ne lui appartenait pas plus à lui qu'à moi, à moins qu'il n'y fît sa résidence ; que si cependant j'eusse su qu'il y eût été avant moi, je ne m'y fusse pas transporté et fait des frais inutiles. Je n'ai point eu dessein de lui faire tort ; il peut prendre la place, s'il la veut, j'aime mieux la paix que le trouble et la chicane. L'ambition ne me domine pas, je ne veux ni l'or ni l'argent. Heureux, si en travaillant pour sauver les autres, je pouvais me sauver moi-même...

" Je ne tarderai pas d'abandonner et d'aller me jeter

à vos pieds et entre vos bras, vous demander du pain pour finir et achever ma carrière, parce que je me vois dans l'impossibilité d'entreprendre de m'en retourner en France, tant par le manque de facultés et mon âge qui ne me le permettent pas. Toutes ces traca series me mortifient beaucoup et me font faire bien des nuits blanches, et joint à cela, je vois bientôt mon tombeau et l'éternité qui a prochent ; et j'espère, Monseigneur, de Votre Grandeur, une lettre de consolation qui puisse me rassurer. J'ai reçu ce que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je prie Votre Grandeur d'en agréer mes très humbles remerciements [1] ".

Quelques jours après, M. Le Roux écrivait au grand-vicaire Gravé :

" J'ai exécuté les ordonnances de Monseigneur, au sujet de la lettre pastorale que je demandai, il y a longtemps, tant par rapport aux peuples qui depuis plusieurs années déclinent dans leurs devoirs de chrétiens et de soumission envers leurs légitimes pasteurs qui travaillent sous l'autorité du premier, que pour donner de la force et de l'encouragement à ces pauvres esclaves de missionnaires qui s'épuisent pour maintenir les peuples, et qui ne réussissent qu'avec beaucoup de travaux, de peines et de chagrins. Or, en voilà un exemple : cette dite lettre pastorale, très bien dictée, a fait un bon effet, et tout mon petit troupeau en a été bien satisfait, en fait ses très humbles remerciements à Sa Grandeur et à vous, Monsieur, qui n'y avez pas moins contribué. Mais cette dite lettre, donne l'autorité aux uns, et l'ôte aux autres, surtout à nous anciens missionnaires [2]. Ces messieurs, nouveaux arrivés, cherchent à s'emparer de tous les en-

1—4 août, 1788.

2—M. e Roux fait ici allusion à une note accompagnant la Lettre Pastorale, dans laquelle il était dit que M. Phelan avait la charge de l'île Saint-Jean. Elle ajoutait cependant que si l'on avait su que M. Le Roux y faisait mission auparavant, on y aurait eu égard.

droits, s'opposant à moi surtout qui suis à la porte de mes anciennes missions que j'ai desservies cet été dernier. M. Phelan s'est trouvé formalisé de ce que j'avais été sur l'île Saint-Jean sans sa permission ; hélas ! je ne le connaissais pas, que d'en avoir entendu parler, et d'ailleurs, je ne savais pas qu'il était sur l'île Saint-Jean, et si je l'eusse su, je ne m'y fusse pas transporté ; je n'ai point eu intention de lui nuire ; je ne veux point avoir de difficultés avec personne, j'aime la paix et l'union ; s'il a des privilèges particuliers pour s'emparer de tout, je lui cède aussi tout. Je ne cours ni après l'or, ni l'argent.

" Faisant les fonctions de mon ministère, quoique avec beaucoup de tribulations, de peines et de misères, surtout pendant la guerre ; car le cher M. Bourg l'a éprouvé comme moi. On m'a mis le pistolet à la gorge. J'ai fait côte une fois, j'ai tombé à la mer dont j'ai été retiré, n'ayant plus ni mouvement, ni connaissance, et cela, en revenant de mes missions sans compter la faim, la soif, réduit à manger de la soupe de vache marine, et encore puante, etc. Vous voyez, mon cher Monsieur, après tant de peines, de fatigues et de travaux, si on cherche à nous persécuter mal à propos, Dieu soit béni. ! Ces Messieurs, nouvellement arrivés ont trouvé le chemin aplani. Les ronces et les épines n'y sont plus ; ils n'ont qu'à désormais manger les fruits. Je crois que cela n'est pas juste ; cependant je me soumets aux ordres de mon supérieur. J'ai su commander autrefois, en qualité de supérieur, et je n'ai pas oublié d'obéir qui est la plus belle qualité. Pardon, si j'avance trop loin, ce n'est point pour m'élever, car je ne mérite que d'être humilié, mais je décharge mon cœur, me voyant aujourd'hui si molesté, surtout par un étranger...

" En établissant cette paroisse, j'ai aboli toutes les assemblées, les danses, les bals, les veillées, catéchise deux et trois fois le jour, pendant l'hiver, jusqu'aux Pâques ; et aujourd'hui, ces Messieurs passant comme

des éclairs, écume la piastre, et voilà comme les peuples sont gouvernés. On se plaint de moi parce que j'ai été ferme et sévère ; cela était nécessaire, parce que, aujourd'hui, les brebis connaissent le Pasteur, et le Pasteur, les brebis ; et si ce n'était le peuple glorieux de la rivière Saint-Jean, mon troupeau serait sage et tranquille...

" La confiance que j'ai en vous fait que je vous ouvre mon cœur et que je vous regarde comme un père et un protecteur auprès de Monseigneur, à qui vous pouvez donner connaissance de ma lettre. Excusez, je vous prie, mon style, il est simple, mais il est vrai. Si vous ajoutez foi à tout ce que j'ai l'honneur de vous marquer, je vous supplie de m'accorder une réponse qui puisse me consoler.

Le Roux.

" P. S. Les habitauts de Malpec avaient coutume de venir me chercher pour les desservir, comme étant proches de ma paroisse. Je demande si je puis m'y transporter sans faire obstacle à personne. Il y a plusieurs années que je les dessers. Je demande une réponse d'ou oui ou non [1] ".

L'évêque de Québec s'empressa de consoler le bon vieux missionnaire, comme il le fit encore quelque temps après à l'occasion d'autres tribulations. M. Le Roux lui en exprima sa gratitude dans les termes suivants : " Rien ne pouvait mettre le comble à ma joie, après tant de tribulations, que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer et adressée à M. Bourg, mon véritable ami... Je suis confus, Monseigneur, de la façon dont vous parlez de moi. C'est un effet de votre charité et de votre bonté pour vos pauvres disciples qui travaillent sous votre autorité. Je me suis toujours regardé comme très faible, incapable d'un ministère aussi grand, mais

1—21 août 1788.

soutenu par le premier Pasteur, je vais m'appliquer encore davantage avec plus de courage et de zèle à travailler à la vigne que le Seigneur nous a confiée [1] ".

Mgr Hubert réitérait ses encouragements au curé de Memramcouk par ces quelques mots qu'il lui adressait le 16 juillet, 1789.

... " Continuez, mon très cher frère, à employer tous vos soins et vos talents à une œuvre aussi glorieuse...

" Assurez votre troupeau de ma tendresse paternelle. Dites à ces chers enfants, en Notre-Seigneur, que je les porte continuellement dans mon sein, ainsi que leur respectable Pasteur, et que vous avez tous une part dans mes sacrifices et dans les prières que j'adresse au ciel pour le salut de mes diocésains ".

Dans une lettre datée du 30 septembre 1791, M. Le Roux faisait ainsi connaître sa situation. " Je suis sur soixante-et-un ans, depuis le 15 janvier 91. Autrefois, je desservais Malpec, cela est fini aujourd'hui. Ce sont les irlandais qui en sont maîtres. Je n'y ai pas remis les pieds depuis. Mais mon district s'étend depuis que j'ai établi la paroisse, depuis Cocagne, Jadaïque, Peticoudiac, Memramcouk qui est le lieu principal de mon église et ma demeure...

" Il y a bientôt huit ans que je travaille dans le diocèse, et je me regarde le doyen de tous les missionnaires du pays à l'exception de M. Bourg de dix-huit mois ou deux ans avant moi. Je connais aujourd'hui toute l'Acadie, encore plus l'acadien, bonnes gens à la vérité ; mais il leur faudrait autant de prêtres qu'il y a de têtes. C'est ce que je ne comprends pas".

M. Jones animé d'un zèle très louable s'était efforcé d'attirer des prêtres d'Irlande, selon le désir de l'évêque de Québec. Celui-ci tenu au courant de ses démarches

1—12 mars, 1789.

lui recommandait instamment " d'apporter un grand soin dans le choix des prêtres qu'il ferait venir d'Europe". En 1788, il lui en vint un d'Irlande, nommé Lucy ; mais c'était un si triste sujet, qu'après l'avoir employé un court espace de temps, M. Jones avait dû le renvoyer [1].

Au cours du printemps de 1789, le grand-vicaire d'Halifax s'était rendu à Québec, afin d'exposer en détail l'état des missions dont il était chargé, et le projet d'une fondation qu'il avait en vue, pour assurer l'existence des desservants de la Congrégation d'Halifax. Mgr Hubert qui avait succédé à Mgr D'Esglis goûta son projet et lui promit d'y concourir, autant que ses faibles moyens le lui permettraient ; ce qu'il fit en effet, en lui expédiant à divers intervalles, des sommes considérables. Ainsi, le 3 octobre, 1790, il lui fit parvenir une lettre de change de cinquante louis courant, c'est-à-dire, deux cents piastres. Le 9 mars de l'année suivante, il lui en expédia encore autant ; " et, ajoute-t-il, dans sa lettre, je ne désespère pas de vous faire parvenir une autre somme de cinquante louis vers le mois de juin...

" J'ai déjà eu occasion de vous dire que l'argent que vous recevrez de Québec, comme celui que vous avez déjà reçu, sera entièrement à votre disposition, soit pour cette bonne œuvre (la fondation projetée), ou pour toute autre à votre choix ".

L'Assemblée du clergé de France ayant fait parvenir à l'évêque de Québec, par l'intermédiaire de son vicaire-général, à Paris, M Hody, une gratification de

1—L'auteur des *Memoirs of Bishop Burke* paraît avoir ignoré le séjour de M. Lucy à Halifax ; car il a omis de mentionner son nom dans la COMPLETE LIST of Priests who laboured in the " Mission of Nova Scotia " which included Nova Scotia, Cape Breton, P. E. Island and the eastern part of New Brunswick, from the expulsion, 1755, to the death of Bishop Burke, 1820.

Nous aurons à signaler d'autres omissions dans cette COMPLETE LIST.

cinq mille livres, il n'en réserva que 2000 pour le séminaire de Québec, alors très pauvre, et envoya les autres 3000 à M. Jones [1].

Le 27 août 1791, Mgr Hubert annonçait à M. Jones l'envoi d'une nouvelle somme de cinquante louis.

" Je suis charmé, lui disait-il, de pouvoir concourir par ces petits secours à la bonne œuvre que vous entreprenez d'établir à Philadelphie un fonds pour le soutien de la mission d'Halifax ".

Le 14 janvier 1792, Mgr Hubert invitait M. Jones à tirer sur lui une somme de deux cents piastres.

Ce ne fut pas la fin de ces générosités ; et il faut se souvenir que l'évêque ne donnait pas alors de sa richesse, mais de sa pauvreté, car il n'avait point à cette époque de revenu fixe.

Pendant son séjour à Québec, M. Jones avait fait connaissance avec son compatriote, M. Edmund Burke, alors professeur au séminaire de Québec, dont il était devenu l'un des directeurs.

Quelque temps après son retour à Halifax, M. Jones écrivit à M. Gravé la lettre suivante : " J'ai écrit bien souvent à M. Burke, jamais je n'ai eu de réponse ; comme il sait bien l'anglais, et que je le trouve difficile d'écrire en français, je voudrais qu'il fût plus actif...

" Je crois que je passerai l'hiver chez les gens de Cap Sable et il est nécessaire de les voir. Monsieur Phelan y a été. C'est dommage qu'on parle tant d'argent...

" Des missionnaires qui ne font que quêter, et qui ont guère de dépenses à faire, feront fortune. Si je ne faisais que deux tours et que je me comportasse de cette façon, je ramasserais 1000 pounds sterlings".

Les exactions que M. Jones reprochait à M. Phelan devinrent la cause de difficultés très graves qui for-

1—*Lettre de Mgr Hubert à M. Hody*, à Paris, 19 mars, 1791.

cèrent à la fin le grand-vicaire d'Halifax de demander à l'évêque de Québec l'interdition de M. Phelan qui dut partir pour les Etats-Unis.

Au cours de l'été 1790 était arrivé à l'île Saint-Jean le missionnaire si ardemment désiré par les braves Ecossais : c'était l'abbé Angus Mac Eacharn [1] qui allait consacrer le reste de ses jours, c'est-à-dire quarante-cinq ans dont trente-et-un comme prêtre, et quatorze comme évêque, au service des populations catholiques de ces parages. Le zèle infatigable et la charité sans bornes qu'il y déploya durant cette longue carrière apostolique ont rendu sa mémoire impérissable.

Dès son arrivée à l'île Saint-Jean, l'abbé Mac Eacharn s'était adressé directement à l'évêque de Québec, en lui disant qu'il était muni d'une lettre de recommandation du Vicaire Apostolique d'Ecosse, adressée à Sa Grandeur. Mgr Hubert fut ravi de joie en apprenant la venue de ce nouvel ouvrier évangélique qu'il désirait depuis longtemps. Il le félicita de son zèle à venir au secours de ses compatriotes d'Amérique et lui dit de s'adresser à M. Jones à qui il avait réservé le droit de donner la juridiction aux missionnaires de langue anglaise de cette partie de son diocèse [2]. Il écrivit ensuite à M. Jones le 27 novembre suivant :

" Vous avez dû recevoir de moi une lettre du 3 octobre concernant M. Mac Eacharn prêtre de l'île Saint-Jean. Il paraît que vous le connaissez. En ce cas vous me ferez plaisir de l'approuver, si vous le jugez convenable. La distribution que vous projetez de faire d'un certain nombre de missions, entre ce Monsieur et M. Power, me paraît très bien calculée. En général, il serait beaucoup à désirer que chacun eût de la sorte un terri-

1—C'est ainsi que M. Mac Eacharn signe son nom dans ses lettres.

2—*Lettre de Mgr Hubert à M. Mac Eacharn,* à l'île Saint-Jean, 4 octobre 1790.

toire déterminé, et que le supérieur général des missions fît seul la visite de celles qui paraîtraient avoir besoin de sa présence ".

Cette lettre se croisa avec la suivante que M. Jones adressait à Mgr Hubert, le 5 octobre, 1790.

" Il est de mon devoir de vous faire savoir qu'il vient d'arriver sur l'île Saint-Jean 250 Ecossais, tous catholiques romains, avec un prêtre nommé M. Mac Eacharn, dont le père est établi sur cette île, dix-huit ans passés. Ce Monsieur a fait ses études en Espagne et a travaillé trois ans dans les missions de son pays. Cela le rend plus au fait pour cette mission ; ses compatriotes vivent durement et parlent une langue fort difficile aux étrangers... Hors les 250 Ecossais, il se trouve sur l'île 50 familles de la même nation et religion, et à Malogomiche 28 familles, à Miramichi peut-être 20, à Pictou, 8. Les Acadiens sont 66 familles sur la même île ; M. Power ayant fait ses études au collège des Irlandais à Paris sait bien le français ; et comme il se trouve 26 familles acadiennes à Chéticamp, 30 à Tracadie dans la baie d'Antigonish, etc. il me semble que lui et M. Mac Eacharn, auront assez à faire, et de quoi à vivre dans ces quartiers".

En recevant les lettres testimoniales que l'abbé Mac Eacharn avait fait parvenir à Mgr Hubert, celui-ci se hâta de le féliciter des hautes recommandations qu'elle contenait [1]. " C'est une intention particulière,

1—Voici le texte de la lettre de recommandation de Mgr Alexandre Mac Donald, vicaire apostolique d'Ecosse dont l'abbé Mac Eacharn était porteur pour l'évêque de Quebec. Elle est datée de Samlaman, le 6 juillet, 1790.

" Mr Angus Mac Eacharn will have the honour to deliver this letter to you, whom I take the liberty to recommend to your kind offices, as a deserving young clergyman, full of zeal, piety, and for abilities both natural and acquired, equal to the duly discharge of his respective functions. It is, considering my own situation, with the greatest reluctance, I find myself obliged to part with a person of the above description ".

ajoutait-il, que j'ai tous les jours pendant le Saint Sacrifice de la messe, de prier pour les fervents missionnaires.

" Par le détail que l'on fait de vos excellentes qualités, vous aurez grande part aux Saints Sacrifices que Dieu me fera la grâce de célébrer (7 octobre 1791) ".

" A l'égard de M. Phelan, disait M. Jones dans la lettre citée plus haut, je vous le dis en confiance, il ne demandera pas mieux que d'avoir toutes les Provinces à parcourir. Il est laboureur, marchand, avocat, missionnaire et *brouillon*... Il dit qu'il est exempt de toute juridiction, exceptée de celle de Mgr l'évêque...

" Il se vante d'être en état de bientôt quitter nos missions et soyez persuadé qu'il est trop adonné à cabaler et trop intéressé pour un pays comme celui-ci. J'ai écrit en France pour deux missionnaires irlandais. S'ils viennent dans le cours de l'été prochain, M. Phelan peut se retirer où il voudra et personne ne le pleurera.

" M. le Coadjuteur Evêque m'a fait présent d'un soleil (ostensoir) pour notre église et m'a prié de demander un encensoir, qui lui appartenait, du curé de Sainte-Foye. J'ai prié mon compatriote, M. Burke, de me l'envoyer, et il ne l'a pas fait ".

Dans une lettre précédente [1], M. Jones annonçait à l'évêque de Québec l'arrivée d'un nouveau missionnaire, M. Thomas Grace, qu'il avait fait venir d'Irlande. Il lui avait assigné la double mission du cap de Sable et de la baie Sainte-Marie. M. Jones continuait dans la même lettre : " Monsieur Phelan est à présent à Arichat. M. Power doit être sur l'île Saint-Jean, il est à présent à la Nouvelle-York Monsieur Phelan et lui ont fait cet arrangement, sans m'en avoir parlé ; je réprimande M. Power, et je le prierai de se tenir à l'île Saint-Jean. Si le gouvernement me donne quelque assistance, j'aurai un autre prêtre ici, et je visiterai toutes les missions, une fois l'an ".

1—*M. Jones à Mgr Hubert*, Halifax, 20 janvier, 1790.

Mgr Hubert fut justement alarmé de ce que M. Jones lui disait de M. Phelan :

" D'après ce que vous mandez de M. Phelan, lui écrivit-il, je suis porté à croire que sa conduite est plus propre à rendre la religion odieuse qu'à la faire aimer. Quoiqu'il en dise, il est sous votre juridiction comme tous les autres prêtres de la Nouvelle-Ecosse, et si vous jugez à propos que je lui écrive pour lui notifier par moi-même mes intentions à cet égard, mandez-le moi, et je ferai mon possible pour entrer dans vos vues [1] ".

Les Acadiens de la baie Sainte-Marie et du cap de Sable qui s'étaient plaints hautement des exactions de M. Phelan, contre lequel, au reste, s'élevait un cri général, furent très désappointés en voyant que M. Grace qui leur avait été envoyé, ne parlait point le français. C'était, au surplus, un pauvre sujet au témoignage de M. Jones, qui s'en aperçut trop tard. Ces habitants lui adressèrent une requête pour lui demander un prêtre qui parlât le français ; et ils y déclaraient nettement que c'était à cette seule condition qu'ils fourniraient à son entretien [2].

Mgr Hubert s'était déjà concerté pour cela l'année précédente avec M. Jones lors du voyage de celui-ci à Québec. Il lui avait promis de faire tout en son pouvoir pour lui envoyer un prêtre canadien. En cas d'insuccès, M. Jones, d'après son conseil, écrivit en France pour en obtenir un [3]. Malheureusement ni l'un ni l'autre de ces projets ne réussit. Le prêtre attendu de France ne vint

1—*Mgr Hubert à M. Jones*, 27 novembre, 1790.

2—*Requête des habitants de la baie Sainte-Marie*, etc., 15 septembre, 1790. M. Jones écrivait à Mgr Hubert, le 5 octobre, 1790 :

" J'ai promis à M. Doucet (de la baie Sainte-Marie) de leur procurer un homme habile à les instruire en français... Là dedans est leur convention avec leur missionnaire ".

3—*M. Jones à Mgr Hubert*, 5 octobre, 1790... *Mgr Hubert à M. Jones*, 27 novembre, 1790.

pas et l'évêque de Québec se vit privé, à regret, de la satisfaction de fournir un de ses sujets.

" Il n'est pas possible, écrivait-il, d'envoyer pour cet endroit un missionnaire canadien. Le nombre de nos paroisses augmente considérablement ; celui des prêtres diminue à proportion [1] ".

D'après le recensement fait cette année même par ordre du gouvernement, la population catholique du Canada s'élevait à 150,000 âmes, pour la desserte desquelles il n'y avait que 142 prêtres.

M. Jones, après s'être concerté avec l'évêque de Québec résolut de se rendre à Philadelphie pour y placer en banque les fonds qu'il avait amassés. Il cherchait quelqu'un qui le remplacât pendant son absence, lorsque débarqua à Halifax un religieux capucin, portant le même nom que le fameux M. Phelan qui donnait alors tant de mal à M. Jones. Les lettres que nous avons de lui, écrites d'une main fort belle, ronde et très distincte, portent pour signature : F. Laur. Silv. Phelan [2].

M. Jones jugea que ce prêtre était assez bien recommandé pour qu'il pût lui confier la desserte de la congrégation d'Halifax. Il en écrivit à Mgr Hubert qui, d'après l'exposé de sa lettre, donna son assentiment [3]. Au moment de partir pour Philadelphie, M. Jones écrivit de nouveau à l'évêque (11 avril 1791) : " Deux cents piastres de rente est mon objet pour le présent... Ceci peut-être servira d'exemple à d'autres. C'est tout

1—27 novembre, 1790. Dans une autre lettre datée du 19 mars, 1791, Mgr Hubert disait encore : " Il y a au centre du diocèse des paroisses très nombreuses qui sont privées des secours les plus nécessaires, faute d'un nombre suffisant d'ouvriers évangéliques ".

2—L'auteur des *Memoirs*, dans sa COMPLETE LIST, dont nous avons parlé précédemment, désigne ce moine sous le nom de *Whelan*. C'est certainement une erreur.

3—19 mars 1791.

ce que j'ai pu mettre ensemble, depuis quinze ans, tant de mes épargnes, que des largesses de Votre Grandeur, ajouté à de l'argent que j'avais placé en Irlande. Le tout fait une somme de sept cents livres sterlings, qui, à ce qu'on m'informe, produira à raison de sept par cent ; et c'est pour en être sûr que j'entreprends le voyage de Philadelphie...

" J'ai été mortifié de trouver, que je me suis attiré la langue et la malice de M. Phelan qui se plaît à faire ce qu'il peut pour me décrier par ses écrits injurieux... Si je suis à blâmer, c'est pour n'avoir pas fait part plus tôt à Votre Grandeur, que ce Monsieur qui toujours brouillon, remuant et inquiet dans son pays, jusqu'au point d'être forcé d'en sortir, est entré dans cette mission à l'insu de son évêque, sans avoir de démissoire ni invitation. Tout ce que je sais de lui est qu'il est un homme dangereux à la paix de quiconque veut en jouir, et qu'il me cause, que j'ai plus de chagrin que je n'en ai jamais senti depuis que je me connais "

Le Père capucin placé temporairement à la tête de la congrégation d'Halifax ne fut pas long sans partager le sentiment du vicaire-général sur M. William Phelan. Le 24 mars 1792, il écrivait à l'évêque de Québec [1] : " M. Phelan, d'Arichat, est bien loin d'être un ange de paix pour ce pays-ci. Les troubles actuels sont les effets de son zèle pour la discorde, dans laquelle il s'est rendu fameux et se rendra plus fameux dans ce pays, qui est déjà témoin de trois procès depuis son arrivée ".

Voici ce que ce même religieux pensait de la congrégation d'Halifax : " Le soin de la congrégation de Halifax que ce Monsieur (M. Jones) m'a confié m'est devenu insupportable pour bien des raisons...

" Il suffit de dire, que n'étant pour la plupart qu'une bande d'aventuriers dont les consciences sont

1—Sa lettre est écrite en français.

cautérisées, il n'y a pas grande apparence qu'un prêtre des plus zélés pourra jamais faire du bien. Ce n'est pas ici qu'on voit l'autel entouré de communiants. Le dimanche même de Pâques n'est célébré que par cinq ou six personnes... Sans la confiance que M. Jones a gagnée chez le feu gouverneur et les personnes en pouvoir ici, il y a longtemps que toutes choses seraient réduites en troubles et en confusion. En arrivant ici, je n'étais guère préparé à paraître tous les dimanches en chaire. Je l'ai fait cependant, et vous pouvez, Monseigneur, juger de mon travail, quand j'ai l'honneur d'assurer Votre Grandeur que depuis un an, mon occupation était de préparer un discours et le commettre en mémoire de dimanche en dimanche. Rien n'est capable de toucher ces restes malheureux de camps anglais. Nous avons des vieillards qui, selon toute apparence, n'ont jamais reçu que le sacrement de baptême... Il n'y a pas moyen de se fier à ce peuple, ni à leurs promesses, qui n'ont ni cœur ni résolution, assez pour que je puisse me fier pour une seule année..."

M. William Phelan profita de l'absence du grand-vicaire Jones qui dura assez longtemps pour amasser sur sa tête une tempête qui faillit l'obliger à partir. Il souleva contre lui tous les prêtres irlandais de cette partie, la congrégation d'Halifax, et même le lieutenant-gouverneur du Cap-Breton, M. Mc Cormick, qui prit une part active dans cette querelle. Le gouverneur-général du Canada, Lord Dorchester, en fut informé, et M. Jones aurait été certainement forcé de quitter son poste, sans l'intervention de l'évêque de Québec. Il appuya son témoignage des hautes approbations de la conduite de M. Jones que le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, M. Parr, lui avait envoyées.

De retour à Halifax, M. Jones écrivit à Mgr Hubert, en date du 24 mars, 1792 :

" Un orage suscité contre moi par le boute-feu, M.

William Phelan, d'Arichat, me force à dévoiler bien des choses que j'ai jusqu'à présent tenues cachées dans l'idée que j'avais d'être assez fort de moi-même, pour contenir dans l'ordre, ce monsieur remuant, et qu'il ne fallait pa incommoder Votre Grandeur à chaque instant. Je me trouve sur le point d'être traduit à la cour de cette ville pour rendre compte à un M. Maloney de deux cents louis sterlings reçus pour lui de la part de Votre Grandeur. Ce monsieur, malgré ses efforts pour se faire des partisans, est obligé de se montrer seul dans cette affaire qui ne pourra être terminée sans un peu de bruit. Je m'y attends, et certain comme je suis, qu'il se fera siffler par les gens de la cour, autant qu'il s'est déjà fait mépriser par les autres concitoyens, je ne suis pas fâché d'avoir trouvé une occasion dans la disgrâce qu'il s'attirera, pour briser un esprit presbytérien qui infecte environ une demi-douzaine de nos espèces de catholiques de cette ville, et dont ce monsieur est le principal...

" J'avoue à ma honte, que dans la disette de prêtres où nous sommes, j'ai été assez imprudent de me taire sur le caractère de M. Phelan et de M. Power, l'un et l'autre n'étant pas en règle et étant dépourvus de toute attestation nécessaire. M. Phelan par sa conduite a été obligé de fuir de l'Irlande à l'insu de son évêque et de ses paroissiens, et n'est plus dans le cas de se jamais montrer dans son pays...

" M. Power n'avait d'autres papiers à montrer qu'un de son évêque, lui permettant de changer de climat pour sa santé [1] ...

1—Si l'auteur des *Memoirs* avait eu la prudence de consulter au préalable les archives de l'archevêché de Québec, particulièrement la correspondance du P. Jones, celle du grand-vicaire Gagnon, celle de l'abbe Antoine Bédard, il n'aurait pas affirmé avec autant d'assurance qu'il n'y eut jamais de plaintes contre M Power, p 66. C'est tout le contraire qui est vrai : les évêques de Québec en étaient dans la désolation On verra ce que fit à la fin Mgr Denaut.

" Par paroles et par des écrits que j'ai, il ne cesse d'en moquer (sic) le pauvre M. Grace, homme bon et simple. En allant à la baie Sainte-Marie il s'est malheureusement chargé de l'approbation de M. Phelan, et dans mon tour chez ce peuple, j'ai trouvé que M. Grace s'est attiré leurs mauvaises manières par l'approbation de M. Phelan et qu'ils le soupçonnaient de n'être qu'un second tome de ce Monsieur, et son agent.

(M. Phelan prétend) " qu'aussitôt que j'aurai réussi à vous en imposer, Monseigneur, et aux autres prêtres mes dépendants, que je n'ai d'autre dessein que de m'enfuir : qu'il me connaît capable des choses les plus horribles. Les choses pareilles qu'il a débitées et qu'il débite devraient me faire désirer de sortir du pays, si je n'étais plus ferme dans mon plan pour l'établissement en question. Si j'étais tel qu'il dépeint et s'il était celui qu'il se dit, il est très surprenant que jusqu'à présent, je ne me sois jamais montré dans l'exécution de quelqu'une de ces intentions diaboliques qu'il me donne, et il restera toujours à savoir pourquoi il se fait toujours détester dans son pays et dans ce pays-ci.

" Il est nécessaire, Monseigneur, que je vous explique jusqu'où va l'esprit presbytérien auquel j'ai toujours résisté et résisterai, et selon toute apparence, je briserai cette fois-ci en montrant le pouvoir de l'autorité épiscopale. Nos prétendus diacres par leur office de surveillants de la terre et de l'Eglise, qu'ils se sont arrogé sans élection quelconque se figurent revêtus, à la mode presbytérienne, de supériorité pour diriger et corriger leur pasteur, que nul prêtre a pouvoir sans leur acceptation et que le pouvoir épiscopal ne saurait décider quel prêtre leur convient. Nous payons, disent-ils, et nous aurons tel prêtre que nous voudrions. Si ce système doit être toléré, aucun prêtre n'y resterait, et il leur faudrait autant de prêtres qu'il y a de têtes écervelées dans cette congrégation de paysans et matelots en déguise... Il

n'y a pas encore vingt jours que ce Maloney qui ne m'a jam is donné un sol, et qui non-seulement a refusé de contribuer au bâtiment du presbytère, mais qui a fait tout dans son pouvoir pour m'y contrarier, est venu me dénoncer que la maison n'était pas à moi et qu'il m'en ferait sortir La maison, quoique je ne me l'approprie pas, a coûté six cents livres sterlings et je me suis tellement conduit en la bâtissant, que des protestants et moi-même avons contribué aux grands frais et nos faux diacres n'y ont pas contribué le sol. Vous en êtes déjà bien fatigué, Monseigneur, sans doute; mais que faire, puisque les choses par le moyen de ce M. Phelan sont venues jusqu'à un tel point. Il faut que j'agisse avec vigueur ou laisser tout dans l'anarchie et en confusion. J'espère au plus tôt une réponse de Votre Grandeur en approbation de ma conduite ".

On peut juger de la consternation de Mgr Hubert à la lecture de cette lettre et d'une autre qui la suivit de près. Il s'empressa de mettre fin à ce désordre en appuyant fortement l'autorité de M. Jones et en enlevant toute juridiction à M. Phelan. Il écrivit de Chambly à son grand-vicaire, le 24 juin, 1792:

" Monsieur, Le lieu d'où je date cette lettre vous fera voir que je suis éloigné de la ville épiscopale. Il n'y a que peu de jours que j'ai reçu les vôtres du 10 et du 24 mars et du 26 mai.

" Elles me sont parvenues dans le cours de ma visite pastorale, c'est-à-dire dans un temps, où il s'en faut bien que j'aie le loisir nécessaire pour y répondre avec le détail qu'elles demanderaient. Je me bornerai donc au plus essentiel ; et d'abord, pour commencer par ce qui regarde M. Wm. Phelan, j'approuve la conduite que vous avez gardée envers ce sujet turbulent et je joins ici une déclaration juridique contre laquelle, ni lui, ni aucun autre n'aura prétexte de résister.

" Vous ne sauriez croire combien je suis affligé de

cet esprit presbytérien qui paraît si fort enraciné dans votre pauvre église d'Halifax. Malheureusement, ce n'est pas le seul endroit du diocèse, où j'ai lieu de craindre ses funestes progrès, mais plus l'esprit malin fait de tentatives pour perdre notre troupeau, plus nous devons redoubler nos efforts pour lui résister. *Per arma justitiæ a dextris et a sinistris.*

" N'épargnez rien pour vous délivrer d'un mauvais sujet. Vous me trouverez prêt à vous seconder dans tous les moyens légitimes que vous y emploierez ".

Mgr Hubert fut grandement consolé par la réponse que lui fit M. Jones, le 8 octobre suivant.

Il faut se rappeler que la révolution française sévissait alors dans toute sa fureur. Dès que Mgr Hubert avait appris qu'une multitude de prêtres, fuyant devant la persécution, s'étaient réfugiés en Angleterre, il avait songé à en attirer dans son diocèse qui, comme on vient de le lui entendre dire, en avait tant de besoin. Il fit dès lors des démarches pour y réussir, et on verra ci-après quels en furent les heureux résultats.

" J'ai eu l'honneur, écrivait M. Jones, de recevoir votre lettre de Chambly en date du 24 juin, avec la déclaration y jointe; m'étant résolu en conséquence de partir pour Arichat, malgré une plaie que je me suis faite à la jambe, et qui m'incommode beaucoup. Etant sur le point de m'embarquer, la Divine Providence a voulu qu'il soit arrivé à Halifax un prêtre français, du diocèse de Coutances, qui s'était réfugié de Saint-Pierre de Terreneuve, avec un autre (M. Allain), qui est aux îles de la Madeleine, pour éviter le schisme dans lequel on voulait les engager, par la prestation du serment exigé par l'assemblée nationale de France. Et comme je sais, Monseigneur, que vous trouverez bon que des prêtres français desservent des français; assuré d'ailleurs par la conduite que tiennent ces infortunés exilés, qu'ils ne pourraient que faire du bien dans des endroits

où ils ne se trouvent guère de catholiques, qui ne soient français ; c'est pourquoi ayant trouvé M. Lejamtel, un homme pieux, doux et de trente-quatre ans, dont il a passé cinq ou six dans la mission de Saint-Pierre (Miquelon) muni de ses papiers nécessaires, je l'ai conduit à Arichat pour l'y établir missionnaire à la place de M. Phelan qui continue toujours dans la même opiniâtreté et, à la lettre, prêtre bourgeois [1]. Pour éviter des difficultés que ce turbulent pourrait exciter, avant mon départ d'Halifax, j'ai fait prêter au dit sieur Lejamtel, le serment exigé des catholiques romains. Ensuite, je l'ai présenté à M. le Gouverneur qui lui a témoigné beaucoup de satisfaction de le voir dans ce pays, et lui a promis sa protection aussi bien qu'à tous ceux qui se trouvero t dans sa triste position ; mais comme la juridiction de ce gouverneur ne s'étend pas sur l'île du Cap-Breton, j'ai éc it au gouverneur de cette île pour tâcher d'obtenir sa protection. L'autre prêtre (M. Allain) est un homme de cinquante-quatre ans. Etant beaucoup incommodé, il m'a écrit qu'il veut rester aux îles de la Madeleine. Il a fait quelque arrangement avec une vingtaine de familles qui s'y trouvent... M. Mac Eachain est adoré de son peuple ".

Trois semaines après, M. Jones écrivait (3 novembre, 1792) :

" S'il se pouvait faire que trois ou quatre bons prêtres français, qui sont chassés de leur pays, se transportassent ici, ce serait un grand bien. Mais je ne sais pas où leur écrire...

" Pour moi, Monseigneur, à l'avenir, *je ne demanderai personne d'Irlande ; j'en ai eu assez de ces Messieurs* ".

1—M. William Phelan, après avoir causé bien des embarras à M. Lejamtel, partit pour les Etats-Unis et alla mourir en Pensylvanie. Son homonyme, le capucin, se rendit à Philadelphie, où il rejoignit un autre capucin allemand d'origine.

Ce qui avait achevé de dégoûter le vicaire-général, c'était de s'être vu forcé de renvoyer le dernier venu de ces prêtres, le capucin Phelan qui, comme les autres, avait fini par lui déclarer la guerre. " Il n'a fait que de me décrier, disait de lui M. Jones ". Il l'éloigna sans bruit. " Je n'en dis rien à personne, continuait-il, nous avons assez de divisions et de scandales déjà ".

Il est bien pénible d'avoir à exposer toutes ces misères ; mais l'auteur des *Memoirs of Bishop Burke* ne doit s'en prendre qu'à lui-même.

La disparition du second Phelan amèna plus de calme dans la vie du Grand-Vicaire d'Halifax. Autant il avait eu de désagréments avec les prêtres, ses compatriotes, autant il eut de consolations avec ceux de France qui les remplacèrent, et dont le nombre allait augmenter. Ces confesseurs de la foi avaient eu un digne précurseur dans l'abbé Le Roux que nous avons vu à l'œuvre. Ce vénérable vieillard touchait alors au terme de son utile et sainte carrière. Dans une de ses lettres, il s'était plaint que sa vue s'était trop affaiblie pour qu'il put continuer à réciter son bréviaire et il demandait à l'évêque d'en être exempté. Mgr Hubert, avec une touchante charité, prit alors la peine de lui envoyer son propre bréviaire, parce qu'il était imprimé en caractères plus gros. L'évêque ajoutait dans sa lettre (4 novembre, 1792) :

" Je pourrai vous faire passer quelque argent pour satisfaire à vos plus pressants besoins... Je n'ai point de revenu assuré, mais si vous devenez infirme, vous pourrez être logé dans un de nos hôpitaux ".

M. Le Roux reconnut la bonté paternelle de son évêque en recevant cette lettre. Il lui répondit (17 juin 1793) :

" J'ai eu l'honneur de recevoir avec plaisir et satisfaction la lettre de Sa Grandeur, ainsi que le bréviaire qu'elle a eu la bonté de m'envoyer. Je me trouve telle-

ment affaibli de la vue que je ne puis plus dire messe avec les lunettes que j'ai. Peut-être que si j'en avais de plus âgées j'aurais la satisfaction de pouvoir dire quelques messes. Ainsi, je prie Votre Grandeur d'avoir la bonté de m'en envoyer de plus âgées que nous appelons en France loupe, environ de quatre-vingts ans. Comme je me vois hors d'état de pouvoir desservir mon cher troupeau, je prie Sa Grandeur de vouloir bien songer à me remplacer au plus tôt ".

Au reçu de cette lettre, Mgr Hubert se concerta avec M. Jones pour remplacer le curé de Memramcouk, et il écrivit à M. Le Roux (5 novembre 1793) : " J'ai reçu votre lettre écrite de la main de M. Bourg, qui me fait voir combien vos infirmités sont grandes puisqu'elles exigent votre retraite du milieu de votre cher troupeau. Quelque embarrassé que je me trouve pour vous remplacer, je conçois néanmoins qu'on ne peut vous refuser un repos si bien mérité. C'est pourquoi j'écris à M. Bourg de tâcher de vous faire rendre chez lui, après quoi, si vous êtes en état de faire le voyage de Québec, je me flatte que vos confrères du Canada concourront avec moi à vous procurer dans l'Hôpital-Général de cette ville une place où vous pourrez vivre et mourir en paix, sans manquer d'aucun des secours que peut attendre un vieillard de votre mérite. Vous trouverez dans cette lettre une paire de lunettes qui pourront soulager votre vue ".

L'évêque de Québec écrivit en même temps à M. Bourg, missionnaire dans la baie des Chaleurs, (4 novembre 1793) :

" J'ai reçu votre lettre concernant M. Le Roux, auquel je ne crois pas pouvoir refuser une retraite pour les dernières années d'une vie consacrée depuis si longtemps au service du diocèse. Il me paraît donc convenable de le déterminer à venir chez vous, dès qu'il sera en état de faire le voyage ; après quoi, s'il est ca-

pable d'entreprendre celui de Québec, il peut être assuré que je me ferai un vrai plaisir de le placer dans un lieu de retraite où il n'aura d'autre chose à faire qu'à prier Dieu ".

Le bon vieux curé de Memramcouk mourut avant de pouvoir se mettre en route pour Québec. " Le vénérable Père Le Roux est décédé ", écrivit M. Jones à l'évêque de Québec, le 10 mars 1794.

Nous sommes entrés dans les détails qui précèdent pour faire voir avec quelle sollicitude nos évêques pourvoyaient, non-seulement à la desserte des missions du golfe Saint-Laurent, mais offraient même un asile choisi à ceux de ses pasteurs que le travail, l'âge ou la maladie avaient rendus infirmes.

M. Jones avait eu peu de temps auparavant quelque velléité de se retirer. Mgr Hubert, à qui il en parla, lui écrivit, (31 janvier, 1793) :

" Je n'aime pas à vous entendre parler de retourner en Irlande. La Divine Providence vous a appelé à Halifax ; vous y êtes goûté : vous y faites du bien. Toutes les missions de la Nouvelle-Ecosse retirent de l'avantage de vos soins et de votre vigilance. Je vous exhorte fort à ne quitter qu'à la mort cette partie de mon diocèse, dont je serais inquiet, si elle ne vous possédait pas...

" Je prie Dieu de répandre sa bénédiction sur vos pénibles et importants travaux ".

Au moment où Mgr Hubert traçait ces lignes, il était à la veille de voir réussir les démarches qu'il avait faites pour obtenir des prêtres français réfugiés en Angleterre. Le 2 mars de la même année arrivaient à Québec trois de ces prêtres, MM. Desjardins, Raimbault et Gazelle, envoyés par le gouvernement anglais pour préparer les voies à une émigration régulière. Le lendemain même de leur arrivée, l'évêque de Québec écrivit à Mgr de la Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon

qui était chargé à Londres, de la gestion des sommes recueillies pour le soutien des prêtres réfugiés. A Mgr de la Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon, à Londres, nº 10, Queen street, Bloomsbury. " Monseigneur, MM. Desjardins, Raimbault et Gazelle sont arrivés hier en cette ville. J'ai eu l'honneur de les présenter, ce matin, à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de cette province qui les a très gracieusement accueillis. Il serait difficile de vous exprimer, Monseigneur, la sensation agréable que l'arrivée de ces généreux confesseurs de la foi, a excitée dans mon âme, et la joie sensible qu'en ont témoignée le peu de prêtres de mon clergé qui ont déjà eu la consolation de les embrasser.

" La révolution de France, si déplorable en elle-même, assure en ce moment trois grands avantages au Canada : celui de donner retraite à d'illustres exilés, celui de procurer de nouveaux colons, et celui d'avoir de zélés ministres des sacrements et de la parole, pour entretenir ses habitants dans l'attachement à leur religion et au gouvernement britannique sous lequel ils ont le bonheur de vivre.

" Les émigrés ont éprouvé d'une manière bien consolante et bien marquée les effets de la générosité anglaise. Ceux qui viendront au Canada, ne doivent pas naturellement s'attendre à de puissants secours pécuniaires. Mais les deux Provinces leur offrent de toutes parts des terres à défricher, des établissements à prendre, ressources qu'ils n'auraient assurément pas en Europe.

" Par rapport aux ecclésiastiques, dont il paraît que le gouvernement veut bien favoriser la transmigration en ce pays, voici, Monseigneur, ce que je puis avoir l'honneur de vous répondre pour le moment. D'abord, les familles françaises qui viendront s'établir en Canada, peuvent amener avec elles tous les prêtres nécessaires pour leur desserte. De plus, il n'y a dans toute l'étendue du diocèse de Québec qu'environ cent quarante prêtres,

Ce nombre est évidemment trop petit pour faire face à près de cent cinquante mille catholiques qu l'on y compte. Les choses sont tellement disposées, que, dès maintenant, on pourrait placer, partie en qualité de missionnaires, partie en qualité de vicaires, cinquante prêtres français, et peu après, cinquante autres. C'est déjà une petite ressource qui, à la vérité, ne pourrait être plus étendue, au moins pour le moment, sans risquer de décourager les sujets du pays. Les deux séminaires de Québec et de Montréal seront probablement flattés de s'associer quelques nouveaux confrères. La maison des Jésuites à Québec et peut-être aussi celle de Montréal présentement vacantes, peuvent en recevoir plusieurs dont les services seraient fort avantageux aux habitants des deux villes. Quelques monastères de Religieuses auraient besoin de chapelains et de confesseurs. D'ailleurs, il est à remarquer que toutes les branches d'éducation souffrent en Canada. D'anciens et savants professeurs des universités de France devraient, conséquemment, y paraître bien précieux, surtout si le gouvernement trouvait bon qu'ils se formassent en communautés, soit dans les villes ou dans certains villages de la campagne, déjà nombreux et susceptibles d'une augmentation considérable. Mais, comme toutes ces ressources, quand elles seraient réalisées, ne pourvoiraient encore qu'à la subsistance de quelques centaines d'ecclésiastiques, et qu'il pourrait se faire qu'un nombre beaucoup plus grand passât en ce pays, le projet de disposer les autres en communautés pour défricher des terres nouvelles, dont le Canada abonde, pourrait leur procurer dans peu d'années de travail manuel, des ressources très abondantes.

" Voilà, Monseigneur, ma manière de penser, que je présume que le clergé de ce diocèse seconderait en tout ce qui dépendra de lui. Du côté du gouvernement, j'aperçois les intentions les plus favorables. Mais par

rapport aux mesures à prendre de sa part pour les mettre à exécution, je ne suis encore en état de rien dire ; et du reste, je m'en rapporte parfaitement bien à la prudence et à la sagesse de Messieurs les Députés, tant ecclésiastiques que laïcs, qui paraissent disposés à agir promptement et à ne négliger aucun des avantages qui leur seront présentés.

" M. l'abbé Desjardins étant le chef de la députation, je me propose de le considérer également sous ce point de vue par rapport à tous les ecclésiastiques français qui pourraient venir en Canada. Ce sera à lui de présenter ceux qu'il croira propres à servir ce diocèse dans les différentes branches, soit d'éducation ou de ministère, ainsi qu'à déterminer le nombre et la qualité des sujets pour chaque communauté, dans le cas de leur établissement.

" Ce que je dis à Votre Grandeur, je crois le dire à tous les illustres Prélats français qui se trouvent réfugiés en Angleterre. Tous apprendront sans doute avec satisfaction, combien nous sommes sensibles, au Canada, à la situation fâcheuse du clergé de France, combien nous le révérons, et combien nous désirons qu'il puisse trouver, dans sa détresse, un lieu de repos après d'aussi violentes agitations ".

Mgr Hubert ne manqua pas de communiquer à M. Jones les espérances que lui avait données les trois prêtres français délégués par l'Angleterre. " J'espère, lui dit-il, (22 juin 1793) que la Divine Providence voudra bien se servir de cette occasion pour en donner au Canada autant qu'il en a besoin ; et si nous avons cet avantage, je n'oublierai pas vos missions ". Mgr Hubert lui disait ensuite d'écrire aussi de son côté à Mgr de Léon pour joindre ses instances aux siennes.

M. Mac Eachan ne tarda pas d'être instruit de cette heureuse nouvelle. Le jour même où l'évêque écrivait

à M. Jones, il lui disait en lui faisant cadeau d'un missel, d'une pierre d'autel et d'autres effets d'église :

" Je vois avec plaisir que vos fidèles de l'île Saint-Jean vous donnent de la consolation par leur amour pour les devoirs du christianisme [1] ".

Et à M. Lejamtel, (5 juillet 1793) qu'il avait déjà fait remercier par M. Jones. " J'ai appris, il y a longtemps, par les lettres de M. Jones que vous êtes un des ouvriers évangéliques du diocèse de Québec, et sur les excellents témoignagnes qu'il m'a rendus de vous, je l'ai prié de vous témoigner le plaisir que j'ai de vous compter pour un de mes coopérateurs ".

Et un mois plus tard (25 août, 1793) : " J'apprends l'accident fâcheux qui vous a fait prendre deux béquilles. Mais après en avoir déjà laissé une, j'espère que vous abandonnerez la seconde. C'est un vœu bien ardent que je forme.

" Je ne puis vous assurer si M. Allain a reçu votre lettre, avant son départ pour Québec. Je sais qu'il m'a souvent parlé de vous, qu'il a fait beaucoup d'emplettes pour des missions. Il a eu de moi un calice ; il a fait faire un ostensoir ; il emporte des Saintes Huiles.

" Par le recensement que vous m'envoyez des catholiques que vous desservez, je vois que, comme le Bon Pasteur de l'Evangile, vous voulez connaître vos ouailles par noms et surnoms. C'est en effet le moyen de veiller plus sûrement à leur salut, et de les préserver de

1—Dès cette époque, l'abbé Mac Eacharn s'était rendu familier avec la langue française pour desservir les Acadiens aussi bien que ses compatriotes. Au collège écossais de Valladolid où il avait étudié, il avait pris quelques notions de cette langue ; et durant le premier hiver qu'il avait passé à l'île Saint-Jean, il s'était établi dans une famille acadienne de la baie de Rollo afin de s'accoutumer à leur manière de vivre et de parler. Une tradition rapporte que durant ses rares loisirs, il prenait la peine d'aller faire des promenades avec les enfants et de patiner sur la glace avec eux, afin de bien saisir dans leurs conversations le dialecte particulier de ce peuple.

la fureur des loups. Je souhaite que le Seigneur vous donne de longues années pour procurer la plus grande gloire de Dieu et la sanctification de ceux qui vous sont confiés.

" Je n'ai aucune assurance de recevoir des secours spirituels de Londres. Priez, je vous prie, le Seigneur de nous les accorder ".

Mgr de Québec fait ici allusion à une lettre de Mgr de Léon qui lui faisait craindre de ne pas recevoir de prêtres français.

" La plupart de mes confrères, écrivait quelque temps après Mgr de Léon, ne peuvent se résoudre à se détacher de leurs meilleurs sujets, espérant toujours voir la fin de leur exil et sentant vivement le vide qu'a produit en France d'un côté l'apostasie, de l'autre, les pertes sans nombre qu'ont produites les meurtres et la maladie".

Le 25 octobre, 1793, Mgr Hubert mandait à l'évêque de Léon qu'il n'était encore venu qu'un seul prêtre français, M. Le Saulnier ; qu'aucun d'eux ne serait admis sans la recommandation de Sa Grandeur et que le gouverneur Dorchester exigeait qu'ils fussent munis de l'approbation d'un des secrétaires d'Etat de Sa Majesté. Il ajoutait :

" En supposant que vingt guinées pussent suffire à chacun pour son passage, j'aurais assez de confiance dans la Divine Providence, pour répondre du passage d'une douzaine, et je suis persuadé que le séminaire de Montréal ferait bien de son côté une pareille dépense pour le transport d'une douzaine de Sulpiciens ".

L'évêque ne se trompait pas sur l'esprit de dévouement et de générosité du séminaire de Montréal Quatorze cents piastres pour l'évêque et autant pour le séminaire.! c'était un énorme sacrifice. Mais il y avait si longtemps que l'église du Canada souffrait du manque de prêtres que le Prélat et son clergé étaient disposés à ne rien épargner pour en augmenter le nombre.

Les missions du golfe Saint-Laurent allaient avoir leur part de ces recrues. Ce fut en partie pour s'entendre à ce sujet avec les autorités civiles et religieuses, que le vicaire général d Halifax monta quelque temps après à Québec. Ici comme ailleurs, il faudrait citer tout entières les correspondances qui s'échangèrent entre Mgr Hubert et M. Jones, puis entre celui-ci et Mgr Denaut; mais il faut abréger.

Le 12 juin, 1794, l'évêque écrivait à M. Jones:

" Je vous annonce que Mgr l'Evêque de Capse [1] mon coadjuteur, vient de laisser en mourant, une rente de 30 louis à votre mission...

" Vous êtes heureux que M. l'évêque de Saint-Pol-de-Léon vous ait assuré trois prêtres pour le besoin de vos fidèles. Pour moi, malgré les grands besoins intérieurs de ce diocèse et mes instances réitérées, je puis à peine en espérer quelques-uns, au lieu de cinquante que j'attendais. Or, dans la supposition qu'il vous en arrive, ne manquez pas, je vous prie, de pourvoir la mission de Memramcouk qui est nombreuse, et qui, depuis la mort du cher M. Le Roux n'a plus aucun secours. J'ai néanmoins appris avec plaisir que M. Bourg devait y aller passer quelques jours dans le cours de cet été, et il est autorisé à cet effet, jusqu'à ce que vous ayez rempli cette place d'un missionnaire stable ".

M. Jones lui ayant dit quelque temps auparavant qu'il lui manquait de quoi couvrir une partie de son église, l'évêque terminait sa lettre en disant: " J'ai fait mettre à bord du Capitaine Kelly 3500 bardeaux de cèdre. C'est tout ce qu'on a pu trouver dans le moment. J'aurai soin que vous en receviez encore autant, le plus tôt possible ".

Voici comment le grand-vicaire, en rendant compte

1—Mgr Bailly, évêque de Capse, était décédé le 20 mai 1794.

de ses missions, appréciait la conduite de ceux qui travaillaient sous sa direction.

" MM. Allain et Lejamtel se portent bien, et travaillent en vrais missionnaires. On ne dit que du bien de M. Mac Donald... [1] M Mac Eacharn est dans l'île Saint-Jean, où il est adoré. Je serais bien aise si M. Power fut en Irlande .. M. Grace s'occupe de son bréviaire". (17 mars et 28 mai, 1795, 4 août, 1796).

M. Edmund Burke, successeur de M. Jones dans le vicariat général d'Halifax, disait plus tard du même M. Grace qui s'obstinait à ne pas retourner dans sa mission et vivait parmi le bas peuple d'Halifax.

" Ne sachant que faire d'un fou qui m'ennuie à la mort, j'ai recours à Votre Grandeur; ce pauvre Grace... sans autre vice que l'ignorance, qui est sans bornes chez lui " (15 novembre, 1802).

En réponse à cette demande, Mgr Plessis écrivit à M. Grace, le 5 janvier, 1803 :

" I am very surprised at hearing that you abandoned your missions several months ago, and that in spite of the repeated orders of the Revd. Mr Burke, the Grand Vicar of your district, you obstinately remain in Halifax among people whose acquaintance is not convenient to a man in your situation. Therefore I order you to leave immediately the said town and to return to your place. Otherwise, you shall incur *ipso facto* a suspension of all your ecclesiastical functions which will last as long as the said Mr Burke shall think it proper".

1—M. James Mac Donald était venu d'Ecosse en 1791 pour aider M. Mac Eacharn à desservir les Ecossais du golfe Saint-Laurent. Nous verrons plus loin avec quelle charité l'évêque de Québec, en apprenant que ce brave missionnaire était devenu infirme, le fit transporter à Québec et le logea à ses propres frais à l'Hôpital-Général, où il mourut quelque temps après.

Avant sa mort, Mgr Hubert eut le bonheur de voir réussir les démarches qu'il avait faites pour avoir des prêtres français. Il en témoignait sa joie au Souverain Pontife dans un rapport qu'il lui adressa en 1795.

" Au moyen de ce renfort, dit-il, le clergé du Canada est maintenant composé de cent soixante prêtres, dont neuf dans la Nouvelle-Ecosse et lieux d'alentour, sous la conduite d un supérieur établi en 1787, quatre dans le Haut-Canada, dont l'un est grand-vicaire de l'évêque ".

Malgré de graves infirmités et de fréquentes attaques de fièvre tremblante qu'il avait contractées durant ses missions au Détroit, Mgr Hubert visita son immense diocèse depuis le Haut-Canada jusque dans la baie des Chaleurs. En revenant de ce dernier endroit, il fit cent cinquante lieues par terre, le plus souvent à pied.

Mgr Hubert mourut en 1797. Dès l'année 1789, il avait demandé au Saint-Siège la division de son diocèse ; mais des difficultés invincibles s'y opposaient alors, ainsi que nous l'expliquerons plus loin dans une étude détaillée de cette question.

Mgr Denaut qui succéda à Mgr Hubert ne prit pas moins de soins que lui des missions du golfe Saint-Laurent. On aura occasion de le constater dans ce qui va suivre Son coadjuteur, Mgr Plessis, écrivait à M. Mac Eacharn, le 23 juillet 1798 :

" Aucune affaire ne me presse de vous écrire, je le fais seulement pour vous informer que nous n'oublions pas à Québec ni les vertueux missionnaires qui font l'œuvre de Dieu dans les parties du diocèse les plus reculées, ni les fidèles confiés à leurs soins.

" D'après une ouverture que Son Excellence votre Gouverneur a fait à un de ses amis de Québec, M. Thomas Aimslie, je m'occupe depuis quelques jours des moyens de procurer par la suite un missionnaire français à l'île

Saint-Jean, tant pour votre consolation (car il est toujours fâcheux à un bon prêtre de demeurer seul) que pour vous soulager dans la desserte des Acadiens de Racicot, Malpec et baie de Fortune. Quelques habitants de ces endroits que j'ai vus et interrogés ces jours derniers, craignent avec raison que vous ne succombiez sous un fardeau aussi pesant que celui de toute une île aussi populeuse.

" J'ai pris la liberté d'écrire au général Fanning pour connaître s'il avait quelque répugnance à admettre un prêtre français émigré. Sur sa réponse, je me propose d'écrire à Londres pour en avoir un sujet choisi et digne de remplir les vues bienfaisantes du Gouverneur.

" Je serai toujours flatté de recevoir de vos nouvelles, en attendant le voyage que je me propose de faire chez vous l'année pro haine, où je vous dirai de vive voix combien parfaitement, etc ".

Le 6 mars suivant, Mgr Plessis écrivait encore à M. Mac Eacharn :

" I had the pleasure of receiving on the 3rd of December your's of the 14th of August last, which has increased my desire of both personally visiting your flock and providing you with the help of a French emigrated clergyman, who would partake with you of the labours of the ministry.

" I have already taken proper measures to get one from England, by writing to a friend of mine in London, that he may choose a subject such as will answer the views of Governor Fanning and as will give to the faithful under your care the assistance they may expect from his zeal and ministry...

" As for my going down to the Island of Saint-John, the only thing I foresee to prevent me, is the delay of my consecration. For if there is any appearance of it's taking place in the course of next summer (as I have not yet received the apostolical provisions, on account

of the present troubles in Italy), I would prefer to postpone my visit to the following year, in order to render it more useful to your flock by conferring to them the Sacrament of Confirmation, which cannot be done for the present. But whether I pay you my visit as Bishop or as Grand Vicar, whether in the present or in the following year, the best season to go seems to me the month of July, and my consolation will be great, if I can, as I hope, meet with you in some place of your extensive Mission.

" I have taken the greatest interest in reading what you wrote me about the Revd. M. Mac Donald, whose situation is very alarming. I hope you'll not forget to pay him my compliments nor to remind me respectfully to his Excellency Governor Fanning. I approve very much your design of procuring a clergyman from Scotland to fill up the vacant places on the main land and procure spiritual aid to these poor christians, of which they must be in great need ".

On vient de voir les mesures prises par le coadjuteur de Québec pour procurer un prêtre français à l'île Saint-Jean. Il en prenait d'autres vers le même temps pour en assurer un aux habitants de la baie Sainte-Marie et du Cap de Sable. Dans sa lettre datée du 14 novembre 1798, il conseillait d'abord à M. Jones de tâcher d'obtenir sans procès le legs de Mgr Bailly déposé à la banque d'Angleterre. " Vous êtes reconnu, ajoutait-il, comme ayant droit à la dite somme, en sorte que dès maintenant, rien ne vous empêche d'en percevoir la rente " ...

" Mgr de Québec, continuait le coadjuteur, s'occupe de la baie Sainte-Marie et du Cap de Sable, et songe à y envoyer un missionnaire, aussitôt qu'il sera possible, ce qui ne peut tarder beaucoup.

" Pensez-vous qu'un prêtre français fût plus de leur goût qu'un canadien " ?

Mgr de la Marche ne tarda pas de répondre à la

demande de l'évêque de Québec. Le 15 avril, 1799, il lui écrivait :

" Je viens de procurer le passeport du gouvernement à un bon et vertueux ecclésiastique nommé M Sigogne qui est parti pour aller travailler sous vos ordres à Halifax ; je lui ai donné une lettre pour le grand-vicaire qu'on m'a dit que vous aviez dans cette partie...

" Je puis assurer Monseigneur, que je fais tout ce qui dépend de moi pour seconder ses vues pour le bien de son diocèse, et que je ne néglige rien pour m'assurer autant qu'il m'est possible que les ecclésiastiques que je lui envoie joignent aux lumières suffisantes le zèle et le bon caractère. Je désire que Monseigneur n'ait pas lieu de juger que je me sois souvent trompé, ce que je sens pouvoir arriver malgré toutes les précautions que je puis prendre. Je vous prie, Monseigneur, de continuer vos bontés à tous et d'être persuadé de la vénération et du respectueux attachement avec lesquels ".

A son arrivée à Halifax, l'abbé Sigogne s'annonça dans les termes suivants à Mgr Denaut dans une lettre datée du 18 juin, 1799 : " Monseigneur, Ayant l'honneur aujourd'hui d être employé dans le saint ministère sous les auspices de Votre Grandeur d'après l'avis du Révd P. Jones, je prends la liberté de vous écrire pour vous offrir mon respect. Sur la demande qui a été faite à Londres d'un prêtre français pour la mission de la baie Sainte-Marie et du cap de Sable, Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, à qui le choix en avait été remis, m'a jugé propre à être envoyé. Après avoir accepté, je me suis rendu ici auprès du Révd P. Jones. Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon m'a dit en partant qu'il vous en avait écrit, ainsi qu'à M. le gouverneur ".

Qu'on ouvre maintenant les *Memoirs of Bishop Burke*, à la page 82, et on verra l'auteur affirmer que l'abbé Sigogne fut envoyé sans que les évêques de Québec n'y eussent aucune part, (*through any action on the part*

*of the Bishops of Quebec*) Le lecteur est à même de juger si cela peut s'appeler de la véridique histoire.

Une nouvelle lettre de Mgr de Léon du 2 juin de la même année comblait de joie Mgr Denaut et Mgr Plessis :

" J'ai l'honneur, disait-il, de vous annoncer que d'accord avec le gouvernement, M. l'abbé Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne prêtre, grand-vicaire et official de Cambrai, part pour se rendre à l'île Saint-Jean. Quoiqu'il y aille pour y former un établissement temporel, je ne doute pas qu'il ne se rende utile pour le spirituel sous vos ordres. C'est un homme d'esprit et de talent qui, en même temps, se montre très religieux. Il est accompagné d'un ecclésiastique qui se nomme Amable Pichard, prêtre du diocèse d'Orléans ; il était employé dans le ministère par ses supérieurs [1]. C'est un homme de talent et de capacité médiocres mais très modeste et d'un fort bon caractère, d'ailleurs très vertueux. Je prends la liberté de vous recommander l'un et l'autre. Je leur donne les pouvoirs pour la traversée et pour l'équipage, s'il y a lieu, jusqu'à son désarmement.

" Lorsqu'ils seront débarqués, ils auront recours à Monseigneur, pour les pouvoirs ou au grand-vicaire qu'on m'a dit être ou à Halifax, ou à l'île Saint-Jean ".

Mgr Denaut répondit à M. Sigogne (22 juillet, 1799):

" Je suis charmé d'apprendre votre arrivée à Halifax. Vous recevrez de M. Jones, mon grand-vicaire, mission pour la baie Sainte-Marie et Cap Sable. Les habitants de cette partie de mon diocèse, éloignés des secours spirituels, ont grand besoin d'un missionnaire plein de zèle et de force. Ils le trouveront en vous. Le témoignage favorable que rend de vous Mgr l'évêque de Léon me donne cette confiance. Vous me ferez plaisir

1—Le nom de l'abbé Pichard a été souvent défiguré. Nous le rétablissons d'après la signature de ses lettres.

de m'informer de tout, quand, étant sur les lieux, vous serez instruit par vous-même ".

Un autre prêtre français, M. Champion, arriva au cours de cette année et fut placé à Chéticamp.

Mgr Denaut s'était empressé de remercier Mgr de la Marche par la lettre suivante du 22 octobre, 1799.

" En continuant vos bontés pour ce diocèse, vous augmentez ma reconnaissance. M. l'abbé de Calonne et son compagnon, M. Pichard, après une traversée de trois mois, sont heureusement arrivés à l'île Saint-Jean. Je reçois une lettre d'un de ces Messieurs qui me l'apprend et me comble de consolation de voir cette partie de mon diocèse qui m'occupe beaucoup, en de si bonnes mains. Ces deux Messieurs y trouveront matière à leur zèle. J'espère qu'ils y feront beaucoup de bien. M. Jones, mon grand-vicaire à Halifax, leur a donné les pouvoirs nécessaires, et j'en envoie de plus amples à M de Calonne pour honorer son mérite et ses talents.

" Je me suis fait l'honneur d'écrire à Votre Grandeur l'automne dernier. Elle doit avoir reçu une autre lettre du 22 juillet.

" Si je suis importun prenez-vous-en à vos bontés : elles m'enhardissent. J'aime mieux être importun qu'ingrat.

" Mais soyez aussi très persuadé de ma gratitude qui est aussi étendue que le respect avec lequel ".

MM. de Calonne et Sigogne ont laissé dans notre pays une mémoire qui ne périra pas, et l'on voit par ce qui précède que Mgr Denaut et Mgr Plessis furent loin d'être étrangers à leur venue. M. de Calonne, frère de l'ancien ministre de Louis XVI, était encore plus remarquable par ses talents et ses vertus que par sa haute naissance. On peut dire qu'il fut le Bridaine du Canada, où il remua les consciences à l'exemple de celui-ci. Né dans un rang plus modeste, l'abbé Sigogne avait une austère vertu et un zèle ardent qui lui firent opérer

un bien incalculable dans la Nouvelle-Ecosse. Son influence salutaire s'étendit bien au delà des limites de la mission qu'il eut à desservir.

Depuis quelque temps, M. Jones avait manifesté à l'évêque de Québec l'intention d'abandonner son poste à cause de sa santé, et de se rendre en Angleterre. L'évêque n'avait osé s'y refuser, et il apprit son départ par les lignes suivantes, datées du 5 août, 1800 :

" I sail in a few days for England, in a sloop of war. I was to go in a 50 gun ship, but the Duke of Kent and suite have filled her ; they are now out of sight.

" I have done the best I could for these missions ".

Avant de partir, M. Jones avait prévenu l'évêque de Québec qu'il confiait la congrégation d'Halifax à un prêtre irlandais, M. Edmund Burke, non pas l'évêque de ce nom qui fut vicaire apostolique à Halifax, mais un autre portant le même nom, lequel venait d'arriver de Terreneuve. Ce choix ne fut pas plus heureux que les précédents ; car l'abbé Burke " après avoir fait quelques bévues," selon l'expression de Mgr Plessis, abandonna sa congrégation et alla chercher de l'emploi ailleurs. En annonçant cette nouvelle à M. Jones (10 novembre, 1801), Mgr Plessis ajoutait :

" Il vient d'être remplacé dans ce poste par un autre Edmund Burke que vous avez connu au séminaire de Québec en 1789, où il enseignait la philosophie et les mathémathiques. C'est un homme très instruit, capable de prêcher et d'écrire ; mais il y a dans son caractère une certaine inconsistance qui le rend peu propre à cette mission ".

M. de Calonne, ayant eu occasion de passer quelques jours à Halifax, au mois de novembre, 1801, fut assailli par les membres de la Congrégation qui portèrent des plaintes et firent tant de récriminations contre M. Jones

qu'il en fut ébranlé et crut devoir écrire la lettre suivante à l'évêque de Québec 2 novembre, 1801) :

" Une affaire personnelle m'a obligé de passer quinze jours à Halifax ; je comptais en partir aujourd'hui, mais le mauvais temps s'y est opposé. Je profite de ce délai pour avoir l'honneur de vous écrire : j'espère que nul autre motif que la gloire de Dieu et l'honneur de son Eglise, ne conduit ma plume. Permettez-moi d'abord, Monseigneur, de vous féliciter du choix que Votre Grandeur a fait dans la personne de M. Burke pour conduire une paroisse aussi importante que celle d'Halifax, pour y établir la paix qui paraissait s'en éloigner, et pour éloigner le mal que l'esprit de domination de M. Jones, sans parler d'autre chose, y avait causé. J'avoue, Monseigneur, qu'en passant ici, il y a deux ans, j'avais conçu une mince opinion de l'homme que je voyais à la tête d'une grande paroisse et d'une mission encore plus importante. Mais le peu de temps que j'étais resté à Halifax, la lenteur et la charité chrétiennes qui m'ordonnaient de suspendre mon jugement, et ma nouvelle arrivée dans un pays où je n'étais pas connu, étaient des motifs plus que suffisants de garder un respectueux silence. Heureusement, la Providence n'a pas permis qu'une mission qui expose si fort notre foi et notre conduite à la critique des hérétiques au milieu desquels elle est située, devînt pour eux plus longtemps un sujet de scandale et de confirmation dans l'erreur. C'est elle sans doute qui a suggeré au P. Jones le dessein de renoncer à ses fonctions curiales. Vous étiez trop éloigné, Monseigneur, pour pouvoir être exactement informé de ce qui se passait ici. Celui qui avait tant de besoin de surveillance lui-même, était devenu par les circonstances votre œil pour surveiller les autres, et sa conduite prudente pour les enfants du siècle, lui méritait des éloges faits pour tromper votre sollicitude pastorale. Grâces soient rendues à Dieu qui connaissant la pureté de vos

intentions, a pris le soin de rémédier lui-même au progrès d'un mal que peut-être vous eussiez été toujours sans connaître. Cette paroisse avait déjà commencé à changer de face, quand votre lettre pastorale est arrivée pour achever de ranger à leurs devoirs des esprits naturellement disposés à obéir avec soumission aux moindres volontés de celui qu'ils se plaisent à reconnaître pour leur véritable et unique supérieur. M. Burke vous dira, Monseigneur, que la plus saine partie, pour ne pas dire la totalité de la congrégation, est déterminée à suivre littéralement vos instructions. N'attribuez qu'à mon zèle, Monseigneur, les observations ultérieures que je prends la liberté de vous adresser sur des sujets qui ne peuvent point être parvenus à votre connaissance, et qui cependant, me paraissent devoir exciter immédiatement votre attention paternelle. Je n'ai point assez connu M. Jones pour oser porter sur lui aucun jugement. Mais, Monseigneur, je vous dois même la communication des doutes que j'ai formés, et j'espère que Votre Grandeur sera persuadée que, si je parais blesser les devoirs de la charité envers M. Jones, c'est uniquement parce que les devoirs de la charité envers l'Eglise en général et envers une grande paroisse en particulier, sont encore plus pressants. Ma qualité d'homme impartial ici m'a fourni l'occasion d'être mieux instruit peut-être des faits pendant mon court séjour dans cette ville. Quoiqu'il en soit, je me flatte que ce préambule nécessaire sera l'apologie de mes intentions dans votre esprit. Maintenant, Monseigneur, vous permettrez que je procède simplement au résultat de mes informations.

" 1° Cette paroisse que je soupçonne vous avoir été dépeinte extrêmement pauvre, n'est rien moins que cela. Elle n'a pas à la vérité de fabrique ni de revenu fixe, mais la libéralité des habitants y supplée abondamment. Je vois par le rapport de personnes dignes de crédit que les collectes faites par M. Jones étaient suffisantes pour

bâtir deux ou trois églises ; ce sont leurs expressions. Un fait certain, c'est que cette année la collecte faite par le comité en temps de trouble, a monté à 396 louis, sans aucune impression de besoins extraordinaires. Jusqu'à présent, tous les fonds avaient été versés entre les mains de M. Jones, et s'il ne vous a pas rendu compte de leur emploi, personne n'en a jamais eu connaissance. Voilà, Monseigneur, une des principales raisons du mécontentement de la congrégation. Il paraît que M Jones a de quoi vivre à son aise, sans avoir plus besoin des secours attachés à l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques. Mais, pardonnez l'amertume de cette réflexion, comment un capucin de Bar-sur-Aube qui n'avait rien avant de venir à Halifax, a-t-il acquis cette aisance ?

" 2° Il paraît que M. Bailly, un de vos prédécesseurs avait légué à la mission ou au missionnaire d'Halifax, certains fonds produisant 30 louis annuellement. Vraisemblablement des titres de cette fondation furent remis à M. Jones pour le mettre en état de toucher cette rente. Quoiqu'il en soit, il est à craindre, si je dois ajouter foi à l honnête secrétaire du comité, que M. Jones ait envie non-seulement de changer la nature de ces fonds, mais même de les faire tourner à son avantage ou plutôt usage. C'est l'opinion des principaux de la paroisse ; sûrement il faudrait des preuves plus fortes pour se persuader une telle corruption de principes, mais votre prudence jugera, Monseigneur, que ces preuves suffisent pour prendre des précautions, pour prévenir l'existence d'un tel mal.

"Vous êtes gardien et protecteur des biens de l'église du Canada ; c'en est assez pour exciter votre vigilance et vous engager à toutes les démarches requises pour s'opposer à temps à un tel abus. Il n'est pas douteux que les exécuteurs testamentaires de M. Bailly, si ce sont eux qui ont remis les titres à M. Jones, auront eu soin d'exiger de lui une reconnaissance du dépôt et de la

faire enregistrer dans les archives de l'évêché. Si cela est, le remède est facile ; mais dans tous les cas, il n'y a pas un moment à perdre, parce que, si je suis bien informé, M. Jones doit s'établir le printemps prochain à New-York avec tous ses fonds : si cela était, quel recours existerait-il contre lui ? Il me semble qu'en ne perdant pas un moment, on peut, ou arrêter le remboursement de ces fonds à la banque, s'ils y sont encore, ou l'obliger à donner une bonne sûreté, jusqu'à ce qu'il soit décidé à qui ils appartiennent. Vous avez à Québec d'habiles jurisconsultes capables d'indiquer la meilleure voie à prendre. Comme évêque de Québec, reconnu par le gouvernement, vous avez un grand avantage pour agir, en qualité de protecteur et conservateur des biens de l'Eglise, conformément aux canons qui régissent encore l'église anglicane. Mais si Votre Grandeur n'aimait pas paraître en (son) nom, il me semble que le comité représentant la congrégation de cette paroisse, pourrait avoir action. C'est une question à soumettre aux légistes anglais. Quoiqu'il en soit, Monseigneur, permettez-moi d'insister qu'il n'y a pas un moment à perdre, et qu'il faut agir avec autant de secret que de promptitude pour ne rien éventer.

"3° On dit qu'il y a aussi des fonds placés à Philadelphie, lesquels ont été formés par le produit des collectes et que votre prédécesseur nommément y a beaucoup contribué. Mais c'est une question plus difficile et sur laquelle je n'ose exprimer que mes regrets de voir se perdre des biens qui auraient contribué beaucoup au maintien florissant de l'église d'Halifax, en y établissant une école renforcée dont elle a le plus grand besoin. Pardon, Monseigneur, de m'ingérer dans des affaires qui ne me regardent en aucune manière ; mais vous m'avez témoigné tant de confiance que je croirais la trahir si je ne vous exposais pas dans une occasion si intéressante

les sentiments de mon cœur. J'ai l'honneur d'être avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur,

. De Calonne, missionnaire, île du Prince-Edouard ".

Ainsi, d'après le témoignage de la congrégation d'Halifax, M. Jones n'échapperait pas à la condamnation qu'il avait portée lui-même contre ses collègues irlandais.

L'abbé Burke écrivait à l'évêque de Québec, le 15 septembre 1805 : " Le bonhomme Jones est allé régler ses comptes en l'autre monde " ; et il continuait en portant sur lui un jugement qui confirme, à n'en pas douter, la lettre de l'abbé de Calonne. Les expressions dont l'abbé Burke se sert sont trop inconvenantes pour qu'elles puissent être rapportées. L'auteur des *Memoirs* les a sous les yeux et peut dire où sont allées les sommes considérables confiées par les évêques de Québec au capucin de Bar-sur-Aube. Si elles ne sont pas retournées à la congrégation d'Halifax, ce n'est pas la faute des donateurs qui n'en ont pas moins de mérite. L'auteur des *Memoirs* vient de payer sa dette de reconnaissance.

A côté de cela, il est consolant de voir les éloges que faisaient les évêques de Québec des prêtres français et écossais, sans exception. On a vu ce qu'ils disaient de M. Mac Eacharn. Voici ce qu'écrivait Mgr Denaut à Mgr Plessis de M. James Mac Donald qui souffrait alors d'une maladie incurable causée par la misère qu'il avait eue dans ses missions (10 septembre 1800).

" M. de Calonne m'annonce qu'il vous a écrit au sujet de M. James Mac Donald, martyr de son zèle et de sa charité. Je lui réponds qu'il sera le bienvenu, s'il arrive cet automne. Je vous prie de prendre grand soin de lui : sans doute la Providence pourvoira aux frais "

Mgr Denaut ajoutait dans une lettre à M. de Calonne (10 septembre 1800) :

" J'écris à M. le coadjuteur de prendre de M. Mac Donald, tout le soin nécessaire de ce respectable Monsieur. Il sera mis à l'Hôpital-Général, où des chambres

sont préparées pour recevoir des prêtres infirmes, et il recevra des bonnes Mères Hospitalières, toutes les attentions qu elles ont coutume de prodiguer aux affligés que l'on confie à leurs soins. Il est vrai que le diocèse est sans ressources, que le revenu de l'évêque est insuffisant ; mais cependant vous pouvez vous reposer et sur le diocèse et sur l'évêque. M. Mac Donald ne manquera absolument de rien ".

M Mac Donald mourut à l'Hôpital-Général, le 15 février, 1807.

Voici maintenant l'éloge que faisait Mgr Denaut à Mgr de Léon des prêtres français (22 juillet, 1799) : " Je vous dois des remerciements, Monseigneur, pour les soins que Votre Grandeur se donne pour envoyer dans ce pays des ecclésiastiques fervents et zélés. Je ne puis que me louer de tous ceux qui sont à présent dans ce diocèse. Ils ont part à mon estime et à mon affection ; leur mérite personnel et votre recommandation le sollicitent. J'essaie par là de m'acquitter avec Votre Grandeur ".

Après avoir pris connaissance des faits qui précèdent prouvés par des témoignages indiscutables, le lecteur est en état de porter un jugement sur les trois catégories de missionnaires qui ont travaillé dans les Provinces Maritimes. Il conviendra sans pèine que la part de mérite des prêtres irlandais est bien mince comparée à celle des Ecossais et des Français. Pourtant c'est tout le contraire que voudrait faire accroire l'auteur des *Memoirs*. D'après lui, ce sont les prêtres irlandais, qui, avant tout, ont conservé la foi dans le pays [1]. Un des hommes les plus remarquables des Provinces Maritimes faisait récemment cette réflexion en parlant des *Memoirs* : " There are some people who wish to own the wor d and rule it too, and they are neither French nor Scotch".

1—" The men who . . . made the Acadians what they are to-day, were the sons of Erin ", page 58.

# DEUXIÈME PARTIE

L'abbé Burke et les Missions du Haut-Canada 1794-1801.

Avant de raconter les faits qui suivirent l'arrivée du second M. Edmund Burke à Halifax, il nous faut jeter un coup d'œil rétrospectif et faire connaître ses antécédents. M. Edmund Burke était né à Maryborough, dans le comté de Kildare, en Irlande, en 1753. Il fut envoyé jeune à Paris, où il reçut une brillante éducation. De retour en Irlande, il embrassa la vie ecclésiastique, fut ordonné prêtre et devint curé dans la ville de Kildare. Des dissensions étant survenues dans le diocèse de Kildare, au sujet de la nomination du Docteur Delany, comme coadjuteur, l'abbé Burke se déclara fortement en sa faveur, et s'attira par là l'animosité du parti opposé qui comptait des hommes puissants. Sa position devint si difficile que, sur l'avis de Mgr Carpenter, archevêque de Dublin, il se décida à quitter l'Irlande pour le Canada. L'abbé Hussey était alors vicaire-général et agent de l'évêque de Québec, à Londres. L'abbé Burke s'adressa à lui et en obtint la lettre de recommandation suivante adressée à Mgr D'Esglis en date du 4 juin, 1786 :

" C'est avec bien du plaisir que je profite de cette occasion de présenter M. l'abbé Burke à Votre Grandeur. Il est irlandais, prêtre séculier, et parlant fort bien, entre autres langages, le français et l'anglais. Il m'a apporté de Mgr son évêque, les plus grands témoignages de ses talents, de sa conduite morale, et de sa piété. Il pourra être fort utile dans votre diocèse, et se prêtera à la carrière que vous voudrez lui indiquer".

A son arrivée à Québec, l'abbé Burke fut nommé professeur au séminaire de cette ville, et commença au mois de septembre suivant à enseigner la philosophie et les mathématiques. Il fut apprécié et devint bientôt l'un des directeurs de cette maison. Outre ses cours, il donnait des conférences publiques sur des questions de théologie. L'abbé Burke savait bien le français ; mais le prononçait aussi mal que Mgr Plessis prononçait mal l'anglais, ce qui prêtait parfois au comique. Un jour, voulant appuyer une de ses thèses du témoignage des Saints Pères, il les énuméra l'un après l'autre, St Hiéronymous, St Basilious, St Cyprianous, etc, en un mot, dit-il, toute *la cliche* (l'église). Ce fut un éclat de rire dans l'auditoire.

L'abbé Burke avait quitté l'Irlande dans la pensée de n'y plus retourner ; il continua cependant d'y avoir des relations. L'élévation de Mgr Troy, au siége archiépiscopal de Dublin, lui fournit l'occasion de lui écrire pour le féliciter. Ce fut l'origine de la correspondance régulière qu'ils eurent ensuite ensemble.

L'Eglise du Canada traversait alors une des périodes les plus critiques de son existence. L'Angleterre cherchait plus que jamais à mettre à exécution le projet qu'elle avait conçu, dès la conquête, de protestantiser les Canadiens. Les gouverneurs avaient reçu pour cela des instructions secrètes que l'on connaît aujourd'hui, et qui ne tendaient à rien moins qu'à corrompre le clergé, afin de l'avilir, et de lui faire perdre son influence auprès

du peuple. Le gouvernement voulait se mettre à la tête des affaires ecclésiastiques, et cherchait à s'arroger le droit de nommer aux cures, c'est-à-dire de placer dans les postes les plus importants ses créatures, souvent des sujets indignes, au lieu de pasteurs choisis par les évêques, ayant les qualités requises, sous les rapports de la science et de la vertu, pour faire tout le bien possible dans les paroisses. En 1789, fut tendu un des pièges les plus habilement concertés. Sous prétexte de promouvoir l'enseignement public, on proposa l'établissement d'une université mi protestante, mi-catholique. Les biens des Jésuites, dont l'ordre avait été aboli, devaient être mis à la disposition des directeurs, dont quelques-uns seraient catholiques Mais les protestants auraient la haute main sur l'université. Il était facile de prévoir les conséquences désastreuses que devait avoir pour les catholiques une pareille institution. " But there were, dit fort bien l'auteur des *Memoirs*, vigilant watchmen on the towers of Israel " (page 6). Mgr Hubert s'opposa fortement à ce projet et soumit au gouverneur, Lord Dorchester, un Mémoire où il exposait ses raisons avec autant de force que de modération. Il eut la douleur de voir son propre coadjuteur, Mgr Bailly, se ranger parmi ses ennemis. Celui-ci publia un Mémoire très injurieux pour l'évêque, qu'il mit en vente chez les libraires. Ce fut un scandale. Mgr Bailly démentait depuis son élévation à l'épiscopat, les beaux exemples de zèle et d'obéissance qu'il avait donnés durant ses missions en Acadie. Le clergé en masse aussi bien que le peuple, se rangea autour de son évêque, le consola dans sa douleur, et lui promit tout son concours. Un des prêtres les plus en vue, et qui aurait dû être un des premiers à se montrer en armes, à côté de son chef, sur la tour d'Israel parut alors dans les rangs ennemis. Ce fut l'abbé Burke. Il le fit néanmoins avec une certaine habileté, car il était ambitieux, à l'exemple de Mgr

Bailly, et rêvait une mitre, comme on va le voir [1]. Il voulut se rendre agréable au gouverneur, lui fit sa cour, sans toutefois rompre avec l évêque de Québec qui pouvait briser sa carrière. L'auteur des *Memoirs* trouve en cela, matière à louer la prudence de l'abbé Burke. C'était, il est vrai, de la prudence ; mais n'était-ce pas de celle que l'Eglise nomme la prudence humaine [2] ?

L'abbé Burke ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui avait servi de peu de choses de se montrer les reins souples devant le gouverneur. Il ambitionnait un théâtre plus éclatant que celui de professeur de sciences entre les murs du séminaire de Québec. Il voulut donner des conférences publiques dans la ville, mais le gouverneur s'y opposa formellement. Dès lors, M. Burke prit en dégoût sa position au séminaire, et tourna ses regards vers le Haut-Canada, où il espérait trouver un champ plus vaste à son activité dans les missions de l'ouest. Il s'en ouvrit à son ami, l'archevêque de Dublin, et donna pour un des motifs de ses nouvelles aspirations, le peu d'occupation qu'on lui donnait au séminaire. " Nous sommes, lui écrivait-il, tenaces à garder nos anciennes

1—Mgr Bailly avait gagné l'abbé Burke à son parti en lui promettant une chaire d'astronomie dans l'université proposée—*Memoirs* p. 9.

2—Dans une lettre datée du 6 juin 1790, l'abbé Burke écrivait : " Without being a prophet I begin to foresee that the Governor intends to take into his hands the presentation to all the livings in the province, and thereby almost annihilate the Bishop's jurisdiction. Such are his instructions from the ministers". En présence de cet aveu et de la conduite de l'abbé Burke, l'auteur des *Memoirs* dit : One fact is strongly brought out by the events of those years, that is the prudence of Father Burke" (page 7).

On verra dans la suite de ce Mémoire le même M. Burke qui, dans la présente circonstance, se rangea contre l'évêque lorsqu'il s'agissait d'un projet des plus dangereux pour la foi des fidèles ; on verra, dis-je, le même M. Burke reprocher à l'évêque de n'oser rien faire sans le consentement du gouverneur-général (*the Bishop . . . does not dare do anything without the consent of the Governor General* (p. 108).

règles ; aucune considération n'a pu nous engager à abolir aucun des statuts de nos vénérables ancêtres. Un de ces règlements me condamne à deux années de repos, et à l'expiration de ce temps, un autre me place dans un état voisin de l'inaction, c'est-à-dire d'enseigner une heure par jour, et seulement cinq jours par semaine " (page 8). Les règlements du séminaire de Québec sont aujourd'hui les mêmes qu'au temps de l'abbé Burke, et l'on peut constater que les dispositions dont il parle n'ont jamais existé que dans son imagination. Chacun connaît la vie que mènent traditionnellement les prêtres du séminaire de Québec : il n'en est pas dans le diocèse dont les occupations soient plus nombreuses et plus constantes [1].

Au reste l'abbé Burke s'est chargé de se réfuter lui-même. Dans un autre endroit de ses lettres, cité, page 35, il dit que le séminaire manquait de sujets pour l'enseignement (*this seminary of Quebec, though destitute of subjects*, etc.) ; par conséquent, qu'ils devaient être surchargés de besogne. Il s'indigne ensuite de ce qu'ils ne prenaient pas de prêtres français pour professeurs.

" Il y a, continuait l'abbé, une vaste étendue de territoire au nord des lacs, commençant au lac Ontario, et courant vers l'ouest jusqu'au lac Minitti, et de là, jusqu'à l'Océan Pacifique possédé ou réclamé par l'Angleterre, où il y a un grand nombre de postes et beaucoup de villages sauvages dont les habitants sont catholiques ; il n'y a pas, et il n'y a pas eu un seul missionnaire depuis

1—Dans le *Mémoire* de Mgr Hubert à lord Dorchester *concernant l'admission des prêtres européens dans le diocèse de Québec*, se trouvent énumérées les conditions exigées pour cette admission. L'une d'elles était "qu'ils fussent capables de mener dans les séminaires une vie unie, réglée et *laborieuse*". Mgr Hubert qui, du séminaire de Québec où il faisait sa résidence, était témoin des occupations des professeurs, aurait-il pu parler ainsi, et se serait-il cru obligé de prévenir les prêtres étrangers de la vie laborieuse qui les y attendait, s'il eût existé des règlements les condamnant à des années d'inaction ?

la conquête de cette province. Il n'existe pas sur la terre de contrée où il y a plus besoin de missionnaires, ni une contrée plus difficile d'accès aux étrangers, car il est absolument nécessaire d'avoir un passeport du gouverneur...

" Je suis dans les meilleurs termes avec le gouverneur et tous les officiers généraux, de façon que je puis obtenir un passeport quand il me plaira, et la permission d'établir une mission dans n'importe quel quartier je voudrai. Je ne doute pas de pouvoir obtenir une pension du gouvernement pour le soutien d'un missionnaire. Laissez-moi donc vous demander, Monseigneur, d'avoir la complaisance d'écrire au Cardinal Préfet de la Propagande, pour obtenir une mission pour moi dans ce pays, et comme le sacrement de confirmation n'a jamais été administré à ces pauvres catholiques, le pouvoir d'administrer ce sacrement serait d'un avantage infini, si Sa Sainteté jugeait à propos de me l'accorder, avec toute autre indulgence qui conviendrait au bien spirituel de ce peuple abandonné jusqu'à présent ". (Page 9).

Il était difficile de demander une mitre en termes plus clairs.

Les espérances de M. Burke furent cependant déçues. Il se tourna alors vers les Etats-Unis, et écrivit à Mgr Carroll, évêque de Baltimore, pour lui manifester le désir de passer dans son diocèse : c'est ce qu'indique une lettre de Mgr Hubert à Mgr Carroll dans laquelle il dit : " Si M. Burke témoigne désirer sa retraite dans un autre diocèse, je ne m'y opposerai point et lui donnerai son *exeat*, quand il le demandera (24 juin, 1792) ". L'abbé Burke avait déclaré son intention à Mgr Hubert, comme on le verra dans une des lettres que nous citerons plus loin. Il ne profita cependant pas de la liberté qui lui était donnée de partir. Il changea d'idée et demanda de l'occupation dans le ministère. L'évêque de Québec lui donna alors un des postes les plus charmants

de son diocèse, situé tout auprès de la ville et facile à desservir, la paroisse même dont s'était contenté Mgr D'Esglis, après son élévation à l'épiscopat, Saint-Pierre de l'île d'Orléans, à laquelle fut adjointe la desserte de la paroisse voisine, Saint Laurent; ce qui donnait au nouveau curé un très beau revenu [1].

Les habitants de ces deux paroisses se rappellent encore le nom de l'ancien curé irlandais, avec qui leurs pères paraissent s'être assez bien accordés. Ils aiment à raconter certaines anecdotes dont il fut le sujet et certaines manières de vivre exotiques qui amusaient les paroissiens, comme, par exemple, les promenades que faisait le curé à cheval en plein cœur d'hiver, sur une espèce de rossinante dont il était le propriétaire. Comme la bête était fort paresseuse, il s'arrêtait devant une grange quelconque, ramassait une hart, et la prenant par le milieu, il continuait sa route en criant : "Marche donc le chevâl", pendant que les deux bouts de la hart battaient les flancs de l'animal. Mais ce sont surtout les prônes du curé Burke qui sont restés célèbres Sa mauvaise prononciation française lui faisait défigurer les noms propres de façon à les rendre incompréhensibles. Souvent il s'arrêtait tout court au milieu d'une annonce, soit de mariage, soit de décès, et apostrophant un des vieux paroissiens, ordinairement le Père Gosselin, il lui disait sans plus de façon : " Dis donc cela, toi Gosselin ". Alors le Père Gosselin se levait de son banc et, se tournant vers l'assemblée, faisait les annonces voulues [2].

Il y avait peu de temps que M. Burke était curé

1—M. Burke fut curé de Saint-Pierre et de Saint-Laurent depuis septembre 1791 jusqu'à l'automne de 1794, c'est-à-dire trois ans.

2—La loi civile et ecclésiastique de la province de Québec a exigé de tout temps que les actes de mariage, baptême et sépulture fussent faits en double dans des registres paraphés, et d'après certaines formules déterminées. Ainsi, par exemple, dans un acte de sépulture d'adulte, le nom de sa femme doit être indiqué, s'il était marié, ou ceux de ses

de Saint-Pierre, lorsque Mgr Hubert reçut une lettre du cardinal Antonelli, Préfet de la Propagande, qui lui apprenait officiellement que M. Burke désirait se faire nommer missionnaire dans la région de l'ouest. L'évêque fit la réponse suivante, datée du 25 octobre, 1791 :

" Edmund Burke, irlandais, en faveur duquel Mgr l'archevêque de Dublin a écrit à la Sacrée Congrégation, est un prêtre savant, ferme dans la foi et régulier dans les mœurs. Il a enseigné avec applaudissement deux cours de philosophie dans le séminaire de Québec, dont il était un des six directeurs. Le droit, l'écriture sainte, la théologie lui sont également familiers. Il s'est lassé d'être au séminaire, et m'a demandé dernièrement une cure du diocèse que je lui ai confiée avec plaisir. Je ne crois pas qu'il la garde longtemps, à raison d'une certaine inconstance qu'on remarque en lui. Son projet d'aller prêcher dans le nord-ouest de l'Amérique Septentrionale part d'un homme qui ne connaît pas le pays. Ces lieux, pour la plupart incultes, ne sont recherchés de personne. On ne saurait même dire à quelle puissance politique ils appartiennent. S'il s'y trouve quelquefois des fidèles, ce sont des Canadiens ou des sauvages passagers qui descendent, chaque année, en Canada, où ils trouvent tous les secours spirituels dont ils peuvent avoir besoin, et en général, il y a peu de fruit à faire avec les voyageurs, tant qu'ils se proposent de retourner, parce qu'ils trouvent dans cette vie errante, des occasions de péché

père et mère, s'il ne l'était pas. Il est curieux d'étudier, à ce point de vue, les actes du curé Burke. En voici deux pris au hasard :

" Le six novembre, j'ai fait la sépulture de Pierre Labrecque en présence de plusieurs ".

" Edmund Burke, Curé ".

" Le deux août, je soussigné ai fait la sépulture de Jean Godbout âgé de 101 ans. Grand concours ".

" Edmund Burke, Curé ".

Evidemment l'abbé Burke ne péchait pas par excès d'ordre.

très fréquentes, soit par la vente des boissons enivrantes, soit par le libertinage dont les sauvages idolâtres leur offrent continuellement les moyens. Les Français et Sauvages catholiques qui demeurent du côté des Illinois, auxquels l'évêque de Québec envoyait autrefois des missionnaires, sont présentement sous la juridiction de l'évêque de Baltimore, ou dépendent du diocèse de la Nouvelle-Orléans ; de sorte qu'au-dessus du lac Ontario, il n'y a que deux paroisses catholiques au lieu nommé le Détroit, et elles sont présentement encore desservies par deux prêtres de mon diocèse. J'ai demeuré quatre ans au Détroit, avant mon épiscopat, en qualité de grand-vicaire de l'évêque de Québec. C'est de là que j'ai pris connaissance des régions supérieures, et j'en aurais été le premier missionnaire, si l'on ne m'eut démontré l'inutilité de cette entreprise. Au reste, si M. Burke persiste dans le dessein de travailler en Amérique, il ne sera pas impossible de l'employer dans un nouvel établissement qui se forme en deçà du Détroit, et si, par la suite, il y a lieu d'y établir un Vicariat Apostolique, sans porter ombrage au gouvernement anglais, je serai le premier à le solliciter pour lui ".

Mgr Hubert ne manqua pas de communiquer sa réponse au curé Burke et de lui donner toute liberté de partir, conformément à ce qu'il annonçait au Cardinal ; mais le curé ne profita pas de cette liberté.

Quoiqu'il n'eut pas à se plaindre de ses paroissiens, il se dégoûta de son poste, comme il s'était ennuyé de celui qu'il avait occupé au séminaire de Québec.

" Je m'ennuie à la mort ", écrivait-il à Mgr Plessis, alors curé de Québec (30 mai, 1794) et il exprima l'intention de se faire remplacer. C'était la quatrième fois depuis son entrée dans le diocèse que M. Burke manifestait le désir d'un changement.

1° Désir de sortir du séminaire de Québec ou certainement il occupait, en qualité de professeur des scien-

ces, une des positions les plus agréables de cette maison.

2° Désir d'aller en mission dans le Haut-Canada exprimé particulièrement à Mgr Troy.

3° Désir de passer aux Etats-Unis, manifesté à Mgr l'évêque de Baltimore.

4° Enfin désir de quitter la paroisse de Saint-Pierre, île d'Orléans.

Que devait conclure naturellement et forcément Mgr Hubert de ce continuel besoin de changement ? N'était-ce pas qu'il y avait de l'inconstance dans le caractère de l'abbé Burke ? C'est ce qu'exprima Mgr Hubert dans un rapport qu'il eut à faire à la Propagande. Tout esprit juste et observateur, connaissant ce qui s'était passé, aurait pensé et dit comme lui.

Dans l'état d'esprit où se trouvait le curé Burke, il n'est pas surprenant qu'il ait accepté avec empressement l'offre que lui fit Mgr Hubert d'aller en mission à la Rivière-aux-Raisins, près du Détroit, dans le Haut-Canada. Ce qui avait provoqué l'envoi d'un missionnaire de ce côté, c'était le désir manifesté par le gouverneur de cette Province, M. Simcoe, qui avait pu constater de ses propres yeux le grand bien que faisaient les deux missionnaires de cet endroit, MM. Fréchette et Dufaux, le premier, missionnaire à Sainte-Anne du Détroit, le second, missionnaire à l'Assomption de Sandwich. Le gouverneur espérait qu'un missionnaire maintiendrait l'ordre à la Rivière-aux-Raisins, habitée par une population turbulente composée en grande partie de sauvages et de coureurs de bois, qui avaient pris les habitudes et les vices de ceux-ci. L'évêque de Québec voulut donner une marque de confiance et d'encouragement à l'abbé Burke en lui donnant, à son départ, des pouvoirs de grand-vicaire. L'évêque n'était cependant pas sans appréhension sur le succès de cette mission où il craignait, d'après les antécédents de M. Burke qu'il ne resterait pas longtemps et qu'il n'y serait pas un messager de

paix. On va voir par ce qui va suivre que ses appréhensions n'étaient pas sans fondements.

Peu de temps après son départ de Québec, M. Burke était à Kingston, d'où il écrivit à l'évêque de Québec (14 octobre 1794) : " Demain, je pars de Kingston, *Deo volente*, après avoir pris les arrangements nécessaires avec le peu de catholiques qui s'y trouvent.

" Pour que M. Mac Donell, de Saint-Régis, s'y transporte deux fois par an, jusqu'à ce que la Providence nous donne les moyens d'y établir un missionnaire, chose que je désire ardemment ; car Kingston est le commencement d'une grande ville et il faut de toute nécessité qu'elle soit l'entrepôt du Haut-Canada. Il est donc important d'y établir un missionnaire aussitôt que possible, tandis que nous sommes bien avec le gouvernement, si on pouvait venir à bout de bâtir une église et un presbytère ; mais les catholiques ici sont trop peu nombreux, trop pauvres pour l'entreprendre tout seuls, il faut que le Bas-Canada y donne les mains, sans cela, la chose est impossible pour une bonne œuvre qui intéresse le salut des âmes. Votre Grandeur trouvera des ressources que je ne puis pas indiquer. La Providence en fournira d'autres à qui je ne peux pas même penser. Je sais qu'il y a un esprit de charité dans le clergé du Bas-Canada, et qu'en fait de zèle pour les églises, les habitants se sont toujours distingués ".

On a vu ce que les évêques de Québec ont fait, sous le double rapport spirituel et temporel pour les catholiques des Provinces Maritimes ; sous le rapport spirituel, par leur zèle, leur vigilance et leur activité ; sous le rapport temporel, par les dons qu'ils leur ont faits et qu'ils ont puisés dans la charité de leur peuple. L'abbé Burke rend témoignage de cet esprit de charité chez le clergé et les Canadiens, dans ce qu'on vient de lire. Le

Haut-Canada n'y avait pas moins de part que les Provinces Maritimes [1].

L'abbé Burke n'apprenait absolument rien de nouveau à l'évêque, en lui parlant des besoins spirituels des catholiques de Kingston. Il y avait longtemps que l'évêque s'en inquiétait; et il avait bien des fois tâché d'aiguillonner le zèle de ces catholiques pour en obtenir quelque concours; mais il n'avait pas réussi. Voici ce qu'il écrivait à son grand-vicaire de Montréal, l'abbé Brassier, supérieur de Saint-Sulpice, le 18 juillet, 1795.

" Je suis depuis longtemps persuadé de la nécessité d'un missionnaire résidant à Kingston, mais la disette d'ouvriers ne m'a pas permis d'en attacher un à ce lieu devenu considérable, par les établissements de la baie de Quinté et par l'agrandissement de la ville. Je serais

1—Mgr Alexandre Mac Donell, évêque de Rhésine et auxiliaire de l'évêque de Québec pour le Haut-Canada, plus tard premier évêque de Kingston, rendait hommage à la générosité de nos évêques pour cette province. Parlant des secours qu'il avait reçus pour ses missions, il mentionnait particulièrement " an occasional pecuniary aid afforded by Bishops Denaut and Plessis of revered memory ". (*Lettre de Mgr Mac Donell à Mgr Turgeon*, évêque de Sidyme, 3 décembre, 1835).

La correspondance antérieure de Mgr Mac Donell mentionne quelques-uns des dons auxquels il est fait allusion dans ce qui précède. Ainsi Mgr Denaut, après lui avoir procuré $1600 pour la construction de l'église de Kingston, fit don, à l'époque d'une de ses visites, de $100, et chacun des prêtres qui l'accompagnait s'inscrivit pour $40. (Lettre du 10 mai, 1806).

La caisse ecclésiastique lui fit un don de $200 pour l'éducation des jeunes Ecossais; de plus, l'évêque de Québec envoya une caisse de livres de prières et de catéchismes pour les familles écossaises. (Lettre du 20 février, 1810).

Nouveau don de $100 de la part de l'évêque pour l'église de Kingston. (6 mai, 1814).

Autre don de $280 par la caisse ecclésiastique de Québec pour les églises et chapelles du Haut-Canada. (16 février, 1820), etc., etc.

Les lettres de Mgr Mac Donell sont remplies de témoignages de reconnaissance pour la libéralité des évêques de Québec, du clergé et du peuple canadien.

Le 10 juin 1814, M. Mac Donell, alors vicaire-général, écrivait à

obligé encore de remettre à d'autre temps le soin de cette affaire, si je ne prévoyais pas que vous pourrez venir à mon secours dès à présent, en me fournissant un de vos Messieurs pour occuper cette place intéressante.

" Je verrais avec le plus grand plaisir le séminaire de Montréal se charger spécialement de cette mission. J'y trouve un double avantage ; celui du séminaire, qui, en formant un nouvel établissement, se mettrait en état de s'agréger un plus grand nombre de sujets ; mais surtout, celui de la mission qui, desservie par des prêtres formés sur l'esprit de Saint-Sulpice, se consacrerait à cette œuvre avec tout le zèle et le désintéressement qu'il faut y porter et l'amèneraient à la perfection dont elle est susceptible.

" Cet espoir n'est que pour l'avenir ; car en ce moment il s'agit de commencer comme on pourra. La

Mgr Plessis : " I feel myself indeed much at a loss for words to express my gratitude, and the lively sense I have of your Lordship's goodness upon this and every other occasion both towards myself, and those infant Missions which Providence has been pleased to commit to my charge, and I pray God to prolong your Lordship's indefatigable exertions and ardent zeal, so conspicuously displayed through every part of your extensive Diocese ".

Il ne faut pas oublier qu'à cette époque Mgr Plessis se préparait à fonder les missions de la Rivière-Rouge. L'abbé Tabeau y fut envoyé en 1816, et au printemps de 1818 MM. Dumoulin et Provencher. Celui-ci était destiné à en devenir le premier évêque. Ces lointaines et difficiles missions ne purent être entreprises et soutenues que par de continuelles aumônes fournies par le diocèse. En résumé voici la situation où se trouvait l'évêque de Québec : Outre les dépenses qu'il avait à faire pour rencontrer une foule de besoins qui surgissaient dans les paroisses du centre, il avait à étendre ses libéralités, d'un côté sur les Provinces Maritimes, de l'autre sur le Haut-Canada et jusque dans les régions de l'ouest. Comment pouvait-il suffire à tant de nécessités toujours croissantes ? Depuis la conquête, les Evêques de Québec avaient toujours été si pauvres qu'ils n'avaient pu même se construire une résidence et qu'ils vivaient dans un coin du séminaire. Ils n'avaient d'autres fonds pour faire leurs œuvres que ceux qu'ils puisaient dans la charité des fidèles.

négligence des catholiques de cet endroit est telle que, gémissant depuis nombre d'années sur la privation où ils sont de prêtres, ils n'ont pas su faire une démarche active pour s'en procurer un, bien que je les aie souvent aiguillonnés. Ainsi, ils n'ont encore rien proposé de positif, ni sur le traitement d'un missionnaire, ni sur la construction d'une église.

" Il faudra que le fondateur de cette mission commence par courir des hasards ; qu'il s'attende à des difficultés et à des lenteurs. Il faudra que son activité arrache ces catholiques à leur longue apathie ; qu'il loge en quelque sorte sous le pavillon, en attendant qu'il ait réussi à construire un temple au Seigneur et une maison pour lui-même. C'est-à-dire que cette place demande du courage et de l'intelligence, et c'est pour cela que je vous la propose, pour y jeter un essaim de votre communauté.

" Il est indispensable que ceux qui y seront envoyés sachent parler, confesser et prêcher en anglais.

" Voyez donc, je vous prie, Monsieur, si vous avez actuellement chez vous une personne qui puisse remplir à peu près l'objet. En y songeant, pendant mon séjour à Montréal, il m'a semblé que M. Bédard y convenait plus qu'un autre, puisqu'il est à peu près le seul qui parle la langue, et que d'ailleurs, je lui crois les qualités requises. Ayez la bonté de méditer vous-même sur mon plan, de me proposer vos idées et de me dire si cette mission convient à M. Bédard. Je ne laisserai point partir de missionnaire pour Kingston, sans donner avis au gouverneur de la province et sans m'instruire de ce que le gouvernement voudra faire. Je vais faire prévenir aussi les catholiques de Kingston, afin de m'assurer pour le prochain hiver, d'un lieu décent et commode, où le missionnaire puisse exercer son ministère. Ces préparatifs entraîneront un certain temps ; et M. Bédard l'emploiera à se fortifier dans la langue anglaise.

" Quand les fondements seront jetés, nous songerons immédiatement à lui donner un compagnon, et il sera bon que vous engagiez quelqu'un des français à se mettre à la langue anglaise. Je suis au moment de partir pour visiter la baie des Chaleurs ; ce voyage sera d'environ deux mois. A mon retour, j'espère être mis en état de terminer promptement cette affaire que j'ai fort à cœur ".

Au retour de sa visite, Mgr Hubert écrivit de nouveau à M. Brassier (6 oct. 1795) :

" Je vous remercie de la part que vous prenez mon heureux retour de la baie des Chaleurs. Je n'ai pas fait dans mon diocèse de mission plus pénible ; mais je puis ajouter, grâce au Seigneur, que j'en ai fait peu d'aussi consolante. Il me semble que Dieu a daigné répandre quelques bénédictions sur cette visite, je vous prie de l'en remercier avec moi.

" Puisque M. Bédard accepte la mission de Kingston et que vous le croyez en état de la remplir dans son entier, je serai fort aise qu'il se dévoue à cette œuvre. J'espère qu'il y formera, dans peu de temps, une église considérable. Vous ne lui laisserez pas ignorer les difficultés qu'il aura à surmonter pour s'y établir sur un bon pied. Une chapelle et un presbytère à construire ; un logement à chercher pour lui-même provisoirement, une chrétienté aussi dispersée à réunir ; des esprits lents et indifférents qu'il faudra réveiller et déterminer à bâtir au plus tôt une maison de prières ; enfin les épines inséparables de la formation d'un établissement : voilà à quoi doit s'attendre notre jeune fondateur. Il aura besoin de conseils, pour suppléer à son inexpérience en fait de bâtisses. Avant de fixer le local de son église, il sera bon qu'il en fasse dresser une petite esquisse, ainsi que des dimensions à donner aux bâtiments, et que le tout vous soit envoyé, afin que nous puissions en conférer. MM. Desjardins et de La Corne ont obtenu lors

de leur voyage en 1793 quatre lots de ville, savoir : les Nos 182, 183, 204, 205, dans une position qu'on m'a dit être assez favorable. Il serait bien que M. Bédard réclamât ces quatre lots auprès du commandant de la place, parce que si l'on n'y bâtit pas l'Eglise, on en pourra disposer favorablement pour la mission et les missionnaires.

" Il serait possible que M. Bédard se rendît sur les lieux avant l'hiver. Si vous croyez la chose facile et qu'il n'y trouve point d'empêchement, je vous prie de me le mander aussitôt, afin que je fasse les démarches ultérieures auprès du gouvernement et des gens en place ".

Les deux lettres qui précèdent répondent d'avance et péremptoirement aux accusations de défiance et de mauvaise volonté qu'aurait eues l'évêque de Québec vis-à-vis le séminaire de Montréal. C'est tout le contraire qui existait, comme on le voit, par la cordialité et la profonde estime que témoignait Mgr Hubert pour le supérieur du séminaire de Montréal et sa maison ; sentiments qui éclatent avec une pleine évidence dans toute sa correspondance avec cette institution. Nous doutons que l'auteur des *Memoirs* se fût fait l'écho de ces accusations formulées dans la trompeuse correspondance de l'abbé Burke, s'il avait pris la peine de la comparer avec celle de Mgr Hubert et celle de M. Brassier.

On vient de voir les éloges que faisait M. Burke du clergé et du peuple canadien dans sa correspondance avec Mgr Hubert ; or, dans le même temps, il dénigrait ce même clergé et ce même peuple, dans sa correspondance avec Mgr Troy. Pourtant, n'avait-il pas été bien reçu à Québec, lorsqu'il y était débarqué, " *friendless and moneyless, a stranger and unknown* ", sans amis, sans le sou, étranger et inconnu, selon ses propres expressions ? Ne lui avait-on pas fait un sort enviable, en lui donnant une position élevée dans la première maison d'éducation du pays ? Ne l'avait-on pas placé ensuite,

selon son désir, dans une des plus belles et des plus avantageuses paroisses ? Enfin, ne venait-on pas de lui donner un poste de confiance, avec un titre exceptionnel dans le clergé ? On avouera que c'était une singulière manière de témoigner sa gratitude.

La fondation d'un établissement de Saint-Sulpice à Kingston n'était qu'un premier pas dans l'exécution d'un vaste plan que l'évêque de Québec avait conçu et médité avec M. Brassier : c'était de donner le contrôle de tout le Haut-Canada aux Sulpiciens, en favorisant leur établissement à chacune des deux extrémités de cette province. C'est pour donner suite à cette idée que, dès l'année suivante, un autre sulpicien, M. Marchand, fut envoyé par ordre de Mgr Hubert et de M. Brassier pour prendre possession de la cure de l'Assomption de Sandwich qu'il dirigea jusqu'en 1825. Ce fait met en évidence la fausseté des racontars qu'écrivait l'abbé Burke à l'archevêque de Dublin, reprochant à Mgr Hubert d'entraver ses projets d'établissement de Saint-Sulpice au Détroit. La vérité est que Mgr Hubert et M. Brassier s'étaient tenus sur la réserve avec l'abbé Burke, parce que c'était lui-même qui était pour eux une entrave. Dans son ambition de gouverner, il aurait voulu que l'évêque le mît à la tête du nouvel établissement et lui en laissât manier les fonds, quoiqu'il ne fût pas sulpicien. On verra dans une lettre subséquente de Mgr Hubert, comment ce Prélat lui démontra l'absurdité d'une pareille idée. L'abbé Burke désappointé déversa sa mauvaise humeur dans sa correspondance avec l'archevêque de Dublin.

Il y avait alors un peu au-dessous de Kingston deux missionnaires écossais dont on ne soupçonnerait pas le mérite, si on en jugeait par ce qu'en dit l'abbé Burke. Tous deux rendaient les plus grands services à la religion, depuis plusieurs années, dans cette partie du pays. L'abbé Rodrigue Mac Donell desservait la mission de

Saint-Régis et tous les environs avec une activité infatigable. Son compatriote M. Alexandre Mac Donell évangélisait avec autant de zèle et plus d'autorité les catholiques du comté de Glengarry. C'était un homme supérieur pour lequel Mgr Hubert et son successeur Mgr Denaut, eurent toujours la plus grande estime et la plus profonde vénération. On peut juger de son mérite par le témoignage que rendait de lui à s n départ, le vicaire apostolique d'Ecosse, Mgr Alexandre Mac Donald, (26 juin, 1786).

" I did myself the pleasure of writing you upwards of a year past on a similar occasion with the present by the worthy Mr Rodrigue Mac Donell, and this goes by an other churchman, Mr Alex. Mac Donell of a respectable family in these parts and whose abilities, both natural and acquired are equal to his birth ; accompanies a numerous emigration from this neighbourhood to Canada, chiefly his own parishioners for several years past. This emigration of our clergymen, of whom we have always but too few in these parts, distresses me exceedingly, and I am determined that the bearer hereof, who uniformly had a particular share of my confidence and friendship at home and abroad, shall be the last whose giving up his charge here I will countenance, and in justice to his uncommon merits. I cheerfully declare that, during the long period he has served the missions, he has given entire satisfaction as an able labourer, zealous of and assidious in promoting the glory of God and spiritual welfare of his neighbours, especially those immediately under his own charge : and as propriety of conduct, and pastoral abilities in every respect have always rendered him dear and valuable to me, so I make no doubt, but the same qualific tors, without any further recommendation of him to your particular atten-

tion and good offices, will entitle him, in time coming, to your regard and esteem [1] ".

Il n'y a rien à ajouter à un pareil témoignage.

Avec des hommes tels que les deux Mac Donell, il est injuste de dire que les catholiques, encore clair-semés dans cette région du Haut-Canada étaient abandonnés.

L'abbé Burke, on vient de le voir, affirmait, dans une lettre à Mg Troy, citée comme autorité par l'auteur des *Memoirs* que, dans le Haut-Canada, il n'y avait pas de son temps, et qu'il n'y avait pas eu depuis la conquête, de missionnaires au service des catholiques. (*There is not, nor has there been a single missionnary since the conquest.* p. 9). Cet avancé est absolument faux. La vérité est que, depuis la conquête, il n'y en avait pas eu moins de sept qui s'y étaient succédé sans interruption : d'abord trois Récollets, le P. Potier, le P Didace et le P. Le Simple Boquet ; puis quatre prêtres séculiers, M. Hubert devenu ensuite évêque de Québec, M. Payet, M. Fréchette et M. Dufaux. De Détroit et de l'Assomption où ces missionnaires avaient leurs principales résidences, ils faisaient des courses apostoliques, d'un côté, vers la Rivière-aux-Raisins et dans les postes environnants, de l'autre, jusqu'à Michillimakinac. L'abbé Hubert était allé desservir la paroisse de l'Assomption avant le départ du dernier des Récollets, le P. Le Simple, missionnaire à Sainte-Anne du Détroit qui fut rappelé à Québec en 1783. Il fut remplacé par l'abbé Payet

1—On voit par cette lettre pourquoi les évêques de Québec, malgré leurs demandes, ne réussirent pas à obtenir des prêtres d'Ecosse. Les vicaires apostoliques de ce pays n'ayant pas eux-mêmes un nombre suffisant de prêtres.

Dans un Mémoire où M. Mac Eacharn faisait d'amers reproches au Vicaire Apostolique d'Ecosse, parce qu'il n'avait pas même répondu aux lettres où il lui demandait des missionnaires, il faisait cette réflexion : " What in the name of goodness can the Bishop of Quebec do for those who speak nothing but gaelic " ?

qui raconte en quatre ou cinq lignes son voyage de Montréal au Détroit, sans y mettre le moindre apprêt d'héroïsme, et même comme la chose la plus simple.

" Le 17 septembre, écrit-il à Mgr Briand (8 janvier 1784), je suis parti de Montréal, et en douze jours je suis arrivé à l'île Carleton. De là, après m'être rendu utile à quelques personnes et avoir procuré au Père Le Simple la même voiture qui m'avait porté, j'ai profité des bâtiments qui n'attendaient que le bon vent pour faire voile, et le onzième jour, nous avons mouillé dans le port du Détroit. Là, je ne saurais dire à Votre Grandeur avec quelle complaisance M. Hubert m'a reçu ; et de jour en jour, il en a de nouvelles pour moi [1] ".

La faible santé de l'abbé Payet obligea l'évêque de Québec à le remplacer, après deux ans et demi de mission, par un tout jeune prêtre qui venait d'être ordonné, l'abbé Fréchette, dont l'abbé Payet qui l'installa à Sainte-Anne du Détroit, avant son départ, rend ce témoignage : " C'est un prêtre zélé, pieux et tranquille au superlatif ". (*Lettre à Mgr Hubert* 20 février, 1786).

Dans la lettre de recommandation que lui confia

1—A côté du récit si simple et si prosaïque de M. Payet, il est plaisant de lire celui que fait l'auteur des *Memoirs* du même voyage au Détroit que fit onze ans plus tard l'abbé Burke. C'était une voie battue et rebattue depuis près de deux siècles par les voyageurs canadiens. Cependant l'auteur embouche la trompette épique pour chanter l'Odyssée de son homme sur le mode homérique. Ecoutons plutôt : " It is impossible to form an accurate estimate of the dangers and difficulties of his cheerless journey. Our imagination cannot picture a scene of hardship that will equal the reality ... There were no railways, no steamboats, no roads except a moose trail, or the forest path of the silent Indian. But Father Burke was not daunted by difficulties ... Now he sailed in a clumsy caravel of the period ; now he shot down a swift flowing stream in a birch bark canoe, now he tramped over pathless solitudes, etc., p. 13 ".

Trois quarts de page sur ce ton ! Ne pourrait-on pas retourner contre l'auteur des *Memoirs* le qualificatif qu'il donnait lui-même à des écrivains français : *overheated celtic imagination*.

M. Gravé (13 août 1785), pour le grand-vicaire Hubert, se trouve un résumé succinct de l'état de l'Eglise du Canada à cette date. Il fait voir une fois de plus, l'extrême pénurie de prêtres dont elle souffrait. " Vous demandiez deux prêtres dès l'année dernière ; mais cela n'est pas possible pour le présent. Les besoins du diocèse augmentent toujours. Halifax a obtenu du parlement la suspension des actes de la reine Elizabeth contre les catholiques. M. Bourg y est comme grand-vicaire, mais toute l'Acadie, Louisbourg, Gaspé, Bonaventure, la baie des Chaleurs, toute la côte jusqu'à la baie Verte, sans en excepter l'île Saint-Jean dont le prêtre M. Mac Donald est mort, manquent de ministres. Cependant M. Le Roux vit encore, mais les habitants de Memramcouk où il demeurait s'opposent à son départ pour la baie des Chaleurs, et je ne sais si on réussira à l'y faire venir ; car ces habitants sont soutenus par M. Desbarres, gouverneur du Cap-Breton qui a écrit en leur faveur [1]. Ajoutez à tout cela les besoins du centre qui n'ont jamais été plus urgents [2] ".

A la suite de M. Fréchette arriva l'abbé Dufaux qui allait remplacer à l'Assomption, M. Hubert nommé à l'évêché de Québec. C'était un homme formé aux vertus ecclésiastiques par les prêtres de Saint-Sulpice, plein de vigilance et d'activité. Il bâtit la nouvelle église à peine commencée à son arrivée et un presbytère,

1—L'évêque de Québec avait songé de donner à M. Le Roux la desserte de la baie des Chaleurs.

2—Au moment où le grand-vicaire Gravé écrivait cette lettre, le Canada venait d'échapper à la tyrannique administration du général Haldimand. Ce gouverneur ne voulait pas souffrir qu'aucun prêtre étranger ne vînt dans le pays, et faisait immédiatement renvoyer ceux qui osaient y mettre le pied. On connaît la double expulsion de l'abbé Ciquard sous son règne. Il fit également reconduire à la frontière deux autres prêtres, les P P. Kilder et Taylor, l'un récollet, l'autre dominicain. " C'est M. Haldimand qui nous vaut tout cela, continuait M. Gravé, en mentionnant ces dernières expulsions. On espère beaucoup qu'il ne reviendra pas ; mais cela n'est pas au-dessus de tout doute ".

continua les œuvres entreprises par son prédécesseur, et n'épargna ni son temps, ni son argent, pour encourager l'instruction de la jeunesse, si négligée dans cette partie, surveillant lui-même avec grand soin l'école paroissiale.

Sachant l'intérêt qu'y prenait Mgr Hubert, il le tenait au courant de tout ce qui s'y passait. Voici ce qu'il lui écrivait à l'occasion d'une visite à cette école, où il conduisit un personnage important de passage au Détroit, le major Mathews (5 novembre, 1787).

" M. Mathews a rendu visite aux maîtresses d'instruction, s'est informé du nombre de leurs écoliers, visité leurs classes et leur petite maison qui leur sert de dortoir. Il m'a paru surpris avec satisfaction de tout ce qu'il a vu et l'a appuyé de son suffrage ".

On serait loin d'avoir une idée des missions du Détroit, si l'on n'avait, pour en juger, que ce qu'en dit l'abbé Burke, et ce que répète après lui l'auteur des *Memoirs*. Le court résumé qu'on vient de lire prouve que la sollicitude des évêques de Québec n'était pas moins grande de ce côté que de celui de la Nouvelle-Ecosse. On s'étonne de voir comment, en si peu de temps et avec si peu de moyens, ils avaient réussi à réparer les ruines de la conquête et à asseoir sur des bases solides le catholicisme dans cette contrée, où il est aujourd'hui si florissant.

La plus grande harmonie avait toujours régné entre M. Fréchette et M. Dufaux. Aucun nuage ne s'éleva entre ces deux confrères jusqu'à la mort du dernier, survenue en 1796.

On a vu ce que disait l'abbé Payet du caractère doux et conciliant de M. Fréchette. L'abbé Burke lui rendait le même témoignage. " Ce pauvre Fréchette, disait-il, (*Lettre à l'évêque de Quebec*, novembre, 1795) m'a donné tout le soulagement dont il était capable. Je l'ai toujours trouvé exact à suivre mes idées ".

Quant à M. Dufaux, voici l'éloge qu'en faisait le

grand-vicaire de l'évêque de Baltimore, M. Levadoux, prêtre de Saint-Sulpice, qui remplaça M. Fréchette en 1796. (*Lettre de M. Levadoux à l'évêque de Québec*, 13 septembre 1796) [1]. " Je me flattais de trouver bien des services et des consolations dans la personne respectable de M. François-Xavier Dufaux ; mais je n'ai connu ce respectable pasteur que pour mieux regretter sa perte ; il a été enlevé à sa paroisse et à ses amis, le onze septembre, après avoir édifié tous ses paroissiens par les sentiments les plus religieux. Sa mort, comme sa vie, a été celle d'un saint prêtre. Sa mémoire sera à jamais en bénédiction dans ces contrées."

Les éloges que faisaient à l'évêque de Québec, de leur curé, les paroissiens de l'Assomption, n'étaient pas moins flatteurs : " Nos enfants et les pauvres ont perdu un père, et nous serions inconsolables si nous ne nous flattions qu'il est présentement notre avocat auprès de Dieu". (*Requête des habitants du Détroit*, 19 septembre 1796).

1—M. Dufaux faisait en quelques lignes le portrait du grand-vicaire Levadoux dans une lettre adressée à l'évêque de Québec, le 2 septembre, 1796.

" C'est un digne, petit, et respectable prêtre, âgé de cinquante ans. Il paraît très attaché et dévoué au gouvernement américain et à son évêque ; et moi, je le suis au mien . . . J'espère que nous vivrons en bonne union et en bons confrères, quoique nous soyons de différents diocèses ".

Bien que le grand-vicaire Levadoux, ancien directeur du séminaire de Limoges, fût un des sulpiciens les plus recommandables, ami du vénérable M. Emery qui le rappela en France, il ne trouva pas grâce devant M. Burke qui inventa le moyen de le quereller. " Je suis fortement prévenu contre lui ", écrivait-il à Mgr Hubert, le 2 novembre, 1796, et dans une autre lettre, il terminait une tirade contre ce digne pasteur en disant qu'il tâcherait " de le modérer, crainte que la sottise de cet fou (ce fou) ne rende les autres suspects". (26 octobre, 1796). Au moment de son départ, M. Burke défendit expressément à M. Dufaux d'exercer aucunes fonctions ecclésiastiques dans la paroisse Sainte-Anne, " pas même d'y administrer les sacrements à l'article de la mort". *Lettre de M. Dufaux à Mgr Hubert, 6 juillet*, 1796.

Ces citations qui établissent clairement le caractère du curé de l'Assomption nous ont fait anticiper sur les événements. Nous y revenons.

Le 7 novembre, 1794, M. Dufaux écrivait à Mgr Hubert :

" Je suis charmé que les habitants de la Rivière-aux-Raisins aient un curé... Il y a longtemps qu'ils en ont grand besoin ; je crois qu'il pourra convenir à la Rivière-aux-Raisins, mais je doute que la Rivière-aux-Raisins lui convienne ".

L'avenir ne tarda pas à vérifier les prévisions de l'abbé Dufaux, comme on va le voir.

L'abbé Burke dans sa correspondance s'étend beaucoup sur les terribles dangers qu'il eut à courir dans sa mission de la Rivière-aux-Raisins, où, dit-il, il ne voyageait jamais sans armes, et sans avoir un compagnon pour lui prêter main-forte, en cas d'attaque. M. Fréchette et M. Dufaux qui faisaient régulièrement des missions de ce côté depuis neuf ans, ne disent pas un seul mot des dangers qu'ils auraient eu à courir. On est enclin à supposer que l'abbé Burke en avait une provision pour lui seul.

Il y avait à peine un an que l'abbé Burke était à la Rivière-aux-Raisins qu'il manifesta de nouveau son inconstance : il ne voulait plus y demeurer et écrivait à l'évêque de Québec, 5 novembre, 1796 : " J'ai à remarquer à Votre Grandeur que la Rivière-aux-Raisins ne convient en aucune manière à celui qui est chargé de l'administration spirituelle de cette partie de votre diocèse : c'est un endroit trop écarté et d'un accès trop difficile ".

Et l'abbé Burke ne demandait rien moins que le rappel de M. Fréchette, en attendant qu'il demandât avec plus de persistance celui de M. Dufaux : " Je suis d'avis que Votre Grandeur retire M. Fréchette... Cela me ferait un grand plaisir, s'il voulait vivre avec moi ; mais peut-

être trouverait-il dur de ne pas être maître absolu chez lui, et il n'est pas naturel que je devienne son vicaire. Si Votre Grandeur le retire, j'espère qu'elle aura toujours égard à ses services ".

Dans la même lettre, le curé de la Rivière-aux-Raisins annonçait qu'il quittait sa paroisse pour tout le temps de la session de la chambre d'Assemblée du Haut-Canada qui se tenait à Niagara. Cela était nécessaire, disait-il, pour le bien public. Pendant ce temps-là, sa mission de la Rivière-aux-Raisins qui avait tant besoin de la présence d'un prêtre, fut abandonnée.

La proposition faite par M. Burke d'expulser M. Fréchette de son poste, pour s'en emparer, parut si injuste et si déraisonnable à Mgr Hubert, qu'il ne semble pas y avoir répondu. La conduite du curé de la Rivière-aux-Raisins à l'égard de M. Dufaux fut encore plus injustifiable. Il commença à lui chercher noise à propos d'une place d'honneur que se disputaient dans l'église, deux paroissiens de l'Assomption, dont l'un, M. Baby, en sa qualité de lieutenant-colonel, était le représentant officiel du gouvernement. L'évêque de Québec donna complètement tort à M. Burke en lui remontrant que cette question n'était du ressort, ni de l'évêque de Québec, ni de M. Burke, ni de M. Dufaux, mais du gouvernement qui seul, avait le droit d'en décider. Voici les paroles de l'évêque (mai, 1795) :

" Quant aux prétentions respectives de M. Baby et de Madame Hay sur le banc d'honneur, il n'y a qu'une simple chose à vous répondre ; c'est que ce banc appartient au gouvernement ; c'est par conséquent à lui seul de terminer le différend et d'adjuger la place à qui bon lui semble. Par là, vous étiez dispensé de vous en mêler ".

M. Burke ne pardonna pas au curé Dufaux son triomphe : il ne tarda pas à se quereller avec lui, et cela, à propos d'argent, celui des componendes que M. Burke

voulut lui arracher à toute force pour en user à sa manière.

M. Dufaux avait la meilleure raison du monde pour ne pas livrer les componendes. Les pouvoirs extraordinaires dont il était revêtu, lui donnaient le droit d'en disposer pour des œuvres pies et c'est ce qu'il avait fait. Mécontent de ce qu'il appelait une désobéissance, M. Burke s'en plaignit à l'évêque de Québec, et déclara dès lors une guerre acharnée au curé de l'Assomption. Il demanda à Mgr Hubert de lui ôter ses pouvoirs extraordinaires et il ne cessa de le tourmenter afin d'obtenir son rappel. On va voir avec quelle clarté et quelle force de raisons, M. Dufaux justifie sa conduite auprès de Mgr Hubert (22 octobre, 1795) :

" Je n'ai eu d'autres avis au sujet des componendes que celui que M. Mongolfier me donna en partant, ce dont je n'ignorais pas. En lui parlant des componendes, des dispenses sur différents points, il me dit : " Quant à l'usage, vous ne manquerez point d'occasion de les employer en œuvres pies, surtout ayant des travaux pour l'église et des écoles à établir ". Je n'ai trouvé de Votre Grandeur qui m'a précédé, ni tableau, ni registre des componendes perçues et employées ; j'ai toujours pensé et pense encore qu'elle les a employées en des œuvres pies, et absorbées avec le sien propre, dans les fondements d'une église qu'elle a commencée sur les fonds de la Providence, dans des années d'or et d'argent, et qui a été parachevée par le pauvre Dufaux dans des années de disette. Je n'ai rien exigé des habitants ,du moment que je suis arrivé au Détroit, pour aucuns travaux, connaissant leur indigence... De plus, Votre Grandeur doit penser qu'une école que j'ai établie et soutenue seul, du moment que je suis arrivé au Détroit, m'a beaucoup coûté et plus que Votre Grandeur ne s'imagine : ainsi quand j'ai perçu quelques componendes, je m'en suis servi sans difficulté au plus pressé, soit à l'église, soit aux écoles

soit aux ornements qui étaient dans la plus grande pauvreté, soit aux pauvres dans leurs différents besoins... Il m'en a coûté du mien cent pounds et plus...

" Dieu soit loué ! Dufaux n'a jamais été, n'est-ce pas, et ne sera jamais avec la grâce du Seigneur, assez injuste ou ignorant pour s'approprier et accumuler dans ses mains ce qui ne lui appartient pas... Je demande à Votre Grandeur, les yeux baignés de larmes, sa bénédiction et une part dans son souvenir... Je sais d'où partent les coups, et à quelle fin. Je ne veux pas m'en venger, la vengeance ne fit jamais de bien... J'espère que Dieu qui est proche de celui dont le cœur est affligé, ne m'abandonne pas ".

La justification de M. Dufaux était trop éclatante pour que l'évêque de Québec ne fut pas convaincu de la parfaite régularité de sa conduite. M. Burke fut encore une fois déboûté, comme il devait l'être. Non-seulement, Mgr Hubert ne rappela point le curé de l'Assomption, mais il ratifia de nouveau ses pouvoirs extraordinaires. Et il en prévint en ces termes M. Burke :

" Je ne retire point à M. Dufaux ses pouvoirs extraordinaires, et je désire qu'il règne entre vous et lui beaucoup d'intelligence. Le rappeler, comme vous le désirez, c'est ce que je ne puis, n'ayant moyen de le remplacer. Je vous aurais volontiers envoyé M. Gazelle, mais il n'a pas accepté la mission [1]. Il faut donc, Monsieur, que votre courage vous multiplie et supplée au nombre. D'ailleurs, le traité conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, au mois de février dernier, change beaucoup l'état des choses [2]. Par l'exécution de

1—L'abbé Gazelle était un des prêtres français venus en 1793.

2—D'après ce traité, que les Américains nomment Jay's Treaty, une ligne passant par le milieu de la rivière de Détroit et des Grands Lacs, servirait de limite entre le Canada et les Etats-Unis. Pour les fins ecclésiastiques, Rome avait décidé que la juridiction des évêque de Québec et de Baltimore s'étendrait sur leurs pays respectifs.

ce traité, la paroisse de M Fréchette et la vôtre cesseront d'appartenir à mon diocèse ; ayant deux paroisses de moins, j'aurai deux prêtres de plus. Vous et M. Fréchette serez contraints de repasser le fleuve et vos travaux seront moins immenses. Le temps nous instruira, la Providence nous fournira des ressources ; provisoirement, il faut faire tout le bien possible avec le peu d'instruments que nous avons en main ".

M. Burke qui voulait tout réformer ou plutôt tout bouleverser, ayant demandé que les lois de fabrique fussent modifiées, Mgr Hubert lui répondit à la même date :

" Je ne puis vous satisfaire relativement aux règlements des fabriques que vous me demandez. Nous suivons à ce sujet les lois françaises, modifiées par une foule d'usages locaux, auxquels il faut se conformer tant qu'elles ne choquent pas la justice et la raison ".

Le double échec subi par le vicaire-général lui fut extrêmement sensible. L'évêque aurait bien désiré lui épargner ces humiliations ; mais céder à ses exigences eut été commettre des injustices évidentes. Voyant ses lettres pleines de tristesse et de découragement, il s'empressa de le consoler, et il le fit avec une bonté, une charité et un esprit de foi vraiment épiscopal, y joignant des conseils qui respirent une expérience consommée. Il avait d'autant plus d'autorité à les donner, qu'il connaissait lui-même les peines et les labeurs de ces missions, où il avait travaillé avant lui et plus longtemps que lui. Il lui disait d'abord le 27 juin 1795 :

" J'attends de la miséricorde divine le succès de vos peines et je vous engage à la seconder par beaucoup de circonspection dans les pas glissants où vous êtes. Vous envoyer de l'aide et de la compagnie dans vos dessertes, je le voudrais et je ne le puis encore. D'ailleurs, le traité de paix va vous restreindre et vous délivrer de la plus ingrate portion de vos travaux. Patience donc et atten-

dons les événemen's. Quant au calice et au ciboire que j'ai donnés à l'Assomption, je vous ai remis l'un à votre départ, M. Péget enverra l'autre par la première occasion sûre. Je vous suppose actuellement à Michillimakinac ou sur la rivière à la Tranche. Veillez sur cette chrétienté, mon cher Burke. Continuez à m'en donner des nouvelles, et ne vous étonnez ni de vos tribulations, ni des obstacles qui vous arrêtent. *Non venit regnum Dei cum observatione*".

Le 22 décembre suivant, l'évêque lui disait encore :

" J'ai reçu vos lettres du 5 octobre et du 5 novembre. Je les ai lues avec la plus grande attention. Les détails qu'elles contiennent font voir que les épines de votre ministère se multiplient et vous harassent. Mais je me persuade que la Divine Providence, dans la voie de laquelle vous êtes, adoucit vos épreuves par des consolations surabondantes. Lorsque vous serez tenté de vous plaindre, relisez le onzième chapître de la seconde épître aux Corinthiens, et après avoir parcouru cette énumération de supplices, dont nos tribulations ne sont qu'une ombre légère, vous finirez par dire avec le grand apôtre : *Si gloriari oportet, quæ infirmitatis meæ sunt, gloriabor... propter quod placeo mihi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo. Cum enim infirmor, tunc potens sum.* Quel est le missionnaire si abattu, que ces belles paroles ne relèvent.

" Rien n'excite plus l'indignation et ne fatigue plus le zèle que cette foule de coureurs de bois, de traîtres et de suppôts du vice, dont vous me faites de si tristes peintures. Cette classe gangrénée et contagieuse est le vrai fardeau de la mission. *Quam ob causam increpa eos dure*, dans le particulier bien entendu et non pas en chaire ; car du sein de la chaire évangélique, il ne doit sortir que des réprimandes assaisonnées de douceur et de doctrine, *in omni patientiâ et doctrinâ.*

" Quant aux sauvages, ils veulent être gagnés, et ce mot renferme encore une tâche de patience et d'adresse Je vous recommande en particulier les Hurons. Ils me sont chers comme à un ancien missionnaire plein d'affection pour eux. Je n'apprendrai qu'avec peine qu'ils fussent dédaignés par vous.

" Pour ce qui regarde les rivalités qui s'élèvent entre les gens en place, je vous conseillerai toujours d'y paraître le moins que vous pourrez, afin de ne pas exposer votre zèle à passer pour esprit de parti. Nous devons par nos exemples et nos discours enseigner aux peuples le respect dû aux autorités et l'étroite obligation de payer l'impôt. Mais il faut bien vous garder de prendre couleur dans les conflits des passions humaines et de vous établir juge des prétentions.

" Pour finir par vos coopérateurs, je vous recommande instamment, mon cher abbé, d'avoir des ménagements pour eux. M. Dufaux peut avoir eu la faiblesse de prendre un peu d'ombrage ; le temps et les bons procédés le dissiperont. Je ne projette point de le rappeler. Prenez donc patience. Il n'est ni insensible, ni de mauvaise volonté. Je connais ses bonnes qualités et ses défauts. Qui est-ce qui n'a pas de l'un ou de l'autre ? Par la voie de la douceur, vous lui épargnerez quelques fautes : par celle de l'autorité, vous lui en feriez commettre.

" Je crains que la paroisse de Sainte-Anne ne vous rebute, vu le peu de consolations qu'on y cueille. Si c'est un champ si stérile, aimeriez-vous vous rabattre sur Kingston ou sur la baie de Quinté ? Vous le pouvez et j'y consens. Réfléchissez-y. La mission de Kingston offrant peu de ressources pour faire vivre un prêtre, je l'avais offerte au séminaire de Montréal et j'avais en cela un double but : le premier, de pourvoir à la solidité de cet établissement en le confiant à un corps ; le deuxième, de fournir à la congrégation de Saint-Sul-

pice le moyen de se propager. Cette communauté a accepté mon offre et devait y envoyer cet automne, un missionnaire que j'aurais muni de lettres auprès du gouvernement. Je vous l'aurais aussi recommandé. Des raisons m'ont fait différer l'exécution de ce projet. Si, après mûre réflexion, vous estimez que votre vie y doive être plus tranquille et votre travail plus fructueux, je vous laisse le maître de vous y établir, et je remettrai à un autre temps la conclusion de mes arrangements avec le séminaire de Montréal.

" Comme je permets à M. Fréchette de redescendre ici dès que les postes seront livrés aux Américains, si sa paroisse de Sainte-Anne faisait votre affaire, vous pourriez la prendre après lui. Mais alors, il faudrait passer sous la juridiction de Mgr l'évêque de Baltimore ; et si je comprends bien ce qu'il m'a écrit, c'était là votre projet, il y a quelques années [1]. Au reste, quel que soit celui des deux partis que vous adoptiez, je serai toujours content, pourvu qu'il soit de votre goût et pour la plus grande gloire de Dieu. Tout doit tendre là.

" Ne pouvant d'ici vous donner des instructions précises sur le régime des paroisses, je me borne à vous conseiller de ne rien changer dans les usages que vous y trouverez établis, à moins qu'ils ne fussent notoirement blâmables. Vous savez combien le peuple est

1—On voit par la lettre suivante de Mgr Hubert à Mgr Carroll, que l'évêque de Québec était sous l'impression que M. Burke avait encore l'intention de passer sous la juridiction de l'évêque de Baltimore (14 janvier, 1796) : " La Rivière-aux-Raisins desservie maintenant par M. Burke, mon Grand-Vicaire, va aussi passer sous votre juridiction, et comme M. Burke a témoigné il y a quelques années, du désir de travailler sous les ordres de Votre Grandeur, je lui laisse la liberté de changer de diocèse, soit en conservant sa mission, ou en occupant telle autre place que vous trouveriez convenable de lui assigner. Je lui ai notifié là-dessus mes intentions. C'est maintenant une affaire à traiter entre lui et Votre Grandeur. S'il préfère de rester dans mon diocèse, il trouvera place à Kingston et dans la baie de Quinté ".

routinier. Heurter ses préjugés et faire des innovations, c'est à son avis toujours mal faire.

" Je vous recommande beaucoup de n'aller point vous fourrer dans de misérables disputes de bancs et de préséances. Laissez faire la vanité toute seule : elle ira toujours assez loin. Maintenez-vous toujours dans une impassible neutralité qui fasse respecter vos décisions, et veillez à toute innovation inutile ".

Etait-il possible de tenir un langage plus paternel et plus sage, de témoigner plus d'égards à M. Burke, de lui laisser plus de liberté, soit pour aller aux Etats-Unis, comme il l'avait déjà demandé, soit pour rester dans le diocèse ? Dans le premier cas, l'évêque lui offrait de prendre la cure de Sainte-Anne du Détroit que M. Burke avait demandée et qui se trouvait libre par le départ de M. Fréchette. Dans le second cas, l'évêque l'autorisait à venir se fixer à Kingston, remettant pour cela à plus tard l'installation des Sulpiciens en cet endroit, tel qu'il en était convenu avec le supérieur du séminaire de Montréal, M Brassier. On croira peut-être qu'après cela, M. Burke fut satisfait ; on va voir qu'il ne le fut jamais moins.

Les témoignages ne manquent pas pour faire connaître la réputation que s'était faite le curé de la Rivière-aux-Raisins après un an de séjour en ce pays. Le prêtre qualifié de " *tranquille au superlatif* ", M. Fréchette, dont M. Burke disait : " Plus je connais cet homme, plus sa conduite me plaît ", (*Lettre à Mgr Hubert* 1er août, 1796), M. Fréchette, alarmé de ce dont il était témoin, crut devoir en informer son supérieur. Le 23 octobre, 1795, il écrivit à Mgr Hubert :

" Votre Grandeur ne trouvera pas mauvais que je l'informe de ce qui suit au sujet de M. Dufaux.

" C'est une vérité trop connue que M. Burke, grand-vicaire du Haut-Canada, depuis son arrivée, a fait connaître par ses discours et ses écrits, une jalousie et une

ambition sans mesure contre M. Dufaux, qui certainement en toute occasion a mérité par sa conduite l'estime et l'affection du public au Détroit, dans les différentes paroisses ; (non pas que je veuille me plaindre pour moi-même de M. Burke, car je puis dire que depuis qu'il est au Détroit il m'a toujours témoigné une grande estime. Il est presque aussi souvent chez moi que chez lui), mais c'est par rapport à M. Dufaux qui en ressent souvent beaucoup de peine.

" C'est une vérité qui ne peut être cachée que M. Burke a apporté le trouble dans nos paroisses ; qu'il a dans celle qui lui a été désignée, éloigné la majeure partie des paroissiens de leurs devoirs de chrétiens, par ses paroles, par ses discours outrageants et par sa conduite un peu trop relâchée pour nos pays, que vous connaissez avant moi.

" Depuis cinq ou six mois il fait le métier de commissaire dans sa paroisse ; il distribue chez lui, ou fait distribuer les provisions, les vêtements, etc., à plus de quinze cents sauvages pour le gouvernement, non pas aux Hurons, car c'est à ceux-là qu'il s'applique le moins, ce qui cause bien des murmures. Ces choses sont publiques, et Votre Grandeur en peut présumer justement bien des tristes conséquences dans les circonstances présentes. Nous avons certainement toujours été bien d'accord, M. Dufaux et moi ; notre conduite à desservir nos paroisses a toujours été parallèle ; et s'il nous fallait adopter tous ses systèmes, ses exemples et sa façon de parler envers le peuple, qui nous a jusqu'à présent mérité non-seulement l'affection de nos paroissiens mais encore du gouvernement, je crois que nous serions méprisés de l'un et de l'autre. Car les gens du gouvernement m'ont dit eux-mêmes qu'il ferait mieux de s'occuper à desservir sa paroisse qu'à se mêler du gouvernement. Il a voulu me faire faire au prône une prière pour le roi et le gouverneur qu'il a trouvée dans une Gazette, composée par

l'évêque d'Ecosse. M. Montigny a refusé de m'en donner la traduction et moi de la faire; je lui ai répondu que je ne me croyais pas obligé de faire aucune prière extraordinaire, sans l'ordre de Votre Grandeur; il ne m'en a pas parlé depuis [1].

" Il a voulu m'obliger à donner l'eau bénite et le pain bénit à M. Jacques Baby en qualité de lieutenant du comté ; je lui ai répondu que je ne m'y croyais pas obligé. Il a prêché quelquefois dans mon église, mais il se sert de termes si durs, c'est-à-dire, de scélérats, de misérables et de monstres ; termes dont je ne me sers jamais, que plusieurs de mes paroissiens m'ont dit qu'ils n'y reviendraient plus, s'il les traîtait encore de la même façon.

" Croyez, je vous supplie, Monseigneur, que ce ne sont pas des plaintes que je porte contre M. Burke, mais seulement pour vous informer de ce qui se passe dans nos pays ".

Ecoutons maintenant l'appréciation d'un laïque, un citoyen éclairé du Détroit. Sa lettre, datée du 17 mai 1795, et adressée à M. Dufaux fut mise sous les yeux de Mgr Hubert: " Il (M. Burke) pense, m'a-t-on dit, aller quelque jour vous proposer de vous charger de sa paroisse, du moins celle qui lui était destinée par Monseigneur, et se carrer dans la vôtre. Les habitants de la Rivière-aux-Raisins sont surpris de son départ et désa-

1—M. Burke aurait voulu également forcer le curé Dufaux à réciter publiquement dans l'église cette prière. Celui-ci s'y refusa pour la même raison que M. Fréchette, et il en envoya à Québec le texte que nous avons en ce moment sous les yeux. Cette protestation excessive de loyauté de la part du vicaire-général était un moyen de faire sa cour au gouverneur du Haut-Canada, M. Simcoe, qui—il est bon de le savoir—lui accordait, à titre de missionnaire des sauvages, une pension, dont l'augmentation n'aurait pas été mal venue de M. Burke. Pour un homme de son origine, et devant un gouverneur anglais, c'était une génuflexion un peu forte qui dut paraître d'un goût médiocre, aux yeux de ses compatriotes du Haut-Canada qui en furent témoins. On se souvient de la manière dont il avait fait autrefois sa cour à Lord Dorchester.

voue lui avoir donné aucune occasion de mécontentement. Il ne va plus à MacKinac. Il voudrait se mettre en pension chez M. Fréchette, ce qui ne fera pas un bon effet. Si son plan d'avoir votre cure manque, M. Fréchette consentirait presque à lui laisser sa cure, désirant aller en Canada. Je l'ai bien dégoûté de concéder à lui, car nous avons assez de trouble, sans ceux qu'il occasionnerait immanquablement ".

A côté de ces témoignages du curé de Sainte-Anne et d'un de ses paroissiens, il faut lire ceux de M. Dufaux qui les corroborent. Il écrivait le 9 novembre, 1795, à Mgr Hubert : " Il n'est pas possible de s'imaginer jusqu'à quel point M. Burke a troublé nos paroisses. Voilà quinze jours qu'il est ici, tantôt à Sainte-Anne, tantôt à l'Assomption, occupé à colorer des titres à M. Baby et à donner des pilules pour les faire avaler plus aisément à mes marguillers. Mais il n'a rien gagné. Il met le trouble partout. Il ne se fait aucun scrupule de s'absenter de sa paroisse des deux et trois dimanches de suite, pareillement, dans les fêtes de la Toussaint, des Morts, de l'Ascension, etc. Il vit sans règles ni règlements ecclésiastiques, il n'en porte pas à peine l'habit. Bien d'autres choses que je ne veux pas dire qui donnent occasion à une infinité de médisances publiques. Je ne vois presque personne qui ne parle contre lui. Ne croyez pas, Monseigneur, que ce soit par jalousie ni vengeance que je parle ainsi de lui ; mais plutôt parce que ce sont des choses publiques et que je crois devoir en informer Votre Grandeur ".

M. Dufaux écrivait encore à Mgr Hubert le 6 juillet, 1796 :

" M. Burke est parti avant-hier pour ne plus revenir au Détroit. Il ne regrette ni la Rivière-aux-Raisins, ni Sainte-Anne, ni l'Assomption, et il n'est regretté de personne. Il est parti, Dieu soit béni ! Je ne doute pas que s'il pénètre jusqu'à Votre Grandeur, il racontera à

sa mode, l'histoire de toutes ses disgrâces : *est modus in rebus.* Il ne l'a pas trouvé à l'égard des citoyens du Détroit. M. Fréchette part aujourd'hui en conséquence des ordres de Votre Grandeur. Il laisse une paroisse qui généralement le regrette. Nous avons dsservi tous deux le Détroit, pendant dix ans, sans aucune disgrâce populaire, et nous avons vécu toujours en bonne intelligence, et notre séparation aujourd'hui est des plus pénibles.

" Ma douleur est extrême et je crains qu'elle ne dérange ma santé. Je ne suis pas capable dans le moment d'écrire davantage ; il faut que mon cœur se vide. Priez pour moi, Monseigneur, et que Votre Grandeur pourvoie au plus tôt aux besoins de celui qui est de Votre Grandeur, etc ".

Quand M. Dufaux écrivait ces lignes, il n'avait plus que deux mois à vivre. Les injustes persécutions qu'il avait eues à souffrir, l'avaient brisé, quoiqu'il fût encore dans la force de l'âge, n'ayant que quarante-quatre ans.

Le 2 septembre suivant, c'est-à-dire neuf jours avant sa mort, le curé Dufaux écrivait encore à l'évêque :

" Le général et tous les officiers détestent M. Burke pour les horreurs qu'il leur a occasionnées, par la voie des Sauvages, pendant qu'il était dans le département des sauvages. Il a bien fait de partir, et je ne crois pas qu'il lui soit jamais avantageux de revenir dans ces cantons-ci ".

Mgr Hubert avait eu un double motif en offrant la cure de Sainte-Anne du Détroit à M. Burke qui la lui avait demandée : c'était d'abord de le satisfaire, s'il était possible ; ensuite de rendre service à l'évêque de Baltimore qui, manquant de prêtres comme l'évêque de Québec, l'avait prié de lui laisser les deux qui se trouvaient sur son territoire, à l'ouest de la rivière du Détroit. M. Fréchette qui avait demandé avec instances son rappel,

n'avait pu être refusé. Quant à M. Burke, Mgr Hubert avait tout lieu de croire qu'il préférerait rester du côté américain, puisque, par deux fois, durant son séjour à Québec, il avait demandé d'y venir pour évangéliser les peuples qui, selon son affirmation à Mgr Troy, n'avaient pas eu de missionnaires depuis la conquête. La première fois, il s'était adressé à Rome, comme on le sait, par l'intermédiaire de Mgr Troy, en laissant voir clairement son désir de porter la crosse dans cette région. La seconde fois, il s'était adressé directement à Mgr Carroll. On va voir que, pendant son séjour dans l'ouest, il avait obtenu, sur demande, un rescrit de Rome lui permettant d'exercer une fonction épiscopale, celle de donner la confirmation. Tout cela, sans en avoir prévenu, au préalable, son ordinaire. Les pièces authentiques qu'on vient de lire dévoilent pourquoi M Burke avait changé d'idée et ne voulait plus rester chez les Américains. Il avait pris en aversion ces *Yankees*, comme il les appelait avec dédain. La raison en était que ceux-ci ne voulaient plus le voir.

En disant adieu à la Rivière-aux-Raisins, l'abbé Burke tâcha d'expliquer pourquoi il n'y avait pas réussi (7 juin, 1796) :

" La conduite insensée des habitants de ces cantons a fait échouer tous les projets que j'avais formés à leur avantage, tant spirituels que temporels, avec tous les moyens nécessaires pour les mettre en exécution, comme si la Providence voulait me faire entendre d'une manière sensible, qu'il n'y a rien de solide dans les projets des hommes [1] ".

En quittant le Détroit, M. Burke était décidé de se rendre jusqu'à Québec, en présumant la permission de

1—Cet aveu *d'insuccès* ne s'accorde guère avec ce que dit l'auteur des *Memoirs* à la première page de son récit où il peint son héros comme : " One destined to act, in the New World, many parts with unvarying *success* ".

son évêque, et lui donnant pour raison des affaires personnelles. Son but réel était de faire un effort suprême pour faire partir le curé Dufaux. Dans cette vue, il combina un plan qu'il développa dans un long Mémoire et plusieurs lettres, particulièrement dans celle du 25 septembre 1796 et dans celle du 3 octobre suivant. Ce plan consistait à établir les prêtres de Saint-Sulpice à l'Assomption, et de leur donner le contrôle des missions du Haut-Canada. Le brave homme ignorait que c'était précisément le plan que méditaient ensemble Mgr Hubert et M. Brassier. Aussi, à son passage à Montréal, trouva-t-il le supérieur de Saint-Sulpice favorable au projet en lui-même, quitte à s'entendre avec l'évêque de Québec sur le temps et le mode à suivre. M. Burke terminait ainsi sa lettre du 26 septembre : " Je ne vois point d'obstacle à l'accomplissement du projet, excepté l'intérêt personnel de M. Dufaux. A cela, je réponds que, quand il s'agit du bien général de la religion, l'intérêt de qui que ce soit ne doit jamais entrer en ligne de compte ; d'ailleurs Votre Grandeur a d'autres places dans votre diocèse qui peuvent très bien le dédommager ".

Une semaine après, M. Burke écrivait encore : " Si Votre Grandeur trouve le plan que je vous ai déjà proposé bon, vous aurez la bonté de prendre des mesures avec le séminaire de Montréal, pour me faire venir deux prêtres dès le printemps (il y aura du risque de les envoyer cet automne) avec lesquels je vivrai en communauté, et s'il y a quelque chose de reste, après notre entretien, je le détournerai avec toute la componende au secours de la mission de Kingston ".

Comme il était en route pour retourner dans le Haut-Canada, il rencontra à Kingston un paroissien de l'Assomption, M. Pratt, qui lui annonça la mort de M. Dufaux et qui lui dit être porteur d'une requête de la part des habitants de cette paroisse, priant l'évêque de Québec de leur envoyer un curé. M. Burke se hâta de

prévenir Mgr Hubert contre M. Pratt qu'il qualifiait de *franc mutin*, et de ne pas lui donner de réponse. Il craignait pour son projet. Mgr Hubert avait appris la mort de M. Dufaux avant l'arrivée du délégué de l'Assomption. Il écrivit aussitôt à M. Burke (11 octobre) : " J'apprends la mort édifiante de M. Dufaux ; il s'agit de lui donner un successeur. Sans perdre un moment, je propose la mission de l'Assomption au séminaire de Saint-Sulpice, pour qu'il y forme un établissement, suivant son esprit, ses règles et usages, arrangement conforme à vos idées, et dont j'espère le plus grand bien si le séminaire l'accepte. De manière ou d'autre, la place sera promptement remplie, et peut-être le nouveau curé arrivera-t-il en même temps que ma lettre ".

Mgr Hubert n'avait pas encore reçu alors la lettre de l'abbé Burke, du 3 octobre, où il lui déclarait explicitement son projet de se mettre à la tête de la maison de Saint-Sulpice et d'en manier lui-même les revenus. Il s'empressa de lui écrire (13 octobre) : " Je réponds à vos lettres du 3 et 4 de ce mois. Dans celle du 3, vous me faites part d'un plan dont j'approuve fort la moitié, qui consiste à former un établissement de Sulpiciens à l'Assomption. Ma lettre du 11 vous aura instruit de ce que j'ai fait dans ce dessein.

" L'autre moitié n'est pas dans l'ordre des choses convenables. Vous proposez de vivre vous-même en communauté avec ces Messieurs et de disposer au profit des autres missions du superflu du revenu de celle-là.

" En premier lieu, vous ne pouvez vous confiner dans une extrémité de votre district et y régir une communauté, au grand préjudice des autres parties qui languiront dans une espèce d'abandon, tandis que celle-ci regorgerait. 2° Si Messieurs de Saint-Sulpice fondent une maison à l'Assomption, ce doit être selon leurs constitutions. Ils doivent y vivre à leur manière et être économes de leurs revenus. Il est de l'essence des choses

que vous ne soyez ni chef, ni membre d'une communauté à laquelle vous êtes étranger. 3° Votre présence est trop intéressante ailleurs. Je suis d'avis et vous m'avez paru l'être, que vous vous placiez à Niagara ou à Kingston, ou enfin dans le chef-lieu de la Province, si vous y trouvez de l'exercice pour le ministère. Par toutes sortes de raisons donc, vous ne seriez pas à votre place à l'Assomption. Je suis néanmoins charmé que vous y soyez allé, en attendant le curé que j'y destine.

" Les qualités personnelles de M. Pratt n'influent aucunement sur la nature de la requête des notables du lieu, qui demandent un prêtre ; et leur demande est juste autant qu'honnête J'espère donc quel que soit d'ailleurs le porteur de leur écrit que le curé l'accompagne dès cet automne. Il en est encore temps "...

L'évêque de Québec recommandait ensuite à M. Burke d'observer une stricte neutralité dans les questions de préséance. Puis il ajoutait : " Si vous relisez mes lettres du... mai et du 22 décembre 1795, vous y trouverez le même esprit. Je trouve dans les vôtres, et notamment dans celle du 5 octobre et du 2 novembre à M. Dufaux, beaucoup de chaleur. Vous m'en parlez aussi vivement dans votre lettre du 5 novembre même année, et j'ai cru devoir tempérer un peu la vivacité que vous me sembliez y mettre. Jugez si j'ai pu enchérir sur vos démarches. Je vous prie bien fort d'agir comme vous me le promettez *à tête reposée*, et de vous concerter avec moi sur ce qui pourrait avoir de suites importantes.

" Par votre lettre du 7 juin dernier, vous me faites part du rescrit de Rome qui vous donne certains pouvoirs. Comme vous ne me l'avez point communiqué à Québec, j'en conclus que vous vous décidez à n'en faire aucun usage, et c'est mon avis, jusqu'à ce que les circonstances m'en fassent changer ".

Mgr Hubert n'avait pas perdu un instant pour prendre des arrangements définitifs avec le supérieur du

séminaire de Montréal. M. Brassier lui offrit un de ses prêtres les mieux qualifiés pour la paroisse de l'Assomption, l'abbé Marchand, ancien principal du collège de Montréal. Dans la lettre de mission que l'évêque lui adressa, le 20 octobre, 1796, il lui écrivait : " Vous dire que je sais un véritable gré à M. Brassier de vous avoir proposé à la mission du Détroit, c'est vous assurer du contentement que j'ai de vous y voir. Vous remplirez dignement le vide que M. Dufaux a laissé. Je m'en repose avec confiance sur votre zèle et votre sagesse ".

M. Marchand se rendit immédiatement à l'Assomption [1]. Dès lors, les Sulpiciens purent y disposer toutes choses à leur gré, y envoyer le nombre de sujets qu'ils jugeraient à propos, etc.

Le plan organisé et exécuté par l'évêque de Québec, de concert avec M. Brassier, était, on le voit, absolument conforme à ce qu'avait demandé M. Burke, excepté sur un point que ni l'évêque, ni M. Brassier ne pouvait concéder, celui de laisser gouverner une maison de Sulpiciens par un homme étranger à cette congrégation. Le seul exposé d'une pareille idée la fait juger. Voyant que son ambition de gouverner était déçue, l'abbé ne se posséda plus. Dans ses lettres à Mgr de Dublin, il se répandit en invectives contre l'évêque, le clergé et le peuple canadien [2]. Parlant de son entrevue avec Mgr Hubert, dans

1—L'abbé Marchand annonçait en ces termes à Mgr Hubert son arrivée à l'Assomption dans une lettre datée du 31 janvier 1797 : "Malgré les précautions que nous avons prises pour nous rendre promptement, nous n'avons pu arriver ici que le jour de Noël sur le soir" (1796). Voilà un renseignement bien positif ; cependant l'auteur des *Memoirs*, après avoir cité une lettre de l'abbé Burke de l'année 1797, affirme carrément que " no missionaries had arrived ", p. 33. Tant il est vrai qu'on ne peut feuilleter ce petit bouquin, sans heurter contre quelque assertion qui dénote la pire des ignorances, celle qui ne doute pas.

2—" He (Mr Burke) had no petty ambition of being the chief personage in the field ". *Memoirs*, p. 30.

sa lettre du mois d'août 1797, il dit qu'il le trouva dans un état de mélancolie qui le rendait incapable de s'occuper d'affaires. (*With a melancholy which renders him incapable of business*, p. 34) L'évêque souffrait en effet de la maladie dont il devait bientôt mourir. Malgré cela, on peut juger par ses dernières lettres avec quelle clarté, quel ordre et quelle force de raisons il lui fit réponse. Quant à sa mélancolie, pouvait-il lui montrer un visage gai, quand il avait entre les mains les graves accusations qu'on vient de lire, et bien d'autres. Connaissant son caractère emporté, il n'osa lui manifester son mécontentement, autrement que par sa tristesse, par des représentations capables de le faire réfléchir *à tête reposée* et par des avis pleins de douceur tels que ceux qu'on vient de lire dans sa dernière lettre.

M. Burke accuse, dans sa lettre, le clergé canadien de négliger complètement (*totally*) les catholiques de langue anglaise, de ne pas bien traiter les prêtres étrangers, lui qui, arrivé ici *friendless and moneyless*, avait été accueilli comme un enfant gâté, par ce même clergé canadien qui avait payé vingt louis sterlings pour son passage. Il vilipende le séminaire de Québec qui lui avait fait une si belle position, Mgr Hubert, ce même évêque qui, après lui avoir donné une cure de choix, l'avait élevé à la plus haute dignité de son diocèse, et bien d'autres accusations que répète après lui avec complaisance l'auteur des *Memoirs* sans paraître avoir eu le soupçon qu'il pouvait y avoir des réponses péremptoires à ces accusations

Parlant du Haut-Canada, M. Burke dit qu'il n'y a dans cette immense contrée qu'une seule paroisse habitée par des Canadiens, c'est-à-dire Français-Canadiens. " Je laisse à déterminer à Votre Grandeur, ajoute-t-il à Mgr Troy, s'il est juste de sacrifier le salut de milliers à une poignée d'individus, les plus ignorants et les plus impudents que j'aie jamais connus ". Il s'agit de la paroisse de l'Assomption.

Qu'on remarque bien ici la flagrante contradiction entre les écrits de M. Burke à l'étranger et ses actes. C'est lui-même qui aurait voulu concentrer à l'Assomption plusieurs prêtres de Saint-Sulpice, pourvu qu'il en fût le supérieur ; et c'est l'évêque de Québec qui s'opposait à cet excès de centralisation. Ecoutons en effet ce que lui disait Mgr Hubert (13 octobre) : " Vous ne pouvez vous confiner dans une extrémité de votre district, et y régir une communauté, au grand préjudice des autres partis qui languiront dans une espèce d'abandon, tandis que celle-ci regorgerait... Votre présence est trop intéressante ailleurs. Je suis d'avis, et vous m'avez paru l'être, que vous vous placiez à Niagara ou à Kingston, ou enfin dans le chef-lieu de la Province, si vous y trouvez de l'exercice pour le ministère. Par toutes sortes de raisons donc, vous ne seriez pas à votre place à l'Assomption ".

Dans une autre lettre écrite quelques jours après sa précédente, M. Burke renferma un Mémoire sur l'état des missions destiné à être envoyé à la Propagande, dans lequel après avoir renouvelé ses accusations contre le clergé canadien, il ne proposait rien moins que la division du diocèse, comme s'il eût été évêque de Québec. Il concluait son Mémoire en suppliant le Saint-Siège de lui conférer le pouvoir de transférer les missions du Haut-Canada à la congrégation de Saint-Sulpice, de les détacher de Québec pour les rendre dépendantes directement de Rome.

C'était une autre tentative pour reprendre son plan de domination qui ne lui réussit pas plus que la première. L'auteur des *Memoirs* ne trouve en tout cela que des sujets d'admiration et il se livre à des spéculations sur les grandes choses qu'aurait accomplies l'abbé Burke, si Québec n'avait pas mis d'entraves à ses projets. A en juger par ce qu'on a pu lire sur les commencements de sa gestion dans le Haut-Canada, on est porté

à croire que la fin lui eût pas mal ressemblé. Au reste, on va voir comment se termina sa carrière dans cette partie du pays.

Avant d'aller plus loin, il nous faut dire un mot sur la question de la division du diocèse de Québec qui a servi de prétexte à l'auteur des *Memoirs* pour diriger des coups d'épingles contre l'épiscopat canadien. Dès l'année 1789, Mgr Hubert avait sollicité à Rome la division de son diocèse. Il demandait l'érection de Montréal en évêché, ce qui aurait séparé le Canada en deux diocèses, dont celui de Québec se serait étendu jusqu'à Halifax, et celui de Montréal jusque dans l'ouest.

Voici au reste le texte même de la lettre de Mgr Hubert adressée au Cardinal Antonelli et datée du 24 octobre, 1789 :

"Il est de mon devoir d'exposer humblement à Votre Eminence un projet que j'ai conçu depuis le commencement de ma visite pastorale, et qui n'est encore aucunemont divulgué. Le diocèse de Québec est aussi grand que sa Province, c'est-à-dire, d'une étendue très considérable (plus de 900 lieues). Ne pourrait-on pas le diviser en deux parties, et ériger, par exemple, en évêché suffragant ou indépendant du siège de Québec, la ville de Montréal dont le territoire est grand et où le nombre des fidèles augmente chaque jour ? Je ne demande point sur cette question une réponse définitive. Je sais qu'elle doit être précédée de bien des formalités qui auront lieu avec le temps. Seulement, je désirerais savoir si ce projet sera goûté en cour de Rome ; car si l'on y trouve des inconvénients, j'y renoncerai sans réplique. S'il est agréé, j'en poursuivrai l'exécution auprès du gouvernement britannique, auprès duquel je n'ai dessein de solliciter cette grâce, que quand je serai assuré que le Saint-Siège est disposé à la confirmer. Sur cet article comme sur bien d'autres, nous sommes astreints en Canada à des précautions sans nombre. Nos rapports avec la cour de

Rome doivent être soumis à un certain secret, si nous voulons qu'on n'en prenne pas ombrage. De là, Votre Eminence conclura aisément combien il serait fâcheux que la domination anglaise qui ne reconnaît point d'autre suprématie que celle de son Roi, érigeât à la prière des Canadiens, un nouvel évêché dans cette province, si l'approbation du Saint-Siège n'accédait pas ensuite à cette érection. Un autre motif qui m'engage, Monseigneur, à poursuivre l'exécution de ce projet, c'est que le gouverneur actuel de la Province, (Milord Dorchester) est un homme sans préjugés contre les catholiques et plein de bontés pour les Canadiens. Probablement il ne se refuserait pas à nos désirs. C'est une circonstance à ménager dans une affaire aussi délicate. J'ajouterai, si Votre Eminence me le permet, que vu le grand besoin des peuples de ce pays, je consentirais de bon cœur à ce démembrement de mon diocèse.

" Si Dieu me fait la grâce d'obtenir un évêque pour Montréal, je ne désespèrerais pas de lui obtenir par la suite un coadjuteur. Ce serait le sûr moyen de perpétuer l'épiscopat dans la Nouvelle-France.

" Je supplie Votre Eminence de vouloir bien adresser la réponse qu'il lui plaira de me faire à M. Hody, Protonotaire Apostolique, Directeur du séminaire des Missions Etrangères, rue du Bac, à Paris, auquel j'ai adressé des lettres de grand-vicaire, sur la nouvelle de la mort de M. l'abbé de Villars ".

Le Cardinal Antonelli, Préfet de la Propagande, fit une réponse favorable en ces termes (6 février, 1790) :

" Consilium etiam tuum de alterâ episcopali sede constituendâ in urbe Montis Regalis, quæ territorium habet amplum, et ingentem catholicorum numerum continet, eidem SSmo. Pontifici, et Sacræ huic Congni vehementer probatur. Quamobrem curare poteris, ut quoniam amplissimus iste Provinciæ moderator, D. Dorchester, adeo propensus est erga catholicos, et Canadanenses

omnes tam effusè diligit, facultatem hujusmodi Episcopatus erigendi a Gubernio Britannico obtineas; quâ impetratâ, Sancta Sedes non deerit ea præstare, quæ ad hujus saluberrimi concilii executionem pertinere evidebuntur".

Cette réponse arriva à Québec au moment où Mgr Bailly venait de prouver par l'éclat de sa révolte qu'il eût été dangereux, peut-être même funeste pour l'Eglise de lui confier le gouvernement du nouveau diocèse de Montréal, dont l'érection avait été décidée. Mgr Hubert ne crut pas prudent d'aller plus loin sans informer Rome des complications survenues depuis sa première demande. Le Souverain Pontife approuva pleinement la conduite de l'évêque de Québec, et fit adresser un *monitum* à Mgr Bailly, l'obligeant à se soumettre sous les peines les plus sévères, ce que le Prélat fit, au reste, ostensiblement. Au sujet de la division du diocèse, le Cardinal Préfet écrivit ce qui suit (28 novembre 1792):

" Non sumus obliti te, anno 1790, ad sacram Congregationem exposuisse, adeo longè, latèque patere istam Diœcesim tuam, ut pars ejusdem separari, ibique nova Diœcesis pro altero episcopo erigi possit. Ad postulationem summum Pontificem facile obsecuturum esse, respondemus, si ab Imperio Britannico id efficiendi potestatem reportares. Meminimus te significasse hujusmodi negotium ob tricas, conturbationesque, quas episcopus Capsensis, coadjutor tuus, excitavit, fuisse intermissum. At quamvis eumdem ad sanam rediisse mentem significas ut ad benè gerendam Ecclesiam tibi concreditam concilia inter vos invicem conferatis, nihilotamen minus de novâ episcopali constituendâ sede consilium intempestivum esse arbitramur. Si enim jam Coadjutorem tuum, qui nullâ, nisi a te derivatâ pollet jurisdictione, si a suâ ambitione se duci passus est, ut in tuâ Diœcesi omnia suo nutu facere, ac moderari ausus fuerit, quin contra teipsum insurgere, tuaque edicta, et constitu-

tiones evertere non erubuerit, quid sperandum esse censet amplitudo tua, nisi turbas et contentiones futuras, quandoquidem revera Episcopus, ac propriæ Ecclesiæ ordinarius inauguratus pro suâ voluntate, ac judicio Ecclesiam suam moderabitur ? quum præcipuè in tuâ Provinciâ Metropolitanus non sit, qui eumdem coercere in officioque quoad opus fuerit continere possit. Quapropter satiùs erit, ut tranquillitatis et pacis causâ coadjutor tuus tibi adhuc obtemperet, tibique subjaceat, quam ejusmodi adhuc præseferat indolem, ut ei Diœcesim regendam, gubernandamque committi non expediens sit. Quod si idem successu temporis mutatâ penitus voluntate, bono Coadjutoris animarum zelo laborantis specimina non obscura prætulerit, tibique obsequentem, devinctumque se ostenderit, tunc consilium tuum de novâ episcopali constituen lâ sede perficere Sacra Congregatio non remorabitur ".

Ainsi Rome ne jugeait pas alors opportune la division du diocèse.

Les années qui suivirent furent marquées par les grandes commotions de la révolution française, les persécutions contre l'Eglise et la captivité du Pape Pie VI à Valence. Les rapports avec le Saint-Siège furent interrompus au point que le Cardinal Borgia dut écrire de Pavie à Mgr Denaut (20 septembre, 1799), que les bulles pour Mgr Plessis ne pouvaient être expédiées. Elles furent en effet longtemps retardées. Survinrent ensuite la mort de Pie VI et l'élévation de Pie VII au Pontificat, à la suite de circonstances qui montrèrent la protection visible de Dieu sur son Eglise. En apprenant l'heureuse nouvelle du concordat de 1801, qui semblait promettre des temps plus calmes au Saint-Siège, Mgr Denaut s'empressa d'écrire au Pape pour demander le partage de son diocèse en plusieurs évêchés ; suppliant Sa Sainteté d'employer son influence à Londres pour l'aider à vaincre l'opposition du gouvernement anglais. Comme en

1792, le Souverain Pontife fit répondre qu'il fallait attendre des temps plus opportuns pour traiter de la division du diocèse de Québec. Voici le texte de la lettre du Cardinal Borgia, Préfet de la Propagande, datée du 10 septembre 1803 :

" Sententian Amplitudinis Tuæ de aliarum sedium Episcopalium erectione in istâ Diœcesi ad aliud tempus re iciendâ valdè probavimus, in illud scilicet tempus, in quo difficultates, quæ impedimento in præsentiâ esse possunt quas in præteritis litteris tuis nobis exposuisti planè evanuisse nos feceris certiores ".

Les guerres suscitées par Napoléon Ier qui tinrent l'Europe en feu pendant plusieurs années, et l'emprisonnement du Pape à Savone, puis à Fontainebleau, empêchèrent toutes négociations avec Rome jusqu'après 1815. Ce fut Mgr Plessis qui eut la consolation de voir s'accomplir le vœu qu'avaient souhaité et sollicité si ardemment ses prédécesseurs.

Ce court résumé historique était nécessaire pour faire comprendre ce qu'il faut penser des accusations de somnolence et d'inaction que reproche l'auteur des *Memoirs* à nos évêques en se faisant l'écho des hâbleries de l'abbé Burke. Il ne s'est pas aperçu que c'était Rome même qu'il blâmait en s'attaquant à nos évêques pour satisfaire ses petites rancunes. On peut voir également ce que vaut l'affirmation qu'on lit à la page 11, où il est dit que c'est à l'abbé Burke que sont dues les premières suggestions faites à la Propagande de diviser le diocèse de Québec. (*to Father Burke's representations to Propaganda is due the fact that Rome suggested the erection of Upper Canada into a Vicariate years before Bishop Plessis had become Coadjutor*).

La demande de diviser le diocèse était faite à Rome avant que l'abbé Burke eût jamais écrit sur cette question.

Avant de quitter ce sujet, il importe de noter un

passage de la lettre du Préfet de la Propagande adressée à Mgr Hubert, le 28 novembre 1792. Après avoir déclaré inopportune la division du diocèse, à cause de la révolte de Mgr Bailly, le Cardinal Préfet faisait remarquer à Mgr Hubert la position difficile où il se trouverait, si le diocèse était divisé sans siège métropolitain : *quum præcipuè in tuâ Provinciâ Metropolitanus non sit, qui eumdem coercere in officioque quoad opus fuerit continere possit.* L'évêque de Québec manquerait d'autorité pour maintenir la discipline. Le Cardinal Préfet indiquait ainsi l'ordre de choses qui dès lors était désirable, c'est-à-dire une division du pays en plusieurs diocèses gouvernés par des évêques suffragants ayant à leur tête un métropolitain : en d'autres termes, une province ecclésiastique constituée régulièrement selon les règles générales de l'Eglise. C'est précisément ce que demandait plus tard Mgr Plessis dans une lettre qu'on verra ci-après en entier, adressée à la Propagande (15 août 1816) : " Ces grands-vicaires Evêques, disait-il, ces vicaires apostoliques, ces coadjuteurs sans succession, en un mot, ces évêchés isolés ne sauraient être aussi respectés, ni aussi imposants, ni aussi forts, pour le maintien de la religion que le serait une hiérarchie composée d'un métropolitain et de quelques évêques suffragants. Voilà où j'ai toujours visé pour le bien de l'Eglise ".

Croira-t-on que c'est contre cela que s'insurge l'auteur des *Memoirs* ? C'est même le grand cheval de bataille dont il se sert pour attaquer les évêques de Québec, principalement Mgr Plessis, prétendant qu'en agissant ainsi, nos évêques faisaient de la centralisation. *Incubus of centralization at Quebec ! All power centralized at Quebec !* etc., c'est la ritournelle qui revient d'un bout à l'autre de son pamphlet. L'auteur ne s'imagine pas que tous ces traits qu'il prend plaisir à lancer, vont frapper, non pas sur Québec, mais sur Rome même.

Québec, comme on le voit, n'a pas à en souffrir, et le trône de saint Pierre n'en est pas ébranlé.

On a vu par une lettre de Mgr Hubert citée plus haut que M. Burke avait reçu de Rome un rescrit, l'autorisant à donner la confirmation, si l'évêque de Québec jugeait à propos de lui en déléguer le pouvoir. L'origine de ce rescrit était une nouvelle intrigue de l'abbé Burke auprès de l'Archevêque de Dublin pour arriver à l'épiscopat.

" Je suis, avait-il écrit au Prélat (2 février, 1795), administrateur du Haut-Canada, avec tout pouvoir épiscopal, excepté ce qui exige l'ordre épiscopal. Cependant j'éprouve un grand besoin de pouvoirs, car ici les limites de la juridiction sont incertaines et non réglées ; la paroisse même où je vis peut être un sujet de disputes entre l'évêque de Québec et celui de Baltimore, quoiqu'elle soit éloignée de 4 ou 500 lieues de l'un et de l'autre, p. 15 ". M. Burke n'aurait eu, pour calmer ses doutes, qu'à les communiquer à l'évêque de Québec : celui-ci n'en avait aucun ; et l'extrait d'une lettre de Rome qu'on lira ci-après, prouve clairement qu'il n'avait aucune raison pour cela. Mais l'expression de ses doutes offrait à l'abbé Burke une excellente occasion pour demander de nouveau la mitre qui ne venait pas. Il pressa même Mgr Troy, dit M. Shea dans son histoire, *The life and Times of Archbishop Carroll*, page 477, de faire des instances auprès du Cardinal Antonelli, Préfet de la Propagande, pour faire établir une mission indépendante des évêques de Québec, de Baltimore et de la Louisiane. Cette ambition fut encore une fois déçue ; car la Propagande refusa d'ériger une mission indépendante. Bien plus, dans une lettre du 16 janvier, 1796, le Cardinal Gerdil, Préfet de cette Congrégation, écrivit à l'évêque de Québec : " M. Burke qui travaille dans votre diocèse ne doit avoir aucune autorité que celle qui vient de vous, (*nullam nisi a te derivatam habere debet auctori-*

*tatem*) d'autant plus que vous nous avez écrit que ce même M. Burke, par suite d'une certaine inconstance, ne demeure pas longtemps dans le même dessein".

On voit par ces paroles que Rome trouvait que l'abbé Burke avait des pouvoirs assez amples. Ainsi le reproche que l'auteur des *Memoirs* fait à Mgr Hubert de ne pas lui en avoir donné de suffisants, retombe sur Rome même (page 35).

Après avoir lu tout ce qui précède sur l'abbé Burke, on verra que l'évêque de Québec avait parfaitement compris tout le fort et le faible qu'il y avait en lui, lorsqu'il écrivait au Cardinal Antonelli, le 21 octobre, 1794:

" En chargeant M. Burke en septembre dernier d'aller desservir une peuplade canadienne établie sur la Rivière-aux-Raisins, à sept lieues du Détroit, je l'ai muni d'une commission de grand-vicaire pour tout le Haut-Canada, mais sans lui laisser rien à espérer de plus. Car, d'après une certaine inconséquence de caractère qu'il a montrée ces années dernières, je ne le crois pas propre à être un Préfet Apostolique, ni à préparer les voies à l'érection d'un nouvel évêché dans la Province, ni même à s'accommoder longtemps de la place qu'il y occupe, quoiqu'il l'ait acceptée avec alacrité et qu'il soit en état de la remplir avec succès".

Les faits que nous avons eus à raconter sur l'administration de l'abbé Burke dans le Haut-Canada font également comprendre pourquoi l'évêque de Québec ne jugea pas à propos de lui laisser exercer des fonctions épiscopales.

Le malaise causé par la présence de l'abbé Burke au Détroit disparut bientôt après son départ, grâce à la sagesse et à la prudence du nouveau curé de l'Assomption, l'abbé Marchand, qui sut se faire obéir autant qu'estimer de ses paroissiens et vécut dans la meilleure intelligence avec le grand-vicaire Levadoux. Le 1er

juillet, 1797, M. Marchand écrivait à Mgr Hubert : " Je me trouve ici fort heureux, tant pour le temporel que pour le spirituel. Il semble que l'amour des choses saintes prend : plus de 70 personnes ont recommunié depuis Pâques ".

Et il ajoutait à l'éloge de Mgr Hubert :

" Vous voulez bien m'honorer de la qualité de votre successeur : plaise à Dieu que le fils ne dégénère pas de son père, en marchant sur ses traces qu'il découvre à chaque pas ! Je m'emploie de mon mieux pour répondre aux espérances de Votre Grandeur pour la desserte de cette paroisse ".

Le curé Marchand était loin de penser comme l'abbé Burke, qu'il fallait concentrer plusieurs prêtres à l'Assomption. Il mandait à Mgr Plessis, alors coadjuteur désigné, le 25 octobre de la même année : " Un seul prêtre avec moi ici, est tout ce qu'il faut pour le présent, et je l'aimerais mieux vicaire qu'autrement. M. Burke lui-même était de mon avis, lorsque j'entrais dans le détail de l'occupation que l'on pourrait donner aux missionnaires que l'on aurait ".

L'abbé Burke dont le Préfet de la Propagande marquait le besoin de changement d'après l'expérience faite par Mgr Hubert, fit trois stations différentes durant le temps qu'il lui resta à séjourner dans le Haut-Canada, d'abord à Niagara, puis à York (Toronto), enfin à Kingston. Dès l'année 1793, l'abbé Philippe Desjardins, l'un des prêtres français les plus remarquables venu au Canada, à la suite de la révolution, et qui, retourné en France, devint vicaire-général de l'archevêque de Paris, avait été nommé missionnaire, puis Vicaire-Général à Niagara. Il y avait donné, comme d'ailleurs tous les prêtres français, ses compagnons d'exil, les plus beaux exemples de vertu et opéré le plus grand bien.

L'abbé Burke ne séjourna pas longtemps à Niagara. Dès le 16 juillet 1798, on le trouve à Montréal, d'où

il écrivit à Mgr Plessis, alors coadjuteur, pour représenter le besoin d'établir un prêtre à Kingston. Mgr Plessis lui répondit le 23 juillet, 1798 :

" J'ai mis sous les yeux de Monseigneur votre lettre du 16 Sur toute cette matière, voici sa dernière réponse, c'est qu'il est à propos que MM. du séminaire de Montréal députent cet automne un de leurs membres pour Kingston, lequel visitera avec observations cet endroit et tous les alentours, pour voir si et où il serait convenable de fixer une mission, quelles ressources pourrait fournir l'endroit, quel est le nombre des familles catholiques qui profiteraient d'un tel établissement, et surtout pour rapporter une requête adressée à l'évêque sur laquelle il puisse décider finalement la question ".

Mgr Plessis qui trouvait que l'abbé Burke aurait dû plutôt être dans sa mission qu'à Montréal, lui insinuait clairement, mais délicatement à la fin de sa lettre, qu'il devait s'en retourner sans délai à son poste.

Cette même lettre de Mgr Plessis met en évidence une fois de plus, la sollicitude de nos évêques, le soin qu'ils prenaient de bien se renseigner sur tout ce qui regardait les nouvelles missions à créer, leurs besoins, leurs ressources, afin de faire des établissements solides et permanents.

Le 3 novembre suivant, Mgr Denaut ajoutait :

" J'ai très à cœur l'établissement d'une mission à Kingston. Déjà M. Gaiffe, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice qui a pour supérieur M. Roux depuis la mort de M. Brassier, m'a été donné pour coopérateur à M. Rodrigue Mac Donell ".

Au cours de l'hiver de 1800, que l'abbé Burke passa à la ville naissante de York (Toronto), il manifesta à Mgr Denaut le désir d'y bâtir une église, si le ciel lui en fournissait les moyens. L'évêque de Québec lui répondit le 1er mai, 1800 :

" Si la Providence, me dites-vous, vous donnait les

moyens, vous bâtiriez une petite église à York ; mais les Yorkois eux-mêmes, s'ils désiraient ardemment d'être instruits ou soutenus dans la foi, devraient naturellement être les instruments de cette Providence, pour parvenir à cette fin. L'établissement des Français en est peu éloigné [1], et M. le comte de Puisaye me marquait qu'il y avait déjà une église et un presbytère prêts à recevoir un missionnaire. La mission de Kingston est déjà en bon train, et j'espère qu'avec le temps, et bientôt, il y aura un missionnaire. M. Gaiffe, prêtre de la maison de Saint-Sulpice, en trois voyages qu'il y a faits, a déjà amené les choses à cet heureux point".

Dans la dernière lettre que l'abbé Burke avait écrite à Mgr Denaut, il avait manifesté le désir d'abandonner ses missions, donnant pour motif les fatigues qu'elles lui occasionnaient. L'évêque lui répondait dans la même lettre : " Si vous êtes fatigué, comme je n'en doute pas, si vous êtes disposé à chercher un asile, je ne m'opposerai pas à vos désirs. Le séminaire de Québec vous ouvrirait, je pense, ses portes avec plaisir, ou, si cette ressource vous manquait, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous en procurer une autre ".

L'évêque lui écrivait encore le 26 octobre, 1800 :

" Les détails et les instructions que vous me donnez des pays hauts que vous avez parcourus avec autant de peines et de fatigues, en m'apprenant ce qui sera le mieux à faire pour le bien de ceux qui les habitent, m'aideront beaucoup à prendre par moi-même des connaissances sur les lieux.

" Je suis déterminé de monter ce printemps pour visiter ces cantons, qui, d'après votre rapport, et je le crois bien, ont un si grand besoin de secours spirituels. Le Seigneur, en qui nous mettons toute notre confiance, bénira nos travaux, s'il lui plaît : du moins n'aurons-nous

1—Petite colonie française établie par les émigrés de la révolution.

point à nous reprocher d'avoir manqué l'occasion de procurer la gloire de Dieu et le bien des peuples confiés à mes soins".

Dans une autre lettre datée du 12 avril, 1801, Mgr Denaut lui annonçait sa prochaine visite, et il ajoutait:

" Vous ne doutez pas du plaisir que j'aurai de vous y voir et de vous embrasser. Je suis toujours dans les mêmes sentiments, et les plus favorables pour vous, soit que vous vouliez rester là, soit que vous vouliez descendre pour vous reposer de vos fatigues et de vos travaux. Je ne vous ai point oublié; et si vous prenez ce dernier parti, je vous ai réservé la cure de Saint-Augustin, vacante par la mort de M. Bériau, décédé le mois dernier. Le vicaire a ordre de rester jusqu'à nouvel ordre; et mon intention est de vous le laisser pour vous soulager dans les travaux du ministère. Nous conviendrons ensemble, dans notre première entrevue; et je serai toujours content, quelque parti que vous vouliez prendre. Assurez-vous que je vous parle du fond du cœur".

L'évêque de Québec pouvait-il montrer de plus délicates attentions, un soin plus paternel?

Après avoir quitté successivement la Rivière-aux-Raisins, l'Assomption, Niagara et York, l'abbé Burke était descendu à Kingston, où il ne devait pas faire un long séjour. Au cours de l'hiver de 1801, il eut, avec un officier de la garnison, une querelle qui eut un si grand retentissement que le lieutenant-colonel Mac Donell, commandant à Kingston, dut lui en demander compte et lui faire comprendre qu'il ferait mieux d'aller exercer son ministère ailleurs. L'abbé le comprit et descendit à Montréal pour s'expliquer avec Mgr Denaut qui résidait ordinairement à Longueuil, mais qui alors était absent. Telle fut la fin de la mission de l'abbé Burke dans le Haut-Canada. L'auteur des *Memoirs* dit, page 87, qu'il y déploya, comme missionnaire, des

qualités *splendides.* Le lecteur est à même d'en juger [1].

L'auteur dit encore à la page 37.

" It is idle now, perhaps, to speculate on what might have been, had his far seeing policy been pursued. What a brighter page might the ecclesiastical history of Ontario and that of the Maritime Provinces have been, had the incubus of centralization at Quebec been removed at that early day".

Ces suppositions tombent-elles assez à plat devant la réalité des faits ? Ce passage indique en même temps la note dominante des *Memoirs* : c'est un panégyrique à outrance qui ne serait que risible s'il n'était rendu odieux par des attaques aussi fielleuses que dénuées de fondement. A lire ces *Memoirs,* on croirait que Mgr Burke est un homme supérieur à tous les évêques de Québec, même à Mgr Plessis. La vie des évêques de Québec a été publiée. Il existe surtout une savante et consciencieuse vie de Mgr Plessis par l'abbé Ferland. Qu'on les compare avec ce le de Mgr Burke, on saura à quoi s'en tenir.

1—Quand l'auteur des *Memoirs* aura pris connaissance du présent travail, il hésitera peut-être à rééditer ce qu'il a dit à la page première que l'abbé Burke eut, dans ses missions du nouveau monde, un succès invariable, *unvarying success.*

# TROISIÈME PARTIE

M. Burke, puis Mgr Burke à Halifax (1801-1820).

En attendant le retour de Mgr Denaut, M. Roux, supérieur du séminaire de Montréal, conseilla à l'abbé Burke d'aller se reposer quelque temps à la maison de campagne des Sulpiciens, au lac des Deux-Montagnes. L'abbé Burke profita de ce temps pour écrire longuement à Mgr Plessis sur l'affaire qui l'avait obligé à quitter le Haut-Canada (28 mai, 1801).

Il était en disponibilité, lorsque Mgr Denaut apprit le départ imprévu de l'autre M. Edmund Burke de la mission d'Halifax. Grand fut son embarras : il fallait trouver au plus tôt un pasteur d'autorité et d'énergie pour cette église nombreuse qui en avait un pressant besoin. De plus, il fallait un prêtre de langue anglaise, et l'on sait combien ils étaient rares à cette date dans le diocèse, et combien il était difficile de s'en procurer ailleurs qui fussent efficaces. Enfin, pour cette congrégation presque toute composée d'Irlandais, il fallait un pasteur de cette nationalité. Mgr Denaut jeta immédiatement les yeux sur l'abbé Burke qu'il avait à sa disposition. C'était un homme d'une capacité incontestable, et l'évêque avait lieu d'espérer que les épreuves et les

disgrâces qu'il s'était attirées durant sa mission dans le Haut-Canada, l'avaient fait réfléchir et amèneraient en lui de sérieuses améliorations. La paroisse d'Halifax lui fut donc offerte, et il l'accepta avec empressement. Ce fut une bonne nomination ; car le grand-vicaire d'Halifax, durant les longues années qu'il y vécut, fit un bien réel et durable. Ayant à régir une congrégation d'Irlandais, Irlandais lui-même, il comprit l'esprit de ses paroissiens, leurs qualités et leurs défauts, les gouverna énergiquement, et ceux-ci s'accommodèrent à sa manière d'agir. Il faut dire que l'évêque de Québec fraya singulièrement les voies par les mesures aussi sages qu'énergiques qu'il prit pour rétablir l'ordre et la discipline dans cette congrégation, où s'était introduit un esprit presbytérien, dont s'était souvent plaint le P. Jones, et qui y avait entretenu de continuelles divisions. Le comité chargé des affaires temporelles de l'église voulait tout gouverner, commander le curé jusque dans ses fonctions ecclésiastiques. Il s'arrogeait même le droit de se choisir un pasteur, de le garder ou de le renvoyer à son gré. Mgr Denaut revisa avec un grand soin les règlements du comité, élimina tout ce qui pouvait entraîner des abus, en un mot, le rendit conforme à la vraie discipline ecclésiastique. C'était couper le mal dans sa racine, et l'abbé Burke recueillit les fruits de cette prévoyante et sage règlementation. Le comité, fatigué de ses longues divisions intestines, les accepta franchement et les mit en opération.

Voici le texte de la Lettre Pastorale que l'Evêque de Québec adressa à cette occasion à la Congrégation d'Halifax :

" Pierre Denaut, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Québec. A tous les Citoyens et Habitants composant la congrégation catholique de Saint-Pierre d'Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, Salut et bénédiction en N. S.

" Nous avons appris avec douleur, nos Très Chers Frères, et nous avons été informés par différentes voies des troubles et des dissensions qui règnent depuis longtemps parmi vous, et qui ont originé principalement de certains règlements, adoptés ou proposés par des personnes qui n'étaient point revêtues de l'autorité nécessaire pour les établir, ni pour les faire exécuter. Nous avons maintenant devant nous ces divers règlements, dont les uns ont paru blesser les lois de l'Eglise, en anticipant sur son autorité, les autres, contraires aux règles ordinaires des fabriques en usage dans ce diocèse; presque tous faits par esprit de parti et incompatibles avec les circonstances où se trouve actuellement votre mission. C'est cependant N. T. C. F. de la soumission parfaite aux lois ecclésiastiques, et de l'union la plus étroite entre vous, que dépend le sort de votre nouvel établissement; et il est à craindre que si ces divisions dangereuses règnent plus longtemps dans votre congrégation, le Seigneur irrité ne se retirât de vous, et ne vous privât des moyens extérieurs d'exercer votre foi, vertu qui n'a de vie et de mérite que par la charité. Nous ne doutons pas néanmoins que ces semences de discordes n'aient été répandues par quelques malintentionnés ou peu instruits; et nous nous flattons que la majeure et la plus saine partie de votre congrégation ne respire que la paix, qui est l'apanage des chrétiens, et l'obéissance à l'autorité de ses Pasteurs, qui est le caractère des véritables fidèles. Nous avons pour garants de votre soumission entière à nos ordres, les protestations de votre comité, et le zèle que vous avez toujours montré pour le maintien d'un établissement, qui ne peut se soutenir sans subordination. Ce sont ces motifs, joints au désir ardent de rétablir la concorde parmi vous, qui nous ont engagé à vous prescrire les règles suivantes qui suffisent au gouvernement de votre paroisse, jusqu'à la visite que

nous nous proposons de vous faire bientôt ; car alors nous pourrons, après avoir pris des informations sur les lieux, établir des lois fixes et appropriées aux besoins de votre église. A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit : 1° Quoique les règlements faits à diverses époques par le comité de l'église de Saint-Pierre, nous paraissent, à bien des égards, défectueux et sujets à plusieurs inconvénients, cependant, comme il serait encore plus dangereux que la dite église demeurât sans règles, quant à l'administration de son temporel, nous jugeons convenable que les résolutions passées par le dit comité sur la vente des bancs, le montant de la souscription annuelle, le mode des enterrements et les autres objets temporels restent en force jusqu'au temps de notre prochaine visite.

" 2° Nous ordonnons néanmoins qu'on se conforme aux remarques faites sur les dits règlements, écrites en marge de l'extrait que nous en avons fait faire, et annexées à la présente Lettre Pastorale, autant que les circonstances le permettront, au jugement de M. Burke, notre vicaire-général, et du comité.

" 3° Nous voulons spécialement que notre susdit vicaire-général entre dans toutes les délibérations du dit comité, et qu'il y préside en notre nom ; qu'il soit le seul juge des personnes admissibles à la sépulture ecclésiastique ; qu'il ait droit de loger dans la maison presbytérale les personnes qu'il jugera nécessaires à son service ou à sa société ; et qu'il reçoive de la congrégation les émoluments alloués ci-devant à M. Jones, c'est-à-dire trente-six louis par quartier.

" 4° Nous espérons que la congrégation assemblée, ou le comité, ou quelques personnes ou corps que ce soit, n'établira à l'avenir et ne mettra à exécution aucun règlement, même concernant le temporel de l'église, sans le présenter à notre approbation, et surtout, ne

présumera d'introduire, sans autorité, aucune loi sur les matières ecclésiastiques.

" Donné à Longueuil, le huit de septembre, mil huit-cent-un, sous notre seing, le sceau du diocèse, et le contre-seing de notre secrétaire ".

A la suite de ces sages modifications et de ces conseils paternels, une ère nouvelle s'ouvrit pour les catholiques d'Halifax. Dieu bénit la parfaite soumission avec laquelle ils écoutèrent la voix de leur premier pasteur. Mgr Denaut put le constater lors de sa visite dans la Nouvelle-Ecosse, en 1803 ; et Mgr Plessis, à son passage à Halifax, en 1815, eut la consolation d'y trouver une paroisse bien organisée et d'une conduite édifiante.

Nous avons dû, pour suivre la carrière de l'abbé Burke, détourner notre attention des missions du golfe ; mais nous allons voir que celle de nos Evêques ne s'en détournait pas, tout en veillant de près et pourvoyant, dans la mesure de leurs moyens, aux besoins spirituels des catholiques échelonnés dans les vastes régions de l'ouest Nous ne pouvons citer que quelques-unes de leurs lettres aux principaux missionnaires.

Le 26 juin, Mgr Plessis écrivait à M. Allain :

" Dix habitants de l'île du Cap-Breton, qui ont été confirmés hier ici par l'évêque de Québec, lui ont exposé le désir qu'ils avaient de se procurer un prêtre résidant parmi eux. La raison qu'ils en apportent est l'impossibilité où est M. Lejamtel de séjourner chez eux, autant qu'ils en auraient besoin, pour l'instruction de leurs enfants.

" Notre évêque désirant obliger ces braves gens, leur a promis un prêtre, supposé que ceux que l'on attend d'Angleterre à l'île Saint-Jean, au nombre de quatre, puissent y arriver.

" Je vous prie de faire mes amitiés à M. Lejamtel, d'avoir soin de vous maintenir l'un et l'autre dans l'état

de santé et de ferveur où nous vous avons vus, et de me croire avec une parfaite estime", etc.

Le 24 août, 1799, Mgr Plessis ajoutait dans une autre lettre adressée à M. Lejamtel :

" Vous pouvez compter que, si la Divine Providence nous met en état de fournir un prêtre aux habitants de Chéticamp et de Mâgré, il sera aussi chargé des Iles de la Madeleine et je me trouverai heureux de vous en épargner le pénible voyage. En attendant, j'accepte l'offre que fait M. Allain d'aller résider à Chéticamp. Quelque peu de temps qu'il y demeure, il y fera assurément du bien. Dès qu'un autre viendra prendre la place, il s'en retournera demeurer avec vous, pour votre consolation mutuelle ".

Puis à la même date, il disait à M. Allain :

" J'ai reçu votre lettre du 26 juillet. Votre charité pour les fidèles de Chéticamp est bien fort de mon goût. Je vous invite à aller hiverner parmi eux, si vous recevez la présente assez à temps. Que s'ils peuvent avoir un missionnaire, en quelque temps qu'ils l'obtiennent, vous serez toujours bien venu à retourner à Arichat auprès de votre cher confrère ".

Le zélé missionnaire de la baie Sainte-Marie, l'abbé Sigogne n'eut rien de plus pressé, après s'être installé dans sa mission, que d'en faire un premier rapport à l'évêque de Québec. Le 26 janvier, 1800, il écrivait : " A mon arrivée, j'ai trouvé le peuple assez bien disposé, fort satisfait d'avoir un prêtre français, en général peu content des prêtres irlandais.

" Quant à l'office, je puis le faire avec toute la solennité, la décence qu'on pouvait le faire autrefois en France. Sans antiphonaires et sans psautiers, n'ayant qu'un petit graduel en assez mauvais état, il y a néanmoins six chantres, dont deux savent passablement le plain-chant. Les livres de ceux qui savent lire viennent de France. Je leur apprends à en chanter les hymnes

Je les trouve dociles et de bonne volonté. J'espère que Votre Grandeur aura égard à cette nécessité. Dieu est également glorifié. Et tout dépend du commencement, car faisant l'office régulièrement et portant la soutane journellement, je me suis aperçu que j'ai fait plus d'effet que je ne pouvais, avec les meilleures instructions. Les anciens disaient aux jeunes : Voilà comme faisaient autrefois nos curés, voilà ce qu'il nous faut. Et cela, ce me semble, a réparé et réparera, avec la grâce de Dieu, le mauvais effet qu'avait produit la négligence, pour ne pas dire plus, de quelques missionnaires peu édifiants qu'ils avaient eus.

" Je fais tous les dimanches et toutes les fêtes, des instructions convenables, avec le prône et les annonces du rituel, et j'espère qu'ici avec le secours du ciel, tout ira bien ".

L'abbé Sigogne envoya peu de temps après un projet de règlements qu'il désirait établir dans sa paroisse. Certains articles en étaient rigides, mais ils lui paraissaient nécessaires dans les circonstances. En approuvant ce règlement, l'évêque de Québec ajoutait (29 septembre, 1800) :

" Tonnez, menacez, à la bonne heure, mais soyez aussi doux que Notre-Seigneur. Soyez patient, sans cesser d'être ferme, selon l'avis de saint Paul ".

Le 7 juillet de la même année, Mgr Denaut avait déjà mandé à l'abbé de Calonne :

" Par sa lettre du 23 avril, Mgr l'évêque de Léon me fait connaître combien il est affligé de ne pouvoir vous envoyer des collègues. Je ne sais quel nombre vous en pourriez employer dans l'île Saint-Jean, mais il est certain que M. Power à Memramcouk, aurait grandement besoin d'un compagnon, que Richibouctou et les villages d'alentour en occuperaient bien un autre, et qu'un troisième serait encore plus nécessaire au Cap-Breton pour résider à Chéticamp ou Mâgré et visiter les îles de la

Madeleine. Je travaille à procurer à ces trois derniers postes, un nommé Le Frou qui a écrit de Londres ici, pour offrir ses services, et je vais prier Mgr de Léon de faciliter en tout ce qui dépendra de lui son transport dans ces endroits.

" Le bruit courait, l'année dernière, que vous vous proposiez d'établir des religieux de la Trappe à l'île Saint Jean. Dans ma manière de voir, ce serait une bénédiction pour le diocèse de Québec, et il serait consolant pour vous de la lui avoir procurée. Mais l'île Saint-Jean serait-elle un lieu bien commode, pour établir leur noviciat ? C'est ce que l'expérience décidera mieux que personne ".

Le même jour, Mgr Denaut écrivait à l'évêque de Léon :

" J'ai un violent désir de procurer l'assistance de deux nouveaux confrères aux missionnaires du Cap-Breton, qui écrasent sous le fardeau. Le diocèse de Québec ne fournit pas assez de sujets pour remplir ces vides. Il n'y a donc de ressource que du côté de l'Angleterre. Un nommé M. Le Frou, du diocèse de Séez, ayant offert ses services à Monseigneur de Québec, par une lettre de l'abbé Desjardins, du 1er mars dernier, j'espère que Votre Grandeur voudra bien faire ce qui dépendra d'elle pour accélérer son voyage. Serait-il possible de lui en adjoindre un autre ? Le premier pourrait être avantageusement placé à Sidney et Louisbourg, le second à Chéticamp et Mâgré, dans la même île. Rien n'empêcherait l'un et l'autre de s'y rendre en droiture, soit dès cet automne, soit au petit printemps de l'année prochaine.

" Le gouvernement du Bas-Canada semble avoir pris, depuis deux ans, quelque ombrage des prêtres émigrés. Quelle qu'en puisse être la cause, qui assurément ne dépend pas d'eux, elle ne peut à mon avis affecter ceux qui viendraient à l'île du Cap-Breton, puisqu'ils sont là

sous un autre gouvernement, et qu'ils n'ont de correspondance ici que pour la partie ecclésiastique et spirituelle.

" Je ne suis pas étonné, Monseigneur, que M. l'abbé de Calonne demande aussi de nouveaux collègues. La besogne ne manque pas dans l'île Saint-Jean plus que dans les alentours. Tous ces endroits fournissent des catholiques, les meilleurs de tout le diocèse pour la foi et pour les mœurs, qui ont une grande avidité d'entendre la parole de Dieu et de participer aux sacrements. L'île du Cap-Breton a, par-dessus les autres endroits des mêmes parages, l'avantage de fournir plus aux missionnaires. Sans faire aucun tort aux deux anciens, deux nouveaux y vivraient fort à leur aise. J'espère, Monseigneur, de votre zèle pour la religion, que vous voudrez bien accéder à mes désirs. Je vais charger M. Le Vanrer de vous présenter avec M. Le Frou un autre sujet qui puisse convenir à cette place. Il n'y faut pas de talents distingués. De la piété avec une capacité médiocre, et surtout le zèle de la chose, on ne demande rien de plus ".

Mgr Plessis annonçait dans la lettre suivante, (8 juillet), à M. Lejamtel qu'il allait joindre ses efforts à ceux de Mgr Denaut auprès de Mgr de Léon, afin d'obtenir de nouveaux missionnaires.

" La présente est pour vous exprimer de nouveau, combien je m'occupe de vos missions, et combien je désirerais de vous procurer des collègues dont il m'est évident que vous avez un besoin essentiel. Votre paroissien, Maximien Forest, que j'ai eu le plaisir d'entretenir quelques instants, m'a édifié par le récit qu'il fait de votre zèle et de vos travaux. Mais, de la manière dont il parle, je vois que vous ne pouvez soutenir longtemps une si forte tâche. Il est malheureux que la santé de M. Allain se refuse aux voyages, qu'il serait à désirer qu'il partageât avec vous. Il faut un prêtre aux habitants de

Chéticamp, un autre aux habitants de Sidney, et de Louisbourg C'est dans l'idée de les procurer tous deux, que je vais écrire ces jours-ci, à Mgr l'évêque de Léon, à Londres. M. Allain a dû vous dire qu'un nommé M. Le Frou, du diocèse de Séez, avait offert ses services à Mgr de Québec [1]. Il prétend savoir assez d'anglais pour l'usage du ministère. En ce cas, il ferait votre affaire à Sidney et à Louisbourg. L'autre serait à Chéticamp".

A M. de Calonne, Mgr Denaut adressait les encouragements qu'on va lire (29 septembre 1800). Avec sa lettre partait une caisse d'ornements d'église, dont le Prélat lui faisait cadeau.

" Je vous dois des remerciements pour les soins que vous avez pris des missions dont vous avez bien voulu vous charger. Le détail que vous me donnez de l'état actuel des missions, me réjouit et m'afflige en même temps ; il est consolant, sans doute, pour moi, d'entendre l'éloge que vous faites des Acadiens si instruits de leur religion, si attachés à leurs devoirs, si reconnaissants des soins que l'on se donne pour eux ; mais il est aussi affligeant d'apprendre que la partie que vous vous êtes réservée, donne d'aussi faibles espérances et répond si peu à vos peines et à vos travaux : il en faut gémir devant Dieu et attendre tout du temps et de la miséricorde divine. Quand nous avons planté et arrosé, notre tâche est faite : il n'est donné qu'à Dieu de faire croître ; on doit l'espérer de sa bonté. La grâce a ses temps, et vous en verrez bientôt les heureux effets ; alors vous serez dédommagé. Le parti que vous prenez de vous attacher principalement à l'instruction de la jeunesse, est le plus sage et le plus propre à réussir. Quand vous me dites que ce champ rempli de ronces et d'épines aurait besoin d'un meilleur ouvrier, vous voudrez bien que je ne vous en croie pas sur votre parole. Le Seigneur vous a inspiré le dessein de voler au secours de ces pauvres chré-

1—M. Le Frou ne vint pas.

tiens abandonnés ; il bénira vos travaux. Dieu veuille envoyer les deux ouvriers que vous avez demandés. Je vous serai obligé de continuer de me rendre compte de l'état de ces missions, quand l'occasion s'en présentera".

Le 4 octobre suivant, Mgr Plessis écrivait de son côté au même abbé de Calonne :

" Mgr de Québec vient de faire partir un missionnaire canadien pour Richibouctou. C'est un très bon enfant, plein de ferveur. J'espère qu'il s'y conduira avec édification : il se propose de vous rendre visite cet automne, et je l'ai bien chargé de vous porter mes compliments. Il se nomme Antoine Bédard.

" Finissons par vos religieux de la Trappe dont je persiste, en mon particulier, à désirer le passage dans ce diocèse. Quel sort avez-vous de soin de leur accorder ? Quels autres avantages leur faites-vous ? Ces renseignements me seraient nécessaires pour pouvoir vous dire, s'ils pourront espérer d'être ici mieux que là ".

Le 5 octobre, 1800, Mgr Plessis, écrivant à M. Mac Eacharn, lui parlait d'abord de M. Mac Donald, ce missionnaire infirme à qui l'évêque de Québec avait offert l'hospitalité à l'Hôpital-Général. Il l'invitait ensuite à envoyer un jeune Mac Donald qui montrait des dispositions pour le sacerdoce, et dont le séminaire de Québec offrait de fournir la pension *gratis*. Nous verrons dans la suite de ce Mémoire que les évêques de Québec, soit par eux-mêmes, soit par leurs séminaires, ont fait instruire bien d'autres jeunes Ecossais et Irlandais des Provinces Maritimes et du Haut-Canada.

" I presume the Canadian clergy will esteem themselves happy to be of some relief to such a worthy distressed man (M. Mac Donald).

" You may likewise address to the Revd Superior of the Quebec Seminary (Mr Gravé), the young man mentioned in the said letters as being inclined to the church. The Directors of the Seminary will give his

boarding *gratis*. In case of transitory illness, he may get himself into the hospital, like many others do. As every Scotch Catholic of the Island is interested in that boy's education, I think they could raise among themselves a small contribution, every year, to supply his wants.

" Be so good, dear Sir, as to let me know how many souls are in the flock under your care ; in what manner they are taxed for their missionary's support, in how many places they are settled, how many on the main land, on the neighbouring islands, what distance from one settlement to another ; what places do you regularly visit every year, where do you usually winter " ?

M. Antoine Bédard, dont Mgr Plessis annonçait à M. de Calonne l'envoi à la mission de Richibouctou, était un prêtre de talent et de mérite rare, qui avait été professeur de philosophie au séminaire de Québec. Après avoir été quatre ans à Richibouctou, il fut successivement curé de Sainte-Anne de Beaupré, de Saint-Ambroise, de Saint-Thomas de Montmagny, de Saint-Ambroise, une seconde fois, enfin de Charlesbourg, où il décéda en 1837. Peu de temps après son arrivée à Richibouctou, Mgr Plessis lui écrivit (18 mars, 1801) :

" Ce que vous me racontez de l'état de M. Power et de sa mission est vraiment affligeant, et, dans l'impossibilité où nous sommes, faute de sujets, d'y envoyer un second prêtre, il devient nécessaire que vous étendiez vos soins de ce côté-là, en y passant, s'il est possible, un mois de l'année".

Le 2 juin de la même année, Mgr Plessis mandait à M. Lejamtel :

" Le retour d'un grand nombre d'ecclésiastiques en France, les a rendus si rares en Angleterre, que je n'ose plus compter sur les deux que j'avais demandés pour vous seconder. Peut-être la Providence vous procurera-t-elle quelques secours d'ailleurs.

" Monseigneur de Québec étant allé dans le Haut-Canada, je ne puis vous aller voir encore cette année. Il faut quelqu'un au centre du diocèse, pour répondre aux affaires. Mais je ne doute pas que vous n'ayez sa visite ou la mienne, dans le cours de l'été prochain ".

M. Lejamtel recevait encore, peu de temps après, une autre lettre de Mgr Plessis (27 juin, 1801) :

" Je ne saurais vous exprimer la joie que j'ai ressentie en apprenant que M. Champion, prêtre nouvellement arrivé à l'île Saint-Jean, se disposait à aller se fixer à Chéticamp pour desservir ce poste et Mâgré et la baie de Fortune, et que M. de Calonne était disposé, de son côté, à se charger des îles de la Madeleine en demeurant dans la baie de Malpec, où il espérait réunir sur l'île de Lennox les sauvages dont il désire être le missionnaire. Voyez combien la Providence est attentive aux besoins de vos fidèles. J'espère qu'avec le temps, elle nous procurera encore un prêtre pour Sidney, Louisbourg et les Mines ".

Trois jours auparavant, Mgr Plessis félicitait ainsi l'abbé de Calonne de son zèle apostolique (24 juin, 1801) : " L'excellent projet que vous formez de vous charger des îles de la Madeleine et d'y ajouter la desserte de Malpec et des sauvages que vous espérez réunir et fixer dans l'île de Lennox, ne peut manquer de rencontrer, je ne dis pas seulement l'approbation, mais l'applaudissement et même l'admiration des supérieurs. Ces sauvages sont le reste des élèves de feu M. Maillard, un des missionnaires les plus vertueux et les plus laborieux que nous ayons eus en Canada. Le plus tôt que vous exécuterez ce dessein, sera sans doute le meilleur.

" Je désespère d'obtenir les deux missionnaires que j'avais demandés de Mgr de Saint-Pol-de-Léon.

" M. Pichard, s'il n'a pas assez à faire à Racicot, pourrait de temps à autre, remplacer sur le continent

M. Bédard, obligé de s'absenter souvent pour le besoin des églises de Mémramcouk et de Ménoudie ".

Vers cette époque, l'évêque de Québec et son coadjuteur eurent l'espérance d'obtenir d'Europe, des Pères de la Foi qui essayaient de ressusciter l'ordre des Jésuites. Mgr Denaut avait l'intention de les placer dans les Provinces Maritimes, afin de donner plus de repos aux prêtres français de cette région en leur offrant des paroisses dans l'intérieur du diocèse. C'est ce qu'il fit plus tard, comme on le verra dans la suite, en envoyant, à leurs places, des prêtres canadiens. La lettre suivante révèle le vrai motif qui engagea nos évêques à établir plusieurs des prêtres français dans les extrémités du diocèse, de préférence à des prêtres canadiens : c'est que les gouverneurs généraux du Canada ne tardèrent pas à concevoir des préjugés contre les ecclésiastiques de France. Ce fait est mentionné dans plusieurs des lettres qu'on va lire. Il réfute péremptoirement les fausses accusations faites contre les prêtres canadiens, qu'on a voulu représenter comme refusant d'aller dans les missions lointaines du diocèse. On les a déjà vus dans le Haut-Canada, les plus éminents les premiers, comme Mgr Hubert. On les verra remplacer ou assister, l'un après l'autre, les prêtres français des Provinces Maritimes, et ceux-ci avantageusement placés dans des paroisses du centre. Mgr Denaut écrivait à son coadjuteur, le 1er avril, 1802 :

" C'est mon plan formé d'avoir pour les missions d'en bas des missionnaires de la nouvelle société, pour remplacer les prêtres que je projette de rappeler dans l'intérieur du diocèse. J'emploierai pour remplir cet objet, et tous mes efforts, et tout mon argent, avec celui de mes amis. Je sais où je puiserai. Je ne désespère pas de vaincre la répugnance de Son Excellence (Robert Shore Milnes). La politique ! La politique ! c'est son cri ordinaire. Je lui pardonne, il ne sait pas lui-même encore

trop où il en est ; mais tout finira sous peu, il sera forcé, j'en ai de grandes espérances, à écouter la voix d'une nouvelle politique qui, sans lui nuire, nous sera profitable. Votre Grandeur peut prendre, avec le P. Zocchi, les mesures qu'elle trouvera les plus convenables à réussir [1]".

Pour donner suite à son projet, Mgr Denaut fit écrire par son coadjuteur, la lettre suivante au P. Rozaven, supérieur des Pères de la Foi, alors à Kinnington-House, dans la ville de Londres, 25 mai, 1802 :

" Avant de recevoir cette lettre, vous avez, sans doute, appris du R. P. Zocchi les difficultés imprévues et néanmoins insurmontables, qu'il a éprouvées à son établissement ici, de la part du gouverneur du Bas-Canada. On a tenté inutilement tous les moyens de fléchir Son Excellence le lieutenant gouverneur sur cet article. Il n'y a pas huit jours que j'ai fait à ce sujet une nouvelle tentative aussi infructueuse que les précédentes. Je conçois néanmoins avec vous qu'un entrepôt à Québec eût donné aux prêtres de votre société un grand avantage pour se réunir au besoin et se répandre ensuite dans les différentes parties du diocèse, où l'on aurait pu avoir besoin de leur ministère, et je me flatte que vous demeurez persuadé qu'ils auraient trouvé, dans Mgr l'évêque de Québec et dans moi, les meilleures dispositions pour favoriser leur établissement à Québec, ou auprès, suivant vos désirs. Mais, puisque la Providence a permis ce contre-temps, il faut se retourner d'un autre côté. Le diocèse de Québec n'est pas borné à la province du Bas-Canada. Il renferme encore cinq autres gouvernements, savoir : le Haut-Canada, la Nouvelle-Ecosse, le New-Brunswick, le Cap-Breton et l'île Saint-Jean, nouvellement appelée l'île du Prince-Edouard. Le plan de Mgr de Québec est de rappeler, dans l'intérieur du diocèse,

1—Le P. Zocchi, l'un des Pères de la Foi, était alors de passage à Québec.

les prêtres séculiers répandus dans ces différentes missions et de les remplacer par des prêtres de votre société. C'est dans cette vue qu'étant sur le point de faire sa visite épiscopale dans le golfe Saint-Laurent, il se propose d'emmener avec lui le P. Zocchi et de le placer dans telle de ces missions, dont la position locale lui offrira plus de facilité pour une résidence et aura un besoin plus pressant d'ouvriers évangéliques.

" Quant à la Province du Haut-Canada qui, seule, est plus considérable que les quatre derniers gouvernements que je vous ai ci-dessus nommés, le lieutenant-général Hunter qui la gouverne, m'a positivement déclaré qu'il y admettrait tout prêtre qui viendrait, muni d'un passeport et d'une recommandation du ministre d'état à son adresse, laquelle lui annoncerait ce prêtre comme destiné pour le Haut-Canada, et, de plus, d'une lettre de recommandation à l'évêque de Québec, de la part de Mgr de Léon. Si donc vous désirez entreprendre un établissement de votre société dans le Haut-Canada, voilà la marche qu'il faut suivre de point en point. Vous pouvez compter sur toute la protection et tout l'encouragement possibles de la part du clergé catholique de ce pays. Si vous ne destinez qu'un de vos sujets à cette mission, tâchez qu'il soit français, donnez pour adjoint au premier, un anglais, (non un irlandais). Je vous suggère cela d'après la connaissance que je crois avoir de l'opinion du général Hunter. Le P. Zocchi, tout excellent qu'il est, ne conviendrait pas au Haut-Canada. 1° Parce qu'il est d'une nation que le général Hunter ne paraît pas estimer. 2° Parce que, n'ayant pu être reçu dans le Bas-Canada auquel il était destiné, il serait mal vu dans le Haut. Le général s'est prononcé là-dessus. J'ajoute qu'il est essentiel aux missionnaires que vous destinerez pour le Haut-Canada, de ne point se faire connaître d'abord, comme appartenant à votre ordre, dont la ressemblance avec celui des Jésuites a effarouché

quelques-uns des officiers du gouvernement du Bas-Canada, et a fourni prétexte au gouverneur pour rejeter le P. Zocchi. L'endroit du Haut-Canada qui a un besoin plus pressant de secours spirituels, est la ville de Kingston [1]. C'est là qu'il faudrait diriger votre premier envoi, qui, j'espère, aura lieu le printemps prochain. Avant ce temps, je me flatte d'avoir de vos nouvelles. Le crédit du P. de Broglie auprès des ministres sera, je n'en doute pas, dans la main de Dieu, un moyen d'aplanir les difficultés que notre gouvernement provincial semble opposer aux progrès de la religion catholique dans un diocèse où elle a été originairement si bien plantée [2].

" Au reste, mon R. P., ne croyez pas que le P Zocchi ait été inutile, depuis cinq mois qu'il est à Québec. Il a confessé des fidèles et des religieuses, suppléé comme chapelain dans plusieurs communautés, et donné des leçons de théologie dans le séminaire pendant deux mois. Aimable et fervent comme il est, je ne doute nullement qu'il ne se rende très utile dans telle des missions du golfe où Mgr de Québec le laissera, et qu'il n'y puisse faire un centre de réunion pour ceux de ses confrères que vous trouveriez bon de lui adjoindre par la suite, pour le service des missions d'alentour. Suivant ce plan, auquel je suppose que le R. P Général voudra bien donner les mains, votre société se trouvera en possession des deux extrémités du diocèse, en attendant qu'elle puisse former un établissement au centre. Prenons courage. Tôt ou tard, Dieu donnera sa bénédiction à nos entreprises, et les fera servir à sa gloire. Par une lettre de ce jour, je préviens Mgr de Léon que vous confèrerez avec lui sur ces idées ".

Cette dernière lettre fait voir, une fois de plus, com-

1—L'excellent Sulpicien qui avait si bien réussi dans cette mission, l'abbé Gaiffe, était mort en 1800.

2—Le P. Charles de Broglie était fils du maréchal de ce nom.

bien était défiant le gouvernement d'alors, et combien il fallait de précautions pour ne pas lui donner prétexte à une plus grande hostilité. Quel eût été le résultat de quelques imprudences ? Probablement de voir chasser du diocèse tous les prêtres français, comme d'autres l'avaient été auparavant, et tout récemment le P. Zocchi. Et quel dommage pour la religion ! Pourtant, c'est cette même prudence que l'auteur des *Memoirs* taxe de timidité, répétant après l'abbé Burke : *the Bishop does not dare do anything without the consent of the governor general* (p. 108). Nous devons rendre grâces au ciel d'avoir épargné à nos pères de pareils conseillers.

Le même jour, Mgr Plessis écrivait à Mgr de Léon :

" Il est bien temps que je vous remercie de la peine que vous avez prise de trouver un missionnaire pour ce diocèse, dans la personne du P. Zocchi, prêtre de la société de la Foi de Jésus. Mgr de Québec se propose de l'emmener avec lui dans le voyage qu'il doit faire prochainement pour visiter les missions qui sont dans le golfe Saint-Laurent, telles que l'île Saint-Jean, la baie des Chaleurs, Nouvelle-Ecosse, etc. Il le laissera dans tel de ces endroits où le besoin de prêtre sera plus pressant ; car, pour demeurer à Québec ou dans aucune partie de la province nommée Bas-Canada, c'est à quoi le gouverneur d'ici ne veut pas consentir. L'idée d'un ordre calqué sur celui des Jésuites l'effraye, ou plutôt fait ombrage à quelques personnages qui l'influencent et lui en imposent. J'en suis vraiment affligé ; car nous aurions besoin, dans l'intérieur du diocèse, de quelque maison qui encourageât l'éducation ecclésiastique et répondît aux besoins des âmes, surtout à Québec, où le clergé est de beaucoup insuffisant. Le P. Zocchi est bien l'homme le plus pieux, le plus aimable, le plus propre à commencer un établissement de cette espèce, et les instructions qu'il a apportées du P. Rozaven, son supérieur, lui suggéraient de s'établir, ou à Québec, ou

aussi près de là qu'il pourrait. Du côté de Mgr de Québec et du mien, il aurait reçu tout l'encouragement possible. Il ne s'attendait pas que le gouvernement provincial dût s'occuper de lui. C'est néanmoins l'obstacle, et l'obstacle insurmontable qu'il a rencontré.

" J'écris au P. Rozaven. Il aura l'honneur de voir Votre Grandeur et de raisonner avec elle, sur les mesures les plus propres à tirer de cet ordre édifiant, le meilleur parti pour le diocèse de Québec ".

L'évêque de Québec témoignait à Mgr Plessis, dans la lettre suivante, la tristesse qu'il éprouvait de n'avoir pu réussir auprès du gouverneur Milnes à retenir le P. Zocchi :

" Que va devenir le P. Zocchi ? Son Excellence sans doute va exiger qu'il quitte la province. Je souhaiterais qu'il fût descendu à Halifax ; j'ai l'espérance qu'il ne trouverait pas là les mêmes obstacles à l'établissement qu'il projette et qu'il désire. Il en confèrera avec M. Burke, à qui j'en écris quelque chose. J'approuverai tout projet qu'il pourra exécuter ".

Le même jour, Mgr Denaut écrivait à l'abbé Burke : " Le P. Zocchi, de la société de la Foi de Jésus, qui a pour fondateur le Rév. P. Pacanari, arrivé à Québec en octobre dernier, a passé l'hiver ici et il retourne. La politique du gouverneur a mis obstacle à l'établissement de quelques membres de sa société, dans cette province : peut-être il ne rencontrerait pas dans la vôtre, les mêmes difficultés, et, si c'est le cas, je vous prierai de l'aider de tout votre pouvoir : c'est, d'ici à quelques années, tout le secours que je pourrai vous donner, pour vous soulager dans vos pénibles travaux ".

L'abbé Burke ne réussit pas plus que les évêques de Québec à retenir le P. Zocchi, bien que le gouvernement d'Halifax ne montrât pas autant d'hostilité que celui de Québec.

Le P. Zocchi se dirigea vers les Etats-Unis. L'é-

vêque de Québec fit de nouveau écrire au P. Rozaven par son coadjuteur :

" Le poste de Memramcouk que j'offrais au P. Zocchi (lieu situé entre les deux provinces de la Nouvelle-Ecosse et du New-Brunswick), aurait pu devenir un centre de réunion pour plusieurs de ses confrères qui, peu à peu, se seraient mis en possession de toutes les missions d'alentour. C'est ce que Mgr de Québec voulait préparer lui-même, si sa visite, dans cette partie du diocèse, avait eu lieu cette année, et c'est pour cela qu'il projetait de s'y faire accompagner par le P. Zocchi. Vouloir débuter par l'établissement d'une maison professe, comme l'entendait ce Père, ou commencer par s'adjoindre des prêtres du diocèse, et les soustraire à la juridiction de l'ordinaire, c'était mal s'y prendre. Les Jésuites ont commencé par des missions leurs établissements aux Indes, tant orientales qu'occidentales, et ce n'est qu'après avoir pris beaucoup de temps pour observer, qu'ils ont enfin établi, dans ces régions lointaines, leurs collèges et leurs noviciats. Voilà de quelle manière il faut que votre compagnie s'y prenne, si vous voulez qu'elle soit utile au diocèse de Québec.

" Comme ailleurs, elle trouvera avec le temps des sujets qui lui conviendront, et qu'elle pourra former de bonne heure à son esprit et à ses excellents principes.

" Dans ma précédente, je vous ai indiqué la marche à prendre pour établir une mission dans le Haut-Canada. Si vous la suivez de point en point, je ne doute nullement du succès. Quant aux frais du voyage d'Angleterre ici, ainsi que de ceux de l'établissement, Mgr de Québec s'en charge.

" Un de ses grands-vicaire (M. Edmund Burke), qui gouverne l'église d'Halifax dans la Nouvelle-Ecosse, doit y terminer, dans le cours de ce mois, la construction d'un collège. Il a dessein de faire à votre société la demande de deux de vos Pères pour y être instituteurs, et doit

intéresser dans sa demande Mgr l'Archevêque de Dublin. Vous verrez si cette entreprise vous convient et si elle entre dans votre plan général, auquel cas je suppose que vous vous y prêterez de bon cœur. Mais j'observe que, pour introduire des instituteurs catholiques dans une capitale de Province où les protestants dominent, il faudrait préalablement obtenir une autorisation du ministère, ce qui pourrait, j'imagine, se faire aisément par le crédit du R. P. de Broglie. A Memramcouk, l'envoi de deux de vos sujets n'exigerait point les mêmes précautions, parce que cet endroit est retiré [1]. Si vous vous décidiez à nous donner des missionnaires pour ce dernier endroit, il faudrait les adresser à l'île Saint-Jean ou à Richibouctou. Vous voyez que je ne vous en demande pas moins de six, savoir : deux pour le Haut-Canada, deux pour Memramcouk et deux pour Halifax. Il serait à souhaiter que ces derniers fussent anglais, ou du moins irlandais. Je conçois que votre compagnie étant encore dans l'enfance, six sujets à ôter tout-à-coup, laisseront un vide considérable. Mais, pour moissonner, il faut semer d'abord Ceux-là vous en procureront d'autres en peu d'années Au surplus, si vous ne pouviez remplir, pour cette fois, les trois objets susmentionnés, vous pourriez vous borner à deux, les plus à votre goût, et remettre l'exécution de l autre à l'année suivante. J'ai une telle confiance dans la protection de Dieu sur votre compagnie, que je ne serai nullement surpris de la voir s'établir, avant qu'il soit peu, dans le Bas-Canada, nonobstant les entraves qui y ont déjà été mises de la part de notre gouverne-

1—L'excellente position de Memramcouk sur l'isthme de la Nouvelle-Ecosse n'avait pas échappé au coup d'œil observateur de nos évêques. Mgr Denaut n'eut pas la consolation d'y voir établir un collège de Jésuites, qu'il avait tant désiré. Il était réservé à un autre prêtre canadien, le curé Lafrance, de fonder, à force de sacrifices, le collège de Memramcouk, devenu aujourd'hui le grand centre d'éducation du peuple acadien.

ment provincial, mais que la Providence trouvera, sans doute, moyen de rompre".

Trois jours après, Mgr Plessis écrivait une seconde lettre au P. Rozaven pour lui réitérer l'offre d'un établissement à Memramcouk.

" Quant aux frais de voyage, continuait-il, ne vous en mettez pas en peine. Mgr de Québec s'attend à les supporter, ainsi que ceux des sujets que vous pourriez envoyer dans le Haut-Canada".

Les offres généreuses et les instances réitérées de l'évêque de Québec et de son coadjuteur, ne purent décider les Pères de la Foi à venir s'établir au Canada. L'opposition systématique qu'ils avaient rencontrée de la part du gouvernement de Québec, les avait découragés, et ils dirigèrent leurs efforts d'un autre côté. Ce fut un grand malheur pour nous ; car l'ordre des Jésuites qu'ils représentaient, était à la veille d'être rétabli par le Souverain Pontife. Cette société aurait eu, dès lors, trois établissements au Canada : un à chaque extrémité et un au centre. Il est facile de se figurer, avec l'activité que portent partout ces vaillants apôtres, quel bien ils auraient fait en notre pays, tant dans l'éducation que dans le ministère des âmes.

Le dernier des prêtres français envoyés par Mgr de la Marche à la prière de l'évêque de Québec, l'abbé Champion, se montrait, par son zèle et son efficacité dans le Cap-Breton, le digne émule de MM. Lejamtel et Allain. Malheureusement, une mort prématurée vint l'enlever peu d'années après, au milieu de ses travaux (1808). Le 13 juillet, 1802, le coadjuteur de Québec le félicitait en ces termes de son dévouement apostolique. Il commençait par lui dire que des obstacles imprévus, que nous expliquerons plus tard, empêchaient Mgr Denaut de faire la visite dans les Provinces du golfe, comme il l'avait annoncé.

" Mgr de Québec a remis à l'année prochaine

la visite des missions du golfe. Il ne pourra qu'applaudir à la manière édifiante dont vous administrez la vôtre, lorsqu'il apprendra qu'aux devoirs ordinaires d'un pasteur, vous ajoutez le soin de faire l'école, chose excellente et très propre à consolider la religion dans des esprits mieux instruits que le commun des fidèles. Continuez de vous rendre utile à un diocèse où la moisson est très abondante et les ouvriers très rares.

" Le capitaine Giasson m'a informé que vous vous disposiez à hiverner aux îles de la Madeleine. Il est bien raisonnable que cette chrétienté jouisse à son tour de votre présence et de vos travaux, puisque M. de Calonne ne s'en est pas chargé, comme il me l'avait annoncé l'année dernière. Cet hiver, une fois passé, peut-être vaudrait-il mieux pour les uns et pour les autres, que vous passassiez désormais l'été aux îles de la Madeleine et que vous demeurassiez l'hiver au service de Chéticamp et de Mâgré, qui renferment plus de monde. Au surplus, faites comme vous l'entendrez, jusqu'à ce que Monseigneur de Québec aille sur les lieux et qu'il ordonne.

" Tous les prêtres du diocèse portent l'habit ecclésiastique. Je serais flatté que vous fissiez de même. C'est l'esprit du Concile de Trente, et, là-dessus, nous n'éprouvons aucun obstacle du côté du gouvernement ".

Mgr Denaut qui avait fait, durant l'été de 1801, la visite épiscopale du Haut-Canada, jusqu'à la Rivière-aux-Raisins, se proposait de visiter les provinces du golfe, durant l'année suivante. Il écrivit en conséquence une lettre pastorale pour l'annoncer. Mais un contre-temps qu'il n'avait pu prévoir le força de la remettre à l'année suivante. Les premiers vaisseaux se rendant dans ces parages ne furent en état de mettre à la voile que tard dans l'été, ce qui ne lui eût pas donné le temps de visiter tant de lieux écartés et séparés par d immenses espaces, durant la saison propice. Ce fut pour cela qu'il fut obligé en 1803 de passer par Boston, pour se rendre dans

la Nouvelle-Ecosse. On peut juger par ce fait, combien il était difficile de pénétrer dans ces régions lointaines qui, aujourd'hui, sont si accessibles, grâce aux chemins de fer, mais qui alors étaient presque sans voies de communication.

L'évêque de Québec fut donc obligé d'écrire une seconde Lettre Pastorale, le 11 juin, pour annoncer que sa visite était remise à l'année suivante :

" Pierre Denaut, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque de Québec, etc., etc.

" A tous les catholiques d'Halifax, de l'Ile du Prince-Eouard, de l'Ile Royale, de la baie Sainte-Marie, de Memramcouk et autres lieux de la Nouvelle-Ecosse, Salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

" Vous avez appris, Nos Très Chers Frères, par le mandement de visite que nous vous avons envoyé, il y a plus d'un mois, que c'était notre désir de vous voir et de répandre sur vous toute l'abondance des grâces attachées à notre ministère. Nous nous flattions d'être bientôt témoin des progrès que l'esprit de foi et de religion a faits parmi vous, de réunir notre voix aux vôtres, pour remercier le Seigneur des richesses spirituelles dont il vous a fait part, et de travailler, par nos prières et par le glaive de la parole, à retrancher tout ce qui pourrait mettre obstacle à votre avancement dans les voies du salut. Plus nous considérions la distance où vous êtes du premier Pasteur de ce diocèse, plus nous sentions le besoin que vous avez de notre présence ; plus l'éloignement des temps et des lieux nous séparait de nos enfants chéris, plus nous étions empressé de leur témoigner notre tendresse paternelle, en les visitant. Nous nous proposions de profiter du premier vaisseau qui ferait voile vers quelqu'un de vos ports ; mais la Providence en a disposé autrement. Aucun bâtiment d'Halifax, ou d'aucune autre partie de la Nouvelle-Ecosse, n'a encore

paru dans la rade de Québec ; et les vents constamment opposés auraient empêché notre voyage, quand même nous eussions trouvé quelque moyen de nous embarquer. Nous sommes donc forcé pour les raisons susdites, et vu la saison avancée, de remettre à l'an prochain la visite de vos missions ; et la douleur que nous ressentons de ce retardement n'est adoucie que par l'espérance que Dieu nous donne de recueillir une plus abondante moisson, lorsque vous aurez produit, pendant le cours de cette année, de nouveaux fruits de salut et de justice. Nous voulons en conséquence, que notre mandement pour la visite, en date du vingt d'avril dernier, soit regardé comme non avenu et de nul effet et nous vous exhortons à mériter, par vos prières et par la sainteté de votre vie, que le Pontife Eternel, dont nous exerçons les fonctions, malgré notre indignité (Luc. 1, 78), se lève pour vous visiter avec les entrailles de sa miséricorde ".

L'infatigable abbé Sigogne travaillait avec un grand succès à réformer les abus qui avaient pris racine dans ses deux missions. L'évêque de Québec l'avait encouragé de tous ses efforts, comme on l'a vu, et il continuait avec son coadjuteur à applaudir à son zèle, et à le fortifier d'utiles conseils. Non content de cela, ils envoyaient des présents à ses missions, et employaient pour cela les bons offices de son compatriote, l'abbé Louis-Joseph Desjardins qui assistait alors le curé de Québec, et qui correspondait régulièrement avec le curé de la baie Sainte-Marie. On va voir dans la suite de la lettre ci-après de l'abbé Sigogne à l'abbé Desjardins [1], que M. Burke lui causait des embarras, comme il en avait occasionné aux missionnaires du Détroit (17 septembre 1802).

" J'ai reçu, il y a peu de temps, une chasuble com-

1—Ne pas confondre cet abbé Desjardins qui fut longtemps aumônier de l'Hôtel-Dieu de Québec, avec son frère l'abbé Philippe Desjardins, qui retourna en France et mourut vicaire-général à Paris.

plète dont l'envoi m'a été annoncé par une lettre de votre part que j'ai reçue, il y a treize ou quatorze mois, et le paquet était demeuré à Halifax. Je désirerais savoir si cette chasuble nous est envoyée de la part de Monseigneur ; ou si c'est un effet de votre bonté pour nous. Dans les deux cas, recevez néanmoins mes remerciements très sincères. J'avais auparavant reçu un envoi de livres. J'en ai disposé de la plus grande partie *gratis*, en faveur des pauvres gens qui en avaient besoin, et l'argent que j'ai reçu des autres, je l'applique au mérite de nos pauvres églises.

" S'il n'y avait qu'une cinquantaine de lieues d'ici à Québec, je m'y serais transporté. Mes affaires vont assez mal, depuis qu'un nouveau M. Burke est à Halifax : un peu trop de précipitation de sa part gâte terriblement ma besogne. Il me semble qu'il croit mieux voir, d'où il est, le vrai état des choses ici, que moi qui y suis constamment. Je vous avoue que je ne sais qu'en penser. Je crains les conséquences de ses préjugés, moins pour moi encore que pour mon troupeau. Si cela ne finit, je ne puis rien faire. Il faudra que je passe sur de très grands abus. Eloigné comme je suis de tout autre prêtre, sans aucun secours, sans aucune société, à moins que je n'abandonne mon poste, pour aller visiter les Anglais qui me reçoivent toujours avec politesse, sans d'autres pouvoirs que les pouvoirs ordinaires, ce qui n'était pas le cas sous ses prédécesseurs [1]. Je me trouve très embarrassé, je n'ose pas écrire de cela à Monseigneur. La malice ou l'injustice criante de deux ou trois particuliers, à laquelle je crois devoir m'opposer fortement, m'occasionne ceci. Ils ont été porter des plaintes et ont fait des rapports à

1—Ces deux prédécesseurs étaient, on le sait, M. Jones et le premier M. Burke. On voit par ce passage de l'abbé Sigogne que le second M. Burke, qui s'était plaint si amèrement à Mgr de Dublin de n'avoir pas assez de pouvoirs, les restreignait terriblement à l'égard du saint abbé Sigogne.

M. Burke. Il les a crus, m'a blâmé, et, en apparence, a montré une espèce d'indignation, par des paroles et par des actions, sur mes procédés à leur égard, et ceci répandu parmi mon monde, y jette le trouble, quoique je les tienne encore tous réunis, malgré leurs querelles qui se sont échauffées jusqu'à menacer de coups de couteau ; et cette réunion n'avait point encore eu lieu depuis le commencement des établissements. Il faut pour cela que je fasse le sacrifice de mes intérêts, et je commence à me trouver absolument réduit. Je suis maintenant plus pauvre qu'à mon arrivée ; je suis obligé de prendre patience, crainte qu'en voulant trop exiger, je ne cause une division sans remède. M. Burke ne paraît pas croire mes excuses et traverse mes efforts par ses propos. Il daigne à peine m'écrire. La visite de Monseigneur qui devait avoir lieu l'été dernier, me faisait espérer une fin à cela. Mais, pour mon malheur, quelque démon l'a empêchée. Monseigneur eût vu par lui-même l'état des choses, et nous sommes si écartés ici et de si peu de conséquence encore, que je désespère d'avoir jamais le bonheur de voir un évêque ".

Il y avait à peine un an que l'abbé Burke était à Halifax, que déjà il avait porté le désarroi dans la mission de l'admirable abbé Sigogne, au point que celui-ci se décourageait et parlait de s'en aller ailleurs, porter la parole de vie dans quelque coin, plus à l'abri des tracasseries qui lui venaient d'Halifax. Nous laissons le lecteur définir ce caractère de M. Burke qui se montrait là-bas ce qu'il avait été au Détroit, précipité, tyrannique, portant le trouble là où régnait la paix. Il faut que l'austère et réservé abbé Sigogne ait été bien exaspéré pour qu'il allât jusqu'à proférer les véhémentes protestations qu'on vient d'entendre. Heureusement que les consolations continuèrent à lui venir de Québec et relevèrent son courage.

L'abbé Sigogne se vit tellement embarrassé qu'il

crut devoir informer Mgr Denaut de sa situation et se défendre contre les accusations qu'il prévoyait de la part de M. Burke.

" Comme dans l'exercice du saint ministère, écrivait-il le 27 février, 1803, j'ai besoin de toute la confiance du peuple qui m'est confié, et M. Burke à Halifax par un zèle trompé et précipité, ainsi que par plusieurs questions déplacées, faites à quelques-uns de mes paroissiens, comme ils le rapportent, ayant occasionné quelques méfiances sur mon compte, dans certains esprits remuants, comme je pense bien encore que, d'après le sérieux qu'il met dans cette affaire, il n'aura pas manqué d'en informer Votre Grandeur ; pour me justifier, j'ai prié les paroissiens de lui adresser eux-mêmes une lettre sur ce qui se passe. On en a fait un double également signé et déposé dans les papiers de l'église dans chaque paroisse.

" J'ai pris cette précaution, afin qu'au temps de la visite, je puisse vous donner preuve de la vérité et de ma sincérité. Ma conscience ne me reproche sur aucun des articles où M. Burke me blâme trop précipitamment et sans m'avoir entendu. La plus grande faute a été que ce qu'il m'a écrit, à trois fois différentes, a été plus tôt su du peuple que connu de moi. Il en résulte maintenant bien des inconvénients qui m'ont obligé de prendre cette mesure auprès de Votre Grandeur. Néanmoins, je suis assuré qu'à l'exception de deux ou trois mutins évidemment dans l'erreur, tous sont venus à mes genoux demander et recevoir la pénitence. Je crains que la mésintelligence qui semble continuer entre M. Burke et moi, n'aille plus loin".

L'abbé Burke se préparait évidemment à faire au pauvre abbé Sigogne, isolé et loin de tout défenseur, une guerre semblable à celle qu'il avait déclarée à M. Dufaux. Par bonheur, l'abbé Burke était connu plus que jamais à Québec. D'ailleurs, Mgr Denaut était à la

veille de partir pour sa visite dans la Nouvelle-Ecosse. A son passage à la baie Sainte-Marie, il put connaître personnellement l'abbé Sigogne, se convaincre de ses propres yeux du grand mérite de ce missionnaire, de son zèle d'apôtre et du bien extraordinaire qu'il faisait dans sa double mission. Il le consola, l'encouragea, et lui promit son entière protection. Grâce à cela, l'abbé Burke en fut pour ses frais de querelle. Il rencontra dans l'abbé Sigogne un lutteur armé, en état de le combattre vaillamment à armes égales.

La lutte dura près de sept ans, sept années de patience, silencieuse pour l'abbé Sigogne, mais d'une fermeté inébranlable. Enfin l'abbé Burke dut s'avouer vaincu et fit sa paix avec le curé de Sainte-Marie. Celui-ci l'annonçait à Mgr Plessis le 29 avril, 1809.

" J'ai eu l'honneur de la visite de M. Burke. Le temps que nous avons été ensemble, il m'a témoigné toutes sortes d'amitiés. Je n'entretiens et je n'ai jamais entretenu aucunes préventions contre lui ".

A la fin de la lettre qu'on va lire, adressée par Mgr Plessis à l'abbé Ciquard, alors missionnaire à Frédéricton, N. B. (2 mars, 1803), on trouvera une nouvelle preuve des obstacles que mettait le gouvernement de Québec à laisser entrer dans la province d'autres prêtres français. Cette lettre fait voir aussi quels apôtres admirables étaient ces exilés.

" J'ai lu avec beaucoup de consolation, dans votre lettre du 5 février, les paroles édifiantes et dignes d'un ouvrier apostolique: " Vous ferez bien de moi tout ce " que vous voudrez. Je ne vous demanderai, ni ne vous " refuserai jamais rien, et dès que vous me croirez bon " à quelque chose, vous me trouverez parfaitement sou- " mis à vos volontés... Je suis disposé à quitter ou à " garder sans peine et sans regret la mission que j'ai, etc ". Cela ne sert qu'à justifier l'idée que j'ai toujours eue de votre vertu et de votre obéissance. Je vais la mettre à

une douce épreuve, en vous annonçant pour nouvelle mission, celle de Caraquet et de ses dépendances.

" M. Joyer demande de revenir dans le diocèse de Québec, mais le gouvernement rend cela difficile pour des Français ".

L'évêque de Québec fit en 1803, comme il l'avait annoncé, la visite épiscopale des provinces du golfe Mais avant de l'y suivre, il n'est pas inutile de dire quelques mots de la visite qu'il fit en 1801 dans le Haut-Canada. Ce coup d'œil fera mieux juger de l'immensité des travaux qu'imposait le soin d'un diocèse qui avait sept à huit cents lieues d'étendue. On a peine à comprendre comment les évêques pouvaient y suffire Mgr Denaut ne se contenta pas de visiter les différents établissements catholiques du Haut-Canada, où il confirma plus de deux mille personnes ; mais, à la prière de l'évêque de Baltimore, il traversa la rivière de Détroit, fit la visite de la paroisse de Sainte-Anne et se rendit jusqu'à la Rivière-aux-Raisins. Il est curieux de lire le récit de cette visite, qui a été consigné dans les registres de cette paroisse, aujourd'hui conservés à Monroe, Michigan.

" Le dix-huit juin mil huit cent un, M.Pierre Denaut, évêque catholique de Québec arriva vers les trois heures de l'après-midi à la Rivière-aux-Raisins, et débarqua devant la maison de M. J. B. Réaume, père, où M. J. Dilhet, curé de la paroisse, le reçut sans solennité, après lui en avoir fait l'offre que M. l'évêque refusa. Il fut introduit dans la susdite maison par M. le curé, et il y entra avec M. Michel Levadoux, grand-vicaire de M. l'évêque de Baltimore, M. Marchand,curé de l'Assomption du Détroit, et M. Payet, son secrétaire. M. Hubert Lacroix fit à Mgr l'évêque un compliment au nom de tous les paroissiens, à la fin duquel un grand nombre qui étaient présents se mirent à genoux pour demander la bénédiction de M. l'évêque qu'il donna à tous sur-le-champ. Il demanda ensuite qu'on lui préparât des voitures pour aller à

l'église, et elles se trouvèrent prêtes à l'instant. Il y entra aussitôt, et dans toute la route, il fut accompagné de près de cinquante hommes à cheval, et d'autres en grand nombre à pied. Devant toutes les maisons, on se présentait à genoux pour recevoir la bénédiction. Arrivé à l'église, après une légère collation pour rafraîchissement, il y entra pour donner la bénédiction solennelle qui fut précédée d'un discours prononcé par M Levadoux, qui annonçait que M l'évêque de Baltimore, Jean Carroll, avait prié M. l'évêque de Québec de donner la confirmation dans cette paroisse, et l'ordre que l'on suivrait à cet égard les jours suivants.

" Le dimanche qui était le jour suivant, M. l'évêque de Québec après un discours sur le sacrement de confirmation, administra ce sacrement à ceux qui se présentèrent à la Sainte-Table pour ce sujet. Il en fit de même les deux jours suivants ".

Lors de la visite de Mgr Denaut à la Rivière-aux-Raisins, il y avait à peine sept ans que l'abbé Burke l'avait quittée. Grâce au zèle intelligent de M. Levadoux, ce même grand-vicaire que M. Burke qualifiait de *fou* et l'administration de *sottise*, cette paroisse avait été pourvue d'un curé qui lui donnait une forme régulière. La tranquillité y régnait, et l'évêque de Québec eut la consolation de constater le bien qui s'y faisait. Il fut heureux de faire la connaissance du grand-vicaire Levadoux, en qui il reconnut les mérites et les vertus ecclésiastiques d'un disciple de M. Olier.

Avant de raconter la visite de Mgr Denaut dans les Provinces Maritimes, il nous faut répondre à une accusation qu'on lit à la page 77 des *Memoirs*. " In 1803, Nova Scotia was visited for the first time by a Bishop of Quebec. One hundred and ninety-nine years had elapsed since the torch of faith had been lighted on these shores : for one hundred and twenty-five years there had been a succession of Bishops at Quebec claim-

ing jurisdiction over the Church in this country, but neither in time of peace, nor time of war, did they bless with their presence and Episcopal ministrations the faithful Acadians ".

Voilà une grave accusation portée contre l'épiscopat canadien en général, accusation qu'un écrivain sérieux est censé ne pas faire sans fondement. Voyons si elle tient devant la critique. Dès l'année 1685, Mgr de Saint-Vallier, choisi par Mgr de Laval pour lui succéder sur le siège de Québec, commença en qualité de vicaire-général, la visite du diocèse qu'il était appelé à gouverner. L'année suivante, il se rendit dans les parages du golfe, et pénétra jusqu'à Port-Royal. Le rapport qu'il fit de son voyage est une des pièces les plus intéressantes de l'histoire ecclésiastique de ce temps. Les années qui suivirent jusqu'en 1713, furent marquées par une suite de guerres incessantes entre le Canada et les colonies anglaises. A aucune époque, les expéditions, de part et d'autre, ne furent plus fréquentes. Durant un voyage que Mgr de Saint-Vallier entreprit pour se rendre en France, où l'appelaient les affaires du diocèse, il fut pris et retenu captif en Angleterre. Ce ne fut qu'en 1713 qu'il put revenir à Québec. Depuis 1701 jusqu'à cette même date de 1713, la guerre avait été plus que jamais acharnée entre le Canada et les colonies anglaises. Celles-ci avaient pris l'Acadie pour but principal de leurs attaques. Envahie en 1704, elle le fut de nouveau en 1710, et conquise définitivement alors par l'Angleterre. A partir de ce jour, tout accès dans la Nouvelle-Ecosse fut interdit aux évêques de Québec. Le gouvernement de la province soumettait même à toute espèce de difficultés et de tracasseries les prêtres qui desservaient les Acadiens. L'auteur des *Memoirs* n'aurait eu qu'à consulter un écrivain bien connu, Francis Parkman, pour voir que le gouvernement anglais avait même formé le projet de chasser tous les prêtres français de la Nou-

velle-Ecosse pour les remplacer par d'autres qui auraient été demandés directement au Pape, (" *replacing the French priests by others to be named by the Pope at the request of the British Government* ";) *Montcalm and Wolfe*, vol. I, page 107. En 1749, Mgr de Pontbriand ayant risqué d'envoyer un prêtre canad en, l'abbé Brassard, aux Acadiens de la Nouvelle-Ecosse qui l'en avaient conjuré, ce prêtre ne se fut pas plus tôt présenté devant le conseil de Port-Royal pour demander son autorisation, qu'il reçut ordre de sortir immédiatement de la Province [1]. Qu'on se figure l'accueil qu'aurait reçu l évêque de Québec, s'il avait osé s'y montrer en personne. Il en fut de même durant toute la période de la domination française. La situation ne fit qu'empirer au commencement du régime anglais. On sait toutes les peines qu'avait à se maintenir dans la Nouvelle-Ecosse un seul missionnaire français. Nous ne répèterons pas ici ce que nous avons dit à ce sujet en parlant de l'administration de Mgr Briand. Son successeur, Mgr Hubert, après avoir visité tout son diocèse jusqu'au Détroit, entreprit de se rendre jusqu'à Halifax ; mais, usé par l'âge et les infirmités, il ne put exécuter qu'une partie de ce projet. Il pénétra néanmoins jusque dans la baie des Chaleurs, d'où il revint presque mourant [2]. Ses deux successeurs, Mgr Denaut et Mgr Plessis, visitèrent l'un après l'autre les Provinces Maritimes. Ce court exposé met à néant l'accusation portée par l'auteur des *Memoirs*. Celui-ci dans son ouvrage se montre plus injuste à l'égard de nos Evêques que les écrivains protestants eux-mêmes, qui leur reprochent d'avoir montré plutôt un excès de zèle que de l'indifférence. L'auteur des *Memoirs* s'est appliqué, au contraire, à faire

1—*Lettre de l'abbé Brassard à Mgr de Pontbriand, à Beaubassin*, le 2 juin, 1749.

2—Voir *Les Evêques de Québec* par Mgr Têtu, p 406.

croire qu'ils se confinaient chez eux et négligeaient des devoirs essentiels.

Au commencement de l'été de 1803, l'évêque de Québec était en route pour la Nouvelle-Ecosse. Voici les noms des principaux endroits qui font connaître l'itinéraire de cette longue course apostolique : Longueuil, Saint-Jean, Burlington, Charlotte-Bay, Boston, Sainte-Marie, Tousquet, Sainte-Anne du Cap-de-Sable, Halifax, Charlottetown, Arichat, Chéticamp, Pictou, Tracadie, Miramichi, Richibouctou, Memramcouk, Sainte-Anne sur la rivière Saint-Jean et Madawaska.

Le passage de Mgr Denaut à la baie Sainte-Marie fut un évènement pour cette paroisse, et une époque dans la vie de M. Sigogne.

Cet homme de Dieu qui se mettait à genoux pour écrire à son supérieur ecclésiastique, conserva toute sa vie un touchant souvenir de cette visite pastorale. " Permettez-moi, lui mandait-il quelque temps après, d'admirer votre zèle et de m'en féliciter moi-même Le voyage difficile et long que vous avez entrepris, l'été dernier, pour le salut des âmes, m'a agréablement surpris et édifié. J'ai reconnu un homme apostolique. Que le Seigneur soit à jamais béni de vous avoir inspiré le dessein... de visiter notre pays nouveau et écarté... On a déterré, il y a quelque temps, ici, une très belle pierre, bien polie sur une face ; elle sera apportée au plus tôt auprès de l'église (de Sainte-Marie), pour servir de monument et perpétuer le souvenir de la première visite d'un homme apostolique en ce pays, en gravant dessus avec le ciseau (ce que je puis bien faire) la date de l'année et du jour de l'arrivée de Votre Grandeur ".

A Halifax, Mgr Denaut craignit tout d'abord de voir recommencer les troubles qui avaient si longtemps désolé cette congrégation. L'abbé Burke n'avait pas eu assez d'autorité pour faire rentrer les choses dans l'ordre.

" Je ne puis vous dissimuler, écrivit l'évêque au co-

mité, (28 juin), la surprise où m'a mis votre règlement ou code nouveau. Je m'attendais à des observations de votre part, et non pas à des décisions absolues. Un évêque, dans son diocèse, reçoit avec bonté et écoute de même des suppliques et des représentations ; mais il décide, il juge et donne des ordres, d'après les lois établies et les usages reçus ; et, dans les choses communes, il prononce d'après sa conscience, pour procurer la plus grande gloire de Dieu et le bien des peuples. Ses décisions et jugements ont force de lois du pays qui le reçoit : par la même raison, des catholiques, changeant de diocèse, doivent suivre les lois et les usages établis dans celui où ils fixent leur demeure. Il n'y a point d'exemple du contraire dans le mien, dont l'étendue est de plus de huit cents lieues ; car, quoiqu'il y ait dans cet espace immense deux grandes paroisses formées des émigrations de l'Irlande et de l'Ecosse, elles n'en sont pas moins soumises aux lois civiles du pays, et aux lois ecclésiastiques suivies dans ce diocèse. Pourquoi donc la congrégation d'Halifax voudrait-elle seule faire des lois nouvelles ? Pourquoi refuserait-elle de se soumettre à celles qui sont en force dans toutes les parties de ce diocèse ? Je n'ose en chercher les raisons ; mais je dois vous dire que je ne puis ni ne dois souffrir aucun changement essentiel à l'autorité épiscopale : mon devoir, ainsi que ma conscience, s'y oppose. Nulle part le curé ou missionnaire n'est exclu d'aucune assemblée pour quelque affaire qu'on y traite ; mais il y doit être appelé, y présider ; et toutes résolutions prises sans sa participation seraient sans force.

" Je conclus, Messieurs, que, selon l'usage et mon droit, je laisserai à M. Burke, qui, en sa qualité de vicaire-général, est mon représentant dans la Nouvelle-Ecosse, Cap-Breton, Ile Saint-Jean mon ordonnance en conséquence de la visite faite en cette paroisse, avec ordre

exprès à ce Monsieur de m'informer, sous trois mois, de son exécution ".

La haute autorité de l'évêque de Québec triompha de toute opposition :

" Je suis charmé, écrivit-il le 3 juillet, que vous reconnaissiez, dans le choix que j'ai fait de M. Burke pour vous gouverner, une marque évidente des soins que je prends de votre Eglise ; et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour fournir à un digne sujet l'assistance que semblent exiger ses pénibles fonctions. Regardant votre nouvel établissement pour l'éducation comme un des moyens les plus propres à la propagation de notre sainte religion dans cette partie de mon diocèse, je ferai assurément tous mes efforts pour l'appuyer auprès de la puissance civile, et pour vaincre tous les obstacles qui pourraient arrêter un projet si utile ".

Il faut lire tout le Registre tenu pendant la visite de Mgr Denaut par son secrétaire, l'abbé Lartigue, plus tard premier évêque de Montréal, pour se faire une idée du bien immense que le Prélat procura par son zèle et par la sagesse de ses nominations et de ses ordonnances. Il confirma plus de huit mille huit cents personnes. L'extrait suivant du Registre, pour la partie de l'île Saint-Jean, fera voir avec quelle exactitude il se rendait compte de tous les détails.

" La mission de M. Mac Eacharn comprend : Charlottetown, Tracadie, Saint-André, Hâvre-des-Naufragés, Pointe-de-l'Est, Baie de Fortune, Trois-Rivières . . .

" De tous les districts de la mission de M. Mac Eacharn, il n'y a que les Trois-Rivières qui aient une chapelle.

POPULATION DES DIVERS DISTRICTS DE LA MISSION DE M. MAC EACHARN

| | Ames. |
|---|---|
| Hâvre-aux-Naufragés et Pointe-de-l'Est | 483 |
| Trois-Rivières | 177 |
| Fortune Bay | 83 |
| Saint-André | 454 |
| | 1197 |
| Tracadie | 425 |

" La mission de M. Pichard se compose de Rustico, Malpec, Cascumpèque et Tagueniche.

POPULATION

| | Ames. |
|---|---|
| A Rustico, il y a | 297 |
| A Malpec | 396 dont 103 Ecossais et 31 sauvages. |
| A Cascumpèque | 65 |
| A Tagueniche | 102 |

A Malpec, il y a 18 anglais et 13 sauvages.

A Rustico, le presbytère et la chapelle sont sans ornements, à Malpec de même, à Tagueniche de même, à Cascumpèque rien.

" Les Ecossais de Malpec sont desservis par M. Mac Eacharn. Il y a 353 âmes. A Bédèque, il y a 4 familles. A la Rivière-des-Blancs, 5, toutes desservies par Rustico, ainsi que l'île de Lennox, habitée par 18 familles sauvages.

" Le nombre des catholiques de Charlottetown et des environs est de 348 ".

Le P. Fitz-Simons y remplaça l'abbé de Calonne qui alla relever à Rustico l'abbé Pichard, chargé de la paroisse de Tracadie, sur la côte voisine de la Nouvelle-Ecosse [1].

1—Si l'on veut savoir avec quel soin les évêques de Québec faisaient la visite épiscopale, l'on n'a qu'à consulter l'ouvrage de Mgr Têtu intitulé : *Les Evêques de Québec*, pages 232, 347, 390, 406.

L'évêque de Québec termina sa mission laborieuse par Madawaska, où il n'arriva que le 19 octobre. Cinq mois et demi s'étaient écoulés depuis son départ de Longueuil.

L'évêque de Québec cherchait depuis longtemps un prêtre pour la paroisse de Memramcouk, qui était en souffrance sous l'administration de M. Power. Le 27 juillet 1802, il avait écrit à M. Bédard, missionnaire à Richibouctou :

" Mes espérances de procurer un prêtre à Memramcouk sont évanouies pour cette année. Je les avais fondées sur un prêtre romain de la nouvelle société de la Foi de Jésus, qui a hiverné à Québec. Nonobstant toutes mes sollicitations, il a pris un autre bord. Je connais ici un curé qui accepterait cette place avec joie (M. Vézina). Mais il faudrait quelqu'un pour le remplacer dans sa cure, et il n'y a personne. Les sujets nous manquent absolument. Faites donc comme vous pourrez, en attendant mieux. Mais prenez un peu plus de précautions pour les voyages. Quand vous vous tueriez par des imprudences, le diocèse n'en serait pas plus riche, ni Dieu plus glorifié ".

Lors de sa visite à Memramcouk en octobre, 1803, Mgr Denaut y plaça l'excellent M. Ciquard qui fut en même temps chargé de l'entretien de M. Power et de lui donner la juridiction qu'il lui plairait. M. Ciquard desservit Memramcouk jusqu'en 1812, qu'il fut remplacé par un prêtre canadien, l'abbé Brodeur. En récompense de ses longs services, l'abbé Ciquard, rappelé à Québec, eut en partage la facile cure de Saint-François-du-Lac, en attendant qu'il allât passer le reste de ses jours chez ses confrères de Saint-Sulpice, à Montréal. On verra de même, ci-après, les autres prêtres français des missions du golfe, récompensés de la même manière, rappelés au centre du diocèse et pourvus de belles et reposantes positions, s'ils étaient encore capables de tra-

vailler, ou sinon, placés à l'abri de tout souci, dans l'excellente retraite de l'Hôpital-Général.

Un des premiers et des plus méritants de ces prêtres à qui l'évêque de Québec aurait voulu donner quelques années de repos, avant de mourir, était l'abbé de Calonne. Ce vieillard sexagénaire, fatigué des terribles secousses de la révolution et de plusieurs années d'exil, soupirait, plus que tout autre, après ce repos. Il avait prié Mgr Denaut de lui trouver une petite retraite pour y finir ses jours dans la solitude, le silence et la prière. Mgr Denaut et son coadjuteur espéraient exaucer ses vœux et lui cherchaient un remplaçant à l'île Saint-Jean lorsqu'un obstacle imprévu les arrêta. Le 1er juillet, 1804, Mgr Plessis écrivait à M. de Calonne :

" Monseigneur de Québec n'a pu obtenir de notre lieutenant-gouverneur (Milnes) la permission de vous introduire dans cette province. Il s'y est absolument refusé, par une défiance incompréhensible de tous les Français, quoiqu'il n'ait de reproche à faire à aucun des ecclésiastiques de cette nation, qui se sont joints à nous jusqu'à présent. La Providence, en permettant qu'une affaire indispensable vous appelle en Angleterre, vous offre un moyen sûr de lever cet obstacle ; car il vous sera aisé de vous munir, auprès des ministres, de passeports, recommandations, etc., auxquels le gouverneur ne pourra résister. Une fois rendu ici, vous y jouirez, je l'espère, de tout le repos que vous pourrez désirer. Les agitations que vous avez éprouvées depuis le commencement de la révolution française, serviront à vous en faire mieux savourer la douceur. Il ne tiendra ni à Monseigneur ni à moi que vous n'y soyez parfaitement bien. Ne croyez pas qu'on s'effraye de votre âge. Nous avons dans ce diocèse des prêtres beaucoup plus âgés dont la ferveur et l'activité font la confusion des jeunes ".

L'abbé de Calonne avait été obligé de partir pour l'Angleterre, pour régler d'importantes affaires de famille.

" Il me paraît, écrivait-il, au moment de son départ, que la Providence ne veut pas que je me rende cette année à Québec, puisque la stricte justice m'oblige de me rendre à Londres. Un des amis communs de mon frère et de moi perdrait une somme de mille livres sterlings qui ont été employés dans la ferme de mon frère, si je ne me présentais pas moi-même en justice, pour faire valoir ses prétentions sur la succession de mon frère, et en démontrer la justice ".

Dans une autre lettre que Mgr Plessis adressa à l'abbé de Calonne à Londres (novembre, 1806), il le priait de ne rien négliger, pour se trouver un remplaçant à l'île Saint-Jean, parmi les prêtres français qui, ajoutait-il, " battaient les pavés de Londres, sans être utiles à l'Eglise ".

L'Eglise du Canada était menacée alors de perdre tous les prêtres français venus depuis la révolution. Un ordre en conseil, passé le 31 août, 1803, enjoignait " à tous français non naturalisés d'avoir à quitter le pays, c'est-à-dire à ceux arrivés depuis le 1er mai, 1792, lesquels doivent quitter avant la fin du mois ".

Mgr Plessis s'empressa de conjurer le gouverneur de ne pas comprendre, dans cet ordre, les prêtres français employés dans le diocèse. Ce fut à grand'peine qu'il y réussit, tant ce gouverneur était défiant et surtout dominé par son entourage.

L'évêque de Québec ne manqua pas de profiter du voyage de l'abbé de Calonne en Angleterre, en faveur des missions du golfe. Il lui avait écrit à ce sujet, le 4 janvier, 1805, au moment où l'abbé de Calonne allait quitter l'île Saint-Jean :

" Je me réjouis de votre départ pour Londres, où j'ai confiance que vous ferez les meilleures affaires pour la religion et pour le soutien de la foi, dans ces parties de mon diocèse qui ont un grand besoin de secours spirituels. J'approuve très fort votre projet d'amener ici

deux prêtres écossais, l'un pour l'île Saint-Jean qui partagerait les pénibles travaux de M. Mac Eacharn, et l'autre qui soulagerait M. Mac Donald, dans la grande étendue de ses dessertes, à laquelle il est impossible qu'il suffise seul.

" Je souhaite aussi que vous puissiez trouver trois autres prêtres émigrés qui consentent à venir exercer leur zèle dans quelque autre partie de l'île ou ailleurs : je ne suis point étonné d'apprendre que l'église de Malpec soit bien fournie et décemment ornée : elle était à vos soins. J'attends avec impatience le printemps, pour vous voir et vous embrasser ".

La profonde estime que l'évêque de Québec avait conçue pour l'abbé Sigogne, l'engageait à l'obliger en tout ce qui était en lui. Il se faisait au besoin son commissionnaire et n'épargnait pas les présents à sa mission. En lui expédiant un calice et autres objets d'église, il lui disait (24 juillet, 1804) :

" Je vous remercie de tous vos beaux compliments : je suis charmé de votre reconnaissance et de celle de tout votre peuple ; je vous laisse la manière de me la témoigner ".

L'église d'Halifax n'était pas oubliée dans les générosités que faisait l'évêque de Québec aux différentes missions de son immense diocèse. On sait jusqu'à quel point ses prédécesseurs avaient été prodigues à l'égard de cette même mission d'Halifax, au point que les autres auraient dû en être jalouses. Le 26 juillet, 1804, Mgr Denaut annonçait en ces termes à l'abbé Burke un cadeau de trente louis.

" Votre compte chez M. Amyot pour les articles que vous recevrez est de quarante-six louis, je vous en donne trente : vous m'en enverrez seize ".

L'abbé Burke remerciait Mgr Denaut en ces termes (25 mars, 1805) :

" J'ai à remercier Votre Grandeur de la bonté

qu'elle a eue de me faire un présent d'argenterie si superbe. Jamais les bonnes gens d'Halifax n'ont vu rien de semblable".

Les évêques de Québec et celui de Baltimore étaient en correspondance régulière, afin de s'entendre sur les besoins respectifs de leurs diocèses.

On va voir par la lettre suivante de Mgr Plessis à Mgr Carroll que, non-seulement l'évêque de Québec faisait tout en son pouvoir pour subvenir aux missions de son diocèse, mais même qu'il étendait sa charité pastorale jusqu'au delà de la frontière voisine. Dans une lettre datée du 20 février, 1806, il écrivait à Mgr Carroll :

" J'apprends qu'il y a, sur le lac Champlain, plus de deux cents familles catholiques qui désireraient beaucoup l'apparition d'un prêtre, dont elles sont dépourvues. Quoique mon clergé ne soit pas assez nombreux pour étendre ordinairement ses soins jusque-là, cependant si Votre Grandeur n'a personne qui puisse y aller cette année, je ferai mon possible, avec votre agrément, pour envoyer un prêtre y passer quatre ou cinq semaines, dans le cours de l'été prochain. Sur tout cela, je supplie Votre Grandeur de me faire connaître ses intentions.

" J'ai appris avec beaucoup de consolation, Monseigneur, que le Saint-Siège avait érigé votre église en métropole, et que vous étiez sur le point d'avoir des suffragants. Un semblable établissement serait très désirable dans ce pays-ci, mais il est très probable que le gouvernement y mettrait opposition. Cette circonstance me force d'attendre des temps plus heureux, ou de recourir à quelque autre moyen d'établir solidement le royaume de Dieu dans ce diocèse que je recommande à vos prières, avec bien de la confiance".

L'évêque de Baltimore sut gré à Mgr Plessis du service qu'il lui avait rendu en faveur des catholiques du lac Champlain. Le 20 novembre suivant, Mgr Plessis lui disait que l'abbé Signay, plus tard évêque de Québec

qui avait fait la mission du lac Champlain, y retournerait l'année suivante, et qu'il enverrait chaque année un missionnaire de ce côté, jusqu'à ce qu'un prêtre des Etats-Unis y pût être placé.

Le 15 juin de l'année suivante, Mgr Plessis mandait encore à Mgr Carroll :

" Je me suis fait l'honneur de vous écrire au mois de novembre dernier, tant pour vous informer du progrès de la mission entreprise sur le lac Champlain par l'abbé Signay, que pour vous prier de me permettre de l'autoriser à y absoudre des cas réservés au Saint-Siège, ainsi que les autres ecclésiastiques qui pourraient, de votre agrément, être parmoi envoyés dans quelque autre partie de votre diocèse. J'ai promis aux catholiques de ce premier endroit, réunis auprès de la rivière Chazy, comme dans le lieu le plus central, de les aller voir, lorsqu'ils auraient construit leur chapelle, et de leur administrer la confirmation, si vous l'aviez pour agréable. En encourageant cet établissement, je me flatte toujours que, dans le cas de division de votre diocèse en plusieurs, l'évêque auquel écherra l'état de New-York, leur rendra ce service. Ici, j'ai beaucoup à gémir sur la grandeur de la moisson et sur le petit nombre d'ouvriers ".

Dans une autre lettre datée du 24 octobre, 1808, Mgr Plessis entretenait encore l'évêque de Baltimore de la mission du lac Champlain. Entrant d'abord dans des considérations générales, il s'afflige de l'état de l'église persécutée par l'empereur Napoléon, et des inconvénients qui en résultent pour leurs diocèses respectifs.

" Je suis plus affligé que personne du retard qu'éprouve la division de votre diocèse, parce que la connaissance que j'acquiers graduellement du mien, me fait sentir de plus en plus chaque jour, combien il est difficile qu'un seul évêque suffise à une si vaste étendue de pays. Il ne faut pas moins de sept étés pour la visite générale de mon territoire. C'est beaucoup trop. Auss

ai-je formé, à votre exemple, un projet de division déjà agréé du Saint-Siège, mais traversé d'ailleurs par de si puissants obstacles, que je n'espère pas en voir l'exécution. Dieu qui me juge indigne de cette consolation, la réserve apparemment à quelqu'un de mes successeurs.

" Il est vraisemblable que, dans ce moment de crise, vous n'avez pas plus de rapport que nous, avec la cour de Rome. Nous n'apprenons des nouvelles d'Italie que par quelques paragraphes épars sur les papiers publics. Eux seuls nous ont informés des persécutions suscitées au Souverain Pontife, et de la fermeté vraiment apostolique avec laquelle il les a soutenues. Non, il n'y a que la religion catholique qui puisse inspirer tant de courage et d'héroïsme.

" Nous sommes fondés à croire que la Divine Providence ne tardera pas à se servir de l'Autriche, pour délivrer le Pape de l'état d'oppression et de nullité politique où l'a réduit la méchanceté des ambitieux Napoléoniens. Dans quel état violent ne doit pas se trouver maintenant l'Eglise de France, placée entre le despotisme impérial et ce qu'elle doit au Vicaire de Jésus-Christ ? Avouons, Monseigneur, que notre position dans ce continent est beaucoup plus supportable, quoique nous y ayons aussi nos peines et nos traverses.

"A voir l'iniquité aveugle et extravagante qui a conduit Bonaparte dans ses procédés avec l'Etrurie, le Portugal, l'Etat de l'Eglise et enfin l'Espagne, il est difficile de ne pas croire que Dieu s'est tout à fait éloigné de lui. *Homo cum in honore esset non intellexit*, etc. Le bonheur que je souhaite aux Etats-Unis me fait désirer qu'il les préserve de ses insinuations et que quelque citoyen respectable élève la voix et leur ouvre les yeux, comme fit M. Harper en 1798, par son excellente adresse à ses constituants.

" L'embargo qui a été si favorable à notre Province a extrêmement appauvri les habitants du lac Champlain.

M. l'abbé Signay qui avait projeté l'établissement d'une chapelle à la rivière Chazy, d'où il est arrivé tout nouvellement, m'informe que les habitants de l'endroit sont incapables d'en faire les frais et se flattent néanmoins d'y réussir avec le temps.

" Comme il pourrait arriver que dans mes courses épiscopales, j'eusse occasion d'aller visiter cette chrétienté ou quelque autre peuplade dépendante de votre diocèse, je vous prie, Monseigneur, de me permettre d'y donner la confirmation, en même temps que vous voudrez bien que je vous donne le même pouvoir pour ceux des miens vers lesquels vous auriez occasion d'aller ".

Nous en avons assez dit sur l'administration du gouverneur Milnes pour faire voir qu'elle était loin de laisser l'évêque de Québec sans appréhension sur l'avenir de son église. On verra par la lettre suivante adressée à un sulpicien éminent alors à Londres, l'abbé Bourret (25 mai, 1806), que des jours plus mauvais encore se préparaient. Le successeur du gouverneur Milnes, sir James Craig, allait déclarer une guerre ouverte à l'Eglise en réclamant obstinément la nomination aux cures, ce que Robert Milnes ne proposait qu'avec une certaine réserve.

" Il n'est que trop vrai que ce diocèse a perdu, le 17 janvier dernier, son vénérable évêque, Mgr Pierre Denaut, et que cet accident m'a mis à la tête d'une église qui aurait besoin d'être divisée en quatre ou cinq diocèses, pour pouvoir être gouvernée passablement. En examinant la carte, vous concevrez difficilement qu'il soit possible à un seul d'étendre sa sollicitude avec quelque succès depuis le lac Supérieur jusqu'au dehors du golfe Saint-Laurent. Cet espace renferme plus de 200,000 catholiques, et il n'y a néanmoins qu'environ 180 prêtres pour répondre à tous les besoins. Il n'est pas rare qu'un seul curé soit chargé de 12, 15, 1800 et même 2,000 communiants. Ajoutez à cela les difficultés nombreuses

qu'attire le mélange des protestants, et la vigilance continuelle qu'il faut avoir, pour ne pas se compromettre avec un gouvernement qui voit les choses d'après ses principes et fait de temps en temps quelques nouveaux efforts, pour établir ici la suprématie du roi. Tout en luttant là-dessus avec votre ami, sir Robert Milnes, je me flatte encore d'avoir conservé ses bonnes grâces. Vous êtes à portée de savoir où j'en suis réellement avec lui. De crainte de me tromper, je vous prie de le sonder et de me dire, s'il n'aurait pas perdu un peu de la confiance qu'il m'a témoignée, dans les premières années de son administration. Voici quelque chose de plus essentiel. Le bien de mon diocèse semble exiger que j'aie un grand-vicaire à Londres, qui soit un homme connu et accrédité, qui puisse s'introduire chez les ministres ou dans leurs bureaux, détourner adroitement certains coups que l'on cherche à porter à la religion catholique en ce pays, et qui sache avancer prudemment et se montrer avec avantage. Depuis longtemps que vous êtes à Londres, vous devez y connaître tous les ecclésiastiques de marque. Trouvez bon que je vous charge de vous occuper de cette affaire et de me désigner celui que vous croyez le plus en état de remplir cette place. Quoique les hommes de toute nation me soient indifférents, je préfèrerais néanmoins un ecclésiastique anglais, comme étant plus au courant des principes religieux et politiques du gouvernement. Je vous dirai en confidence que sir Robert a combiné, avec l'avocat général de cette province, un plan qui peut avoir des suites bien fâcheuses : ce serait de faire nommer par le gouvernement, tous les curés du diocèse et de leur faire donner des commissions royales pour assurer leurs droits temporels, en même temps que l'évêque leur donnerait la juridiction spirituelle. Mais l'initiative étant passée au Roi ou à son représentant, combien de fois ne pourra-t-il pas arriver que le gouverneur voudrait commissionner un prêtre que l'évêque ne juge-

rait pas digne de la place dont il s'agit. D'ailleurs, ce point n'est pas le seul sur lequel ils entendent empiéter. C'est courir à grands pas à la dégradation du clergé et à la destruction de la religion catholique en ce pays. S'il n'y a pas quelqu'un à Londres qui ait qualité pour prendre connaissance de ces sortes d'affaires et défendre les droits et la liberté du clergé catholique du Canada, ne peut-on pas nous faire beaucoup de mal, avant que nous nous en apercevions ? En voilà assez pour vous mettre au fait des choses. Indiquez-moi donc quelqu'un que je puisse charger de mes intérêts et de mes intentions. Ce sera vous, si vous ne réussissez pas à en trouver un autre ".

Après avoir lu cette lettre, l'abbé Bourret qui consentit à devenir le représentant de l'évêque de Québec à Londres, savait quelle était la situation religieuse du pays, et de quels graves dangers l'Eglise y était menacée. L'administration de sir James Craig ne vérifia que trop les appréhensions de Mgr Plessis. Ce gouverneur qui administra le Canada jusqu'en 1811, n'épargna aucun effort pour asservir l'épiscopat et le clergé et, par eux, tous les catholiques. Mgr Plessis, comme ses prédécesseurs, s'était toujours montré plein de déférence pour les représentants du souverain, tant qu'ils ne dépassaient pas les limites de leurs droits ; mais du moment qu'ils osaient porter atteinte à ceux de l'Eglise, il y opposait une fermeté inébranlable. On sait l'attitude digne et courageuse de Mgr Hubert, lorsqu'il s'agit d'établir une université mixte. Devant des difficultés plus grandes et un gouverneur fanatique et tyran, Mgr Plessis ne fléchit pas un instant. Il faut lire le dialogue, entre sir James Craig et lui, sur la nomination aux cures, publié dans la collection des Mandements, pour se faire une idée du caractère, de l'intelligence et des convictions de ce grand défenseur des droits ecclésiastiques. C'est un chapitre digne des Pères de l'Eglise. Malgré toutes les protesta-

tions de sir James Craig, Mgr Plessis continua à nommer aux cures de son diocèse. Voilà ce qu'étaient nos évêques et particulièrement Mgr Plessis, que l'auteur des *Memoirs*, copiant l'abbé Burke, représente comme de dociles instruments entre les mains du pouvoir civil, n'osant rien faire sans leur consentement (*the Bishop... does not dare do anything without the consent of the Governor General*).

Malgré l'assistance que Mgr Denaut et Mgr Plessis avaient donnée à l'abbé Burke pour attirer des professeurs à son école, celui-ci n'avait pu réussir à s'en procurer. Lui qui, dès 1797, reprochait à Mgr Hubert de ne pas faire venir des prêtres d'Irlande, selon l'avis qu'il lui en avait donné, n'en avait pas obtenu pour sa propre fondation. Il en était réduit à demander à Mgr Plessis de lui en envoyer du séminaire de Montréal. On verra plus loin, qu'en 1817, son école n'avait pas encore un seul professeur et que les catholiques d'Halifax n'avaient d'autres moyens de s'instruire que les écoles protestantes.

" Vous n'avez rien à espérer, lui écrivait Mgr Plessis (9 juin, 1806) de la part du séminaire de Montréal qui suffit à peine à son œuvre, loin de pouvoir l'étendre à d'autres. Je ne vois donc de ressources pour l'établissement de votre école que dans les Jésuites d'Angleterre.

" Avant toutes choses, il faudrait s'assurer d'une licence pour l'ouverture de l'école ; car à quoi bon des professeurs, si l'école n'avait pas lieu ?

" Le P. Fitz-Simons que vous connaissez, dégoûté d'une mission écossaise du Haut-Canada qu'il dessert depuis environ quinze mois, demandant à retourner aux Etats-Unis, je lui ai proposé de travailler auprès des Irlandais de la Nouvelle-Ecosse. Je ne sais s'il prendra ce parti ; s'il le prenait, il serait entièrement à vos ordres pour travailler soit à Halifax, même auprès de vous, soit dans tout autre endroit que vous trouveriez bon de lui assigner.

" Depuis la mort de Mgr Denaut, nous avons perdu M. Jahouin et M. Compain. MM. Lenoir, Cazeneuve, Brunet menacent ruine. Le premier des trois est tout à fait mourant. Voilà comme Dieu visite mon diocèse. Priez pour son évêque ".

Mgr Plessis épanchait les mêmes alarmes, en écrivant peu de temps après à l'abbé Sigogne (21 août, 1806) :

" La mort moissonne mes prêtres. Plusieurs paroisses nombreuses en sont totalement dépourvues, et j'en aperçois de plus grandes qu'il faudra bientôt vider pour en garnir d'autres ".

Quoique l'abbé Burke n'eût personne pour le remplacer en son absence à Halifax, il avait projeté un voyage dans le Haut-Canada, sur lequel il s'était ouvert à Mgr Plessis.

" Je me trouve dans le plus grand embarras, lui répondait l'évêque, (1er octobre, 1806). Vous savez que la tête a tourné à Genest, que Langlais est devenu trappiste, que Louis Bédard est mort subitement. Rodrigue Mac Donell vient d'avoir le même sort, le 25 d'août, jour de la date de votre dernière. Tous ces accidents m'obligent à des changements et à des remplacements nombreux et ne laissent plus de prêtres à ma disposition. Je considère donc votre voyage avec le colonel Burke, comme une chose impraticable, et sur laquelle je suis persuadé qu'il n'insistera pas, lorsque vous lui en aurez fait voir les inconvénients. Les motifs politiques qui vous ont fait projeter ce voyage, quoique très louables en eux-mêmes, doivent néanmoins le céder aux devoirs du pasteur, dont le principal est de garder son troupeau, surtout quand les loups l'environnent et le menacent ".

Le 20 août, l'évêque de Québec répondant à une lettre de M. Mac Eacharn, louait ses Ecossais de leur zèle à bâtir une église, puis il ajoutait :

" The abbé de Calonne intends either to come again

to his former mission, or to send thither a french priest, if he may be allowed to enter into the Province of Lower Canada. So he wrote me in the beginning of May. Whatever priest shall happen to reach your island with recommendation from him, may exercise the same spiritual power or faculties as he did himself ".

Le 9 novembre suivant, Mgr Plessis recommandait à l'abbé de Calonne, alors à Londres, de remettre, de sa part, cinquante piastres à chacun des missionnaires qu'il pourrait obtenir, pour l'île Saint-Jean. Il leur promettait une somme annuelle de 103 piastres, pendant trois ans.

Le 15 juin 1807, Mgr Plessis écrivant à son grand-vicaire à Londres, M. Bourret, lui rappelait que M. de Calonne était décidé, vu son grand âge, à venir chercher une retraite à Québec, et que pour cela, il avait sollicité et obtenu des passeports avant son départ de Londres. " Il est à propos, ajoutait le Prélat, d'envoyer un autre missionnaire à l'île Saint-Jean, puisque vous l'avez à la main. Je voudrais qu'au lieu d'un, vous pussiez en envoyer trois J'ai promis de payer les frais de transport des ecclésiastiques que vous enverriez pour le service de mon diocèse ".

Mgr Plessis ne s'était pas laissé décourager par le refus du gouvernement d'admettre les Pères de la Foi. Il entra en négociations avec le P. Strickland, supérieur des Jésuites en Russie. Voici ce qu'il écrivait à l'abbé Burke, le 24 décembre, 1806 :

" Je vous livre les papiers ci-joints, vous priant de faire passer à Pétersbourg, ma supplique au Saint-Siège, et de prendre les mesures les plus attentives, tant auprès de votre gouvernement provincial, qu'auprès du ministère britannique, pour que les sujets qui vous seront envoyés soient reçus favorablement dans votre ville. Vous concevez combien il serait désagréable qu'ils y éprouvassent le même traitement que l'on a fait ici au

P. Zocchi en 1801. Ce serait compromettre non-seulement votre évêque, mais encore le Saint-Siège qui a la sagesse de ne permettre l'établissement des Jésuites dans les différents pays, qu'autant qu'il présume qu'ils y seront bien vus par les gouverneurs respectifs. Je voulais écrire aussi au P. Strickland ; mais je n'ai reçu vos lettres qu'hier ; la poste part ce soir, et demain c'est le saint jour de Noël qui, dès le jour précédent, s'annonce par de la besogne. Ecrivez vous-même à ce Père ; faites-lui mes compliments et envoyez-lui à cachet volant ma lettre au P. Général et ma requête au Saint-Siège, afin qu'il les transmette lui-même à Pétersbourg. Je prie Dieu de remplir nos vues qui sont dirigées vers sa plus grande gloire ".

Malgré les temps de persécution que traversait le Canada, l'évêque de Québec était tellement accablé du fardeau de son incommensurable diocèse et tourmenté du désir de le diviser, qu'il combina un plan pour y réussir. Il avait jeté les yeux sur un prêtre écossais, homme éminent, pour qui il avait la plus grande estime et qu'il avait créé son grand-vicaire, M. Alexandre Mac Donell, curé de Saint-Raphaël, lequel devint plus tard le premier évêque de Kingston [1]. Il ne fallait pas songer à créer pour le moment un évêché à Montréal. Le gouverneur-général s'y serait opposé de toutes ses forces ; mais le lieutenant-gouverneur Gore, du Haut-Canada, était très bien disposé pour les catholiques, et l'évêque de Québec espérait qu'il consentirait, et peut-être même aiderait à la nomination de M. Mac Donell. Mgr Plessis écrivit à ce dernier le 23 avril, 1807, sur cet important sujet sans lui dire toutefois que c'était lui-même que l'évêque avait en vue pour le futur évêché.

1—L'abbé Alexandre Mac Donell, né à Dumfries, en Ecosse, était venu au Canada en 1803. Il avait remplacé auprès des Ecossais du comté de Glengarry, son homonyme, l'abbé Alexandre Mac Donell, mort la même année.

" I conceive that gouvernor Gore cannot decide upon the important object to be proposed him, unless he receives fresh instructions from home. But if he is well convinced of the propriety of the measure, so as to strongly recommend it to the ministry, I make no doubt of his getting a favourable answer, and much more so, since it is not question (at least, for the present) of obtaining the erection of a new episcopal see, but only of having in that Province a missionary invested with the episcopal character, under a title—*in partibus infidelium.* In the mean time, I hope you'll not fail to write to your friends in England upon the subject, and on my part, I mean to send orders for the same purpose to my grand vicar in London ".

Le 4 juillet suivant, Mgr Plessis écrivait à son correspondant à Rome, M. Boiret, Procureur des Missions Etrangères, pour le prévenir de son projet :

" Je m'occupe maintenant, lui disait-il, d'une chose assez difficile ; c'est de faire agréer au gouvernement l'établissement d'un évêque catholique dans le Haut-Canada. Si la chose prend une bonne tournure, j'aurai l'honneur de recommander au Saint-Siège le sujet qui me semble le mieux calculé pour cette place, et que j'ai déjà mis au nombre de mes grands-vicaires (M. Alexandre Mac Donell) ".

Le 25 octobre de la même année, l'évêque de Québec entretenait le grand-vicaire Mac Donell du même sujet :

" I rejoice at the governor Gore being so well disposed towards the catholic people and clergy. He did me the honor of a very kind answer in which he professes the same benevolence. Thanks to God who holds in his hand the hearts of our rulers, to render them favourable to the gradual establishment of a Bishopric in that extensive Province ! I am ready to make application to the Holy See on the subject, and sure of obtaining immediately episcopal provisions for

any person of my choice, as soon as I shall be informed that government either approuves or even tolerates the measure. I rely upon you to give me the earliest informations on that account ".

Enfin le 31 mars, 1808, Mgr Plessis mandait à l'abbé Lombard de Bouvens, son nouveau grand-vicaire à Londres [1].

" Le gouverneur Gore (Haut-Canada) a donné les meilleures espérances à l'abbé Mac Donell, mon grand-vicaire dans cette partie, et lui a promis de transmettre au ministère la proposition de l'établissement d'un évêque catholique dont il a paru sentir la nécessité. A-t-il exécuté cette promesse ? Sa demande, si elle a été faite, a-t-elle été bien accueillie ? C'est de quoi j'ai lieu de douter, d'après l'idée que j'ai conçue du ministère actuel. Sir James Craig m'a déjà donné des preuves qu'il était peu porté pour la religion catholique. Il s'est plaint à moi avec aigreur, de ce que mes prédécesseurs avaient pris sur eux d'ériger quelques paroisses, quoiqu'ils ne l'aient fait qu'en conséquence d'une loi passée en 1791, qui existe encore, mais qui déplaît beaucoup, parce qu'elle est considérée comme le palladium de l'autorité de l'église catholique de ce pays. Vous devez en trouver au moins un extrait entre les pièces envoyées le printemps dernier à feu M. Bourret, No. 6. Son Excellence sir James m'a semblé peu favorable à l'envoi des prêtres français dans ce pays. Entreprendre d'y en envoyer contre son avis serait une entreprise téméraire. Il faut donc y renoncer jusqu'à de meilleures circonstances. Bornez-vous à en procurer un ou deux à l'île Saint-Jean, et à pourvoir de deux autres l'école d'Halifax, si M. Burke a fait application pour cela à feu M. Bourret, selon que je lui avais conseillé. Une lettre du P. Général des Jésuites, datée de Pétersbourg le 10 sep-

1—L'abbé de Bouvens était aumônier du duc d'Angoulême.

tembre dernier, m'annonce, à la vérité, deux de ses sujets, l'un français, l'autre polonais, destinés à cette station. Mais, outre les obstacles insurmontables qu'ils doivent nécessairement éprouver de la part du gouvernement britannique, je me persuade toujours que leurs supérieurs les retiendront, dès qu'il leur sera connu qu'ils ne peuvent venir dans ce diocèse qu'à la condition expressément portée par le Saint-Siège, d'y vivre sous la juridiction totale de l'ordinaire.

" Il me faudrait, pour le Haut-Canada, un missionnaire qui pût parler la langue des Montagnards écossais. Si vous pouviez mettre la main sur un tel homme, il n'éprouverait aucune difficulté de la part du gouvernement, par là même qu'il serait sujet britannique. J'attends au printemps un prêtre né écossais, M. Farguharson, ci-devant président du collège de Douai, mais qui ne saurait convenir à cette mission, parce qu'il vient dans d'autres desseins, et veut se placer aussi près que possible de la mer. Celui-là aura aussi besoin d'un passeport, comme étant sorti de France depuis la déclaration de la guerre de 1793. Quelque désir que j'aie de le posséder, il ne faudrait pas l'exposer à partir sans cette précaution. J'espère que vous vous introduirez assez dans les bureaux, pour obtenir des passeports en faveur des personnes ci-dessus désignées et pour avancer l'affaire du Haut-Canada mentionnée au commencement de cette lettre. Pour toute autre, il faut surseoir et vous tenir seulement en observation [1] ".

En présence des demandes réitérées qu'on vient de lire, faites par Mgr Plessis pour obtenir la division de son diocèse, que deviennent les accusations de l'auteur des *Memoirs*, qui prétend que Mgr Plessis s'opposait à une telle division, dans le but de tout centraliser ? Cette

1—On verra plus loin la demande que Mgr Plessis fit en 1806 et en 1809 à la Propagande pour obtenir la division de son diocèse.

demande était faite sept ans avant que l'abbé Burke, toujours tourmenté du désir de la mitre, prétextât une maladie pour traverser en Europe, se rendre secrètement à Rome et solliciter, à l'insu de son Evêque, un évêché pour son propre compte.

Une des principales préoccupations des Evêques de Québec avait été de multiplier les moyens d'éducation, en augmentant le nombre des maisons enseignantes. C'était le plus sûr moyen d'accroître les membres du clergé, dont le nombre était de plus en plus insuffisant pour les besoins de la population. Jusqu'au commencement de ce siècle, il n'y avait eu au Canada que deux collèges classiques, ceux de Québec et de Montréal. Les ressources pécuniaires manquaient absolument pour en établir d'autres : le dévouement du clergé canadien y suppléa. En 1804, le curé Brassard consacra tout son avoir, les aumônes de ses amis, et principalement celles de l'évêque de Québec, pour fonder un collège à Nicolet. Sept ans plus tard, le curé Girouard s'imposait les mêmes sacrifices pour fonder le collège de Saint-Hyacinthe. On sait combien ces beaux exemples ont eu d'imitateurs. Aujourd'hui le nombre des maisons d'éducation ne se compte plus dans notre pays.

Dès 1807, Mgr Plessis entrevoyait déjà le jour où son clergé allait commencer à répondre aux besoins essentiels de son diocèse. On a vu les encouragements qu'à l'exemple de son prédécesseur, il avait donnés à la construction d'une école à Halifax, les démarches qu'il avait faites pour lui trouver des professeurs, les conseils qu'il avait donnés dans cette vue à l'abbé Burke. Le grand-vicaire Mac Donell lui ayant exprimé le dessein de fonder une école à Saint-Raphaël, Mgr Plessis s'empressa de l'en féliciter et de stimuler son zèle (25 octobre, 1807) :

" You promised to acquaint me, when required, with the means of putting that idea in execution. Meanwhile

you'll likely be glad to be informed of the plan lately proposed by captain John Mac Donald of Prince Edward's Island for a similar object, which obtained my full concurrence. He supposes that a thousand of scotch families settled partly in the said island, partly in Cape Breton, and partly on the opposite coast of Nova Scotia, may contribute to the proposed education. Every family is taxed twenty shillings per annum, which in the space of eight years must produce eight pounds from each family and consequently £8,000 from the whole. The rent of that capital is destined to educate eight children drawn from a preparatory school to be established in the most central place of the island, and sent, at the expense of the collection, first to Halifax, and thence to Quebec, to be prepared for the church. The same plan, with consideration to local circumstances, could, I think, be usefully adapted to your province ; for I am strongly of opinion that we ought to try every measure, which may lead to an increase of clergy, especially for the urgent needs of the poor Highlanders. Meanwhile, I advise you to do your utmost in order to get, next spring, another clergyman from Scotland, as you told me it was not impossible of obtaining some one, even with promise of sending him back after some years, if required, when you shall have some assistance from our young clergy ".

Mgr Plessis donnait une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il portait à ses ouailles de langue anglaise, dans la lettre qu'il écrivait à l'abbé Mac Eacharn, le 21 octobre, 1807 :

" The warm desire I entertain of providing a succession of scotch clergymen both in your mission and in upper Canada, induced me, last year, to place at my own expense three young scotch boys in the Seminary of Montreal. Although very little advanced in their studies, yet they may be a valuable help in the time to come. However, as that number is far under the mul-

tiplied wants of your people, it becomes necessary to adopt some further measures for the same object. The plan of captain John Mac Donald lately submitted to my examination by the Revd. M. Burke, is perfectly calculated with the circumstances of the Island, and I am of opinion that it must be immediately put into execution ; for you know that no less than ten or twelve years are to be allowed for the education of a child from the alphabet to the priesthood [1] ".

Nous allons voir dans les années qui vont suivre Mgr Plessis continuer à faire instruire à ses propres frais bien d'autres jeunes gens de langue anglaise, les visiter, les encourager, s'informer de leurs progrès, les suivre pour ainsi dire pas à pas dans leurs études classiques et cléricales, enfin les envoyer tout formés dans les paroisses de leur langue. Où trouver un dévouement épiscopal plus entier, plus digne d'admiration ? Il eût été bon que l'auteur des *Memoirs* eût étudié un peu plus les actes et les écrits de nos Evêques, ceux de Mgr Plessis en particulier, avant de prononcer ses jugements sur eux. Il aurait été moins exposé à les voir renversés par des témoignages aussi incontestables qu'écrasants.

Au cours de l'été 1807, Mgr Plessis eut la douleur d'apprendre, par une lettre de M. Champion, que ce saint missionnaire était frappé d'une maladie qui le menaçait d'une mort prochaine. Ecoutons avec quelle charité il lui écrit et lui offre une pension viagère avec une retraite à l'Hôpital-Général de Québec, s'il le désire :

" Puisque vous vous croyez fondé à craindre une mort prochaine, (veuille le Seigneur la détourner !) il ne serait pas raisonnable que vous tinssiez plus longtemps votre poste. Vous pouvez donc vous retirer soit à Halifax où vous avez déjà éprouvé du soulagement à votre infir-

1 — Le projet dont parle ici Mgr Plessis ne paraît pas avoir eu de suite.

mité, soit auprès de vos confrères du Cap-Breton ; car je ne voudrais pas que vous fussiez exposé de finir vos jours sans l'assistance d'un prêtre. Quant à vous remplacer, soit à Chéticamp, soit aux îles de la Madeleine, c'est une chose assez difficile et dont je vais néanmoins m'occuper sans délai. Vous n'avez pas besoin d'attendre un successeur pour quitter l'endroit. La caisse ecclésiastique vous fera une pension annuelle de deux cents piastres sur laquelle vous pouvez compter, et qui commencera à courir du moment que vous aurez cessé vos fonctions de missionnaire. Si l'Hôpital-Général de Québec vous plaisait davantage, vous pourriez vous y retirer préférablement, et je suppose que notre gouvernement, tout difficile qu'il est sur l'admission des émigrés, ne voudrait pas tracasser un pauvre infirme comme vous ".

Une autre contrariété attendait l'Evêque de Québec peu de temps après avoir écrit la lettre qu'on vient de lire. C'était l'annonce de nouveaux obstacles survenus pour l'introduction des Jésuites dans le diocèse.

" Je vous renvoie, après les avoir lues, écrivait-il à l'abbé Burke, le 22 octobre, les lettres des Révérends Pères Berzowski et Strickland. Aux difficultés que présente le ministère actuel d'Angleterre, s'en joint une plus forte de la part du Saint-Siège. C'est qu'il ne veut pas qu'il vienne de Jésuites dans ce diocèse, si ce n'est comme prêtres séculiers. Ainsi suis-je informé par des avis récemment venus de Rome. Vous n'en imaginerez pas la raison. C'est que le Saint-Siège ne veut pas qu'ils s'étendent, tant qu'ils déclineront comme ils le font fort maladroitement et fort inopportunément, la juridiction de la Propagande. Cette Congrégation doit m'écrire directement pour m'informer du vrai état des choses. Mais ces lettres ne me sont pas encore parvenues...

" Voilà qui vous désappointe dans tous vos projets.

" A défaut de cette ressource pour votre école, il

ne devrait pas être impossible de vous procurer deux ecclésiastiques français séculiers, du nombre de ceux qui sont en Angleterre et qui ont appris l'anglais. Ils pourraient également bien remplir vos vues, et si, après cela, il venait des Jésuites en même nombre, vous trouveriez aisément le moyen de les occuper dans votre Province ou dans les environs. Si ce projet vous accommodait, vous pourriez vous adresser directement à M. Bourret, mon grand-vicaire à Londres ; car il serait malheureux que l'ouverture de votre école dont je connais tout le prix, fût dépendante d'un traité de paix et d'amitié entre la Propagande et les Jésuites, qui n'aura peut-être jamais lieu. La grande question est de savoir si vous êtes assez en fonds pour supporter les frais de voyage de deux ou quatre prêtres au besoin. Car en recherchant des prêtres séculiers, il ne faut pas abandonner l'espérance d'avoir aussi des Jésuites...

" Les correspondances m'accablent. Mon diocèse est trop vaste. Puisse la Divine Providence me donner les moyens de le morceler " !

Mgr Plessis insistait sur l'école d'Halifax, le 6 avril, 1808 :

" Vous auriez tort de ne pas essayer du moyen que je vous suggère, de pourvoir à votre école par des prêtres français émigrés que vous tireriez d'Angleterre, s'ils peuvent obtenir des passeports ; car il paraît y avoir beaucoup de difficultés sur cet article, même pour vos provinces. Un nommé M. Merlin qui se destine à la mission acadienne de l'île du Prince-Edouard, a été refusé, quoiqu'il présentât aux bureaux trois bons certificats. J'apprends cela par une lettre du 5 janvier, dernièrement reçue de M. l'abbé de Bouvens, qui fait mes affaires à Londres, en qualité de vicaire-général depuis la mort de M. Bourret, arrivée le 22 octobre. C'est à lui qu'il faut vous adresser, si vous adoptez l'idée que je vous ai suggérée cet automne. Vous n'avez aucun secours à espérer

de nos séminaires de Québec et de Montréal. Ces deux maisons se plaignent sans cesse du petit nombre de leurs sujets pour leurs fonctions ordinaires ; comment entendraient-ils le projet d'ajouter à leurs charges ? Vous avez, dites-vous, de l'argent à placer. C'est fort bien. Placez-le en tout ou en partie sur le séminaire de Québec. Fondez-y des bourses pour des jeunes gens de la Nouvelle-Ecosse. Que ces bourses soient assez fortes pour payer non-seulement la pension, mais l'entretien de ceux que vous y enverrez. Voilà un moyen de vous procurer et de vous assurer des sujets pour la suite. Quand même vous réussiriez pleinement dans l'établissement de votre école d'Halifax, il faut toujours compter que les écoliers n'y pourront faire leur théologie, et qu'il faudra qu'ils viennent pour cette fin au séminaire. Or, en attendant que vous ayez des théologiens à y envoyer, que n'y envoyez-vous quelques autres enfants commencer leurs études ? Depuis 1802 que votre maison d'école est close, soit par la malveillance de vos ennemis, soit par le défaut des professeurs, plusieurs enfants auraient eu le loisir de venir ici et d'y avancer leurs études. Si vous préférez l'éducation du séminaire de Montréal à celle de Québec, vous pourriez également bien faire un essai de ce côté-là.

" Nous avons peu à espérer du gouvernement pour les établissements religieux, tant que le ministère actuel subsistera. Sir James Craig n'est pas porté pour les catholiques. Les soldats du 98e n'ont pu obtenir ici d'aller en corps à l'église catholique. On les force même d'assister tous les dimanches à l'église anglicane. Ils s'en dédommagent sur la semaine. Environ cinquante d'entre eux assistent tous les jours à la messe, apprennent leur catéchisme et vont à confesse. Dans la garnison, ils ne sont pas fouettés ici comme ils l'étaient à Halifax, mais traités avec humanité.

" Vous avez dû recevoir dans une de mes lettres de

l'automne, une copie de la note délivrée par la Propagande au sujet des Jésuites. Leur Général m'a écrit du 10 septembre, et ne fait aucune mention de cette restriction, paraissant disposé à vous envoyer deux de ses sujets, l'un polonais, l'autre français, mais d'après ce que vous a écrit le P. Strickland, vous ne vous attendez pas qu'il sollicite des passeports pour eux".

Le grand évêque de Québec ne se contentait pas d'encourager la création des écoles et des collèges dans différentes parties de son diocèse, il en établissait lui-même. Au milieu du faubourg naissant de Saint-Roch de Québec, il avait fondé dès l'année 1795 une école qui se remplit d'élèves et qui, transformée en collège, produisit des hommes distingués dans le monde et dans l'Eglise. Mgr Plessis voyait venir le jour où il recueillerait les fruits de ses persévérants efforts. Dans sa correspondance avec l'abbé Lejamtel, on lit à la date du 28 octobre, 1808 :

" Les prêtres sont proportionnellement aussi rares ici que dans vos îles, puisque tous les jours, il faut vider les petites cures pour remplir les grandes, et qu'il n'est pas rare de voir aux soins du même prêtre jusqu'à 2,000 communiants quelquefois épars dans de très longues distances. Cependant, au moyen des précautions que j'ai prises, il y a lieu d'espérer que, dans peu d'années, nous aurons un clergé suffisamment nombreux. Priez Dieu qu'il bénisse mes mesures ".

Il paraît que Mgr Plessis ne trouvait pas l'abbé Burke bien ponctuel à lui répondre.

" Allez-vous passer l'hiver, lui disait-il assez vivement (22 février, 1809), sans me donner de vos nouvelles ? Si mes lettres vous sont parvenues, je vous somme de m'écrire à votre tour, ne fût-ce que pour me dire si vous êtes en bonne santé ".

Et le 22 mars suivant :

" Vous êtes si peu heureux à vous procurer des ins-

tituteurs que je regrette que vous n'ayez pas employé, depuis six ans, une partie de l'argent destiné au maintien de votre école, à envoyer dans quelqu'un de nos séminaires des enfants bien choisis, dont les études seraient maintenant fort avancées et qui bientôt pourraient vous seconder, tant pour le ministère que pour l'enseignement. Ne vaut-il pas mieux tard que jamais ? Ce n'est pas la pension et l'entretien d'une demi-douzaine d'enfants qui épuiseraient les fonds amassés pour l'éducation d'un beaucoup plus grand nombre. D'ailleurs, vous seriez toujours à même de les rappeler, dans le cas où il s'ouvrirait des classes pour les recevoir. Je désirerais que vous écrivissiez à M. Mac Eacharn et que vous lui fissiez entendre la même chose. Quarante louis pour la première année, et vingt-cinq pour chacune des années suivantes, voilà ce que coûterait un écolier à Québec ou à Nicolet ".

Le bon vieux curé Allain qui avait remplacé M. Champion aux îles de la Madeleine, annonçait dans la lettre originale qu'on va lire l'incapacité où il se voyait de supporter plus longtemps la vie de mission.

" C'est avec une sorte d'impatience que j'attends maintenant un missionnaire pour me remplacer, car enfin, je suis au but où l'écriture n'annonce plus qu'infirmités, que douleurs dont je ressens les atteintes qui augmentent sensiblement, comme l'orbite à face d'argent, avec cette différence que l'esprit s'en va et ne revient plus. J'aurais été tenté de vous présenter moi-même cette missive, si j'avais eu quelque certitude d'un successeur, tant il y a que j'ai à craindre de mourir ici sans sacrements. Mais je dois attendre vos ordres, en observant à Votre Grandeur que dans le cas où le missionnaire ne viendrait pas et qu'il fallut rester, j'aurais encore besoin de secours. Que s'il vient, je vous supplie ou de m'appeler à Québec (je ne serais pas sûr d'une occasion favorable cette année) ou de me procurer la pen-

sion de la société à laquelle vous avez voulu m'agréger depuis peu ".

Mgr Plessis rit de bon cœur en lisant cette épître humoristique de M. Allain. Sa réponse fait honneur à son cœur d'Evêque et à celui à qui elle s'adressait :

" Avant de vous accorder votre retraite dans ce pays-ci, lui disait-il, il fallait la permission du gouverneur de la province, attendu qu'il existe un statut de notre parlement provincial, qui exclut tout homme qui se trouvait sous le gouvernement français en 1793. C'était votre cas à Miquelon, puisque ce n'est qu'au printemps de la même année que vous avez été conquis. Or, Son Excellence le gouverneur a consenti, sur ma demande à faire une exception en votre faveur. Ainsi, après avoir fait faire aux gens des îles de la Madeleine, leur prochaine communion pascale ; (car j'espère que Dieu vous conservera encore cet hiver pour leur consolation), vous pourrez profiter du premier vaisseau du printemps qui partira pour Québec. Rendu ici, vous n'aurez à vous inquiéter de rien. La caisse ecclésiastique pourvoira à votre logement, nourriture, entretien, etc. ; seize ans de service joints à votre âge avancé et à vos infirmités, méritent bien que l'on prenne soin de vous. Quant aux fidèles que vous laisserez, ils ne seront point abandonnés. Partez sans attendre votre successeur qui se rendra trop tard ".

Et le 6 octobre suivant :

" Revenez ici. On vous y verra avec plaisir. Vous pourrez, soit en ville ou à la campagne, soit dans une maison particulière ou dans une communauté, jouir paisiblement du fruit de vos longs et méritoires travaux. La caisse ecclésiastique prendra soin de vous. Vous avez droit d'y puiser. C'est votre propriété comme la mienne et la ressource des prêtres usés ".

La santé de M. Allain s'améliora assez pour lui permettre un plus long séjour aux îles de la Madeleine.

Sur le désir qu'il manifesta ensuite de se retirer définitivement, Mgr Plessis lui écrivit le 28 juin, 1810 :

" Si vos infirmités vous menacent de quelque accident prochain, n'hésitez pas de quitter votre poste et de vous retirer ici. En tout temps, vous y serez bienvenu et l'on ne manquera pas d'avoir soin de vous sans qu'il vous en coûte [1] ".

Le désir qu'avait Mgr Plessis de faire surgir des vocations ecclésiastiques parmi les fidèles de langue anglaise, lui inspirait les sages conseils à M. Burke contenus dans les lignes suivantes (24 octobre, 1809). Il commençait par lui dire, en réponse à une de ses remarques, que M. Mac Eacharn n'était pas, il est vrai, homme de monde, mais homme de Dieu. " Il fait bien son devoir, ajoutait-il, et mérite de l'encouragement. Je n'entends plus parler ni de son plan d'éducation, ni de celui du capitaine John Mac Donald. Eux et vous auriez beaucoup mieux fait et feriez beaucoup mieux encore d'envoyer des jeunes gens dans nos collèges que de perdre le temps à laisser dormir votre argent en expectation de professeurs que l'on vous promet toujours et qui n'arrivent jamais, sauf à reprendre chez vous les enfants que vous nous auriez envoyés, dans le cas où vous pourriez leur faire continuer leurs études à la maison. Que ne faites-vous un essai en faveur de quatre ou cinq enfants choisis dans de bonnes familles ? Ils pourraient être partagés entre les séminaires de Québec, de Montréal et de Nicolet ".

M. Mac Eacharn suivit, comme on le verra plus loin les avis pleins de sagesse de Mgr Plessis ; mais M. Burke s'y refusa constamment. On en verra ci-après les conséquences, tout à l'avantage de M. Mac Eacharn [2].

1—M. Allain mourut à l'Hôpital-Général de Québec en 1812.

2—M. Burke donnait pour prétexte de son refus le risque que ses élèves prissent trop de goût à Québec et refusassent ensuite d'aller vivre dans la Nouvelle-Ecosse. Ce ne fut qu'après son épiscopat, lors-

L'Evêque de Québec n'était pas le seul à souffrir de l'inexactitude du grand-vicaire d'Halifax ; l'abbé Sigogne s'en plaignait à Mgr Plessis dans plusieurs de ses lettres, particulièrement dans celle qu'il écrivait le 18 février, 1810. Il réitérait les mêmes reproches le 3 novembre de la même année Il avait chargé Mgr Plessis de payer un compte qu'il avait fait chez un orfèvre de Québec pour un encensoir d'argent, des burettes, etc., qu'il lui avait fait exécuter, et avait remis le montant dû à M. Burke. " Je crains bien, écrivait M. Sigogne, qu'il n'ait pas envoyé les deux cents piastres à Québec, car il paraît si occupé qu'une fois qu'il a lu une lettre, il ne s'en inquiète plus, mais n'importe ".

Le 8 mai 1811, l'abbé Sigogne écrivait encore :

" Je suis tellement mortifié que M. Burke ait tardé si longtemps à envoyer l'argent qu'il avait entre les mains, le mois de mai de l'an dernier. Je pense cependant que vous l'avez touché avant aujourd'hui ".

Mgr Plessis crut de son devoir de reprendre l'abbé Burke de ses négligences :

" Plusieurs de vos prêtres, lui disait-il le 8 novembre, 1812, se plaignent que quand ils vous écrivent pour consultations, ils ne reçoivent point de réponses des demi-années, ou la reçoivent plus tard qu'ils ne devraient l'attendre. Un homme en place doit être plus ponctuel et conserver les lettres qu'il reçoit, jusqu'à ce qu'il y ait répondu. Je vous demande la même grâce pour les miennes ".

Il est dit à la page 70 des *Memoirs*, où l'auteur parle des qualités acquises par l'abbé Burke à son arrivée à Halifax : *His... habits of order and regularity strengthened.* Ses habitudes d'ordre et de régularité s'étaient fortifiées !

que ne pouvant plus espérer de secours de Québec et reconnaissant son impuissance à se procurer un clergé suffisant, Mgr Burke se résigna à envoyer quelques élèves dans nos séminaires.

Les lettres qu'écrivait M. Burke à Mgr Plessis l'impatientaient presque autant que les retards de ses réponses. Il lui parlait de tout, excepté de ce que l'évêque aurait voulu savoir, c'est-à-dire les affaires ecclésiastiques de sa région. Il divaguait sur la politique du monde entier, les persécutions de Bonaparte, les affaires d'Espagne, d'Angleterre, d'Irlande, etc., etc. Si l'on croit que nous exagérons, qu'on lise la lettre suivante : il serait fastidieux d'en citer davantage.

" Halifax, 7 octobre, 1812.

" Monseigneur,

" Voilà un bout de temps depuis le départ de Maguire et je n'ai pas encore de nouvelles de lui. Est-il arrivé ? Votre Grandeur saura que l'armée des Goths commandée par ce scélérat est anéantie par les Espagnols, Portugais et Anglais, et le célèbre Marmont ayant cessé de piller les églises, de massacrer le clergé, les femmes et les enfants, est parti avec quelques milliers de ses brigands, recevoir la récompense de ses bonnes. *Sic pereant omnes carnifices.* Le bruit court que Bonaparte lui-même a été battu par les Russes. Ce qui est vrai (c'est) que le prince Bragation lui a enlevé 9 régiments, et peut-être l'a-t-il battu lui-même depuis. La guerre avec nos Yankees dure toujours. Peut-être que ces nouvelles de l'Europe pourraient l'arrêter. Les Anglais ont de la peine à croire qu'il y a une guerre. J'ai eu des lettres de Londres et de Dublin, la paix y est ; malgré tous les efforts des amis des catholiques, les gens les mieux instruits ne s'attendent pas à une cessation de lois pénales. Nous sommes ici dans une espèce d'incertitude, assez pauvres, tout commerce presque ruiné par les corsaires. Depuis le départ de Votre Grandeur je n'ai pas eu de lettre de M. Jamtel. Les bâtiments n'osent pas venir de là. Avez-vous peur d'un siège ? Nous ne craignons rien ici et je crois que vous n'avez pas raison

de craindre à Québec. Le Pape est à Fontainebleau, dit-on ; que fait-il là ? Adieu, Monseigneur, je vous souhaite un heureux hiver et suis très humblement le votre.

" EDMUND BURKE ".

" P. S.—Les brochures de Blanchard ont causé bien du mal en Angleterre. Elles ont mis la division parmi les Evêques qui ont été assez mal avisés que de publier des lettres les uns contre les autres, voilà ce que le démon gagne par cet écrivailleur ".

L'impatience de Mgr Plessis est visible dans la réponse qu'il faisait à son grand-vicaire le 8 novembre, 1812 :

" Vous m'envoyez des nouvelles politiques, et communément après qu'elles me sont parvenues par d'autres voies plus expéditives. Ce n'est pas ce que j'attends de vous. Dites-moi comment va le royaume de Dieu dans vos endroits ? Voilà de quoi m'intéresser et de quoi vous êtes principalement chargé de me rendre compte.

" Vous avez, dans votre juridiction deux nouveaux missionnaires, l'un M. Brodeur, envoyé à Memramcouk, à la place de M. Ciquard, que j'ai rappelé en Canada, l'autre est M. Dufresne qui remplace à Chéticamp et aux îles de la Madeleine M. Allain mort à Québec l'été dernier.

" Puisque la guerre vous met hors d'état d'attendre des prêtres des Etats-Unis, je vais vous indiquer une source d'où vous en pourrez avoir un ou deux, quand il vous plaira. C'est à Kilkenny, en Irlande. Il y a là un bon séminaire bien fréquenté qui vous en fournira. Il s'agit seulement pour vous, de prendre sur votre compte les frais de leur passage et de faire savoir au Dr James Mansfield, vicaire capitulaire du diocèse, pendant la vacance du siège, quelles qualités vous semblent essentielles dans ceux que vous demanderez, relativement aux emplois que vous leur destinez. Dès le printemps prochain, vous pourrez les avoir, au moyen de ce que

dessus. Ne manquez pas d'écrire cet automne à M. Mansfield ".

L'avantage qu'offrait Mgr Plessis à M. Burke d'obtenir des prêtres du diocèse de Kilkenny, en Irlande, lui avait été révélé par une lettre de Mgr Lambert, vicaire-apostolique de Terreneuve. Mgr Plessis l'en remerciait par la note suivante du 31 octobre, 1812 :

" Je vous suis infiniment redevable, Monseigneur, de la peine que vous avez prise de m'informer des ressources que le diocèse de Kilkenny offre à celui de Québec. Par ma lettre ci-jointe à l'adresse de M. Mansfield, que je me flatte que vous voudrez bien lui transmettre, vous verrez que je n'ai pas tardé à mettre sa bonne volonté en réquisition. Il me serait infiniment agréable de me charger de tous les frais de transport des deux sujets que je demande. Mais, en vérité, mes ressources sont si épuisées, qu'il m'est impossible d'assurer plus de vingt-cinq louis à chacun d'eux ".

Voici le texte de la lettre de l'évêque de Québec incluse dans la précédente :

" Reverend Doctor James Mansfield, Vicar Capitular of the Diocese of Kilkenny, october 31st 1812.

"From the Right Reverend Doctor Lambert's last letters, I understand there are at your disposal a number of young clergymen desirous to exert their zeal and talents in behalf of this part of the catholic world I earnestly wish to get some of them, availing myself of so favourable a disposition, particularly as there is a great deficiency of clergy in my extensive diocese. Two of yours may then be sent up right to Quebec next spring, addressed to me or to my coadjutor in my absence. As I intend to give them employment in the scotch missions of Cape Breton and of the north shore of Nova Scotia generally occupied by Highlanders, it becomes necessary that they be acquainted with the irish or gallic language. I need not to add that they must be unexceptionable as

to sobriety, obedience, chastity, piety and regularity of life. It matters not whether they be already priests or not. If in the inferior orders, they ought to be provided with convenient dimissories and initiated to theology or, at least, prepared for it. If priests, they must have studied divinity no less than two years under skilful professors. A sum of five and twenty pounds shall be paid here to each of them, at their arrival, to lessen the necessary expenses of their voyage.

" Perhaps one or two others more will be desired in Halifax, Nova Scotia. If any application for that purpose comes to you from the Revd Edmund Burke, my grand vicar on the spot, I hope you will be so good as to comply with it. The knowledge of the irish or gallic language is not required there ; but such as should be sent thither, must necessarily be priests and have performed their course of Divinity ".

Mgr Plessis n'eut pas lieu de se féliciter de la demande de sujets qu'il avait faite en Irlande. Il en exprimait ses regrets à Mgr Marum, évêque de Kilkenny, le 13 septembre, 1816 :

" M. James Grant came to this country ; but so little advanced in his studies that he is not to be ranked among those I have desired for this mission. However, I engaged myself to try of him and to pay twelve months for his boarding only. In the mean time, we will know what he is capable of.

" As for poor Dunphy, he did not answer either your recommendation or my expectations. After nothing short of £45 spent for his voyage here, cloathing, feeding, he left the seminary, returned to a secular life, took the charge of a catholic school, abandoned it a few months afterwards and is now wandering through the country, almost out of his wits [1].

1—On trouve un M. Grant et un M. Dunphy parmi les prêtres ordonnés par Mgr Burke. *Memoirs* etc. p. 147.

" Another no less than twenty-six old presented himself to me, but so much unacquainted with ecclesiastical or even grammatical studies, that I advised him to look for a place in a counting-house, which, I think, he has done.

" Still I have cleared some heavy debts chiefly contracted by too many students at my expense, I don't dare to make you any application for a further sending of subjects.

" The Revd M. Ewer, Vicar-General of Newfoundland in the absence of Doctor Lambert, complains much of the deficiency he experiences on that head in a letter lately received from him. He had much trouble with some irish adventurers out of the favors of their prelates, who came successively to that mission and brought disgrace upon themselves and upon the catholic religion".

En 1811, Mgr Plessis avait commencé la visite des provinces du golfe Saint-Laurent. Il se rendit aux îles de la Madeleine, d'où il traversa dans la baie des Chaleurs dont il visita les missions échelonnées de chaque côté de cette baie. L'année suivante, il continua son voyage autour du golfe Saint-Laurent, répandit ses bénédictions sur les villages acadiens et les établissements écossais de l'île Saint-Jean. Il avait amené avec lui un jeune prêtre canadien, l'abbé Beaubien, qu'il destinait aux Acadiens de cette île, à défaut de l'abbé Merlin, ce substitut de l'abbé de Calonne que les ministres de Londres avaient obstinément refusé de laisser partir. Il visita ensuite une partie du Cap-Breton, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et revint au Canada par l'intérieur des terres en suivant avec de grandes fatigues, une voie qui aujourd'hui n'est guère praticable que pour des sauvages.

La guerre de 1812 qui menaçait le Canada d'une invasion américaine avait forcé l'évêque à remettre jusqu'à une autre année la visite de la Nouvelle-Ecosse, sa

présence étant absolument nécessaire à Québec. Cette guerre fut le moyen dont se servit la Providence pour changer entièrement les dispositions de l'Angleterre à l'égard des Canadiens. Les preuves éclatantes de loyauté qu'ils donnèrent alors firent comprendre à l'Angleterre l'importance de s'assurer leur attachement. Mgr Plessis qui par ses mandements et ses exhortations, avait rallié les Canadiens en masse autour du drapeau britannique pour repousser l'invasion qui vint en effet échouer à Chateauguay, acquit à Londres un prestige et une influence extraordinaires. Il fut reconnu officiellement comme évêque de Québec, titre qui avait toujours été refusé à ses prédécesseurs depuis la cession du pays à l'Angleterre. Le premier ministre du cabinet anglais, lord Bathurst, écrivit à sir John Sherbrooke, récemment nommé gouverneur du Canada : " Le système adopté par la législature de la Grande-Bretagne empêche de soutenir les protestants contre les catholiques romains, dans la province du Bas-Canada... L'on est ici disposé à favoriser les désirs et les intérêts de ces derniers... si vous pouvez arriver à une bonne entente avec leur église ".

Pour obtenir ce résultat, le nouveau gouverneur proposa d'appeler l'évêque catholique au conseil législatif, et de favoriser l'institution de vicaires apostoliques dans le Haut-Canada et la Nouvelle-Ecosse. Ces deux propositions furent soumises en Angleterre, à l'avocat-général, qui les approuva.

Tels furent les fruits de la sage et prévoyante politique de Mgr Plessis. Dès qu'il s'était assuré des bienveillantes dispositions de l'Angleterre, par suite des événements de 1812, il s'était empressé de prendre des mesures en vue de la division de son diocèse.

Mais avant d'entrer dans cette question, il nous faut revenir quelque peu en arrière. M. Mac Eacharn avait suivi, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les

conseils de Mgr Plessis, l'engageant à envoyer des jeunes gens montrant des dispositions au sacerdoce pour les faire instruire dans nos séminaires.

" Vos deux jeunes gens, lui écrivait-il le 2 novembre, 1812, Ranald et Donald Mac Donald sont arrivés sans argent, embarqués à New-London par les soins de M. Beaubien. Ils sont entrés au séminaire, où l'on prend un soin particulier de leur éducation. Vous pourrez assurer leurs parents qu'ils sont pourvus de tous leurs besoins. Je leur fais les avances nécessaires dans l'espérance que vous aurez soin que les cent cinquante louis me parviennent de manière ou d'autre J'attends les deux enfants de la veuve Mac Donald de Tracadie. Il me tarde surtout de voir Rodrigue, duquel vous m'avez donné une idée si avantageuse. Je ne sais ce que fera M. Mac Donald. Ses enfants ne paraissent pas encore ".

Et le lendemain, l'évêque écrivait encore :

" Les deux jeunes écossais sont arrivés sans un sou. Je leur fais des avances, espérant que leurs parents ne tarderont pas à envoyer l'argent annoncé. Quand vous verrez Madame Mac Donald de Tracadie, dites-lui que je m'impatiente de ne pas voir paraître ses enfants ".

On voit par les mesures prises par l'abbé Mac Eacharn pour correspondre aux vues de Mgr Plessis combien il était sensible à ses attentions. La régularité, le ton et la fréquence de ses lettres témoignent de son estime et de son amitié. Sa correspondance conservée à l'archevêché de Québec forme une collection plus considérable que celle de l'abbé Burke. Leur lecture comparée fait bien connaître les deux hommes. Dans la correspondance de M. Mac Eacharn, on ne trouve pas la moindre allusion aux affaires étrangères à son ministère. Celui-ci l'absorbe tout entier. Aussi faut-il lire avec quelle précision et quelle abondance de détails il en parle. Ce n'est pas à lui que Mgr Plessis aurait écrit de lui parler du royaume de Dieu, au lieu de l'entretenir de la

politique européenne, de Bonaparte, de la guerre d'Espagne, etc. Le salut des âmes était sa seule et unique occupation. L'abbé James Mac Donald et l'abbé Mac Eacharn parmi les Ecossais, l'abbé Bourg et l'abbé Le Roux parmi les Français, ainsi que leurs imitateurs dans l'une et l'autre nationalité, voilà les vrais missionnaires qui ont conservé la foi catholique dans les Provinces Maritimes [1].

La réponse de l'abbé Mac Eacharn aux deux lettres de Mgr Plessis citées plus haut, contient un récit de ses dernières courses apostoliques qu'il faut citer, parce qu'il révèle quelque chose de la prodigieuse activité de ce missionnaire.

" On the 7th of January I went to visit a sick man from this Town (Charlottetown) through the woods in one day. A few days after, I was called to Egmont Bay, returned then to Malpèque, and after having confessed such of our people as live round the Bay, I returned to M. Beaubien's Chateau at St. Augustine (Rustico) in the month of February. From that time until the middle of June, I seldom slept two nights in the same bed. A raging fever, resembling a pleuresy, carried off many of our people. I went eight times to Three Rivers, and always in the winter and along the Bays. The snow was never known so deep and the weather so severe. There was no settlement to the east of Rustico, where

1—L'auteur des *Memoirs* n'est pas de ce sentiment. Voici ce qu'il dit à la page 58 :

" The Abbé Casgrain in his paper on the " Acadians after their dispersion ", recognizes that a new era began about the year 1783, but he has failed to attribute its rise to its true cause ; or to point out to whom the Acadians, especially of Nova Scotia and Prince Edward Island, are indebted for missionaries.

" It was indeed a race of martyrs who came to the aid and rescue of the sorely afflicted Acadians, but they were not their brothers in blood. Some Frenchmen it is true were procured later on ; but the men who...made the Acadians what they are to-day, *were the sons of Erin* ".

the sickness did not spread. It is a good thing in such distress to be descended of the sons of Fingal ".

Quand on songe qu'il y avait vingt-deux ans que l'abbé Mac Eacharn menait une pareille vie, que durant ses premières années de missions, il avait de plus à desservir les Ecossais de la côte voisine et du Cap-Breton, qu'après son épiscopat, il eut à parcourir la plus grande partie des Provinces Maritimes dans ses visites épiscopales, et qu'il continua cette vie jusqu'en 1835, on est stupéfait ; on se demande quel homme de fer était ce descendant de Fingal. On admire l'homme, mais on vénère encore plus l'apôtre, digne imitateur de saint Paul dans ses courses évangéliques.

L'abbé Mac Eacharn avait alors pour coopérateur l'abbé Beaubien qui était au service des Acadiens de l'île du Prince-Edouard et de ceux des îles de la Madeleine. Deux autres missionnaires étaient venus en 1802 à la demande des Ecossais : l'un l'abbé Augustin Mac Donald, âgé de soixante ans à son arrivée avait rendu, malgré sa vieillesse, des services à l'abbé Mac Eacharn en administrant la mission de Tracadie pendant quelques années [1]. L'autre, l'abbé Alexandre Mac Donald, faisait sa principale résidence à Sainte-Marguerite, N.-E. Après plusieurs années d'un ministère actif, il alla mourir presque subitement à Halifax entre les bras de l'abbé Mignault, alors assistant de l'abbé Burke (15 avril, 1816) [2]. La mémoire de ces deux prêtres est encore vivante dans les parages du golfe.

1—Father Augustin Mac Donald était le frère du capitaine John Mac Donald qui avait dirigé l'émigration écossaise de 1772. Father Augustin mourut en 1808 et fut inhumé à côté de son cousin, Father James, dans le cimetière de Saint-Louis-du-Nord-Est (Scotch-Fort). Les catholiques de l'île ont élevé sur leur tombe commune un beau monument en granit.

2—La belle conduite que tinrent à cette occasion les habitants de Sainte-Marguerite mérita de la part de Mgr Plessis l'éloge flatteur qu'on va lire : " Les Ecossais . . . de Sainte-Marguerite se sont rendus recom-

L'abbé Burke ayant manifesté l'intention d'établir des Trappistes dans la Nouvelle-Ecosse, Mgr Plessis lui écrivit (16 mars, 1813) :

" Les Trappistes n'ont assurément aucun lieu de craindre d'être mal vus en Canada. Ces braves gens sont propres en tout temps à édifier un diocèse et à y honorer la religion. Mais l'idée d'y venir sans avoir été auparavant agréés du gouvernement, n'est pas supportable. Je sonderai là-dessus sir George Prevost et, supposé qu'il voie favorablement le projet de cet établissement, je l'intéresserai à le recommander aux ministres de Sa Majesté et j'en donnerai avis au Révérend Père Abbé, par le moyen de M. de Bouvens, mon grand-vicaire, à Londres.

" La guerre me privera vraisemblablement du plaisir de vous aller voir cette année. Sous ce rapport elle m'afflige beaucoup ".

Dans une lettre subséquente datée du 6 juillet, 1813, M. Burke parlant de nouveau de l'établissement projeté des Trappistes, écrivait ce qui suit :

" Nous autres Irlandais, nous ne sommes pas dans l habitude de demander des permissions pour jouir des privilèges que les lois nous donnent ".

Le lecteur en sait assez, d'après ce qu'il a déjà vu, pour être à même de juger où en seraient arrivés nos Evêques, s'ils avaient conformé leur conduite à de pareilles bravades. On verra dans une lettre ci-après de la Propagande, combien cette Sacrée Congrégation était loin de penser et d'agir comme l'aurait voulu l'abbé Burke, quelle prudence elle recommandait à Mgr Plessis,

mandables à nos yeux par leur singulière affection pour leur pasteur. Nous savons avec quel zèle ils firent, en 1816, le voyage d'Halifax dans une saison pénible, pour en emporter le corps de feu M. Alexandre Mac Donnell, par un chemin de plus de cent milles". *Mandement de Mgr Plessis aux catholiques de la Nouvelle-Ecosse,* 15 janvier, 1818.

afin qu'il n'entreprît rien sans accord préalable avec le gouvernement.

Voici maintenant ce qu'écrivait Mgr Plessis à l'abbé Mac Eacharn le 28 octobre, 1813. Il n'est guère possible de montrer plus de sollicitude et de soins paternels que n'en marque le Prélat à l'égard des jeunes Ecossais qui lui avaient été confiés :

" Avec votre lettre sont arrivés les six enfants écossais destinés à faire ici leurs études. J'ai envoyé à l'école de Saint-Pierre, rivière du Sud, district de Québec, Wm. McLeod de Sainte-Marguerite et John Chisholm d'Antigonish. Chs. McGillis et Donald McDougall, tous deux du Cap-Breton, sont allés à Nicolet. Ces quatre enfants avaient apporté avec eux des *bills* pour le montant de cent soixante louis. Il a fallu débourser là-dessus cent vingt-trois louis pour les mettre en état d'entrer au collège. Aussi sont-ils solidement et suffisamment habillés pour l'été et pour l'hiver, fournis de lits, draps, oreillers, couvertes, etc. Les deux Mac Donald, John et Rodrigue étaient destinés pour le collège de Montréal ; mais les Américains, menaçant ce district, je les ai aussi placés à Nicolet, district des Trois-Rivières où ils ne courent aucun danger. Quoiqu'ils fussent beaucoup mieux pourvus que les autres, il a néanmoins fallu dépenser vingt-cinq louis pour achever de les équiper. Je vous prie de donner de leurs nouvelles à Madame leur mère, au cas que je ne puisse lui écrire.

" En attendant qu'elle puisse de nouveau m'envoyer de l'argent, je ferai les avances nécessaires. Ces six jeunes gens sont tous *in good health and good spirits*. John et Rodrigue recevront l'éducation respectivement désirée par leur mère.

" Votre traite de cent vingts louis n'a pas encore été acquittée par le pay-master du 104e. Mais elle le sera bientôt. Ajoutée aux quatre-vingts louis de l'hiver der-

nier, elle pourra suffire largement, pour mener vos deux jeunes gens au commencement de 1815, même en soustrayant les treize louis qui doivent être mis en rétribution de messes, à la décharge de M. Beaubien. Ranald est un écolier remarquable par sa capacité et ses progrès. Donald lui est très inférieur, et traîne un peu dans ses classes. Je viens néanmoins de donner des ordres pour accélérer son éducation. Tous deux sont au séminaire de Québec et s'y conduisent sagement ".

Mgr Plessis écrivait encore à M. Mac Eacharn, le 21 décembre, 1813 :

" Les enfants envoyés ici tant par M. Alex. Mac Donald que par Madame Mac Donald de Tracadie, et par vous, sont en bon train et donnent du contentement dans les trois différents séminaires où ils sont placés. On m'écrit de Nicolet des choses très flatteuses au sujet des enfants de Madame Mac Donald, particulièrement au sujet du petit Rodrigue. J'irai les voir au mois prochain. A Québec, Donald a repris courage. Une sévère maladie qu'il a essuyée l'hiver dernier, l'avait retardé considérablement. Il est mieux *sub omni respectu.* Ranald est un brillant sujet qui fera ses études avec rapidité. Je vous ai déjà informé que l'argent envoyé pour ces deux enfants suffirait aisément pour tous leurs besoins jusqu'à la fin de 1814. Ainsi, vous aurez le temps de respirer. Je loue beaucoup votre sollicitude pour l'établissement du Royaume de Dieu dans la portion de l'église catholique qui est confiée à votre zèle ".

L'abbé Mac Eacharn était encore plus intéressé que Mgr Plessis aux succès des jeunes élèves du sanctuaire qu'il entretenait dans nos séminaires. Il lui écrivait le 31 mars, 1815 :

" I am happy to learn that our boys give satisfaction, and are coming on well. I will spare no endeavours to provide them with the necessaries ".

Mgr Plessis que le brave abbé Sigogne entretenait

régulièrement de ses ouailles, dont le nombre augmentait sensiblement, songeait à lui envoyer de l'assistance comme il en reçut en effet plus tard d'un prêtre canadien, l'abbé Doucet.

" La guerre, lui disait-il, le 4 novembre, 1813, a mis, jusqu'à présent, un obstacle insurmontable à mon voyage dans la Nouvelle-Ecosse. A la paix, nous prendrons hauteur.

" Personne n'est plus persuadé que moi du besoin où vous êtes d'un deuxième prêtre, soit pour demeurer avec vous comme vicaire, soit pour être placé comme missionnaire à la baie Sainte-Marie. Dans quelques années, nous serons passablement fournis. En ce moment les sujets manquent, malgré tous les soins que l'on peut prendre pour en procurer par la multiplication des écoles et petits séminaires. Priez Dieu, comme je le fais de mon côté, de vous conserver jusqu'à ce temps ".

On va voir par la lettre suivante au grand-vicaire Mac Donell de Saint-Raphaël (28 mai, 1814), que la sollicitude de Mgr Plessis, pour former des sujets de langue anglaise s'étendait aussi bien au Haut-Canada qu'aux provinces du golfe.

" When I went up to Nicolet, I strongly recommended the Director to watch over your nephew's studies with a particular attention. You may rely on my zeal to provide both to his temporal, spiritual and literary concerns.

" No less than the unexampled number of twelve or fifteen scot boys are in our seminaries, making their way to priesthood, which is no small an encouragement to the existing missionaries of that nation. May God preserve them until they may be eased by those recruits, although not yet fit for the field ".

Les vieux prêtres méritants qui pliaient sous le fardeau pastoral n'étaient pas moins l'objet de l'attention

et des soins de l'Evêque de Québec, que les jeunes élèves du sanctuaire qui se préparaient à les remplacer.

" Vous pouvez compter sur ma promesse, écrivait Mgr Plessis à M. Pichard, missionnaire à Tracadie, de vous envoyer un successeur l'année prochaine, même cet automne, si la chose me devient possible. Il est bien temps, qu'après quatorze ans de mission, vous veniez prendre un peu de repos, dans une petite cure de l'intérieur du diocèse ".

M. Pichard fut en effet remplacé à Tracadie en 1814 par un prêtre canadien d'un talent rare, l'abbé Antoine Manseau qui devint vicaire-général et occupa les postes les plus importants, tels que les cures de Soulanges, de Contrecœur, de Longueuil, de Joliette.

Le 22 mai, 1814, l'abbé Burke écrivait à Mgr Plessis :

" Bonaparte chassé, la maison de Bourbon rétablie, le Pape rendu à Rome, voilà un bel exorde à notre sujet ".

Le vicaire-général d'Halifax avait un intérêt personnel dans cette révolution étonnante de la politique européenne : le chemin de Rome où était rentré le Souverain Pontife, lui était ouvert. C'est ce qu'il souhaitait depuis longtemps ; car l'ambition de la mitre le poursuivait sur ses vieux jours, comme dans sa jeunesse. Il préméditait secrètement un voyage à la Ville Eternelle, où il voulait plaider lui-même sa cause. Une infirmité dont il avait informé l'évêque de Québec et qui, affirmait-il, n'exigeait rien moins que le couteau d'un habile chirurgien, le forçait de se rendre à Londres. Il demanda un remplaçant à Mgr Plessis qui lui envoya l'abbé Mignault, prêtre fort remarquable, et gentilhomme accompli qui, de retour au Canada, devint vicaire-général et fondateur du collège de Chambly. Il plut fort à l'abbé Burke.

" Je suis flatté, lui écrivait l'évêque (2 janvier, 1815), que vous ayez trouvé dans l'abbé Mignault l'homme qui convient pour vous assister dans votre mission et pour

la conduire en votre absence. Si les raisons de santé qui vous ont déterminé au voyage d'Europe, sont encore existantes, vous ferez très bien de l'exécuter au printemps, à la charge de revenir dans l'automne".

La correspondance de M. Mignault fournit des détails aussi intéressants qu'exacts sur l'administration de l'abbé Burke à Halifax. En voici quelques extraits. La première lettre est du 22 novembre, 1814. Après avoir exposé l'embarras où il se trouvait pour recevoir des intentions de messes, parce que les honoraires n'étaient pas fixés, les uns lui offrant plus, les autres moins, il ajoutait : " Je ne refuse jamais d'argent pour des messes, afin de rétablir cette louable coutume que M. Burke avait détruite en refusant de dire des messes pour qui que ce soit . . . "

Plus loin il dit :

" Il n'y a pas même de registre pour les enterrements ".

Dans la lettre du 28 février, 1815, on lit :

" L'on espère, Monseigneur, que la paix nous procurera l'honneur de votre visite, le printemps prochain. Mille raisons requièrent la présence de Votre Grandeur dans cette partie du diocèse. Des écoles à établir pour l'un et l'autre sexe, une église à bâtir à Halifax, des règlements à faire pour fabrique, un casuel à fixer, sont autant de raisons qui me font désirer ardemment Votre Grandeur sur ces lieux. Nos marguillers et nos électeurs ne vous désirent pas moins que moi.

" Quant aux écoles, la nécessité en est extrême. Depuis que je fais le catéchisme du carême, les maîtres et les maîtresses renferment les enfants pour les empêcher de venir. Je ne voudrais pas me brouiller avec ces pauvres fanatiques, et le seul moyen que j'aurai de m'en défendre, sera l'établissement de quelques écoles catholiques ".

Ainsi, d'après le rapport d'un témoin oculaire tel

que l'abbé Mignault, il n'y avait à Halifax que des écoles protestantes dont les maîtres et maîtresses fanatiques empêchaient les enfants catholiques qui les fréquentaient de venir assister au catéchisme. Il y avait cependant quatorze ans que l'abbé Burke était à Halifax, au moment de son départ pour Rome, et il n'avait pas encore été capable d'ouvrir la moindre école catholique dans cette capitale de la Nouvelle-Ecosse déjà assez peuplée, et qui, comme port de mer, avait un commerce considérable et fournissait, par conséquent, des ressources. En présence de ces faits, il faut lire le chapitre des *Memoirs* intitulé : *Labours on the cause of education.*

L'auteur commence par un long dithyrambe sur l'amour de la race celtique pour les sciences et les arts depuis les âges les plus reculés. On y voit défiler les Phéniciens, les Egyptiens, tout le moyen âge, les voyages préhistoriques vers l'Atlantide, etc., etc., tout cela pour conclure par le fait étonnant que l'abbé Burke bâtit une maison d'école de soixante pieds sur quarante qui resta vide de professeurs et d'élèves, et fut mise à loyer. En revanche, ajoute l'auteur, cette maison avait dans sa cave un puits d'eau fraîche dont on se servit pendant quatre-vingt-cinq ans. En vérité était-ce là un succès assez grand en faveur de l'éducation pour provoquer un dithyrambe de la part de l'auteur des *Memoirs* [1] ?

Si on voulait faire un parallèle, on pourrait dire

1 — Mgr Plessis disait de cette école où il avait logé lors de sa visite épiscopale de 1815 : " Cette maison appartient à la Congrégation catholique qui l'a fait construire à ses frais, depuis plus de douze ans, dans l'idée d'y établir un collège, qui n'a pu avoir lieu ju qu'à présent et qui devrait naturellement être précédé de l'établissement d'écoles catholiques dont cette ville est entièrement dépourvue. Pour avoir visé trop haut, on s'est mis dans l'impuissance de rien faire du tout. La maison est louée à bas prix à un marchand catholique, nommé Laurent Doyle, *dont les chiens et les chats trop nombreux en font un réceptacle de puanteur* ".

qu'avant qu'une école fut bâtie à Halifax par Mgr Burke, il y avait à l'extrémité opposée du diocèse, dans l'humble paroisse de l'Assomption de Sandwich, si bien traitée d'ignorance par lui, une école bâtie par son *ami*, le curé Dufaux, laquelle n'avait peut-être pas soixante pieds sur quarante, mais était pourvue de professeurs et d'élèves, dont les progrès surprirent un personnage compétent, le major Mathews et bien d'autres.

L'abbé Mignault indique dans une de ses lettres, citée plus loin, une des causes principales de l'insuffisance administrative de l'abbé Burke : il passait son temps à écrire et à publier des brochures sur des sujets de controverse. Il en avait d'autres en manuscrits. L'auteur des *Memoirs* consacre tout un chapitre à ces publications sous le titre de *With tongue and pen.*

Dans la lettre déjà citée, M. Mignault continue :

" Jusqu'à présent, Monseigneur, j'ai vécu avec M. Burke, mais je crois qu'au printemps, il me faudra changer mon plan. Je suis assuré que Votre Grandeur ne me désapprouvera pas, quand elle connaîtra les raisons qui me font prendre ce parti. M. le grand-vicaire écrit toujours, il ferait mieux de m'aider, il prêche tous les dimanches et dit la messe dans la sacristie, rien de plus. Je suis obligé de biner et de faire tout le reste. Grâce à Dieu, je me porte bien et l'ouvrage ne me fait pas peur.

" L'office continue à se faire comme auparavant. La messe commence toujours par le Kyrie, comme le samedi saint. J'ai pourtant retranché le Te Deum et l'Adeste Fideles qu'ils chantaient presque tous les dimanches. J'ai introduit l'Asperges, le Deo Gratias après le capitule, l'hymne et le verset à vêpres et le salut. J'espère ajouter deux psaumes aux vêpres, et, par là, nous serons semblables aux autres catholiques ".

Le 1er mai, 1815, M. Mignault écrivait encore :

" M. le grand-vicaire me fit entendre à mon arrivée à Halifax que dans trois semaines, je logerais dans la

maison d'école. Trois semaines se sont écoulées, même trois et sept mois, et cependant, je suis encore au même point. Maintenant que le haut de la maison d'école est vide, M. Burke veut l'occuper lui-même et me laisser dans la vieille maison, mais cette vieille maison demande des réparations qui coûteraient cent cinquante ou deux cents louis. Je ne vois, Monseigneur, dans ce moment, aucune nécessité de faire des réparations au presbytère ; je voudrais attendre que Votre Grandeur fût sur les lieux, alors, elle ordonnera ce qui sera nécessaire ; en attendant, je voudrais vivre dans la maison d'école. Si cependant M. le grand-vicaire persiste, j'aime mieux rester où j'en suis jusqu'à l'arrivée de Votre Grandeur. Une des raisons de M. Burke est que M. Doyle qui occupe le bas de la maison paye £66.0.0 ; mais la fabrique n'a jamais reçu un sou de cette rente ".

Et le 12 août suivant :

" Comme je ne me suis pas en général bien porté, depuis que je suis arrivé dans cette province et craignant de ne pouvoir, par la suite, remplir mes devoirs, comme je le désirerais, j'ose espérer que Votre Grandeur ne trouvera pas mauvais que je lui demande un assistant. 1° Le retour de M. Burke au commencement de l'hiver n'est pas probable. 2° Supposé qu'il revienne, il ne fait rien, si ce n'est prêcher ".

Enfin le 10 décembre, il disait :

" J'ai un peu de difficulté à faire fermer les magasins les jours de fêtes et à empêcher de travailler ; je leur ai déclaré, dimanche dernier, que s'ils ne se conformaient aux lois de l'Eglise, ils ne seraient point admis aux sacrements : il est bien difficile de corriger les abus, quand ils sont si fort enracinés. J'ai été pareillement obligé de fulminer contre les bals, surtout ceux des Avents. On cite M. Burke en opposition, cependant je tiendrai bon. Quand M. Burke reviendra, il fera comme il voudra ".

Dans le cours de l'été précédent, l'abbé Mignault avait eu la consolation de voir l'évêque de Québec à Halifax et de s'éclairer de ses sages conseils. Le rétablissement de la paix avait, en effet, permis à Mgr Plessis de terminer, en 1815, la visite qu'il avait commencée dans les provinces du golfe. Il se rendit dans le Cap-Breton jusqu'aux ruines de Louisbourg, habitées par quelques pêcheurs, et dans la Nouvelle-Ecosse, jusqu'à la baie Sainte-Marie et au cap de Sable où comme Mgr Denaut, en 1803, il n'eut que des éloges à faire au saint abbé Sigogne, admirant l'ordre et la régularité qu'il avait établis dans sa double mission. A son passage à Halifax, où il fut reçu avec de grands honneurs par le gouverneur et les principaux citoyens, il dit adieu à son grand-vicaire qui s'embarquait pour l'Europe [1]. Il

1—La rencontre de Mgr Plessis et de l'abbé Burke à Halifax a fourni à l'auteur des *Memoirs* l'occasion de mettre en regard ces deux hommes. On y voit un exemple de la manière dont il s'est ingénié à biaiser les faits. Mgr Plessis avait fait la descente du fleuve et du golfe Saint-Laurent dans une petite goélette de quarante-quatre tonneaux, où il avait été ballotté d'un port à l'autre pour faire sa visite. On en jugera par le passage suivant de son *Voyage*. Le 6 juin, il était en face du Cap Chat, où il espérait arrêter ; " mais, dit-il, voilà qu'un gros vent d'est s'élève le dimanche soir et dure jusqu'au vendredi suivant accompagné de pluie, de brume, de tout ce qui pouvait rendre la navigation désagréable. Trois nuits et près de trois jours sont passés à la cape : le reste du temps est employé à courir d'un côté à l'autre du fleuve des bordées inutiles et insignifiantes, sans pouvoir reconnaître quelles sont les terres que l'on approche, parce que le brouillard ou le mirage les défigurent. Que faire tout ce temps, dans une misérable chambre sans fenêtres ? On entr'ouve la porte pour avoir du jour et réciter son office ; mais la pluie entre par cette ouverture et inonde tout. On se tient au lit la nuit et le jour, mais on s'en lasse, et si quelque besoin indispensable appelle sur le pont, on court risque d'être emporté à la mer, tant le vaisseau est penché et le pont glissant par l'eau qui l'inonde. Ajoutez à cela le roulis, les secousses qui vous empêchent de dormir ou vous réveillent en sursaut. Ajoutez-y les douleurs de tête, l'affadissement du cœur, les vomissements répétés que tous les passagers n'éprouvèrent pas, mais dont l'évêque et l'abbé Gaulin furent souvent incommodés. O vous qui voulez aller sur la mer pour votre

fut édifié des bonnes dispositions et de l'esprit de foi de la paroisse catholique de Saint-Pierre, dont l'abbé Mignault lui fit l'éloge.

On suit à la trace M. Burke durant son voyage par les lettres de l'abbé Mignault Le 7 novembre, 1815 :

" Le vaisseau, écrivait-il, qui a conduit M. Burke à Cork est revenu ; M. Burke n'a point écrit ; il était bien portant ainsi que tous les passagers... M. Burke est parti de Cork, après sept jours, pour Dublin où il y avait une assemblée générale des évêques d'Irlande. Il paraît d'après ce que dit le capitaine que M. Burke passera l'hiver à Madère ".

Le 10 novembre : " J'apprends aujourd'hui par des lettres d'un Monsieur de Liverpool, que M. Burke n'est resté que dix-sept jours en Irlande. Puisse-t-il revenir bien vite ".

Le 21 novembre : " Je me flattais que M. Burke reviendrait par le paquebot d'octobre, comme il l'avait écrit de Dublin, mais le même paquebot m'a apporté une lettre qui m'annonce que M. Burke a pris son passeport le 25 septembre, pour la France. Ainsi, il ne faut plus compter sur M. Burke pour cette année.

plaisir, évitez de vous embarquer dans de petites voitures ; car on y est terriblement agité et l'on paye ce plaisir trop cher. Si c'est le devoir qui vous y conduit, vous trouverez en vous-même des adoucissements qui vous feront supporter plus volontiers ces incommodités et calmeront les plaintes inséparables des dangers d'une tempête prolongée. Oh ! qu'il est consolant de pouvoir se dire : je suis ici à ma place et dans l'accomplissement de mon devoir " !

Rendu à Halifax après avoir éprouvé bien d'autres secousses du même genre, Mgr Plessis avait continué sa route en voiture vers la baie Sainte-Marie, tandis que l'abbé Burke s'embarquait sur un navire océanique pour traverser en Europe. Voici le parallèle que fait à ce sujet l'auteur des *Mémoirs* (p. 105) :

" Whilst Bishop Plessis *was wending his way, by easy stages*, to St. Mary's Bay, Father Burke *was being tossed drearily* along on the broad Atlantic ".

Cette niaiserie ne mériterait pas d'être relevée, si elle ne révélait pas l'esprit qui anime l'auteur.

..." Il est allé en France, et de là, on l'envoie en Italie, je ne sais pourquoi ; sans doute, c'est pour le faire évêque, au moins c'est la politique de sir John ".

M. Mignault veut parler ici de sir John Sherbrooke, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, dont l'abbé Burke n'avait pas négligé de s'assurer les bonnes grâces, en vue de son avancement.

Le 6 février, 1816, M. Mignault écrit à Mgr Plessis :

" Des lettres de Cork nous annoncent que M. Burke est allé à Rome. Nos Irlandais en font un évêque : au reste, cela prouve leur respect. Quant à moi, j'aimerais autant le voir ici ".

Et le 2 avril suivant :

" M. Burke vient d'écrire à son agent ; il date sa lettre, *Paris, 12 février, 1815.* Il se trompe, quant à l'année, et peut-être aussi quant au mois. Car son agent de Londres écrit qu'à la fin de janvier, il était à Rome. Il nous dit de l'attendre dans juin ".

Le lecteur est libre de faire ses commentaires sur cette erreur de lieu et de date. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Burke n'avait rien dit à Mgr Plessis de son projet d'aller à Rome, encore moins de son intention d'y demander la mitre.

Avant que l'abbé Burke se fût embarqué à Halifax pour l'Europe, une lettre du Préfet de la Propagande, datée du 18 mars, 1815, était expédiée à l'évêque de Québec, en réponse à une demande de division du diocèse que le prélat avait faite dès l'année 1806, et qu'il avait renouvelée en 1809 [1]. Les troubles qui avaient agité l'Europe et la dispersion du Sacré Collège avaient retardé pendant cinq ans l'envoi de cette décision. En voici le texte :

" Nuper ad me pervenerunt litteræ tuæ, datæ die 12

1 — " Dès l'année 1806, la première de notre Episcopat, nous avions fait à ce sujet des représentations au Saint-Siège Apostolique". *Mandement de Mgr Plessis aux catholiques de la Nouvelle-Ecosse,* 15 janvier, 1818.

septembris anno 1809, ex quibus intellexi quam necesse sit amplissiman istam Ecclesiam in plures Dioeceses dividere, atque episcoporum numerum augere ; sed ejusmodi est rerum status, ut de novarum Diœcesium erectione quam Amplitudo Tua proponit, hic et nunc agere non expediat. Interim potius amplecti posse videretur consilium instituendi Episcopos suffraganeos cum titulo Ecclesiarum quæ sitæ sunt in partibus infidelium. Verum ad hoc perficiendum oportet ut Amplitudo Tua Sacram Congregationem diligenter edoceat, quot Episcopis provincia ista indigeret ; qui sint presbyteri vere digni, qui ad hujusmodi dignitatem promovendi, et SSmo Dno Nro proponi possent ; quæ illis assignanda esset congrua sustentatio ; num sœcularis potestas sese objicere posset ; et quoties de novarum Diœcesium erectione ageretur, qui fines cuique Ecclesiæ designari, ac circumscribi deberent ".

Rome, encore une fois, comme on vient de le lire, ne jugeait pas opportun, dans sa sagesse, de créer de nouveaux évêchés dans le diocèse de Québec. Ainsi la lenteur et les retards ne venaient pas de nos Evêques, comme le prétend le commentateur de l'abbé Burke ; et c'est sur Rome même que retombent ses accusations.

On vient de voir le soin avec lequel Rome demandait *num sœcularis potestas sese objicere posset*, si le pouvoir civil pouvait s'opposer à l'érection de nouveaux diocèses. Ainsi Rome, de même que les Evêques de Québec, *did not dare do anything without the consent of the Governor*, n'osaient rien faire sans le consentement du gouvernement. L'abbé Burke et après lui l'auteur des *Memoirs* prononçaient condamnation contre Rome même, lorsqu'ils s'imaginaient ne s'attaquer qu'à nos Evêques.

L'abbé Burke était arrivé à Rome avec les recommandations les plus pressantes qu'il s'était fait donner par des amis très puissants. Il y joignit ses propres sol-

licitations, avec toutes les influences qu'il put faire jouer à Rome. En même temps, il présenta à la Propagande un *Mémoire*, où il renotait, avec quelques variantes, ce qu'il avait écrit à l'Archevêque de Dublin, durant ses missions du Haut-Canada Il nous suffira d'en citer un des avancés pour faire juger du reste. Dans les Provinces Maritimes, dit-il, *there is not even one Catholic school*, p. 108. Or, l'endroit de ces contrées le mieux en état d'avoir des écoles catholiques, n'était-il pas la ville d'Halifax ? On a vu les efforts constants de l'Evêque de Québec pour engager M. Burke à y fonder une école, les conseils qu'il lui donnait pour cela, jusqu'à lui indiquer le séminaire de Kilkenny, d'où il le conjurait de faire venir des professeurs. L'abbé Burke en avait tenu à peine compte. Et après cela, il cherchait dans son *Mémoire*, à faire retomber sur l'évêque de Québec la responsabilité de sa propre négligence.

Après bien des hésitations, la Propagande crut devoir céder à la forte pression qui lui était faite et nomma l'abbé Burke vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse, avec le titre d'évêque de Sion *in partibus infidelium* ; mais en annonçant cette décision à Mgr Plessis, elle y ajouta comme condition absolue : " ad hanc tamen Ecclesiæ Tuæ dismembrationem absque expressâ Tuâ consensione devenire noluit ".

Rome exigeait donc absolument le consentement explicite de l'évêque de Québec. Ainsi, d'un trait de plume, Mgr Plessis aurait pu détruire tous les rêves d'ambition de l'abbé Burke. La conduite que celui-ci avait tenue vis-à-vis son évêque était de nature à le lui faire craindre, mais une telle pensée était bien loin de la grande âme de Mgr Plessis. Immédiatement après avoir reçu la lettre du Cardinal Litta, Préfet de la Propagande, lui annonçant la nomination de l'abbé Burke, il fit cette réponse vraiment épiscopale, (15 octobre, 1816) :

" Les ordres de la Sacrée Congrégation de la Pro-

pagande contenus dans la dépêche de Votre Eminence, du 16 avril dernier, ne me sont parvenus qu'au mois de septembre. Je renonce purement et simplement et pour toujours, à toute juridiction épiscopale sur la péninsule de la Nouvelle-Ecosse, qui a fait jusqu'à présent partie de ce diocèse, et je donne mon plein consentement à ce que le Saint-Siège pourvoie la dite péninsule d'un évêque indépendant du siège de Québec. Cet empressement à accepter la proposition de la Sacrée Congrégation est une preuve de la sincérité avec laquelle j'ai supplié que l'on effectuât le démembrement de mon diocèse encore trop vaste. J'annexe ici un relevé, cotté A, de tout ce qui a été envoyé de Rome à Québec ou de Québec à Rome sur cette question, avant les derniers troubles qui ont désolé l'Italie. Le projet du Saint-Siège, tel que manifesté par plusieurs de ces extraits, ayant été de faire de Québec une métropole de laquelle dépendraient les autres évêques à établir en Canada, soit en titre, soit sous la dénomination de coadjuteurs, il fallait, avant tout, faire reconnaître et avouer l'évêque de Québec et son coadjuteur *cum futurâ successione* par le gouvernement britannique. C'est ce que j'ai tenté en 1812, par le mémoire dont copie ci-incluse, cotté B, que le gouverneur auquel il était adressé, transmit à la cour de Londres. Mais il est resté jusqu'à présent sans réponse, et cet accident a paralysé mes opérations ultérieures Quelque bien disposé que soit un gouverneur du Canada, il est pour l'ordinaire obsédé de gens qui l'intimident et lui font appréhender la disgrâce du ministère, s'il se montre trop favorable aux catholiques.

" Votre Eminence conçoit à quels désagréments seraient exposés les suffragants d'un évêque que le gouvernement refuse de reconnaître, et que l'on affecte d'appeler dans tous les actes publics du nom de Surintendant de l'Eglise Romaine, sans autre qualification. Le parti que prend la Sacrée Congrégation d'ériger la

presqu'île de la Nouvelle-Ecosse en Préfecture Apostolique est vraiment le seul moyen de démembrement qui puisse avoir lieu en ce moment. Il y a deux mois que je suis de retour de la Province du Haut-Canada. J'y ai été plus loin que mon prédécesseur qui croyait l'avoir visitée tout entière ; cependant il ne me faudrait pas moins d'un autre été pour achever de la parcourir ; car il me reste encore à voir les lacs Huron, Supérieur et la grande rivière des Ottawas. Il y a maintenant six prêtres dans cette province. L'un d'entre eux, M. Alexandre Mac Donell, âgé d'environ cinquante-cinq ans, est à la tête de ce petit clergé, en qualité de mon vicaire-général. Je viens de lui permettre un voyage en Ecosse, d'où il ne sera de retour qu'au printemps prochain. Il est homme de bien, zélé pour la propagation de la foi, obéissant, charitable, désintéressé, capable de faire des établissements solides, calculant bien ses plans d'éducation religieuse et prenant les vrais moyens de les faire réussir. Un tel homme, dans mon humble opinion, serait digne d'être élevé à l'épiscopat, et je me dépouillerais volontiers de ma juridiction sur le Haut-Canada, en quelque temps qu'il plût au Saint-Siège de la lui transférer. J'observerai seulement que le gouvernement n'étant nullement prévenu de ce projet, je ne sais de quel œil, il en verrait l'accomplissement. Il serait très fâcheux que, dans la frayeur de voir multiplier les évêques catholiques, il en prît occasion de s'opposer par la suite à la continuation de la coadjutorerie de Québec, seul moyen qu'ait l'évêque de s'assurer d'un bon successeur, puisque ce coadjuteur est ordinairement de son choix, et que lui seul est à portée de rejeter les sujets équivoques que le gouvernement serait tenté d'élever à cette place. Peut-être que le démembrement du Haut-Canada se préparerait avec moins d'éclat et plus de sûreté, si, en accordant des bulles à M. Mac Donell, on le faisait considérer simplement comme un grand-vicaire revêtu du caractère épiscopal,

pour servir plus utilement l'évêque de Québec dans une extrémité de son diocèse, où il ne peut se transporter que difficilement. Si cette tournure accommodait la Sacrée Congrégation, elle serait d'autant plus aisée à adopter, que M. Mac Donell ignore absolument qu'il s'agit de lui pour aucune promotion de cette espèce. Au reste, je me permettrai d'observer à Votre Eminence que ces grands-vicaires Evêques, ces vicaires apostoliques, ces coadjuteurs sans succession, en un mot, ces évêques isolés ne sauraient être aussi respectés, ni aussi imposants, ni aussi forts, pour le maintien de la religion, que le serait une hiérarchie composée d'un métropolitain et de quelques évêques suffragants. Voilà où j'ai toujours visé pour le bien de l'église du Canada, mais voilà aussi ce que je désespère de voir réaliser de mon vivant, à moins que la cour de Rome n'ait assez de crédit auprès du gouvernement britannique, pour traiter directement avec lui de cette affaire, et détruire, au moins pour cette partie de ses domaines, un préjugé non moins nuisible aux intérêts de la Couronne qu'à ceux de la religion. Les catholiques de ce pays, le clergé en particulier, sont dévoués au gouvernement, en ont donné des preuves non équivoques pendant toute la dernière guerre américaine. Etendre ce clergé, augmenter ses moyens d'influencer les peuples, serait donc assurer au gouvernement un plus grand nombre de sujets fidèles dont il doit savoir que la loyauté porte essentiellement sur les principes de la religion qu'ils professent ".

Il nous faut maintenant jeter encore un coup d'œil sur ce qui se passait à Halifax, pendant que M. Mignault dirigeait la paroisse de Saint-Pierre en l'absence de M. Burke. On se souvient de l'amer chagrin qu'il exprimait de n'y voir aucune école catholique, et les enfants, confiés à ses soins, envoyés aux écoles protestantes. Dans l'impossibilité où il se voyait d'y remédier, il tâchait du moins de suivre les avis que Mgr

Plessis avait donnés à M. Mac Eacharn et à M. Burke, c'est-à-dire d'envoyer des enfants s'instruire dans nos séminaires, avis que continuait de suivre M. Mac Eacharn, mais auquel le grand-vicaire d'Halifax n'avait jamais voulu se conformer.

" Voici, écrivait l'abbé Mignault, le 23 avril, 1816, deux enfants qui partent pour le Canada. L'un est le neveu de Pat Ryan et il doit aller à Montréal ; l'autre est le frère du docteur O'Brien qui désire le laisser à Québec, à raison de M. Maguire qui connaît la famille et à qui il est recommandé. J'en ferai partir un troisième dans quelques jours ; ce sera pour Nicolet ".

Peu de temps après le retour d'Europe du grand-vicaire d'Halifax, M. Mignault notait au cours d'une de ses lettres, le 19 septembre, 1816 :

" M. Burke est très bien portant ; à la vérité, il ne se fatigue guère " ...

Mgr Plessis s'apercevant que l'abbé Mignault ne connaissait pas la nouvelle de la récente nomination, qui n'était pas encore ébruitée, se décida à lui en faire part en ces termes, le 29 janvier, 1817 :

" Voici une circonstance que M. Burke ne vous a vraisemblablement pas communiquée et que je vous confie.

" C'est que, dans son voyage de Rome, il a obtenu que la péninsule de la Nouvelle-Ecosse fut érigée en vicariat apostolique dont il serait pourvu. J'en suis informé par une lettre de la Propagande où l'on attendait mon consentement pour lui faire expédier ses bulles. J'ai envoyé ce consentement au mois d'octobre, sans aucune observation, de sorte qu'elles lui parviendront vraisemblablement *early in the summer*. Or, à cette époque où la Nouvelle-Ecosse se trouvera démembrée du diocèse de Québec, vous serez mis en pleine liberté ou de vous attacher au nouveau Prélat, ou de rester sous ma juridiction, auquel cas il faudrait revenir ici,

quand même vos trois ans de mission ne seraient pas expirés. Que, si ses bulles étaient retardées par quelque accident, vous garderez votre poste jusqu'au 1er septembre seulement. Reste à savoir comment le brave homme se tirera d'affaire, sans autre clergé que M. Grace, M. Sigogne et deux ecclésiastiques qu'il attend de Kilkenny et qu'il n'aurait pas même songé à demander, si je ne l'avais pressé de le faire. Je donnerai à M. Manseau la même liberté qu'à vous. Il pourra donc ou rester en sa place, ou passer au Cap-Breton, ou enfin revenir à Québec. Dans la contemplation de ce nouvel ordre de choses, M. Burke peut tenir tel compte que sa prudence lui suggèrera, des règlements que j'ai laissés à la paroisse de Saint-Pierre d'Halifax. Les choses iront *à sa façon*, il est vrai, mais les gens seront satisfaits, et moi réjoui d'avoir sur la conscience une province de moins, que je n'ai pas offerte, mais cédée de très bon cœur, lorsqu'on me l'a demandée".

On a, dans la lettre qu'on vient de lire, le témoignage formel de Mgr Plessis, que M. Burke ne s'était nullement occupé de faire venir des prêtres d'Irlande, et que ce n'était qu'aux pressantes sollicitations de ce Prélat qu'il s'était décidé à la fin d'en demander deux, lesquels n'étaient pas encore arrivés à la veille du départ de M. Mignault d'Halifax qui eut lieu dans l'été de 1817. C'était pourtant le même M. Burke qui, lors de ses missions dans le Haut-Canada, se faisait fort de faire venir des prêtres d'Irlande, si l'évêque de Québec y consentait "*to procure some missionaries from Ireland, if I could obtain the Bishop's consent*". *Memoirs of Bishop Burke*, p. 34. M. Burke avoue lui-même qu'il ne rencontra point d'obstacles, mais il n'en fit rien, de même qu'ensuite à Halifax, malgré les vives invitations de Mgr Plessis.

M. Mignault répondit à Mgr Plessis, le 11 mars suivant :

" La lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur

de m'écrire, le 29 janvier, m'est parvenue, et m'a appris ce que j'ignorais sur la Nouvelle-Ecosse et sur M Burke. Comme le diocèse va se diviser, je m'en retournerai à Québec aussitôt que cette division aura lieu, car c'est entre vos mains, Monseigneur, que j'ai prononcé le *Promitto* et c'est sous les auspices de Votre Grandeur que je désire continuer.

" Comme M. Burke ne m'a encore rien dit de tout cela, je fais semblant de l'ignorer, et en attendant, je continue comme ci-devant ".

Le 28 décembre précédent, l'abbé Mignault disait à l'évêque de Québec : 1816

" M. Burke n'avance à rien avec son école, il devait amener des maîtres avec lui, et rien n'est venu. Je voulais établir une école élémentaire dans la grande maison ; mais elle est différemment occupée. Il serait pourtant bien à désirer que nous eussions une école catholique, dans cette ville ".

Mgr Plessis lui répondait, le 11 février, 1817 :

" C'est une vraie calamité pour les catholiques d'Halifax que cette privation absolue d'école catholique. Que Dieu y pourvoie dans sa miséricorde [1] ".

1—L'abbé Manseau, missionnaire à Tracadie, écrivait à Mgr Plessis le 28 janvier, 1817 : " J'ai réussi à établir des écoles dans mes trois missions, en ajoutant à mon déficit ". Il n'y avait alors que trois ans que l'abbé Manseau était arrivé dans ce pauvre endroit de la Nouvelle-Ecosse. Dans ce court espace de temps, il avait établi, comme on le voit, trois écoles ; tandis qu'à la même date, Mgr Burke n'en avait pas encore ouvert une seule dans la riche ville d'Halifax, où il était depuis plus de quinze ans. Nous nous garderons bien cependant de verser sur la tête de M. Manseau le tombereau d'éloges que l'auteur des *Memoirs* jette sur Mgr Burke à propos de l'ouverture de son école à la fin de l'année 1818. Lisez le chapitre *His episcopal Labours*.

Le grand-vicaire Mac Donell, du Haut-Canada, se rendant en Angleterre, écrivait à Mgr Plessis, après s'être arrêté à l'île du Prince-Edouard : " He (M. Beaubien) has put up a school near the Church (of Rustico), and keeps the schoolmaster in his own house " (18 sept. 1816) Encore un prêtre canadien qui, dans une petite et pauvre mission, avait devancé l'abbé Burke.

Et le 26 mars suivant, Mgr Plessis ajoutait :

" Vous savez combien il m'a paru nécessaire de fixer les sauvages de la Nouvelle-Ecosse en villages, et les peines que je me suis données pour y parvenir, en établissant auprès d'eux, une communauté de Trappistes ".

L'évêque de Québec avait en effet sollicité depuis quelques années, les Pères Trappistes à venir prendre soin des sauvages dans la Nouvelle-Ecosse. Le 1er août, 1815, il avait pris à cet effet des arrangements avec le Père Supérieur. Dans sa lettre à M. Mignault, il pria celui-ci de recommander cette affaire à lord Dalhousie, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

M. Mignault écrivait encore à Mgr Plessis, le 15 mars :

" Milord Burke is very well in his health ; he never told me a word about his being appointed Bishop of the Peninsula of Nova Scotia ; he seems tho' to be anxious. For my part, I think he ought to be so ".

Et le 5 mai : " Que fera M. Burke ? Je n'en sais rien.

" Je crains, Monseigneur, que l'on ne me retienne ici plus longtemps que je ne pensais. M. Burke de qui l'on ne peut rien savoir, parle d'aller encore en Europe. S'il ne prend pas ce parti, il ira en Amérique et ne reviendra vraisemblablement que vers la fin de l'automne, ce qui me mettra trop tard pour retourner en Canada. J'espère que Votre Grandeur voudra bien me diriger ; je me soumets bien volontiers à tout ce qu'il vous plaira, Monseigneur, ordonner à mon égard ".

Enfin le 12 mai :

" Je viens de parler ouvertement à M. Burke et lui demander ce qu'il pense faire, car il ne m'a pas encore dit un mot sur le nouvel arrangement : il me laisse entrevoir qu'il va s'en aller en Europe pour y passer l'hiver. En ce cas je vais me trouver seul...

" M. Burke attendait des prêtres d'Irlande, mais on ne lui en envoie pas.

" Avec tous ses plans, il ne fait rien. Il vient de faire publier 500 volumes de son dernier ouvrage, ce qui lui coûte £20. Il en compose un autre sur le Purgatoire. Il a du temps ".

Mgr Plessis répondit à M. Mignault en lui donnant la liberté de remonter à Québec, où l'attendait sa nomination à la cure de Chambly.

Mgr Plessis avait mandé à l'abbé Burke, dès le 14 octobre, 1816 :

" J'écris cette semaine en cour de Rome. Le Cardinal Préfet paraissait s'attendre que vous amèneriez d'Europe avec vous un renfort d'ouvriers évangéliques. Cependant vous ne m'en avez annoncé aucun. Si les prêtres canadiens déjà employés dans la Nouvelle-Ecosse, veulent y demeurer sous votre juridiction, je ne m'y opposerai assurément pas. Mais, outre qu'ils ne sauraient suffire à tous les besoins de vos fidèles, ils voudront peut-être profiter de la circonstance pour revenir dans mon diocèse, ce que je ne puis leur refuser. Il est donc nécessaire que pour plus grande sûreté, vous preniez dès cet automne, des mesures pour vous procurer des ecclésiastiques d'Europe. Ayez la bonté de m'informer de l'arrivée de vos bulles, dès qu'elles vous seront parvenues ; car enfin je veux envoyer mes adieux à celles de mes brebis qui vont devenir les vôtres ".

Pendant que M. Burke attendait avec impatience ses bulles qui tardaient à venir, Mgr Plessis ne perdait de vue aucun des besoins de son vaste diocèse. Au milieu des préoccupations de tout genre qui l'absorbaient, il ne dédaignait pas d'entrer dans les moindres détails, surtout en ce qui touchait le recrutement de son clergé en qui était l'espoir de l'avenir. Voici ce qu'il mandait à M. Mac Eacharn, le 25 mars, 1816 :

" Vos deux jeunes gens continuent de donner des

espérances. Donald est bon écolier dans sa classe et Ranald encore meilleur dans la sienne.

" Je n'ai pu toucher qu'une partie du *bill* de son agent, n'ayant pas reçu du trésor royal son dernier semestre, faute d'un certificat de vie, toujours nécessaire à celui qui est hors de la Province. Il s'ensuit que vos deux élèves vont manquer d'argent au premier jour, et qu'il faut que vous trouviez quelque moyen de m'en envoyer pour eux.

" Les deux Mac Donald de Tracadie continuent de bien faire à Nicolet, où ils paraissent se plaire de plus en plus ".

Le 27 août suivant, il remerciait l'abbé Lejamtel du dévouement avec lequel il lui aidait à faire les frais d'éducation d'un des jeunes Mac Donald.

Le 19 septembre, 1816, M. Mac Eacharn disait, en répondant aux lettres de Mgr Plessis :

" I am overjoyed that the boys give satisfaction, and make good progress in their studies. Any sinister turn in their vocation would be attended with serious evil to these Missions ".

M. Mac Eacharn avait tant à cœur l'éducation de ses jeunes élèves qu'il alla jusqu'à menacer du refus des sacrements ceux de ses fidèles qui refusaient de donner leur part de souscription pour les entretenir. Il interrogea même à ce sujet Mgr Plessis en ces termes :

" That all those who were in a condition to pay their proportion of the collection laid on them should be refused the Sacraments until payment was made, or put in a way of being made (5 octobre, 1818) ". Cette mesure rigoureuse lui paraissait nécessaire parce que la privation de prêtres entraînait la perte de la foi chez son peuple.

Dans une lettre précédente à M Mac Eacharn (15 oct. 1816), l'évêque de Québec lui disait, en lui demandant de rembourser les avances qu'il avait faites à ses écoliers :

" John est remarquable par son bon esprit, par son avancement dans les lettres et par une piété plus que commune. S'il persévère, comme il y a lieu de l'attendre, il pourra devenir un bon assistant. Ici, Donald est dans la classe qui correspond à celle de John et donne du contentement à ses maîtres. Quant à Ranald, il continue de marcher à grands pas. Le voilà en philosophie, et j'espère que dans un an, il commencera son cours de théologie. Ainsi l'île du Prince-Edouard peut se flatter d'avoir procuré à nos séminaires, au moins trois sujets de mérite, dont il est à espérer qu'elle retirera des fruits à l'avenir ; car, s'ils parviennent au sacerdoce, c'est dans cette même île qu'ils doivent naturellement exercer leur ministère. *So much the better for you, M. Mac Eacharn ;* vous n'aurez pas perdu vos peines ".

Quelque temps auparavant, (18 août, 1816), l'évêque demandait à M. Mignault, encore à Halifax, s'il pouvait espérer quelque chose de la succession de feu l'abbé Mac Donell mort chez lui, peu de temps auparavant, " pour les quatre petits écossais, ajoutait le Prélat, que je crains d'avoir sur mes bras, déjà surchargés de dix à onze séminaristes ".

A M. Mac Eacharn, il écrivait encore le 3 septembre, 1817 :

" John continue d'être joli garçon. Je le vis hier. Il passe ses vacances chez M. Maguire et doit commencer cet automne sa rhétorique à Nicolet, avec votre neveu McGinnis. Donald en fera autant à Québec. Ranald est entré dans le clergé et porte la soutane comme vous, peut-être plus régulièrement que vous. Je n'ai pas reçu l'argent annoncé dans votre lettre du 26 juillet. Il est apparemment en route. Quant aux quatre enfants du golfe et du Cap-Breton, il ne vient plus du tout rien pour eux, de sorte qu'ils me seront extrêmement à charge. Je serai fort embarrassé, si on les abandonne ainsi ".

Mgr Plessis qui, comme on a pu le constater maintes fois, avait la plus haute estime pour M. Mac Eacharn, et qui sentait combien il devait être fatigué du long et laborieux ministère auquel il s'était livré depuis tant d'années, lui offrit de venir se reposer à Québec ou aux environs, dans quelque poste facile et paisible. Il lui était loisible de le faire depuis que, grâce à ses persévérants efforts, il avait doté l'île du Prince-Edouard d'excellents prêtres écossais formés dans nos séminaires.

" Hâtez-vous donc de venir, ajoutait le Prélat (3 août, 1818), et amenez avec vous John Mac Donald, pour finir ses études où il les a commencées ". Le dévoué apôtre de l'île Saint-Jean, blanchi sous les travaux, ne voulut cependant pas profiter du repos qui lui était offert, et continua à évangéliser les braves Ecossais, ses compatriotes, qui l'entouraient d'une vénération bien méritée. Au reste, il y avait déjà longtemps que Mgr Plessis avait jeté les yeux sur M. Mac Eacharn pour en faire un évêque [1].

Le 11 septembre, 1818, Mgr Plessis écrivait encore à M. Mac Eacharn :

" Il y a longtemps que Ranald et Donald n'ont reçu d'argent. Tous deux sont endettés envers le séminaire de Québec. Avec encore cinquante louis, ils payeraient tout ce qu'ils doivent pour le passé. Ranald devenu ecclésiastique, comme vous savez, ayant professé l'année dernière a dépensé très peu de choses ; mais sa santé ne lui permettant pas d'enseigner plus longtemps, il va retomber à vos charges, jusqu'au 15 août prochain. J'espère qu'à la fin des douze mois, il prendra les ordres et cessera d'être à charge soit à vous, soit à d'autres. Donald est sur le point d'entrer en philosophie et conti-

1—Cette invitation à venir se reposer au Canada avait été suggérée à Mgr Plessis en apprenant un accident arrivé à M. Mac Eacharn. Il était tombé de cheval en allant visiter un malade et s'était disloqué une épaule.

nue de donner les meilleures espérances. Vous pouvez assurer les catholiques de votre mission qu'ils n'auront pas lieu de regretter les dépenses qu'ils ont faites pour les études de ces deux bons sujets. Avec encore un petit effort, ils les conduiront au terme ".

Aussi tard que le 24 mars, 1822, alors que Mgr Mac Eacharn était devenu évêque de Rose *in partibus* et auxiliaire de l'évêque de Québec, Mgr Plessis s'occupait encore activement de lui aider dans la formation d'un clergé [1]. Il lui écrivait :

" Depuis l'année 1816, les catholiques de Sainte-Marguerite, ni ceux d'Antigonish n'ont envoyé d'argent ici pour la pension des jeunes McLeod et Chisholm. J'en excepte quelques petits présents qui leur ont été personnellement adressés par leurs familles. Lorsque leur dette envers le séminaire de Québec a été rendue à quarante louis, les directeurs de cette maison les ont tout uniment mis dehors au 10 janvier ; je crois que c'était en 1818 Je les ai recueillis, quoique déjà en avance avec eux d'environ cent louis. Depuis cette date, ils sont au séminaire de Nicolet, totalement à ma charge, ou si vous voulez à la charge du diocèse, soit pour leur entretien, soit pour leur pension. Si l'on voulait compter avec eux, ils se trouveraient endettés envers moi de près de quatre cents louis. Aussi, leurs services ne seront-ils pas pour la Nouvelle-Ecosse qui les a ainsi abandonnés, mais pour le diocèse qui a pris soin d'eux ".

Lorsque Mgr Burke eût appris l'éviction des deux jeunes gens dont parle plus haut Mgr Plessis, il écrivit une lettre de récrimination contre le séminaire de Qué-

1—Devenu évêque, Mgr Mac Eacharn continua à correspondre plus régulièrement que jamais avec Mgr Plessis. Les remerciements réitérés qu'il lui adressait indique tout le prix qu'il attachait à cette correspondance. Il est touchant de voir avec quelle délicatesse il exprimait sa gratitude dans une de ses lettres datée du 14 novembre, 1823 : " Your Grace who has more to do than any other person in Canada, is the only one who writes to me ".

bec (30 mars, 1818) ; mais il ne s'occupa guère de payer pour eux, puisqu'à l'époque où écrivait Mgr Plessis, ils étaient encore à sa charge.

Enfin Mgr Plessis mandait à Mgr Mac Eacharn le 20 août, 1822 :

" La présente vous sera remise par un M. Mac Donell du Haut-Canada avec lequel s'en va votre neveu impatient de revoir sa patrie et aimant mieux passer ses vacances avec vous que chez un curé de ce pays où il aurait pu apprendre le français. Au mois prochain, vous verrez paraître l'abbé Donald Mac Donald, que quelques affaires retiennent ici en ce moment. Vous le trouverez bien instruit et bien formé par trois mois d'exercice dans un bon vicariat. J'espère que sa présence diminuera vos courses et adoucira vos travaux. J'ai déjà eu l'honneur de vous informer que M. McLeod avait commencé sa théologie depuis le mois de juin. Chisholm commencera la sienne en octobre prochain. L'un des deux vous sera envoyé l'année prochaine, et, tout en continuant ses études théologiques, pourra vous servir de secrétaire ".

Ce ne fut que le 5 juillet, 1818, que Mgr Burke put se faire consacrer évêque à Québec par Mgr Plessis. Son épiscopat fut de courte durée, car il mourut le ~~1er dé~~cembre, 1820. Au cours de l'année 1818, il avait ouvert des classes dans son école. Voici le jugement que portait de ce séminaire, le successeur de Mgr Burke, Mgr Fraser. Dans une lettre écrite le 13 septembre, 1842, à Mgr Signay, archevêque de Québec, il disait en parlant de jeunes gens qu'il voulait placer dans un de nos séminaires :

" They were for a year or two in the so called College of Halifax. They got disgusted with the proceedings there, and not without reason ".

Et le 23 suivant, en demandant l'entrée d'un autre séminariste, il ajoutait :

" I would easily get him admitted into the so called College of Halifax, but that establishment is not yet on such a footing as to justify me in sending there any Ecclesiastical candidates, till a radical change be effected in discipline and some other essentials. I have two young lads there now ; this, however, is more owing to necessity on their part and mine than any predilection or confidence in the institution at Halifax ".

Mgr Fraser appréciait ensuite en ces termes nos séminaires :

" Without flattery, and to strengthen my assertion, I say, *coram Deo*, that a french canadian education for the Priesthood is and would be my choice of the choicest [1] ".

Aux attaques dirigées contre l'épiscopat et le clergé canadien par l'auteur des *Memoirs*, nous répondrons simplement par le témoignage suivant de Mgr Flaget, évêque de Bardstown, aujourd'hui Louisville, dont le souvenir est resté en vénération dans tous les Etats-Unis. Dans une lettre qu'il écrivait à Mgr Panet, le 30 mai, 1833, il disait : " Votre illustre prédécesseur, Mgr Plessis commença une correspondance avec moi sur le gouvernement épiscopal qui me fut très avantageuse.

" En 1818, j'allai lui en témoigner ma reconnaissance ; et tant que je vivrai, je n'oublierai jamais les honnêtetés dont il me combla.

" Jamais de la vie, je n'ai joui de plus de satisfaction dans aucun pays du monde, que dans le diocèse de Québec. La beauté intérieure de toutes les églises où

1—Mgr Mac Eacharn exprimait le même sentiment en d'autres termes dans une de ses lettres à Mgr Plessis, datée du 25 mars, 1823. Parlant d'un ecclésiastique étudiant dans son voisinage, il disait : " He wished me to ordain him. But I have formed a fixed resolution, that I never will lay hands on him, or any such, until he is first trained in some one of your Colleges in Canada ".

je fus introduit, la pompe surprenante des offices divins, même les dimanches ordinaires ; et surtout la décence et la régularité admirables de tous les ecclésiastiques que j'eus le bonheur de voir, firent dans mon esprit et dans mon cœur des impressions si douces, si pures et si profondes, qu'elles ne s'y effaceront jamais. Quoiqu'il y ait près de quinze ans que j'eus l'indicible bonheur de faire ce voyage, toutes les scènes qui se présentèrent alors à mon imagination y sont aussi vives, tout vieux que je suis, que les jours qu'elles s'y passèrent, tant l'impression fut vive et profonde. C'est de l'abondance du cœur et dans toute la sincérité épiscopale que j'ai l'honneur de vous parler.

" Que vous êtes heureux, Monseigneur, d'être associé à un clergé si soumis, si régulier et si édifiant ! Que de bien ne pouvez-vous pas faire avec de tels prêtres ? Pour l'amour de Dieu, recommandez-moi à leurs prières et Saints Sacrifices ".

En 1819, l'abbé Lejamtel qui, comme tous ses confrères de l'exil s'était montré un vrai apôtre, fut appelé dans l'intérieur du diocèse, afin d'y jouir d'un repos bien légitime avant de mourir. Il eut en partage l'excellente cure de Bécancour.

Jetons un dernier coup d'œil sur ce groupe de confesseurs de la foi pour montrer comment les Evêques de Québec reconnurent les éminents services qu'ils rendirent au diocèse. Ceux qui travaillèrent dans la région du golfe, y compris la baie des Chaleurs, furent au nombre de dix : MM. Lejamtel, Allain, Sigogne, de Calonne, Pichard, Champion, Ciquard, Desjardins, Joyer et Castanet. MM. Castanet et Champion moururent assez peu de temps après leur arrivée. M. Castanet vint mourir à l'Hôpital-Général de Québec, où il avait été placé aux dépens de l'Evêque. M. Champion reçut à sa retraite une pension annuelle de deux cents piastres. L'abbé

Sigogne passa sous la juridiction de Mgr Burke [1]. Tous les autres,sans exception,furent invités et accueillis,après des services plus ou moins longs, dans l'intérieur du diocèse, où ils reçurent des marques toutes particulières de protection et de reconnaissance de la part des Evêques de Québec M. Allain obtint une retraite à l'Hôpital-Général de cette ville où il fut entretenu et soigné jusqu'à sa mort aux frais du diocèse. MM. de Calonne et Desjardins furent nommés aumôniers, le premier des Ursulines des Trois-Rivières, le second de l'Hôtel-Dieu de Québec. M. Lejamtel eut, comme on vient de le voir, la cure de Bécancour, l'abbé Ciquard celle de Saint-François-du-Lac, l'abbé Pichard celle de Berthier de Bellechasse. L'abbé Joyer fut successivement curé de Saint-Sulpice, de Sorel, de Saint-André de Kamouraska, de la Pointe-du-Lac, puis aumônier des Ursulines des Trois-Rivières.

Après cela, l'auteur des *Memoirs*, copiant l'abbé Burke, ose taxer d'injustice le clergé canadien, à l'égard de ces prêtres français, p. 35.

Tous ces missionnaires eurent pour successeurs dans le golfe, des prêtres canadiens, parmi lesquels on compte, comme on va le voir, des hommes de premier mérite. Dans la baie des Chaleurs, à Tracadièche, on vit à la suite de M. Castanet, l'abbé Painchaud, plus tard fondateur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière. Rappelons en passant qu'on y avait déjà vu l'abbé Girouard, fondateur du collège de Saint-Hyacinthe. Après M. Joyer qui avait étendu ses missions de Caraquet à Shé-

1—Bien que séparé de Québec par l'érection du vicariat apostolique de la Nouvelle-Ecosse, l'abbé Sigogne continua de correspondre avec Mgr Plessis, ensuite avec son successeur, Mgr Panet, et de réclamer leurs bons offices. En 1820, Mgr Plessis lui fit un don de $200 pour l'aider à relever l'église incendiée de Sainte-Marie. L'abbé Sigogne lui en témoignait sa reconnaissance dans ses lettres (21 janvier, 1821—29 novembre, 1821).

diac, vinrent MM. Antoine Bédard, Parent, Morissette, Genest, Antoine Gagnon ; ce dernier qui résida principalement à Shédiac de 1809 à 1849, devint vicaire-général de Mgr Mac Eacharn puis de l'évêque de Québec. En 1817, y fut envoyé M. Cook qui fut plus tard premier évêque des Trois-Rivières ; enfin M. Norbert Blanchet nommé en 1843 vicaire apostolique de l'Orégon, puis archevêque d'Orégon-City. M. Ciquard fut remplacé à Memramcouk par M. Brodeur qui y résida jusqu'en 1818, époque où il fut nommé curé de Saint-Roch des Aulnaies. Quelque temps après, on vit à Memramcouk M. Célestin Gauvreau qui fut ensuite vicaire-général, supérieur du collège de Sainte-Anne où il mourut dans une grande réputation de sainteté ; puis M. Lafrance, fondateur du collège de Memramcouk, dont le nom est immortel parmi les Acadiens.

Les îles de la Madeleine furent desservies après M. Allain par MM. Beaubien, Gaulin, Madran. Ils y furent suivis en 1822 par M. Magloire Blanchet, plus tard évêque de Nesqualy dans l'Orégon.

Les Acadiens de l'île du Prince-Edouard furent évangélisés, à la suite de M. de Calonne par MM Beaubien et Cécile. A Tracadie, M. Pichard eut pour successeur l'abbé Manseau, devenu ensuite vicaire-général. Chéticamp aurait eu après la mort de M. Champion, M. Dufresne pour successeur, si ce jeune prêtre n'avait eu le malheur de se noyer, en se rendant à cette mission. L'abbé Gaulin, plus tard évêque de Kingston, la desservit à partir de 1815. Il eut pour successeur M. Moll. Au départ de M. Lejamtel d'Arichat, M. Gaulin lui succéda. Parmi les missionnaires canadiens les plus remarquables d'Arichat, il faut citer M. Hudon qui devint ensuite vicaire-général à Montréal [1] et M. Maranda qui

1—M. Hudon mourut du typhus qu'il avait pris au chevet des émigrés irlandais décimés par cette maladie en 1847.

y fut d'abord vicaire en 1827, puis curé de 1835 à 1850 [1]. Nous pourrions prolonger cette lignée jusqu'à nos jours ; mais cela suffit pour mettre à néant les fausses assertions d'après lesquelles les prêtres canadiens auraient refusé de desservir la région du golfe.

On lit ceci dans la COMPLETE LIST placée à la page 147 des *Memoirs* :

" 1812 — *Rev. MM. Beaubien and Brodeur. The former was the first priest sent by Quebec to P. E. Island in fifty-seven years* ".

Cette assertion est contredite par une suite de faits incontestables. En effet, sans parler de M. Bailly et du P. de la Brosse qui, comme on l'a vu au commencement de ce Mémoire, ont très probablement visité l'île Saint-Jean entre les années 1770 et 1774, M. Bourg, non-seulement la visita, mais en fit même le recensement. L'abbé Le Roux s'y transporta régulièrement pendant plusieurs années. On sait la part qu'eut l'évêque de Québec dans l'acquisition de MM. de Calonne et Pichard pour l'île Saint-Jean, à la suite desquels y furent envoyés MM. Beaubien et Cécile. Il est difficile d'accumuler plus

1—M. Maranda avait été envoyé à Arichat aux instantes prières de Mgr Fraser à Mgr Signay. Mgr Fraser écrivait à l'évêque de Québec, le 13 novembre, 1835 :

" My most grateful thanks are due to your Lordship and to him, and I hereby tender them. I have no doubt his exertions, in that distracted and divided parish, will be attended with the most beneficial results ".

Mgr Fraser ne se trompait pas. M. Maranda fit un si grand bien à Arichat que, lorsque après quelques années, il demanda de revenir à Québec, Mgr Fraser ne put consentir à son départ. M. Maranda se rendit à ses prières ; mais, épuisé par les fatigues d'un ministère trop laborieux, il mourut âgé seulement de quarante-sept ans.

Dans la lettre citée plus haut, Mgr Fraser disait d'un autre prêtre canadien, M. Courteau, missionnaire à Chéticamp :

" M. Courteau of Chéticamp is an honour to his profession ".

Les fatigues du ministère l'emportèrent encore plus vite que M. Maranda. Il n'avait pas quarante ans à sa mort.

d'inexactitudes en deux lignes. Dans cette même COMPLETE LIST qui comprend l'est du Nouveau-Brunswick, l'auteur ne cite ni le nom de M. Lucy, 1788, ni celui de M. Joyer, 1798, ni celui de M. Antoine Bédard, 1801, ni celui du P. Fitz-Simons, 1803, ni celui de M. Genest, 1804, ni celui de M. Parent, 1807, ni celui de M. Morissette, 1816, ni celui de M. Cook, 1819. Nous en omettons, mais cela suffit surabondamment pour démontrer que la susdite COMPLETE LIST n'est pas du tout complète.

Lors du voyage du grand-vicaire Mac Donell en Angleterre, dont parlait Mgr Plessis, dans sa lettre à la Propagande du 15 août, 1816, ce prélat l'avait chargé d'engager les ministres à favoriser la division du diocèse de Québec. " Personne, dit l'abbé Ferland, n'était plus propre à réussir dans une mission aussi délicate que cet estimable ecclésiastique qui jouissait d'un grand crédit auprès du gouvernement britannique ". Lord Castlereagh engagea en effet la cour de Rome à ériger de nouveaux diocèses.

En apprenant ces bonnes dispositions du cabinet de Londres, Mgr Plessis se décida d'entreprendre le long et pénible voyage de Rome pour négocier en personne cette division depuis si longtemps désirée par lui et ses prédécesseurs. Voici comment le prélat s'en expliquait dans un mandement publié à son retour :

" Nos illustres prédécesseurs, dit-il, qui s'étaient occupés de cette grande œuvre, y avaient trouvé des obstacles insurmontables. Leurs regards se portaient naturellement vers le district de Montréal, comme devant être, par sa population et par l'importance de sa ville principale, la première partie à démembrer. Dès l'année 1783, le clergé et les citoyens de cette ville avaient fait à ce sujet, des démarches dont les preuves existent encore dans nos archives, et qui malheureusement étaient demeurées infructueuses. Cependant les îles et les bords

du golfe Saint-Laurent se peuplaient de catholiques ; le Haut-Canada ajoutait à son ancienne population une accession d'émigrés, auxquels il fallait des secours plus présents que ceux que nous pouvions y porter nous-même. Dans le Nord-Ouest s'établissait une mission qui donnait de grandes espérances, tant pour la conversion des infidèles que pour le retour à la piété et aux bonnes mœurs d'un grand nombre de mauvais chrétiens, dispersés sur une surface immense Grâce à notre jeunesse et à une santé longtemps soutenue, nous avions parcouru plus de cinq cents lieues de territoire de l'est à l'ouest savoir, depuis l'île du Cap-Breton inclusivement jusqu'à la rivière à la Tranche, dans le Haut-Canada ; et quoique ces excursions nous eussent porté plus loin qu'aucun de nos prédécesseurs, il s'en fallait de beaucoup que nous eussions atteint l'extrémité d'un diocèse, sans bornes à l'ouest et au nord.

" Ce fut ce qui nous engagea, en 1819, à solliciter une division du tout en cinq diocèses, dont le premier aurait été composé des trois districts de Gaspé, de Québec et des Trois-Rivières, le second des îles et provinces du golfe Saint-Laurent, le troisième du seul district de Montréal, le quatrième de la province du Haut-Canada, et le cinquième de tout le territoire arrosé par les rivières qui portent leurs eaux dans la baie James ou dans la baie d'Hudson ".

Ce plan avait été agréé par la cour de Rome ; il s'agissait de le faire approuver à Londres pour toutes les fins civiles. En effet, les nouveaux évêques avaient besoin d'être reconnus de l'autorité civile, afin de pouvoir agir librement dans tout ce qui regarderait le temporel de leurs églises : l'érection des paroisses nouvelles, la division des anciennes, la construction des églises, l'acquisition des terrains requis pour les besoins des fabriques et une foule d'autres affaires de ce genre, dans lesquelles il faut bien souvent avoir recours aux tribu-

naux ordinaires, devaient nécessairement être soumises à l'autorité épiscopale. Or, si ces attributions étaient refusées à celle-ci dans les cours de justice, si l'évêque n'était pas reconnu par la loi, le temporel des églises tomberait peu à peu, mais inévitablement dans une confusion inextricable. De là l'importance que mettait Mgr Plessis à faire reconnaître par le gouvernement britannique les évêques auxquels le Souverain Pontife accorderait des pouvoirs spirituels et la juridiction épiscopale [1].

Dans le plan de l'évêque de Québec les Provinces Maritimes n'auraient dû former d'abord qu'un seul diocèse, de même que le Haut-Canada qui les surpassait en importance : le premier sous la juridiction de Mgr Mac Eacharn, le second sous celle de Mgr Mac Donell, deux hommes en qui il avait une grande confiance et qu'il avait proposés à Rome pour évêques. Il avait même suggéré à la Propagande qu'à la mort de Mgr Burke la Nouvelle-Ecosse fut remise sous la juridiction de Mgr Mac Eacharn. C'est là le grand reproche que fait l'auteur des *Memoirs* à Mgr Plessis. Ce fut selon cet auteur un pas rétrograde (*retrograde step*) et qui fut un obstacle aux progrès de l'église dans ces régions. On connaît assez le caractère de Mgr Plessis pour croire qu'il eût de puissants motifs pour penser et agir ainsi. Il était persuadé que morceler tout d'abord ces provinces en plusieurs diocèses, c'eût été plutôt nuire à leur progrès que le favoriser. Il n'y avait encore, en effet, dans toutes ces provinces que dix-huit à dix-neuf mille catholiques, un très petit nombre de prêtres et bien peu de ressources matérielles pour soutenir un diocèse. Une subdivision aurait réduit les Evêques presque à l'impuissance, faute de moyens d'organisation.

A la mort de Mgr Burke, la Nouvelle-Ecosse tomba

1—L'abbé Ferland, *Vie de Mgr Plessis.*

sous la haute direction de l'évêque de Québec [1], qui, lors de son voyage à Rome avait pris des arrangements pour qu'elle fît partie du diocèse de Mgr Mac Eacharn [2].

Sous l'habile et prudente direction de ce prélat, dont l'expérience était consommée et les actes dirigés avec autant de sagesse que de fermeté, l'Eglise des Provinces Maritimes ne fut pas troublée et fit des progrès, sinon rapides, du moins sûrs et fermes. Mais des instances ayant été faites à Rome pour l'installatiou d'un nouvel évêque à Halifax, des bulles furent envoyées à Mgr Fraser qui fut sacré sous le titre d'évêque de Tanes *in partibus infidelium* (1825). Ce fut dans la Nouvelle-Ecosse le signal d'une suite de divisions et de déchirements intérieurs qui se prolongèrent durant des années et sur lesquels il serait trop pénible d'insister. Nous citerons seulement une pièce de première main pour en faire saisir la gravité. C'est une lettre adressée le 1er juillet, 1843, à Mgr Signay, archevêque de Québec, par Mgr Walsh, choisi par Rome pour coadjuteur de Mgr Fraser, et créé en 1845, premier évêque en titre d'Halifax.

" Halifax, Nova Scotia, July 1, 1843.

" From the truly deplorable state of affairs in this unfortunate Diocese, and the very painful termination of Mgr Fraser's present visit to Halifax, I was, for many reasons, unwilling to make him the medium of any communication to your Lordship.

" I have endured eight months of continued deceptions, oppositions and insults — insults, thank God,

1—L'abbé Carroll, neveu et grand-vicaire de Mgr Burke, entra en correspondance à ce sujet avec Mgr Plessis qui lui indiqua la conduite qu'il avait a suivre, tout en déclinant d'agir avec autorité. Il faut lire les avis d'une sagesse et d'une prudence consommées qu'il lui donnait dans sa lettre du 3 janvier, 1821.

2—Mgr Mac Eacharn avait été nommé Evêque le 12 janvier, 1819, et fut consacré à Québec, le 17 juin, 1821.

to which the Episcopal dignity is seldom, if ever exposed, and to which I have hitherto opposed, nothing but forgiveness and silence...

" Wicked and disobedient priests have thwarted all my efforts for the restoration of peace in this distracted city, and the history of whose petty annoyances as well as open disobedience and public insults, would, if detailed, appear incredible to your Lordship.

" I have thought proper to say thus much in the present occasion that your Lordship may not be wholly ignorant of the state of religion in Nova Scotia. The question of a suitable remedy is now under the consideration of the Holy See.

" I earnestly beseech your Lordship's prayers in my own behalf and that of the afflicted people. From old and endearing associations, I know that the Church of Quebec cannot be indifferent to the state of the Church of Nova Scotia ".

Si, comme Mgr Plessis l'avait suggéré, les Provinces Maritimes fussent restées unies sous la houlette de Mgr Mac Eacharn, tout porte à croire que la paix qui y régnait et qu'il n'avait jamais cessé de raffermir, n'eût pas été troublée. C'eût été au moins dix ans de plus de tranquillité et de prospérité puisque Mgr Mac Eacharn ne mourut qu'en 1835, dix ans d'une administration aimée, paisible et de plus en plus bienfaisante.

Le diocèse de Kingston dans le Haut-Canada, offrait le même spectacle de pacifique avancement sous la direction non moins sage et non moins éclairée de Mgr Mac-Donnell. C'étaient des modèles à suivre : ils ne le furent pas.

A la mort de l'évêque de Charlottetown, la succession épiscopale se fit sans aucune des secousses violentes dont Halifax avait été le théâtre ; et si la Nouvelle-Ecosse avait été encore sous sa juridiction, elle aurait nécessairement participé au même bienfait. Il en fut

tout autrement. Une longue anarchie! Ce fut là le véritable pas rétrograde, le réel obstacle qui paralysa, pendant un grand nombre d'années, le progrès dans le diocèse de la Nouvelle-Ecosse. Les évènements n'avaient que trop donné raison à Mgr Plessis [1].

Nous n'avons plus que trois courtes réflexions à faire avant de finir.

Premièrement. Il résulte de la présente compilation que l'auteur des *Memoirs of Bishop Burke* a écrit sans connaître une masse de pièces essentielles à son sujet, lesquelles lui donnent une toute autre physionomie.

1—Mgr Plessis semble avoir prévu ce qui devait arriver, quand, pendant son séjour à Rome, il disait dans un Mémoire présenté à la Propagande, le 17 novembre, 1819 :

" Provincia Novæ Scotiæ cui Revmus D. Edmundus Burke postulavit et a Sacrâ Congregatione obtinuit se præfici in Vicarium Apostolicum, utinam pro meliori animarum conditione " !

L'extrait suivant d'une lettre de Mgr Mac Eacharn à Mgr Plessis (25 mars, 1823), fait connaître l'origine des difficultés qu'eut a rencontrer M. Fraser à son arrivée dans les Provinces Maritimes. Lorsque plus tard il fut devenu évêque de la Nouvelle-Ecosse, il se vit en face des mêmes difficultés, et il n'est pas surprenant qu'il ne réussit pas à les surmonter.

" M. Fraser's history is as follows. On the 8th August, I met him in the Gut of Canso. I authorised him to say mass, &c., in any place within the limits of my jurisdiction. I told him also he might say mass in Nova Scotia, as I considered myself a missionary of that Province, because my former faculties were not only continued by Dr Burke, but extended on more ample terms. He proceeded to Antigonish to see four brothers, and I to Arichat. Twice or thrice M. Fraser delivered homilies on the appropriate Gospels at Antigonish. If there was any harm in this, the harm was mine, not his. He being an excellent preacher, and master of the celtic language, the people who has not heard three lines of the Gospel read or explained to them in a language they could understand for above three years prior to his coming, flocked to hear him. Even the Highland Protestants attended as attentively as our people, and declared they would contribute towards our church, and would become catholics, if M. Fraser would stay among them. This give alarm to the sons of Erin *gens*, (as the inimitable French Bard calls them). There was not more alarm or terror in Jeru-

Deuxièmement. Il est profondément regrettable que l'auteur des *Memoirs* nous ait mis dans l'obligation de défendre la réputation de l'épiscopat et du clergé canadien contre ses injustifiables attaques. Nous n'avons eu pour rétablir la vérité qu'à publier les pièces authentiques qui les montrent tels qu'ils ont été, tels qu'ils sont, mais aussi qui font voir ce qu'ont été les prétendus héros qu'il a voulu exalter à leur détriment. Si l'auteur s'était contenté d'élever un piédestal d'honneur à Mgr Burke, nous aurions peut-être souri ; nous n'aurions certainement pas protesté. Mais faire son apothéose en mettant sous ses pieds nos Evêques, c'est-à-dire les hommes qui ont les droits les plus incontestables

salem when Gaspar, Melchior, and Balthasar, accosted Herod about the New Born King, than was then among the Antigonish Rulers. *Gentem et nostrum locum tollet* was the order of the day. . .He was called to visit a sick woman at Antigonish in the absence of Rev. James Grant who went, and staid in Halifax for four or five weeks, altho' a raging fever had laid many on their death beds within his mission before he left home. . .

" The late Doctor Burke wrote for Mr Fraser to Scotland, and wrote to me saying he would give him, on his arrival, his choice of missions, with an assistant. He promised to those of Antigonish they would have him, or any other Highland missionary, who would come out well recommended. I wish that no other motive, but the glory of God and good of souls impelled the Vicar-General of Nova Scotia (J. Carroll) to refuse him admittance".

Dans une autre lettre adressée à Mgr Panet, le 15 août, 1832, Mgr Mac Eacharn disait du même M. Carroll :

" Doctor Fraser got enough of him formerly. Halifax was in uproar during his *misrule*".

On retrouve le même M. Carroll à la tête de la congrégation irlandaise de Saint-John, N.-B. Il y introduisit des abus que Mgr Mac Eacharn voulut réformer lors d'une de ses visites épiscopales ; mais M. Carroll se mit en révolte ouverte contre lui et tenta même, du haut de la chaire et par ses conversations, de soulever la congrégation en sa faveur, ce qui obligea Mgr Mac Eacharn, bien que ce Prélat fût plutôt porté à la mansuétude qu'à la sévérité, de le chasser de son poste. (*Lettres de Mgr Mac Eacharn à Mgr Panet*, 29 mai et 15 août, 1832.)

à notre respect et à notre vénération, c'était une fausseté intolérable qu'il fallait démasquer à tout prix. Nous l'avons fait. Si l'auteur des *Memoirs of Bishop Burke* le trouve mauvais, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même.

Troisièmement. Il n'y a pas de lecteurs de bonne foi qui ne conviennent, après avoir lu le présent Mémoire, que les Evêques de Québec, loin d'avoir négligé les catholiques des Provinces Maritimes, ont fait tout en leur pouvoir pour leur fournir des missionnaires et qu'ils ont eu pour eux la même sollicitude que pour leurs autres ouailles. Il n'y en a pas non plus qui n'aient remarqué les soins tout particuliers, nous osons même dire, la partialité qu'ils ont eue en faveur de la congrégation d'Halifax, partialité dont auraient pu être jalouses les autres missions. En effet, aucune d'elles n'a été autant assistée même matériellement, aucune n'a reçu des présents aussi nombreux et aussi considérables. Les Evêques de Québec ont donc acquis un droit à quelque reconnaissance de la part de cette Congrégation. L'auteur des *Memoirs* qui en est le premier pasteur et dont par conséquent les paroles ont plus de gravité, s'est évertué à faire croire le contraire. Nous laissons le lecteur apprécier la manière dont il a exprimé sa gratitude.

Non, lui dirons-nous en terminant, le clergé canadien du siècle dernier n'a pas plus délaissé les catholiques de l'Acadie, que celui de notre temps n'a abandonné les pauvres émigrés irlandais, qui, jetés par milliers sur nos rivages, y ont été décimés par la plus affreuse maladie. On sait le nombre des prêtres canadiens qui trouvèrent la mort auprès d'eux. L'auteur des *Memoirs* doit savoir que Son Eminence le Cardinal Taschereau, à qui il a demandé des renseignements sur Mgr Burke et qui les lui a fait parvenir avec tant de bonne grâce, est un de ceux qui ont failli être victimes de leur dévouement. Si l'auteur des *Memoirs of Bishop Burke* l'a oublié, les Irlandais s'en souviennent et ont

donné maintes fois d'éclatants témoignages de leur gratitude. Ils seront contristés comme nous et le public en général, en s'apercevant que l'opuscule de Mgr O'Brien n'est qu'un pamphlet inspiré par un motif tout autre que l'amour de la vérité.

FIN.

ERRATA

*Page* 24, *ligne* 28, *au lieu de* l'année suivante, ...*lisez* le premier en 1786, le second en 1787.
*Page* 31, *ligne* 11, *au lieu de* scotos, .....*lisez* Scotos.
" 118, " 26, " " " 1796, ..... " 1795.
" 126, " 28, " " " 1er août, ..... " 22 juillet.
" 132, " 5, " " " 25 septembre, ... " 26.
" 142, " 7, " " " erectionâ, ..... " erectione.

# APPENDICE

## I

La longueur du présent Mémoire nous a empêchés d'insister sur certains chapitres des *Memoirs of Bishop Burke* qui auraient besoin de commentaires, particulièrement celui qui a pour titre : *With tongue and pen*, où l'auteur s'est livré à des louanges sans réserve sur les publications de Mgr Burke. Il renchérit sur ces éloges dans un chapitre subséquent intitulé : *The man and his writings*. L'auteur de cette petite notice ignore sans doute que les contemporains les plus éclairés ont été loin de partager l'enthousiasme auquel il voudrait associer aujourd'hui le public. Voici le jugement que portait sur les controverses de l'abbé Burke un de ses compatriotes qui occupait une position éminente, Mgr O'Donel, évêque de Thyatire et vicaire apostolique de Terreneuve. Nous l'extrayons d'une lettre adressée à Mgr Plessis, le 2 juillet, 1804 :

"My Lord, I have duly received your agreeable letter, together the printed account of the Cayenne convicts, &c. It was a judicious thought of yours to publish it, as it may answer the end for which you intended it. I am of your opinion in wishing that Mr. Burke's paper war with all the men in power at Halifax, had not been of a more inflamatory nature than this simple narrative of true facts could be. I am not personally acquainted with that gentleman tho' a constant correspondent of mine . . . In the present contest with his antagonists, which trouble he brought upon himself without any kind of benefit to his flock. *Ad quem ergo finem talia scripsit?* But he knew how to write and had a desire to make the public sensible of his talent in that line, as all that he compiles, thinks, and labours for now tends rather to a personal victory than any other advantage he or those committed to his charge could expect there from. He is very shrewd in his replys, but too violent in his attack, a very bad way to get his intended school established, or procure any further privileges for the Nova Scotia catholics than they have already obtained.

viz : a mere toleration, as we have in Ireland, England and the appendages of both these now united Kingdoms ... The Revd. Mr. Burke thought he would not be well known without lighting the torch of controversy in the wilds of Nova Scotia ... A small spark consumes more in a day than thousands can repair in twenty years ... Mr. Burke wrote to me that it was M. Lester advised him to write his Pastoral Letter, but he never advised to go as far as he did".

Entre ce jugement impartial d'un contemporain, parfaitement au fait de la situation, et celui que porte, à l'aveugle, l'auteur des *Memoirs*, le lecteur aura bien vite fait son choix.

## II

L'auteur des *Memoirs of Bishop Burke* fait de grandes protestations d'attachement aux Acadiens et à la langue française que ceux-ci tiennent essentiellement à conserver. Si ces protestations sont sincères — ce que nous espérons, — elles ne sont pas moins en contradiction avec ce que le même auteur disait il n'y a pas longtemps. Ceux qui sont au courant de ce qui se passe chez nos frères, les Acadiens, n'ont pas oublié la fameuse lettre que Mgr O'Brien a adressée à la grande convention acadienne tenue à la baie Sainte-Marie en 1890. En donnant son approbation à un projet, déjà émis depuis quelque temps, de fonder un collège à Sainte-Marie, centre exclusivement acadien, il reléguait le français au dernier rang, ne préconisait que l'anglais, ne recommandait que l'étude de cette langue; si bien qu'on ne peut lire cette lettre sans y voir une exhortation à l'oubli du français au profit de la langue anglaise. Là était, selon lui, l'avenir des Acadiens.

"Ceux qui sont convaincus de ce fait, disait-il, et qui ne craignent pas de l'avouer, en s'efforçant d'inculquer *sa* pensée dans l'esprit de ceux qui doivent en bénéficier, *que la chose leur soit agréable ou non*, sont les vrais guides du peuple et ses vrais amis".

La lecture publique de cette lettre produisit dans la Convention un soulèvement d'indignation générale. Une série de résolutions furent immédiatement préparées pour protester contre cette abdication et réclamer l'enseignement de la langue française. Ces résolutions au nombre de trois se lisent comme suit:

"1° La convention acadienne décrète qu'il est désirable que dans toutes nos écoles, soit primaires, soit secondaires, académies ou collèges, couvents ou pensionnats, la langue anglaise soit enseignée concurremment avec la langue française, mais qu'en autant que possible la langue de l'enseignement soit le français.

" 2° La convention désire attirer humblement l'attention des autorités religieuses et laïques sur le fait qu'il existe à la Nouvelle-Ecosse et à l'île du Prince-Edouard un grand nombre de localités toutes françaises où le français n'est nullement enseigné dans les institutions d'éducation ; que cet état de choses est très préjudiciable aux meilleurs intérêts religieux et matériels des Acadiens ; qu'il est désirable d'y remédier en encourageant l'enseignement du français à tous les Acadiens sans préjudice à l'enseignement de l'anglais ou de toute autre langue.

" 3° La convention regrette que dans un très grand nombre de nos couvents, principalement dans les comtés de Digby, de Richmond et de Yarmouth, la langue française ne soit pas enseignée ou ne le soit qu'imparfaitement. Cet état de choses se voit dans des centres où la majorité et même la totalité des élèves et des parents sont français. Elle désire attirer respectueusement l'attention des autorités compétentes sur cette regrettable lacune ". — *Le Moniteur Acadien*, 19 août, 1890.

Ces résolutions proposées en séance solennelle, le 14 août, furent votées à l'unanimité. Elles produisirent leur effet ; car c'est depuis lors qu'eut lieu le changement de front que l'on constate. L'auteur des *Mémoirs* en profite pour proclamer bien haut dans son opuscule que c'est grâce à ses compatriotes que les Acadiens ont eu des prêtres parlant le français (*speaking their own language*), p. 142. Qu'il continue à favoriser de plus en plus l'enseignement de la langue française, concurremment avec l'anglais, et la formation d'un clergé acadien, nous serons les premiers à lui en rendre justice.

Le diocèse de Saint-Jean, N. B., donne en cela un exemple qui depuis longtemps a attiré l'attention et l'admiration universelles. Celui qu'offre le diocèse de l'île du Prince-Edouard n'est pas moins digne d'applaudissements. Nous pourrions citer les noms des braves prêtres écossais qui, appuyés de leur évêque, se sont mis à la tête d'un mouvement qui a été couronné des plus beaux succès. Profitant de la haute influence dont ils jouissent, ils ont insisté auprès du gouvernement local, et obtenu que le français fût enseigné absolument sur le même pied que l'anglais dans les écoles acadiennes. Ils ont même fait nommer un inspecteur acadien chargé tout spécialement d'y veiller. L'anglais ne s'en porte pas moins bien dans les écoles de l'île, et le français s'en porte mieux. La voie est donc toute tracée ; il n'y a qu'à la suivre.

# TABLE DES MATIÈRES

—

Pages

Avant-Propos ..... 5

PREMIÈRE PARTIE.

Les missions de la Nouvelle-Ecosse, du Cap-Breton et de l'île du Prince-Edouard avant l'arrivée de l'abbé Burke (1760-1801) ..... 9

DEUXIÈME PARTIE.

L'abbé Burke et les missions du Haut-Canada (1794-1801)... 95

TROISIÈME PARTIE.

M. Burke, puis Mgr Burke à Halifax (1801-1820) ..... 151

Appendice ..... 266

HEcclC
M

Mémoire sur les Missions de la Nouvelle-
Écosse,...1760-1820.

48945

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU